BIB. COLL.
PICTAV. S.J.

Digitized by Google

AD603/6

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE,
LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE
DES DEPARTEMENS
DU MONT-BLANC ET DU LÉMAN.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE,
LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE
DES DÉPARTEMENS
DU MONT-BLANC ET DU LÉMAN;

Contenant l'Histoire ancienne et moderne de la Savoie,

Et spécialement celle des Personnes qui y étant nées ou domiciliées, se sont distinguées par des actions dignes de mémoire, ou par leurs succès dans les Lettres, les Sciences et les Arts :

DÉDIÉ

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE LE BRUN,

ARCHI-TRESORIER DE L'EMPIRE.

PAR M.r JEAN-LOUIS GRILLET,

Ancien Chanoine-Custode de la Roche, Professeur de Rhétorique et Prefet des Etudes au Collége de Carouge, Membre de l'Académie Italienne, Associé-correspondant de la Société Royale Economique des Géorgophiles de Florence, Co-Directeur du Pensionnat de l'Ecole Secondaire de Chambery.

TOME SECOND.

BIBLIOTHÈQUE S.J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

CHAMBÉRY,

Chez J. F. PUTHOD, Libraire, rue S. Dominique.

1807.

Digitized by Google

A V I S.

Les Articles, pour compléter le *Dictionnaire Historique, Statistique et Littéraire* des départemens du Mont-Blanc et du Léman, soit de l'ancienne Savoie, étant trop volumineux pour que ceux qui commencent par la Lettre M puissent même être insérés dans le second Volume, l'Auteur s'est vu forcé par la distribution des objets et des personnes dont il lui reste à parler, de renvoyer au Volume suivant qui est sous presse, les 66 articles Géographiques et les 205 N.os Biographiques qu'il doit encore publier. Le Volume III étant destiné à compléter l'Ouvrage, contiendra en outre des articles additionnels pour corriger quelques erreurs ou omissions involontaires.

Mess. les Souscripteurs sont priés de nouveau, de faire parvenir, *franc de port*, leur nom, qualité et lieu de domicile, à M. Puthod, libraire à Chambéry, afin que l'on puisse les servir avec exactitude, et les placer dans le catalogue des amis de leur pays, qui ont concourru à l'impression de cet Ouvrage.

Rursùs Amor Patriæ, ratione valentior omni,
Nos agit, et patrium promere cogit opus.

Digitized by Google

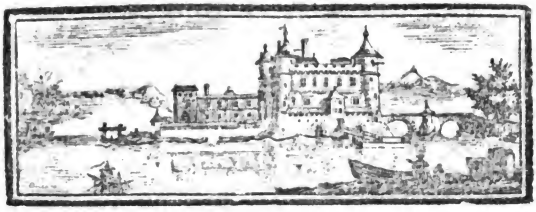

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE,
LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE
DES DÉPARTEMENS
DU MONT-BLANC, ET DU LÉMAN.

C

CAROUGE, l'une des sept provinces de l'ancien duché de Savoie, qui fut formée *par édit du 2 mai* 1780, des bailliages de Ternier et de Gaillard, de quarante-deux communes, démembrées des provinces de Genevois, de Faucigny et de Chablais. Cette nouvelle organisation, sollicitée depuis long-tems, fut approuvée par la Cour de Turin, dans l'espérance qu'elle favoriseroit le commerce et la population de la nouvelle ville de Carouge, et contribueroit aux avantages réciproques des lieux circonvoisins. Cette province étoit bornée, au midi, par les Usses, depuis le pont de la Caille jusqu'à leur embouchure dans le Rhône près de Seyssel; au couchant, par le

Digitized by Google

Rhône et par le territoire de Genève ; au nord, par le Chablais ; et à l'orient, par une portion du Faucigny et par la montagne de Salève. Après l'union de la Savoie à la France, la province de Carouge fut un des sept districts du département du Mont-Blanc, et depuis la formation de celui du Léman, elle fait partie de l'arrondissement de Genève.

Suivant l'état des consignes du sel et le dénombrement de la province de Carouge, déposés au bureau de l'intendance générale de Chambéry, en 1789 et 1790, son état statistique étoit le suivant :

Population générale, individus.	36981.
Cabaretiers et Boulangers établis dans la province. .	176.
Cures, soit paroisses.	70.
Curés et desservans dans les paroisses.	90.
Revenus du clergé en dixmes, évalués.	76931.
Idem. en biens fonds.	24087.
Idem. en casuel.	5600.
Dixmes perçues par les laïques, évaluées.	33372.
Total des revenus ecclésiastiques perçus dans la province de Carouge, suivant les états dressés par les châtelains, en 1790.	139990.

Consigne des bestiaux existans dans la province de Carouge, en 1790.

Bœufs, veaux et génisses.	5688.
Vaches.	6179.
Moutons.	204.
Brebis.	1299.
Cochons et grosses bêtes à saler pour la consommation annuelle des habitans de la province.	1076.
Chèvres et menues bêtes à saler.	82.
Montagnes faisant gruyère.	14.

Digitized by Google

Impositions foncières.

	L.	S.	D.
Taille royale.	64435.	9.	10.
Evaluation du prix total de l'affranchissement de la province de Carouge.	357634.	10.	0.
Sommes déjà payées aux seigneurs, en 1790. .	146066.	9.	7.

CAROUGE, capitale de l'ancienne province du même nom, aujourd'hui commune, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Genève, département du Léman, est une ville moderne, située sur la rive gauche de l'Arve, à un quart d'heure, au midi, de Genève, dans une position délicieuse.

Le sol où l'on a bâti Carouge, ayant été occupé par le lit d'Arve, fut appelé *Carog*, qui, suivant M. Sénébier, signifie, en langue celtique, un *torrent*, une *rivière*. Sur l'ancienne route qui conduisoit, avant 1564, de Pinchat à l'extrémité du chemin des Philosophes, où étoit l'ancien pont d'Arve, on a découvert, au commencement de mars 1805, à peu de distance du bureau de l'ancienne douane, deux monumens romains qui avoient échappé aux fouilles que l'on n'avoit cessé de faire dans cette partie qui est sous la colline de Pinchat.

L'inspection de la totalité des blocs de marbre retrouvés, que l'on reconnoit avoir été réunis par des liens de fer, fait présumer qu'ils appartenoient à un monument sépulcral que les Goths auront détruit, dans l'espérance d'y trouver quelque trésor. La différence des formes que l'on remarque dans ces blocs, semble indiquer que ce monument reposoit sur un socle, dont l'arête supérieure étoit taillée en chanfrein; au-dessus s'élevoit un tombeau de forme carrée, terminé par une corniche bien profilée, cintrée sur le milieu et recourbée vers les extrêmités;

Digitized by Google

au-dessus de cette corniche, sur une plinthe, devoit naturellement être placée l'inscription suivante, gravée sur deux pierres formant un parallélogramme de 5 pieds, 9 pouces de longueur, sur 5 de hauteur. Cette dernière partie du monument est ornée de moulures et d'une bande qui lui servent de cadre; elle est terminée par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel on voit une lance rompue, passée au travers d'une couronne *castrense*, soit militaire.

L'inscription de ce monument est la suivante :

M. Car. Antius Macrinus Centurio Coh.
Primæ Urbanæ,
Factus miles in eâdem cohorte, Domitiano II coss. (a).
Beneficiarius T. et Neni sereni, lege Aug. Vespasiano
X coss. (b).
Cornicularius Cornelii Gallicani, lege Aug. œquestrib.
Stipendiis, Domitiano IX coss. (c),
Item Minici Rufi legati Aug.
Evocatus, Aug. Domitiano XIII coss. (d).
Centurio, Imp. Nerva II coss. (e).
T. P. J.

Ce monument étoit, sans doute, le sépulcre de ce même M. A. *Macrinus*, qui, de simple soldat, devint Centurion de la première cohorte urbaine; on y voit qu'après avoir passé par tous les grades de la milice romaine, sous le règne de quatre empereurs, il reçut, à des époques déterminées, des

(a) L'an 73 de Jésus-Christ. (b) L'an 79. (c) L'an 82. (d) L'an 88. (e) L'an 93 de l'ère vulgaire.

Digitized by Google

récompenses militaires, décernées par les lois indiquées dans cette inscription : elle y fut placée par son ordre, puisque les dernières lettres initiales peuvent aussi s'interprêter par *Tumulo poni jussit.*

Le second monument romain retrouvé avec les débris du tombeau de *Macrinus*, est un *Cippe* sépulcral, érigé aux Dieux Manes de *Modestinus* par ses affranchis. Ce cippe très-bien conservé est formé par un seul bloc de marbre blanc, ayant cinq pieds d'élévation, sur un pied, 10 pouces et demi de largeur. On y lit l'inscription suivante, dont l'exécution indique un artiste peu intelligent dans l'incision lapidaire :

D. M.
D. Julio. D.
Juli Festi
Fil. Voit. Mod.
Estino Patrono
Pientissimo Liberti
Ejus curaverunt (a).

Sur la même voie publique qui conduisoit de Pinchat à l'ancien pont d'Arve, (situé où est aujourd'hui l'auberge du cheval blanc), existoit une *maladrerie* dont on a retrouvé les fondemens, en 1790, dans le lieu appelé la rue *Maladière.* Cet hôpital de lépreux, fondé par les évêques de Genève, dépendoit de la paroisse de S. Léger de cette ville,

(a) Ces deux inscriptions ont été placées à l'angle N. E. de l'Eglise catholique de Carouge, par les soins de M. Louis Montfalcon, Maire de cette commune.

Digitized by Google

et avoit une chapelle dédiée à S. Nicolas, comme le prouvent plusieurs actes des années 1247, 1262, 1281 et 1329 (a). François de Miez, évêque de Genève, et cardinal du titre de S. Marcel, lui fit des donations, *par son testament du 28 novembre* 1443, et l'appelle de *Carrogio* (b): Félix V, à la réquisition des habitans de Genève, ordonna à Barthélemi, évêque de Cornetto et de Montefiascone, d'en faire la visite et de pourvoir à sa bonne administration: ce qu'il exécuta par les règlemens qu'il fit dresser en 1447, que l'on conserve en manuscrit *in-fol. velin*, dans la bibliothèque publique de Genève, N.° 148. Carouge y est nommé *Quarrogium*: en conséquence, rien de plus hasardé et de plus ridicule que l'opinion de ceux qui dérivoient l'étymologie du nom de cette ville, de l'enseigne d'une auberge moderne, sur laquelle on peignit, en 1770, un grand K rouge.

Ce fut ensuite du traité de 1754, entre le roi de Sardaigne et la république de Genève, que l'on bâtit à Carouge un bureau pour la douane, et qu'il s'y établit quelques auberges et une tannerie près de la grande digue que Charles-Emmanuël III y avoit fait construire contre les érosions de l'Arve, l'an 1740. M. de Passier, dans son état statistique de la province du Genevois, pour l'an 1758, dit que cette tannerie étoit très-florissante; mais, que cet établissement n'ayant été formé que pour faire passer de nuit, en contrebande, les cuirs verts et les tans de Savoie à Genève et en Suisse, il pensoit

(a) Voyez le Journal de Genève du premier août 1789.

(b) Besson, preuves N.° 100, pag. 464.

Digitized by Google

qu'on devoit la supprimer, ainsi que celles de Chêne Heureusement son avis ne prévalut point, et Carouge continua à prendre quelques accroissemens insensibles (a), jusqu'en 1775, que le roi Victor-Amé III vint visiter les provinces de la Savoie. Les habitans de Carouge réunis aux plus riches propriétaires des bailliages de Ternier et de Gaillard, se présentèrent à ce souverain, à son passage à Annemasse; *Monloy* qui commandoit la milice urbaine de Carouge, lui présenta un mémoire tendant à prouver combien il étoit facile de favoriser la nouvelle colonie, en lui accordant des privilèges qui y attirassent les étrangers et y fissent fleurir le commerce. Les idées de population, de colonie, de fondation d'une nouvelle ville, flattèrent le monarque et ses ministres; il commença par accorder à Carouge, deux foires annuelles et un marché hebdomadaire, *par lett. patent. du* 6 *juin* 1777; la Chambre des comptes en dressa les règlemens de police, et détermina que la milice urbaine de ce bourg seroit exempte de corvées etc., et qu'elle se prêteroit à tout service militaire sur la frontière, lorsqu'elle en seroit requise par le commandant.

Quelques différends survenus entre le juge mage et l'avocat fiscal du tribunal de S. Julien, favorisèrent singulièrement les projets des premiers habitans de Carouge; ils obtinrent qu'il fût le chef-lieu de la nouvelle province qui fut formée *par édit du* 2 *mai* 1780: le siége de la judicature mage, les bureaux

(a) Charles-Emmanuël III entretenoit à Carouge, depuis l'an 1764, un détachement de la garnison de la Roche; et le premier commandant militaire que l'on y établit, fut le baron de Syon-S.-André, l'an 1773.

Digitized by Google

de l'intendance en augmentèrent la population (a). Le roi y fit construire l'église catholique (b), sur les dessins de M. Joseph Plaisance, architecte de Turin; elle fut bénie le 11 juin 1780, par M.gr Biord, qui fonda dans ce bourg une école pour les jeunes personnes du sexe. Le même M. Plaisance traça le plan de la nouvelle ville: une magnifique place devoit être le centre où toutes les rues tirées au cordeau devoient aboutir: une suite de promenoirs et un canal abondant devoient lui servir d'enceinte; contrarié par les intérêts des particuliers qui possédoient des maisons dans le vieux Carouge, ce plan ne fut point exécuté; M. Viana fut substitué à M. Plaisance, et M. Robillant, chef de la légion des campemens, donna le plan qui a été en partie exécuté, ensuite de l'approbation du roi, donnée le 20 février 1781.

M. Jean-Baptiste Foassa-Friot, d'Asti, premier intendant et juge mage de Carouge, ne négligea rien pour accélérer l'exécution des projets arrêtés par la Cour de Turin: les étrangers accouroient, de toute part, à Carouge; ses bâtises, ses rues se formoient avec une promptitude surprenante. Quoique doué d'un caractère actif et entreprenant, et quoiqu'il jouît de la confiance entière du comte Corte,

(a) La population de Carouge, au commencement de 1780, n'étoit que de 600 individus.

(b) Il n'y a que le tiers du magnifique plan de M. Plaisance qui ait été exécuté, l'édifice devoit être une croix latine avec une coupole et deux clochers latéraux. La décoration interne d'Ordre corinthien devoit être analogue à celle du S. Jésus de Rome. Le tableau du maître-autel, conservé pendant la révolution, a été peint à Turin, par le célèbre *Joseph Mazzuola* de Valduggia, élève de Mengs.

Digitized by Google

ministre des affaires intérieures, M. Foassa eut à lutter contre une infinité d'obstacles qui s'opposoient à son génie créateur. Il vouloit profiter des dissentions qui agiterent Genève, en 1782, pour peupler la nouvelle colonie; mais ce ne fut qu'après qu'elles eurent été appaisées par les puissances voisines, qu'il pût obtenir à Carouge, le culte public et la tolérance la plus étendue en faveur des Protestans.

Victor-Amé III, après avoir accordé les franchises les plus illimitées, l'exemption des douanes et l'octroi du vin et de la viande à la commune de Carouge, pour la mettre en état d'acheter le sol des rues, de faire creuser le canal et de planter les arbres des promenoirs, l'érigea en ville, par *lett. pat.* du 31 janvier 1786.

Il y fonda, en même tems, un hôpital qu'il dota de 5000 liv., et un collége, auquel il assigna 3000 liv. de revenus, à prendre sur l'imposition des biens ecclésiastiques de Savoie, et spécialement sur celle de l'abbaye de Talloires. Les Juifs furent ensuite admis à habiter Carouge et a y avoir une synagogue, conformément aux instructions du vingt-sept août 1787, adressées par le lieutenant général du duché, à M. François-Emmanuël de MESMES DE LOISINGE, second commandant militaire de cette ville naissante.

Le voisinage de Genève favorisa singulièrement l'agrandissement de Carouge; l'argent que les ouvriers et le bas peuple de cette première ville opulente, versoient, chaque jour, dans les cafés et les cabarets de la nouvelle colonie, y maintint une circulation de numéraire, qui contribua efficacement à la construction des nouveaux bâtimens. Tout étranger en

Digitized by Google

état de faire construire une maison, y étoit accueilli. L'état statistique de Carouge, en 1792, d'après le dénombrement dressé par ordre de M. le chev. de VARAX, 3.e commandant de cette ville, étoit le suivant :

Population totale de la ville et de sa banlieue, 4672 individus.

Clergé catholique, cinq prêtres; clergé protestant, un ministre et un diacre : avocats, 8; procureurs, 5; notaires, 6; étudians dans le collége et dans l'école d'écriture, 87.

La principale fabrique étoit celle du comptoir royal d'horlogerie, dirigé par M. M. *Virginio, Girard et de Montanrouge* qui occupoient 150 ouvriers, et qui faisoient par an un négoce de 80 à 100000 liv. de Piémont. Les fabriques d'horlogerie de Genève, entretenoient à Carouge 300 personnes; celle des cristaux de montre, établie par un juif de Londres, donnoit de l'ouvrage à 80 individus.

Les tanneries étoient au nombre de 8; dans celle de M. *Chaussat*, dont les édifices coûtoient déjà plus de 45000 l., on travailloit les cuirs à la manière russe et anglaise, elle faisoit, chaque année, des affaires considérables. Les autres fabriques de Carouge étoient celles des couvertures de coton et de bourre de soie, de broderie à chainette, de tapisserie de papier, de cire d'Espagne, etc. On y comptoit 22 cafés, une brasserie de bière, 120 traiteurs, aubergistes et cabaretiers qui, commune faite, vendoient journellement 1600 bouteilles de vin, mesure de Genève; ce qui rendoit par an, à la commune, pour l'octroi du vin, 6500 liv. de Piémont. L'on avoit déjà établi sur le canal deux moulins à *tan*, deux à blé et deux martinets pour la fabrication du fer: l'épicerie

Digitized by Google

avoit deux magasins en gros, et quarante boutiques de détail ; et les marchands vendant draps, mousselines, soiries et toiles de toutes especes, n'étoient encore qu'au nombre de deux principaux.

La Cour de Turin, qui avoit fait terminer l'édifice des prisons publiques, et commencer l'hôtel de ville (a), se proposoit, dans la protection qu'elle accordoit à Carouge, d'y établir le centre d'un commerce avantageux au pays, et à ses finances.

Les marchandises d'Italie, de France, de Suisse et d'Allemagne qui auroient traversé la Savoie, devoient être déposées dans les magasins des messageries de Carouge. Une compagnie de négocians établis à Constance, à Augsbourg, à Munich et à Vienne en Autriche, alloit être autorisée à remettre en activité le port de Bellerive, et à établir par la route de Sierne, une communication directe avec le lac Léman. Outre les routes centrales de Chambéry et d'Annecy à Carouge, l'on étoit sur le point d'en ouvrir une autre à travers la Semine (b), pour se rendre par le Wache et par Arcine à Seyssel, où le Rhône commence à être navigable.

La population de Carouge est aujourd'hui de 3119 individus ; son plus bel édifice est le palais que l'intendant Mouthon de Burdignin, y avoit fait bâtir,

---

(a) L'Hôtel de ville de Carouge déjà élevé jusqu'au I.er étage, devoit réunir le prétoire, les greffes, la salle et les archives de ville et le collège. La façade auroit été décorée de quatre colonnes d'Ordre ionique, surmontées d'un fronton au-dessus duquel auroit été placée l'horloge publique.

(b) Voyez l'Art. SEMINE, où nous développerons le projet que l'on se proposoit d'executer pour vivifier cette fertile contrée.

Digitized by Google

où l'on se propose, dit-on, d'établir des filatures et des fabriques en laine: les tanneries y sont toujours très-florissantes, et le voisinage de Genève y maintient le travail et quelque commerce.

Carouge est le lieu de la résidence de

M. MONTFALCON (Louis Apollonie), docteur médecin de l'Université de Turin, membre de la Société de vaccine du Léman: il a suivi les expériences nitriques du docteur Schmitz, et traduit du latin en français l'ouvrage *sur la Manie*, par Locher, médecin de Vienne, traduction imprimée à Genève, in-8.°, 1789.

Voyez Bibliothèque Britannique.

CATURIGES, peuples qui, suivant Pline, *lib. III, chap. I*, habitoient les montagnes et les vallées situées entre les Alpes cottiennes et liguriennes. Embrun étoit leur capitale: ils se liguèrent avec les Centrons et les Garoscelles, pour disputer à César son retour dans les Gaules, pendant la guerre qu'il fit aux Helvétiens.

CENTRONS, peuple valeureux des Alpes grecques, dont Pline et Strabon ont déterminé la position géographique (a), en leur assignant pour confins, le pays des *Salasses*, soit des Val-d'Aostins, et celui des *Octodurenses*, soit des habitans de Martigny en Valais. Les Centrons occupoient non-seulement toute la Tarentaise moderne et les vallées de Beaufort, mais

(a) *Pline*, lib. III, chap. 20, *sunt prætereà Latio donati incolæ, ut Octodurenses*, Finitimi Centrones, *Cottianæ civitates, Caturiges, etc. Idem* Strabon, *lib. IV.*

Digitized by Google

encore celles de Megève, de Flumet, de S. Gervais, de Chamonix et de Vallorsine, où sont les passages par lesquels on peut communiquer par le Chapieu, le Bon-homme, le Col de la Seigne et le Trient, avec les vallées de Val-Farnex, d'Orsières, de S. Branchier et de Martigny, qui, du tems des Romains, furent les contrées habitées par les *Octodurenses*.

Centron, village existant encore aujourd'hui, à peu de distance de Moûtiers, étoit le chef-lieu du pays; des éboulemens réitérés, des érosions de l'Isère l'ayant en partie détruit, ont privé la postérité des monumens romains qui devoient y exister, puisque dans la *Notice des Gaules*, il est appelé *civitas Centronum*, *et Darantasia*, par Ptolomée. Il est très-probable que ce fut dans cet endroit que S. Jacques, premier apôtre des Centrons, établit son siége, dont le diocèse prit ensuite le nom de Tarentaise (a).

L'histoire romaine nous apprend que les Centrons furent les alliés fidelles et constans des *Salasses*, leurs voisins, dont ils n'étoient séparés que par le petit S.-Bernard: les Romains firent la guerre avec ces deux peuples, et *Veterus* ne put les soumettre, qu'en les privant du sel qu'ils tiroient du Piémont et de la basse Tarentaise. A peine ce général se fut-il retiré, qu'ils rentrèrent dans l'indépendance dont ils furent de nouveau privés, l'an de Rome 728, par *Messala Corvinus*. Terentius Varon, lieutenant de César, après en avoir fait un grand car-

(a) Outre la ville de Centron ou de Tarentaise, les autres lieux de cette partie des Alpes grecques furent *Axima*, Aixme qui fut l'ancien *Forum Claudii Centronum*; *Bergentrum* que les uns croyent être Bellentre, et les autres le Bourg-S.-Maurice.

Digitized by Google

nage, n'accorda la vie aux habitans de ces vallées des Alpes grecques, qu'après qu'ils lui eurent livré 30000 jeunes personnes qu'il vendit publiquement à Ivrée, ainsi que le rapporte Strabon, *liv. IV, pag.* 182.

Malgré tant de défaites, les Centrons réunis aux *Garroscelles* et aux *Caturiges*, osèrent encore s'opposer à César lorsqu'il retournoit d'Italie avec cinq légions pour arrêter les ravages des Helvétiens dans les Gaules (a).

Enfin, l'an de Rome 748, Auguste soumit, pour toujours, à la domination romaine, tous les peuples de la chaine des Alpes ; et le sénat, pour perpétuer la mémoire d'un si grand événement, lui fit ériger un trophée sur lequel fut gravé le nom de toutes les nations vaincues. On y trouve les peuples du Valais, *Nantuates, Veragri, Seduni, les Salasses*, soit Val-d'Aostins, *les Medulli*, *Uceni*, peuples de la Maurienne, et au lieu de *Centrones*, les éditions de Pline, et plusieurs manuscrits ont mis à leur place, les *Acitavones* (b).

Les Commentateurs du naturaliste Romain réfléchissant que ce dernier peuple étoit inconnu dans l'histoire romaine, et que le pays qu'il auroit occupé étoit précisément la position géographique assignée par les textes de Strabon et de Pline aux Centrons, ont conjecturé que la dénomination *Acitavones* étoit une corruption du texte primitif, et qu'il falloit y lire *Centrones*, comme on le trouve dans l'ancien manuscrit de la Maison Chifflet, de Besançon. D'ailleurs, dans une guerre commune de tous les peuples des Alpes contre les Romains, il

(a) Comment. Cæsaris, de bello Gallico, *lib. I.*

(b) Centroni nell' arco trionfale dell' Alpi con nome corrotto, Acitavoni sono nominati. *Cor. R., vol. I, cap. I.*

Digitized by Google

n'est pas possible de supposer que les valeureux Centrons qui avoient versé tant de sang pour la défense de leurs alliés, fussent restés seuls, neutres au milieu des Alpes dans une lutte, de l'issue de laquelle dépendoit le sort de la confédération générale; en conséquence, les deux Chieza et plusieurs autres ont pensé qu'entre les mots *Salassi* et *Medulli*, il falloit lire *Centrones*.

Auguste, qui devoit estimer ce peuple à cause de sa valeur et de son courage intrépide, fut, sans doute, celui qui l'agrégea aux privilèges des habitans du *Latium*, comme le rapporte Pline, (*loco citato*); et c'est à cette époque que l'on peut raisonnablement conjecturer que les Centrons furent définitivement incorporés au peuple Romain. Les plus anciennes inscriptions conservées à Aixme et à Passy, étant relatives à cet empereur, il est permis de penser qu'elles lui furent consacrées par la reconnoissance d'une nation à laquelle il venoit de donner des preuves si évidentes de son estime et de sa considération.

CHABLAIS, l'une des sept provinces de l'ancien duché de Savoie, réunie aujourd'hui au département du Léman, sous le nom d'arrondissement de Thonon, comprend la plaine riante et délicieuse qui longe le bord oriental du lac Léman; les vallées d'Aulps, d'Abondance et de la Morge. Ce torrent qui prend sa source à la dent d'Oche, sépare cet arrondissement de la république de Valais.

La superficie du Chablais, avant la formation de la province de Carouge, étoit de 227274 journaux, dont 170500 en terres cultivables; 51074 en communaux; et 5700 en rochers, lits de rivières et autres terrains non cultivables.

Suivant les consignes de la gabelle de sel et le dénombrement

Digitized by Google

de la province fait l'an 1790, l'Etat statistique du Chablais, étoit le suivant :

Population totale, individus.	47574
Cabaretiers, boulangers établis dans la province. . .	109
Cures soit paroisses.	59
Curés et desservans dans les paroisses.	99

Revenu du Clergé, en dixmes, évalué. . : . . :	68641.
Idem en biens fonds.	50001.
Idem en casuel. , ...	4720.
Dixmes perçues par les laïques.	9316.

Total des revenus ecclésiastiques en Chablais, suivant les Etats dressés par les châtelains, en 1790. 132678.

Consigne des bestiaux de la province, en 1790.

Bœufs, veaux et genisses.	5026.
Vaches.	10174.
Moutons. . . . . :	1212.
Brebis.	2668.
Cochons, grosses bêtes à saler.	1814.
Chèvres et menues bêtes à saler.	422.
Montagnes faisant gruyères.	47.

	L.	S.	D.
Taille royale, soit imposition foncière. . .	60965.	2.	6.
Evaluation du prix total de l'affranchissement.	777798.	3.	11.
Somme déjà payée aux seigneurs, en 1790. .	207548.	6.	5.

Le Chablais fut une des premières possessions de la Maison de Savoie : tous les historiens s'accordent à dire que l'empereur Conrard le Salique en donna, l'an 1034, l'administration à Humbert aux *Blanches Mains*.

Digitized by Google

Mains. Adélaïde, marquise des Alpes Cottiennes, y exerçoit la souveraineté immédiate, l'an 1064, que S. Annon, archevêque de Cologne, s'adressa à cette princesse, pour obtenir, par son autorité, des moines d'Agaune, une portion des reliques des martyrs de la Légion Thébéenne (a). L'empereur Frédéric II érigea le Chablais en duché, l'an 1238; il comprenoit alors, 1.° le Chablais proprement dit, *Ager Cabalicus*, dont Thonon, Allinges, Hermence, Narnier et Ivoire étoient les lieux principaux; 2.° le pays de *Gavot*, qui s'étendoit depuis la Drance jusqu'à S. Gingonlph, et dont Evian étoit le chef-lieu; 3.° la vallée de S. Maurice jusqu'à Martigny; les seigneuries et châtellenies de Nyon, de Vevey, de la Tour de Peyl, de Chillon et de Villeneuve, qui ne furent démembrées du Chablais, que par le traité de Lausane, du 30 octobre 1564 (b).

La capitale de cette province, jusqu'en 1536, fut S. Maurice d'Agaune, où les statuts de Savoie, *liv. II*, § 56, fixèrent la résidence du bailli et du juge mage: cette disposition explique pourquoi les premiers commentateurs des auteurs latins ont pu dire avec vérité, que le Chablais étoit le pays des anciens *Nantuates*, puisque avant l'an 1536, le bas-Valais en faisoit partie, et que S. Maurice d'Agaune,

(a) Annon episcopus Coloniensis Agaunum petens 1064, precibus contendit ab Adelaidâ Alpium Cottiarum marchionissâ, ut Thebeæ Legionis reliquias, ejus auctoritatis jussu, mereretur ab Agaunensibus accipere; Adelaidæ enim ditionis erat locus ille. *Vita S. Annonis archiep. Coloniensis*, 1064.

(b) Voyez l'ouvrage manuscrit intitulé: *Recherches des titres qui ont acquis à la Maison de Savoie, les Etats qu'elle possede*, justifiées par les chartres des archives royales de Turin, vol. in-4.°, pag. 3 et 4.

Digitized by Google

chef-lieu des Nantuates, étoit alors le siége du gouvernement civil et militaire du Chablais. L'histoire de cette province présente plus de révolutions qu'aucune autre partie de l'ancienne Savoie, sur-tout pour celles qui sont relatives aux opinions religieuses.

Les Bernois voulant étendre le territoire de leur Canton, profitèrent habilement des différends survenus entre Genève et Charles III, duc de Savoie, qui vouloit devenir souverain de cette ville indépendante, enclavée au milieu de ses plus belles provinces. Ayant conquis, dans l'espace de quelques jours, les pays de Vaud, de Gex, de Ternier et de Gaillard, ils reçurent à Genève, le premier février de l'an 1536, les députés de Thonon et des Allinges. Ceux-ci se voyant sans défense et sans espérance d'aucun secours, vinrent implorer la clémence des généraux victorieux, et obtinrent que l'armée qu'ils commandoient, entreroit dans leur province sans y commettre aucun dégât (a).

Les Valaisans allarmés des conquêtes rapides des Bernois, entrèrent presqu'en même tems dans le haut-Chablais, établirent leur domination depuis la Drance jusqu'à Martigny, et mirent des garnisons à Evian, à S. Gingoulph et à S. Maurice, où ils conservèrent la religion catholique. Les Bernois, tranquilles possesseurs de leurs conquêtes, *par édit* du 31 mai 1536, firent du Chablais allobroge, un bailliage de leur république, et en fixèrent le siége et les tribunaux à Thonon; ils organisèrent la Chambre baillivale, en choisissant ses 12 juges assesseurs, parmi les notables du pays, et nommèrent pour

(a) Voyez Ruchat, *Histoire de la réformation de la Suisse, tom. V, liv. XIII, pag.* 448; *liv. XIV, pag.* 64.

Digitized by Google

premier bailli, Jean Rodolphe Naguely, général en chef de leur armée.

Malgré que les Bernois eussent promis aux Chablaisiens de leur laisser le libre exercice de leur religion, FAREL, de Gap en Dauphiné, qui avoit déjà établi la réforme protestante à Genève et dans le mandement d'Aigle, vint la prêcher à Thonon avec Christophe Fabry, dit *Lambertet*, animés l'un et l'autre par les espérances de succès que leur donnoit Girard *Pariat*, moine augustin, qui professoit en secret leurs principes. On refusa d'abord de les entendre dans toutes les maisons de Thonon, et ils n'y auroient fait aucun prosélyte, sans l'imprudence du prieur des chanoines réguliers de S. Augustin. Pour tourner en ridicule Farel, sa prédication et le culte des réformés, il fit représenter par ses chanoines, une comédie remplie de bouffonneries extravagantes qui aigrirent les Bernois contre les catholiques, et qui déterminèrent Farel à revenir à Genève.

Loin de réussir dans le but qu'il se proposoit, ce prieur fut tellement effrayé de la colère et des menaces de la garnison bernoise, qu'il vint en diligence à Genève rechercher Farel, se prosterner à ses pieds, et le supplier de retourner à Thonon. Farel se rendit à ses instances réitérées, mais ne se croyant pas en sureté dans cette ville, il y laissa Fabry qui fut seul chargé d'y exercer le ministère réformé. Les catholiques ne se contentèrent pas de l'empêcher de prêcher en public, mais se portèrent au château où ils attaquèrent le bailli et la garnison bernoise qui vouloient introduire la réforme dans la ville.

Le sénat de Berne informé de ce tumulte qu'il regarda comme une rébellion, envoya à Thonon,

Digitized by Google

6 commissaires qui, le 6 juin, firent abattre tous les objets du culte catholique, en défendirent l'exercice public, et confirmèrent Fabry dans sa fonction de ministre, qu'il exerça pendant 10 ans, *prêchant*, dit Ruchat, (*ibid. pag.* 550), *au milieu de beaucoup de traverses, de la part d'un peuple de Col roide.*

Cette diversité dans les opinions religieuses, causant dans les pays nouvellement conquis et sur-tout dans les campagnes, beaucoup de troubles, de rixes et d'insurrections, les Bernois, pour les assoupir, et dans l'espérance de faire embrasser la réforme à leurs nouveaux sujets, indiquèrent à Lausane, pour le premier dimanche d'octobre de l'an 1536, une dispute publique sur les matières controversées; ils ordonnèrent à tous les ecclésiastiques, et spécialement à ceux du Chablais de s'y trouver. Le Chapitre de la cathédrale de Lausane refusa d'y comparoître; il représenta aux seigneurs de Berne, « qu'une église » particulière n'ayant aucun droit pour juger les » doutes et les difficultés qui pouvoient s'élever sur » les matières de Foi, ce jugement n'appartenoit qu'à » l'Eglise universelle à qui seule J. C. avoit promis » son assistance, jusqu'à la consommation des siècles; » que pour cette cause, il prioit L. L. E. E. qu'on » n'imputât point au chapitre de Lausane, que ce fut » par imprudence, pusillanimité ou ignorance, s'il » refusoit de disputer hors d'un concile général, » sur les très-saints mystères de la Foi catholique, » parce que l'état de la Religion chrétienne seroit » en dangereuse confusion, s'il étoit permis à chacun » de régler sa foi sur son esprit particulier; que » pour ces causes, il remettoit la décision des ar- » ticles proposés dans la dispute, au prochain futur » concile général déjà convoqué, publié et ordonné. » *Ruchat, tom. VI, liv. XV., an* 1536.

Digitized by Google

Le clergé séculier et régulier de Thonon et du Chablais fut obligé de comparoître devant les commissaires et les ministres de Berne, à la seconde assemblée de la dispute publique; deux Augustins adhérèrent à la réforme proposée, mais tous les autres religieux et le corps entier du clergé séculier déclarèrent que, conformément aux principes contenus dans la déclaration du chapitre de Lausane, ils protestoient contre toutes disputes faites hors du concile général et contre toute décision qui ne seroit pas prononcée par l'Eglise universelle. L'on n'eut égard à aucune de ces protestations, et la dispute s'étant terminée au gré des réformés, le Sénat de Berne fit abattre, dans tout le Chablais, les signes du culte catholique, et publier l'édit du 24 décembre 1536, qui statuoit définitivement et comme loi de l'Etat :

1.° Qu'on n'administreroit, dans le Chablais et pays de nouvelle conquête, que les deux seuls sacremens du baptême et de la cène.

2.° Que les ecclésiastiques Romains qui embrasseroient la réforme, conserveroient, à vie, la jouissance de leurs bénéfices.

3.° Que les capitaux et biens fonds légués aux églises pour des fondations, seroient restitués aux familles desquelles ils provenoient en origine.

4.° Que chaque ecclésiastique, religieux et religieuse étoit autorisé à se marier.

5.° Qu'on ne célébreroit d'autres fêtes que les Dimanches, Noël, la Circoncision, l'Annonciation soit l'Incarnation, et l'Ascension du Seigneur; défendant, en outre, très-expressément, toutes céré-

Digitized by Google

monies du culte Romain, et spécialement de ne jamais sonner les cloches pour les morts et pour les orages ou mauvais tems, sous peine de 10 florins d'amende pour les hommes, et de cinq pour les femmes.

Cependant, l'on n'exerça aucune vexation pendant trois ans, contre les ecclésiastiques, religieux et religieuses catholiques qui restèrent dans le pays, sans troubler le nouveau culte réformé; les commissaires Bernois députés dans les campagnes pour y organiser la réforme, suivant l'édit ci-dessus, agirent par-tout avec la plus grande modération, et afin de calmer l'effervescence qui régnoit, à ce sujet, dans les campagnes, les vases sacrés, les livres, les ornemens de leurs églises furent remis avec les bannières, aux communes, qui les conservèrent religieusement jusqu'à la mission de S. François de Sales, en 1594.

Emmanuël-Philibert, duc de Savoie, ayant obtenu de la France la restitution de ses Etats, par le traité de paix de Câteau-Cambresis de l'an 1557: les Bernois, par celui de Lausane du 30 octobre 1564, assurés de la possession entière du pays de Vaud, lui restituèrent les bailliages de Gex, de Ternier, de Gaillard et de Chablais. Les Valaisans lui rendirent également le pays de *Gavot*, soit le district d'Evian, qui resta constamment catholique, mais ils demeurèrent possesseurs de la vallée de S. Maurice usqu'à Martigny; de manière que le Chablais, rentré sous la domination de la Maison de Savoie, n'étoit plus qu'une portion de cette ancienne province de laquelle furent démembrés les châtellenies de Nyon, de Vevey, de Villeneuve et le bas-Valais d'aujourd'hui.

Le duc de Savoie établit le siége de la judicature

Digitized by Google

mage à Thonon, qui, depuis l'an 1569, devint la capitale du nouveau Chablais; en vertu des articles du traité de Lausane, on ne changea rien au culte protestant, dans les endroits où il se trouva établi; Thonon eut le même nombre de ministres; les calvinistes des campagnes eurent trois ministres et trois temples, l'un à Tully; le second, à Narnier; le troisième, à Bons; et tous les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise, qui n'avoient pas été vendus, furent unis, l'an 1579 (a), par Grégoire XIII, à l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Cette organisation civile et ecclésiastique du Chablais fut en vigueur jusqu'en 1589, que cette province devint le théâtre d'une guerre plus destructive et plus ruineuse que celle de 1536: Sancy y entra avec 10000 hommes que lui fournirent Genève, Berne et quelques cantons Suisses; il ruina la ville d'Hermence, et combla son port; les châteaux de Thonon, de Ripailles furent démolis; et toutes les maisons des nobles qui s'étoient armés pour leur souverain, furent réduites en cendres. Evian fut de nouveau occupé par les Valaisans, mais au nom et pour le duc de Savoie qui, avec une armée de 12000 hommes de pied, et de 2500 chevaux, reconquit le Chablais, et fit la paix avec Berne, par le traité de Nyon, du premier octobre 1589.

Charles-Emmanuël I, pour détacher plusieurs de ses sujets du parti de Berne et de Genève, résolut alors de rétablir le culte catholique dans le Chablais et dans les bailliages de Ternier et de Gaillard: cette entreprise délicate fut confiée, 58 ans après

(a) Bref du 13 des kal. de juin 1579.

Digitized by Google

la réformation, à la sagesse éclairée, à la piété et à la douceur de S. François de Sales, alors prévôt du chapitre de Genève, résidant à Annecy, et à la prudence consommée du célèbre président Antoine Favre. La patience du prévôt de l'Eglise de Genève, ses conférences pacifiques, ses instructions lumineuses, qui dissipèrent peu à peu les préventions qui faisoient regarder les catholiques comme des idolâtres, lui gagnèrent insensiblement tous les cœurs : ses mœurs irréprochables, ses manières honnêtes, firent goûter sa doctrine : et ses discours touchans et persuasifs achevèrent de porter la conviction et la persuasion dans tous les esprits. La conversion de Pierre *Petit*, ministre de Thonon, celles de l'avocat *Poncet* et du baron d'Awully, regardés tous trois comme les lumières des calvinistes en Chablais, furent suivies d'une infinité d'autres, au point que, sans que l'autorité civile s'en fût mêlée, le culte romain fut rétabli dans l'église de S. Hypolite de Thonon, la veille de Noël de l'an 1596. L'instruction fut ensuite continuée pendant deux ans dans les campagnes et dans les bourgs ; les Jésuites établirent un petit collége à Thonon, et une mission dans le bailliage de Ternier.

Le Père Chérubin, savant capucin de Maurienne, établit des conférences publiques de controverse dans la capitale du Chablais, et les Genevois y envoyèrent *Herman Lignaridus*, un des professeurs de leur Académie, qui obtint du duc le sauf-conduit le plus étendu. Les ecclésiastiques les plus éclairés du diocèse de Genève prêchèrent, par ordre de Dom Claude de Granier, leur évêque, aux Allinges, à Bellevaux, à Bons, à Douvaine, à Ivoire et à S. Cergue ; leurs missions eurent un tel succès, qu'au mois de septembre de l'an 1598, le cardinal de Médicis,

Digitized by Google

légat du pape, et Charles-Emmanuël I, s'étant trouvés à Thonon avec Dom Claude de Granier, pour y célébrer les 40 heures, presque toutes les communes du Chablais vinrent s'y réunir à l'Eglise catholique. On pensa alors à rétablir les églises, les presbytères et les curés: dans cette vue, le duc, par ses *lett. pat.* du 5 octobre de la même année, établit une commission composée de l'évêque de Genève, de S. François de Sales, prévôt de la cathédrale, de Claude d'Angeville, primicier de la Roche, vicaire général du diocèse, et de noble Claude Marin, procureur fiscal du Chablais. Elle fut chargée de prendre l'inventaire de tous les revenus ecclésiastiques tant existans qu'aliénés par les Bernois, pour que des sommes qui en proviendroient pendant trois ans, on relevât les autels, les églises et les presbytères. Toutes les cloches que les Bernois avoient fait transporter au Fort des Allinges, furent restituées à chaque paroisse; le primicier d'Angeville dressa, avec l'avocat Marin, l'état de tous les bénéfices, tels qu'ils étoient avant la réformation: ils déterminèrent les sommes qu'exigeoient les réparations les plus urgentes, et se servirent des revenus non aliénés pour les faire exécuter. Pendant ce tems, S. François de Sales se rendit à Rome avec François de Chissé de Polinge, autre vicaire général du diocèse: ils obtinrent de Clément VIII la révocation de l'union des bénéfices du Chablais et des bailliages, à l'ordre militaire des SS. Maurice et Lazare: l'érection de la S.te Maison de Thonon, et les pouvoirs les plus étendus, accordés à l'évêque de Genève, pour rétablir les cures, réunir celles qu'il jugeroit devoir l'être, et appeler au concours, les chanoines de sa cathédrale, pendant qu'il y auroit pénurie de prêtres dans son diocèse.

Digitized by Google

Le bref du souverain pontife, qui contient ces dispositions, ayant été expédié à Rome le 24 mars 1599, et enregistré au sénat de Savoie, le 17 décembre suivant, ensuite des *lettres* de jussion du duc de Savoie, Dom Claude de Granier convoqua le synode diocésain, au commencement d'avril de l'an 1600, pour y entendre les ecclésiastiques qui seroient légitimement pourvus de quelques bénéfices-cures dans le Chablais et les bailliages. N'en ayant trouvé que sept, qui étoient S. François de Sales, curé de Corsier: le primicier d'Angeville, prieur de Douvaine; le doyen de Lornay, curé de Thairy; Thorens, prieur de Draillans; Michel d'Echallon, curé de Collonge et d'Archamps; Pierre Mugnier, curé de S. Julien, et François du Borjal, curé de Beaumont, l'évêque de Genève, comme délégué apostolique, se rendit à Thonon accompagné de ses deux vicaires généraux d'Angeville et de Chissé, pour procéder, avec S. François de Sales, et Charles de Rochette, premier président du sénat, au rétablissement des cures du Chablais et des bailliages. Pendant que l'on s'occupoit de cette réorganisation ecclésiastique, la guerre ayant éclaté entre la France et la Savoie, la pleine exécution du bref de Clément VIII ne put avoir lieu que le 25 octobre de l'an 1600, époque où l'on rétablit d'abord 35 églises paroissiales, auxquelles furent réunies celles qui n'avoient ni édifices sacrés ni presbytères (a).

Clément VIII ayant ensuite accordé à la ville

(a) Tout ce que nous venons de dire sur le rétablissement du culte catholique en Chablais, l'an 1600, est extrait des titres authentiques relatifs à cette matière, soigneusement conservés dans les archives du chateau de Viry, et recueillis, dans le tems, par Marin, premier comte de Viry, conseiller d'Etat du duc de Savoie.

Digitized by Google

de Thonon, la célébration du Jubilé de l'année Sainte, pendant les mois de mai et de juin de l'an 1602, le gouverneur de Savoie, les députés du Sénat et de la Chambre des comptes se trouvèrent dans cette ville, avec l'évêque de Genève, le 24 de mai de la même année. Après avoir mis la S.te Maison en possession du prieuré de S. Hypolite, l'ouverture du Jubilé se fit avec les mêmes cérémonies que celles que l'on observe à Rome, à l'ouverture de la Porte S.te: 160 processions accoururent de la Savoie, de la Suisse, du Valais et de France à Thonon; on remarqua sur-tout celles de Nantua, de Belley, de Bourg, de Montluel, de Lyon et de S. Claude, auxquelles les magistrats de Genève accordèrent le passage dans leur ville, sous la réserve de voiler les croix et les bannières.

Les offrandes que l'on recueillit, pendant les deux mois que dura le Jubilé, surpassèrent 20000 écus d'or: 10000 écus furent d'abord destinés à racheter de la ville de Fribourg, les biens fonds du prieuré de S. Hypolite, que les Bernois lui avoient hypothéqués, et le restant fut employé à l'acquisition des dixmes aliénées des principales églises du Chablais.

La S.te Maison de Thonon fut ensuite composée d'un corps de clergé agrégé à l'orde des SS. Maurice et Lazare, des barnabites et des capucins, dont les devoirs et les droits furent définitivement déterminés par la transaction du 6 septembre 1677, passée entre Joseph-Marie de *Rossillon*, préfet de la S.te Maison: Dom de la *Combe*, prévôt des barnabites; et le Père de *Thiollaz*, au nom des capucins.

Cette transaction contenant un règlement divisé en

Digitized by Google

35 paragraphes, fut rédigée par M.gr François-Amédée d'Arvillars, archevêque de Tarentaise, premier président de la Chambre des comptes, par le président de la Perrouse et par noble Etienne de Cholet, conseiller d'Etat et procureur général de S. A. R.

L'histoire du Chablais, très-intéressante sous les rapports civils et religieux, a été écrite par M.r l'intendant Pescatore, qui avoit fait, à ce sujet, les recherches les plus nombreuses, en visitant toutes les archives de cette province avant l'an 1792. Ceux qui désireroient connoître plus en détail tout ce qui a rapport à ses révolutions ecclésiastiques, doivent lire *l'Histoire de la réformation de la Suisse, par Ruchat, tom. V, liv. XIII et XIV; la Vie de D. Claude de Granier, évêque de Genève*, par le Père de Constantin de Magny; *celle de S. François de Sales*, par son neveu Charles-Auguste; *les Mémoires manuscrits* du primicier d'Angeville; *les Rélations imprimées de d'Arandas, de M.gr Berliet, archevêque de Tarentaise*, et sur-tout l'*Histoire des missions du Père Chérubin, de Maurienne*, ouvrage laissé in-4.° en manuscrit par le P. Fidelle, de Talissieux.

Les plaines du Chablais sont fertiles en grains et en fruits de toutes espèces; les vignobles de Crépy produisent les meilleurs vins du pays; l'on assure que le produit des châtaignes surpasse 200000 francs; les montagnes du haut-Chablais abondent en excellens pâturages; la vente des blés, des bestiaux, et surtout des mulets et des cochons forme la branche principale du commerce actif de cette contrée. Depuis les guerres du 16.e siècle qui ruinèrent les villes et les campagnes de cette province, elle a toujours eu une population et des moyens inférieurs aux besoins de son agriculture; Charles-Emmanuël III, dans

Digitized by Google

l'espérance de la vivifier, y fit exécuter la belle route qui la traverse depuis Genève à la Tour-ronde ; il se proposoit de la continuer par Mellerie et S. Gingoulph, et d'établir ainsi une nouvelle communication avec l'Italie par le grand-S. Bernard ; mais, malgré ses pressantes sollicitations, la république du Valais craignant pour son indépendance et pour les mœurs de ses sujets, ne voulut jamais concourir à l'exécution de ce projet que le génie créateur de Napoléon I.er vient de réaliser.

CHALETS DES ALPES (Les) sont, dans les hautes montagnes du Léman et du Mont-Blanc, de petites habitations construites dans les endroits où les troupeaux paissent, en été, les gras pâturages dont elles abondent ; leurs murs peu élevés ne sont la plupart que des assemblages informes de pierres brutes, sans mortier ni ciment. Ces édifices rustiques qui rappellent l'idée des huttes où dûrent s'abriter les premiers hommes, ne sont formés que par une seule pièce carrée, dont la moitié sert à retirer les bestiaux pendant la nuit et les orages, et l'autre à loger les bergers : une crêche haute de deux pieds sépare les vaches de l'espèce de cuisine qu'habitent les pasteurs. Ces crêches sont les canapés des innocentes bergères des Alpes, qui prennent plaisir à s'y asseoir pour travailler, chanter et se délasser dans des momens de loisir, en passant leurs bras vigoureux autour des genisses qu'elles comblent de caresses. Le feu est allumé contre la muraille, et le plus souvent la fumée n'a d'autre issue que par les fentes du toit, des murs ou par la porte : une potence tournante supporte la chaudière où se caille le lait pour faire le fromage. A côté de ces habitations où l'on ne trouve que ce qui est

Digitized by Google

indispensable à la vie, est un petit réduit exposé au nord, dans lequel est placée la *laiterie*. Au-dessus de l'écurie des vaches sont quelques planches mal assemblées, sur lesquelles un peu de foin sec sert de lit aux bergers et à ceux qui vont les visiter. Là, sous ces humbles toits que la simplicité chérit, régnent la frugalité, l'harmonie, l'innocence et les mœurs; les habitans des hautes montagnes y jouissent en paix et loin du fracas du monde, d'une tranquillité, d'un bonheur et d'une santé qui sont inconnus aux villes les plus voluptueuses et les plus opulentes.

CHAMBERY, chef-lieu du département du Mont-Blanc, fut, jusqu'en 1792, la capitale de l'ancien duché de Savoie, depuis l'an 1232. Cette ville est située à 45 dégrés, 34 minutes et 2 secondes de latitude septentrionale, et à 25 dégrés, 35 minutes de longitude, comptés depuis le premier méridien de l'île de Fer, soit à 3 dégrés, 30 minutes et 10 secondes à l'est du méridien de Paris: elle est distante de 18 lieues à l'E. de Lyon, 12 au S. de Genève, 8 au N. E. de Grenoble, 43 au N. O. de Turin et 113 au S. O. de Paris. Son sol est élevé de 136 toises, soit de 265 mètres au-dessus du niveau de la mer, et sa place d'Armes ne s'élève que de 19 toises au-dessus du niveau du lac du Bourget.

La vallée resserrée où a été bâti Chambéry, y réunit les routes de Lyon, de Genève, de Grenoble et d'Italie; son sol mouvant, formé par des sables et des sédimens marécageux, semble indiquer que très-anciennement il a dû être occupé par les eaux du lac du Bourget. Ce sol a dû être exhaussé par les alluvions des torrens impétueux de Leysse et de l'Albane. Ce dernier traverse Chambéry sur trois

Digitized by Google

lignes différentes, et coule dans des canaux creusés par la main des hommes, dont deux ont successivement servi de fossés aux deux enceintes primitives de cette ville (a). L'excellence des eaux et la température du climat contribuent infiniment à la santé des habitans; les hommes y sont bien faits, les femmes généralement belles et d'un beau teint. Le caractère national est une gaieté naturelle et franche, réunie à des manières gracieuses qui charment les étrangers qui les fréquentent: les passions y sont douces et sociales; il régne dans les conversations et dans les assemblées, ce ton d'urbanité affectueuse qui n'aît de l'usage du monde, et qui caractérise les ames sensibles et bienfaisantes.

Les environs de Chambéry, quoique montueux, sont agréables et bien cultivés; ils abondent en productions de toutes espèces et d'excellente qualité; les vins de Monterminod sont très-estimés et très-salutaires; les vers à soie y sont élevés avec succès, et leurs produits sont très-recherchés par les fabricans de Lyon.

(a) L'existence du canal qui traverse la place de S. Leger, et longe la Grand-rue, ne date que du 21 janvier 1409, que le comte Amédée VIII ordonna, par ses *lett. pat.*, que l'on abattroit toutes les *Cabornes* et toutes les hâles qui existoient derrière l'église de S. Leger; que l'on creuseroit un canal qui passeroit sous cette église, et traverseroit la rue jusqu'à la Juiverie. Le sénat, *par son arrêt* du 4 mars 1569, ordonna l'élargissement et la reconstruction de ce canal, le fit couvrir et permit l'établissement des *Cabornes* (*), et la construction des toits de la rue Couverte pour la commodité des marchands. *Extrait des archives de cette ville.*

(*) On appelle *Cabornes*, de petites maisons, soit boutiques qu'habitent les marchands détailleurs.

Digitized by Google

Il n'y a rien d'exact ni de certain sur l'origine de Chambéry, avant le 11.e siècle; sa fondation par *Caturiges*. 13.e roi des Allobroges, est une fable imaginée par D. Rochex, dans sa *gloire de la Novalaise*: l'étymologie du nom de Chambéry, dérivée par Fodère et par Jacques Delex de la Rochette (a), du mot savoisien *Chamberoz*, soit écrevisses, n'est fondée que sur l'allégation de ceux qui supposent que le sol de Chambéry fut très-anciennement un marais rempli de ces animaux aquatiques, lequel se dessecha à mesure que les eaux du lac du Bourget s'en retirèrent, et que les dépôts de Leysse et de l'Albane eurent élevé le terrain sur lequel cette ville est aujourd'hui bâtie. Jusqu'à présent on n'a trouvé aucun monument, aucune inscription, ni médaille qui puissent justifier que Chambéry ait existé du tems des Romains, ni qu'il soit situé où existèrent les anciennes villes de *Vocontium* et de *Civaro*. Le seul endroit voisin de cette ville dont les itinéraires Romains fassent mention, est LEMENC, appelé dans celui d'Antonin, *Lemnicum*; *Lemnico*, dans Peutinger; *Lemencum*, par Cluver, et *Camerinum Lemnicorum*, par d'autres écrivains (b).

Lémenc, station de la voie militaire qui, à travers les Alpes grecques, conduisoit de Milan à Vienne en Dauphiné, a peut-être été un lieu considérable du tems des Romains; des puits taillés dans le roc, à la profondeur de 45 pieds, et des ruines trouvées au faubourg de *Nezin*, sembleroient l'indiquer. Le nom de *Camerinum Lemnicorum* pourroit même faire

(a) Chorographie des lieux dépendans de la domination de Savoie, Chambery 1571.

(b) Voyez l'Art. LEMENC.

conjecturer

conjecturer que les empereurs y avoient établi une Chambre de justice et d'administration; mais on n'en sauroit rien conclure relativement à l'origine de Chambéry, *Camberiacum*, que les titres les plus authentiques du 12.e siècle prouvent avoir été le nom sous lequel on désignoit, au-delà de Leysse et de l'Albane, le château et le bourg situés au S. O. de Lémenc. Ce château et ce bourg de Chambéry existoient très-certainement du tems des rois de Bourgogne, comme le prouve la donation que Rodolphe III et Hermengarde, son épouse, firent environ l'an 1029, de Lémenc et de ses dépendances, à l'abbé d'Ainay, et dont la chartre porte la signature de Wiffred de *Camberiaco* (a).

Ces seigneurs de Chambéry devoient être riches et puissans, car, dans la cession qu'ils firent, l'an 1036, de l'église de Coyse au monastère de la Novalaise, on voit qu'ils lui donnèrent plusieurs terres, un port sur l'Isère, des vignes et des forêts confinées au levant et au couchant, par les terres du roi, soit d'HUMBERT COMTE, *in agro Savogensi* (b). Dans la fondation du prieuré de Voglans faite par Aimon, seigneur de Chambéry, l'an 1042 (c), l'on voit également qu'il avoit de grandes possessions le long

(a) Voyez Guichenon, preuves de l'histoire généalogique de Savoie, vol. IV, pag. 4.

(b) Cette donation de l'église de Coyse faite par Marie de Maginier, veuve d'Hugues, seigneur de Chambery, et mère de Wiffred, de Berlion, de Sigebod et d'Aimon, est ténorisée dans la *Gloire de la Novaldise* par Dom Rochex, partie II, pag. 31.

(c) *Ibid.* pag. 33. Dans cette fondation de 1042, est la signature de Wiffred de VIRY.

de Leysse, et qu'il étoit propriétaire de la pêche du lac du Bourget. A cette époque, le château de Chambéry étoit entouré d'un mur et d'un fossé formé par une branche de l'Albane qui, après avoir suivi une courbe presque parallèle à l'enceinte de la Place-château, soit place d'Armes, passe sous le pont d'Enfer près de la maison d'Allinges, et se réunit au grand canal de la porte Maché. Le bourg de Chambéry étoit alors peu étendu; il étoit renfermé entre l'enceinte du château et le troisième canal de l'Albane qui longe l'ancien hôpital de S. François, coule en ligne droite jusqu'à l'extrémité de la place de Lans, *soit des Herbes*, et de là dans une direction vers le couchant, passe entre les rues des Prisons et de la Juiverie, avant que de se réunir au grand canal de Maché. La preuve que cette branche de l'Albane dont nous venons de décrire le cours, étoit le fossé de l'enceinte de l'ancien bourg de Chambéry, se déduit:

1.° De ce que la porte publique appelée du *Ciseau*, étoit située entre les rues de la Juiverie et des Prisons dans l'allée de l'Etape, comme on le voyoit avant la révolution, sur l'inscription qui avoit été placée entre les maisons de Mess. de Toisinge et d'Ezery, pour en conserver la mémoire (a).

2.° De ce que l'église des Antonins et celles de

(a) Il n'est peut-être aucune ville, comme Chambéry, où les syndics eussent, dans tous les tems, pris autant de précaution pour transmettre à la postérité par des inscriptions, l'époque des réparations et des améliorations publiques: elles ont été toutes mutilées pendant la révolution; l'histoire particulière de cette ville se trouve en conséquence privée de plusieurs monumens intéressans.

Digitized by Google

S. François et de S. Dominique furent bâties hors des murs de Chambéry ; la première avant l'an 1199; la seconde, qui est aujourd'hui la cathédrale, environ l'an 1420 ; et la troisième, qui est démolie, l'an 1418 (a). La dédicace de l'église paroissiale du bourg de Chambéry, à S. Leger, évêque d'Autun, martyrisé l'an 680, peut faire conjecturer l'époque approximative où elle fut bâtie ; car la coutume généralement suivie par les évêques dans tous les tems, fut de dédier les nouvelles églises aux Saints dont la canonisation coincidoit avec les tems de leur construction; en conséquence, l'on ne diroit rien que de vraisemblable, en avançant comme une probabilité, que le bourg de Chambéry ne commença à devenir considérable, que dans le courant du 8.e siècle, puisque ce ne peut être qu'alors qu'on put dédier à S. Leger, la seule église qui étoit renfermée dans ses murs (b).

Quoi qu'il en soit de ces tems éloignés sur lesquels on ne peut former que de très-foibles conjectures,

---

(a) Ces faits sont prouvés par des actes du 13 juillet 1228 et du 4 juin 1420, et sur-tout par les *patentes* d'Amédée VIII, du 9 juin 1403, dans lesquelles sont déterminés les confins du bourg ancien et de la ville *Neuve* de Chambéry.

(b) L'église paroissiale de S. Pierre de Lémenc, quoique la plus ancienne de Chambéry, et ayant la préséance sur les deux autres, aux processions, ainsi que le Sénat le décida l'an 1652, n'étendoit point sa juridiction curiale dans l'enceinte des murs de l'ancien bourg de Chambéry. Voyez, à ce sujet, *les registres des Arrêts du Sénat* rendus ladite année, *fol.* 201; mais elle conserva seulement sur celle de S. Leger, les droits de cure primitive, comme on le voit par la transaction du 3 septembre 1339, et par celle du 26 mai 1442. *Inventaire des archives de la ville, Art.* 576.

Digitized by Google

lorsque les assertions ne sont pas justifiées par des monumens authentiques, il est certain qu'en l'an 1174, Humbert III, comte de Maurienne et de Savoie, avoit des prétentions sur Chambéry, quoique le château de ce nom appartint alors aux seigneurs de la Rochette, et que le bourg fût de la juridiction des seigneurs de la Maison de Chambéry, dont nous avons parlé, à l'occasion des donations de Coyse et de Voglans.

Thomas I qui avoit résolu de faire de ce lieu la capitale de ses Etats, de l'agrandir et d'y attirer une nombreuse population, commença par lui accorder des privilèges et des franchises, le 4 de mars de l'an 1232 : il acheta ensuite, le 15 du même mois, de Berlion, vicomte de Chambéry, tous les droits que ce dernier y avoit ou qu'il pouvoit y prétendre, pour la somme de 32000 sous forts de Suse, et au moyen du fief de Montfort qu'il céda aud. Berlion (a).

(a) *Texte de l'acquisition de Chambéry par Thomas I, du vicomte Berlion, en date du 15 mars 1232, tel qu'il se trouve dans la dissertation du baron Vernazza, sur la monnoie de Suse*, vol. in-8.°, Turin 1793.

Ego Berlio de Camberiaco vendo vobis Thomæ comiti Sabaudiæ et successoribus vestris in perpetuum, quiquid habeo, vel habere debeo in Burgo Camberiaci . . . . . pro hâc autem venditione, recepi à vobis, triginta duo millia solidorum bonorum fortium secusinorum nomine conventi prætii, quam pecuniam mihi solutam et numeratam fuisse in solidum confiteor et cognosco. Subsequenter verò Dominus Thomas, comes Sabaudiæ, supradicto Berlioni dedit in feudum ad X libras fortium secusinorum, de placito in mutatione cujuslibet dominii de Camberiaco, feudum videlicet Montfort.

Suivant les rapports de la valeur du marc d'argent en 1232 et en 1793, les 32000 sous de Suse, correspondent, suivant le baron Vernazza, à 8508 liv., 7 s., 12/17 de Piemont de l'an 1793.

Digitized by Google

Les franchises, soit code municipal (a), que Thomas I accorda, le 4 mars 1232, aux habitans de Chambéry, leur donnèrent la faculté d'avoir un grand et petit conseil qui avoient le droit d'élire, chaque année, quatre syndics, le jour de S. Nicolas, 8 décembre; de faire des lois pour la bonne administration de la commune, et de punir les délits, suivant un code pénal peu différent de celui des autres villes franches de Savoie. La banlieue de Chambéry dans les limites de laquelle les bourgeois ne devoient payer aucune taille, y est circonscrite par des lignes tirées dès les fossés sous le Vivier, jusqu'au pont du Bourget sur Leysse; depuis ce pont à celui de la Corbière, delà jusqu'aux Rivets de la Maladrerie d'Apremont, et depuis le lieu appelé *Eau large* jusqu'au pont d'Explamaz. Toute personne qui habitoit un an et un jour dans ces limites, sans être réclamée par son seigneur, devenoit homme *libre et franc*, et tous les bourgeois de Chambéry étoient obligés de le défendre dans sa personne et dans ses biens. Aucun bourgeois ne pouvoit être emprisonné pour délit, ni pour dette, en offrant une caution, ni être tenu à aucune imposition de guerre, pour celles que les comtes de Savoie auroient à soutenir au delà du Mont-Cénis ou du S. Bernard. Les droits du souverain s'y réduisoient à ceux des fours et moulins bannaux, au 13.e denier sur la vente des maisons, et au droit du toisage fixé à 7 deniers, payables, chaque année, aux fêtes de Pâques. Le juge mage de Chambéry étoit le juge ordinaire, par-devant le tribunal duquel les bourgeois devoient se pourvoir en matière civile; et le châtelain, qui étoit toujours un commandant militaire choisi parmi

(a) Livre vert des archives de Chambéry, fol. I.

Digitized by Google

les premiers seigneurs du pays, présidoit le petit et le grand conseil de la bourgeoisie.

Le comte Thomas, ses fils, et Berlion, vicomte de Chambéry, jurèrent d'observer ces franchises, chacun en ce qui le concernoit, et requirent que les archevêques de Vienne, de Tarentaise et l'évêque de Belley eussent à fulminer contre eux et leurs successeurs, sentence d'excommunication, dans le cas où ils contreviendroient au contenu desdites franchises. A l'original pend un sceau sur lequel est une aigle éployée en cire rouge, avec la légende, *Thomas, comes Maurianæ et marchio in Italiâ* (a). Ces franchises furent constamment respectées par les comtes et par les premiers ducs de Savoie, qui jurèrent tous d'en maintenir l'observation, comme on le voit dans les *lett. pat.* du 15 septembre 1285, du 15 juin 1353, du 11 février 1384, etc., etc. (b). Amédée VIII statua, en outre, le 11 mai 1409, que le châtelain et le juge mage ne pourroient exercer leurs offices dans Chambéry, qu'après qu'ils auroient juré, entre les mains des syndics, d'observer le contenu des franchises et des libertés de leur ville.

L'organisation de l'administration municipale de Chambéry, établie par le comte Thomas, ne souffrit aucune altération jusqu'en 1496, que Philippe 7.e,

(a) Extrait du Livre vert des archives de Chambéry, fol. 3; de Capré, Histoire de la Chambre des comptes de Savoie, part. II, chap. XVI, pag. 239.

(b) Livre vert depuis le fol. 3 verso, au fol. 74, et les patentes des comtes et ducs de Savoie au nombre de 186, celles des rois de France, François I et Henri II, au nombre de 11, toutes déposées dans les archives de la ville.

Digitized by Google

duc de Savoie, voulant restreindre l'autorité du conseil général de la bourgeoisie dans un petit nombre d'individus, ordonna aux syndics de cette ville, d'élire 12 bourgeois notables pour former avec eux le petit conseil chargé de juger les causes de moindre importance, jusqu'à la valeur de 25 florins, et dont les assemblées étoient convoquées avec la seconde cloche de S. Leger (a).

Ce petit conseil, après son organisation, nomma, en présence du châtelain, 32 autres notables bourgeois, lesquels réunis au 4 syndics et aux 12 membres du susdit petit conseil, formèrent dés-lors le grand conseil de la ville, et furent substitués au corps général de la bourgeoisie dont les assemblées furent supprimées. Ces attributions éprouvèrent, dans la suite, quelques modifications, et la juridiction municipale de Chambéry se bornoit, en 1792, à la police, dont les derniers statuts avoient été approuvés par le sénat, le 23 juillet de l'an 1768.

Amé V, comte de Savoie, fut le premier qui fixa sa résidence à Chambéry; il acquit, en conséquence, par contrats des 3 mai et 2 juin 1288, de François, seigneur de la Rochette, et de Béatrix, son épouse, le château de Chambéry, qu'il agrandit et commença à fortifier sur un plan nouveau (b). Ce prince fit jeter les fondemens de la S.te Chapelle; le comte Edouard, en 1319, établit les Juifs dans cette nouvelle capitale de la Savoie; Aymon, son successeur,

(a) Lettres patentes données à Turin, le 7 juin 1496.

(b) Voyez l'ouvrage manuscrit, intitulé: *Recherches des titres*, (déposés dans les archives du Turin), *qui ont acquis à la Maison de Savoie, les Etats qu'elle possède*, vol. in-4.°, p. 3.

Digitized by Google

y rendit sédentaire la Chambre des comptes, et y établit, par édit du 29 novembre 1329, un conseil suprême, pour l'administration de la justice. Amé VI, dit le comte *Vert*, né à Chambéry, le 4 de janvier 1334, signala le commencement de son régne, en faisant conduire dans cette ville, l'eau de la fontaine de S. Martin (a); voyant que la population ne cessoit d'augmenter, que plusieurs maisons religieuses s'étoient établies hors des murs de l'ancienne ville, il résolut, en 1371, de construire une nouvelle enceinte pour les y renfermer avec les nouvelles rues qui leur étoient attiguës, et le prix-fait en fut donné, le 18 mars 1371, à raison de 6 sous et demi gros la toise. Malgré toute l'activité que l'on mit dans cette entreprise, les murs de la ville, les tours et les portes ne furent conduits à leur perfection que l'an 1444; et la *Tour-Bossue*, bâtie exprès pour servir d'arsenal et de magasin à poudre, ne fut terminée qu'en 1507 (b), ensuite des ordres de Louis, baron de Miolans, grand maréchal de Savoie.

(a) L'an 1343, on vit à Chambéry, quatre fontaines publiques distribuant aux habitans les eaux de la source de la colline de S. Martin; n'étant pas suffisantes pour les besoins de la ville, les syndics, par contrat du 18 février 1557, donnèrent l'entreprise à M.e François d'*Antroz*, inspecteur général des mines et des eaux de Savoie, de réunir dans un reservoir près du jardin de Lescheraine, toutes les sources de Jacob et de son voisinage, et d'en alimenter par quatre canaux, la fontaine sous le chateau, celle qui fut placée devant le portail de S. Dominique, celles du Reclus et de la maison du marquis d'Aix. *Livre noir des archives de Chambéry.*

La fontaine appelée le *Bourneau-Ravier*, fut exécutée telle qu'elle est aujourd'hui, l'an 1641.

(b) Inventaire des archives, Art. 254.

Digitized by Google

Le comte Vert fit encore placer, l'an 1376, une horloge publique au clocher de S. Leger; il acheta ensuite le territoire du Verney (a) où Leysse avoit eu son lit jusqu'alors, et qui contenoit environ 7 journ., il le céda à la ville pour en faire un promenoir, sous la charge que les syndics en payeroient annuellement les servis au commandeur du Temple, et 15 sous gros aux hoirs *Héritier*, desquels ce prince l'avoit obtenu, comme le prouvent les *lett. pat.* du 3 mars 1381. Ce promenoir du Verney fut dès-lors divisé en allées, et planté d'arbres, comme on le voit encore aujourd'hui; la délicatesse des mœurs en bannit toutes les personnes de mauvaise vie, et Yolande de France, régente de Savoie, ordonna, en 1477, que toutes les femmes publiques que l'on y trouveroit, seroient attachées au pilori, et fouétées publiquement.

Amédée VII, dit le comte *Rouge*, pour accélérer la construction des murs de Chambéry, entreprise par le comte Vert, son père, en chargea les syndics et bourgeois de cette ville: dans cette vue, il les exempta de tailles, de subsides, de toute contribution et logement de soldats, et leur accorda, en outre, l'octroi du vin dans l'étendue des paroisses de Lémenc, de S. Leger et de S. Pierre de Maché (b). Un incendie ayant causé de grands ravages dans cette ville, il fut statué par un règlement, du 8 janvier 1385, que les syndics feroient faire 12 grandes échelles et 12 grands crocs de fer que l'on tiendroit à la disposition du public, sous la rue Couverte; que chaque bourgeois seroit tenu de faire

(a) Verney, en patois, veut dire: lieu où croissent des Aunes, soit *Vernes* en Savoisien.

(b) Patt. du 11 février 1384, Livre vert, fol. 19 verso; Inventaire, Art. 103.

Digitized by Google

faire, à ses frais, un sceau de cuir, sur lequel seroit son nom et son N.°, et qu'on les placeroit à couvert le long des murs de l'église de S. Leger.

L'érection de la Savoie en duché, faite le 19 février de l'an 1416, par l'empereur Sigismond, rendit Chambéry brillant, et cette ville devint le séjour d'une Cour nombreuse; Amédée VIII y avoit appelé Grégoire Bono, peintre vénitien, pour en décorer le château, le rendre digne d'y recevoir la suite de l'empereur et propre à lui donner des fêtes éclatantes.

En effet, la cérémonie de l'érection se fit sur un théâtre richement paré, en présence des princes de l'empire, des prélats, des barons et des principaux seigneurs du pays. L'empereur dina en public dans la grande salle du château; les mets qu'on lui servit furent portés en grande cérémonie, par des seigneurs richement habillés, montés sur des chevaux caparaçonnés de magnifiques broderies. Ils se rendoient depuis la cour intérieure du château à la salle impériale, en traversant un échaffaudage, en forme de galerie à deux rampes, qui avoit été préparée et décorée à cet effet: parvenus dans l'intérieur de la salle du festin, ces seigneurs remettoient les services qu'ils portoient, à des compagnies de majordomes qui disposoient ensuite avec élégance, toutes les parties de ce repas somptueux, servi avec autant de singularité que de magnificence. Le reste de la journée de la cérémonie de l'érection se passa en tournois et en joutes exécutés dans le Verney, où une affluence de peuple, de dames et de seigneurs accourus de tous les pays voisins, rendirent ces fêtes pleines d'éclat et dignes du souverain à qui elles étoient consacrées.

Digitized by Google

Pendant que les souverains de la Savoie avoient fortifié et agrandi la capitale de leurs États, des citoyens bienfaisans y avoient érigé des monumens de bienfaisance et de charité pour les pauvres et les infirmes. Amédée du *Benin* et François *Girard*, tous deux bourgeois de Chambéry, y fondèrent l'hôpital de S. François, appelé l'*Hôtel-Dieu*, et en firent rédiger les règlemens en 32 articles, dans le conseil général de la bourgeoisie, convoqué dans l'église de S. Leger, le premier mai de l'an 1370 (a). Celui de Maché fut fondé, le 10 juin 1420, par noble Jean du *Rhône*, bourgeois et marchand pelletier de Chambéry; et l'hospice des pestiférés, établi au Paradis hors des murs, par Yolande de France, reçut des accroissemens considérables, quand la peste désola cette ville, en 1525, 1564, 1577, 1578, 1593, 1630. Il y avoit encore un autre hôpital appelé *de la Croix*, déjà existant en 1340: on organisa l'administration de la Charité et de l'Hôtel-Dieu, ensuite des dispositions données, en 1715, par Victor-Amé II, roi de Sicile.

Pendant que les princes de Savoie procuroient l'agrandissement de leur ville capitale, les syndics et conseils de cette ville s'occupèrent également d'y faire les acquisitions et les améliorations les plus avantageuses au public. Ils firent élever le portail de S. Léger, en 1347, creuser le grand canal de l'Albane qui traverse la Grand-rue, en 1409, et revêtir de parapets et de murs les bords de Leysse qui, dans ses fréquentes inondations, menaçoit, de

(a) Voyez le Livre vert des archives de Chambéry, fol. 109 et 114.

Digitized by Google

tems à autre, de renverser la ville. N'ayant, pour tenir les assemblées générales et particulières des conseils, que la grande salle de S. François, ou l'église de S. Leger, ils résolurent enfin d'avoir une maison commune, et acquirent, à cet effet, le 12 novembre 1606, l'Hôtel de ville actuel, provenant de l'illustre et ancienne Maison de Clermont de Mont-S.-Jean. Sigismond d'Est, marquis de LANS, et lieutenant général du duché, en 1611, conçut le projet de former une grande place auprès de cette maison commune, et fit acheter, par les syndics, le 15 juillet 1615, le jardin des Antonins et plusieurs maisons adjacentes, sur le sol desquelles s'établit la place *aux Herbes*, qui porta également le nom de place de *Lans*. Thomas Pobel, évêque de S.-Paul-trois-châteaux, ayant légué, par son testament, une somme assez considérable pour les dépenses qu'exigeoit le déblai de la nouvelle place, on commença d'abord à s'en servir pour terminer la rue qui conduit au portail de l'ancien sénat, soit aux tribunaux civils et criminels. La place de Lans fut ensuite décorée de la belle fontaine en marbre que l'on y voit aujourd'hui : elle fut exécutée sur les dessins de CUENOZ, architecte de Chambéry ; par François *Rivolin*, sculpteur d'Annecy, par Falque *Tiriard* de Miribel, et par Laurent *Vuilliermoz*, de Chambéry : ils exécutèrent, en 15 mois, ce bel ouvrage, pour lequel on leur paya 500 ducatons de 5 florins pièce, comme on le voit dans l'acte du 26 août 1670, *Borrel notaire*.

L'irrégularité du plan de Chambéry, et le manque de places publiques avoit déjà déterminé le conseil de ville à s'adresser, en 1550, à Henri II, roi de France, pour obtenir la permission de démolir l'église de S. Leger, et d'en transporter la paroisse à S. François; ce projet ne put être exécuté qu'en-

Digitized by Google

suite de la lettre à cachet de Charles-Emmanuël III, en date du 8 juillet 1760, et la place actuelle de S. Leger ne fut nivellée et terminée qu'en 1765 (a).

Dans tous les tems, les syndics eurent l'intention de consacrer les revenus de la ville à la décorer et à y fonder des établissemens utiles; mais les guerres qui ne cessèrent de désoler la Savoie, furent un obstacle perpétuel à l'exécution des projets les mieux concertés et les plus avantageux. L'armée de François I, commandée par l'amiral Chabôt, s'empara de Chambéry, en février en 1536, et obligea les conseils et les Etats de Savoie à prêter serment de fidélité au roi de France: la province de Tarentaise refusa d'abord de reconnoître son autorité: ses habitans, fiers d'avoir mis en déroute quelques compagnies de gens d'armes, à Conflans, surprirent ensuite Chambéry, et en chassèrent la garnison française, en 1537. Le comte de S. Pol ayant amené de nouvelles troupes du Dauphiné, obligea les Tarins à évacuer la vallée de Savoie; après un combat opiniâtre, ayant forcé le passage de Briançon, il entra dans la Tarentaise, et fit repentir ses habitans de leur hardiesse, en brûlant et saccageant leur pays.

François I, par édit du 6 juin 1536, établit un parlement et une Chambre des comptes à Chambéry, et substitua des bailliages aux judicatures mages des

(a) Tous ces faits sont fondés sur les titres des archives de Chambéry, dont l'inventaire raisonné, gros vol. in-fol., nous a été communiqué de la manière la plus gracieuse par M.r le Maire GRUAT, et par M.r S.-MARTIN, secrétaire de ville, qui se sont empressés de seconder nos recherches et de concourir à l'exactitude de notre travail.

Digitized by Google

pays de Savoie, Bresse, Bugey, Tarentaise et Maurienne (a): il confirma, par *lett. pat.* du 27 septembre 1541, les franchises et privilèges de Chambéry, les ÉTATS DE SAVOIE, les lois statutaires, et donna le commandement de la partie du duché qui lui obéissoit, au lieutenant général du Dauphiné. Henri II, comme nous l'avons déjà dit, ajouta quelques nouvelles dispositions politiques à celles de son prédécesseur, et favorisa tous les projets tendant à mettre Chambéry à l'abri des inondations de Leysse et de l'Albane. Ces deux rivières grossies par des pluies continuelles, avoient déjà causé des dégats extraordinaires, le 29 août 1550: ce malheur se renouvella d'une manière encore plus allarmante le 22 février de l'année suivante, la ville fut tout à coup inondée et enveloppée de toutes parts par les eaux: les canaux de l'Albane se rompirent, les murs de la ville furent renversés depuis l'étang des Juifs jusqu'au pont neuf de Maché, et il n'y eut d'autres moyens de communiquer d'une rue à une autre pendant trois jours, que par des radeaux et par de petites barques que l'on construisit à la hâte, pour porter des vivres et des secours aux endroits les plus en danger. La peste qui se manifesta au mois de juin suivant, vint ajouter de nouvelles calamités à celles que venoit d'éprouver cette ville infortunée; et les habitans, pour se dérober à ce fléau terrible, se virent forcés de s'expatrier pendant quelque tems. Cependant les syndics et les conseils ne se laissèrent point abattre par les circonstances fâcheuses dans lesquelles ils se trouvoient: ils décidèrent, le 25 février 1551, que l'on s'occuperoit, sans délai, de

(a) Voyez l'Introduction historique, Chapitre II, § XII, pag. 64.

Digitized by Google

la construction des digues à opposer à l'impétuosité de Leysse dans les plaines de la Magdelaine, et que tous les habitans, soit de la ville, soit des communes voisines, dépendantes du mandement de Chambéry, seroient cotisés pour avoir de disponible la somme de 2000 écus qu'exigeoit la dépense projetée (a).

Henri II, par ses *lett. pat.* données à Fontainebleau, le 19 septembre de la même année, autorisa cette imposition, et fit compter, de son chef, 2000 livres tournois au trésorier de ville: le parlement de Savoie approuva, par son arrêt, la répartition individuelle qui avoit été faite en conseil, des sommes auxquelles furent taxés l'évêque de Grenoble, l'abbé d'Hautecombe, le clergé de la S.te Chapelle, les prieurs, les curés, la noblesse, les propriétaires du mandement de Chambéry; et l'entreprise de la digue projetée fut donnée, le 15 novembre 1551, à maître Monet du *Seytour*, à raison de 6 fr. la toise cube.

Le célèbre Emmanuël-Philibert de PINGON, dont nous parlerons bientôt, ayant été élu premier syndic de Chambéry, le 22 novembre de l'an 1551, mit tant d'activité pour faire exécuter ces réparations, qu'aussitôt après la cessation de la peste, il fit relever de ses ruines, l'hôpital de S. François et toute la partie des murs de la ville qui avoit été renversée l'année précédente: on nettoya toutes les rues et tous les canaux de l'Albane. on jeta les fondemens de la digue de la Magdelaine, le 12 février 1552; on y travailla avec tant de diligence, que, le 5 mai

(a) Tout ce qui est relatif aux digues et aux inondations de Leysse, se trouve dans le livre noir des archives de Chambéry, depuis le fol. 1.° jusqu'au 52.

Digitized by Google

suivant, cette digue ayant 200 toises de longeur, sur 4 pieds d'épaisseur, fut totalement terminée, visitée et reçue comme bon ouvrage, par le gouverneur du duché, par le premier président du parlement, *Claude Paschal*, et par les syndics de Chambéry.

Quelques officiers du roi de France, ayant allégué leurs priviléges, pour s'exempter du payement de la contribution à laquelle ils avoient été taxés, le parlement considérant l'urgence des payements, sur les conclusions de Jule de Ganay, avocat général du roi, ordonna, par arrêt du 19 juillet 1553, que tous les cotisés, pour les dépenses des digues, payeroient, dans les 24 heures, les sommes portées par leur taxe, sous peine de la prison et de 50 l. fortes, d'amende; sauf à eux, après la consignation, de se pourvoir pour le maintien de leurs priviléges. Sans cette fermeté et les précautions que l'on venoit de prendre, Chambéry auroit infailliblement été détruit le sept juin, et spécialement le six de septembre de la même année; car trois jours de pluyes continuelles grossirent tellement Leysse et l'Albane, que cette ville devint inabordable et fut totalement inondée par les eaux de ces deux torrens impétueux : mais leur dégâts furent moins considérables qu'en 1551, à cause de la résistance que leur opposèrent les murs réparés, et les digues nouvellement construites (a).

(a) Vita Emmanuëlis – Philiberti Pingonii, Taurini 1779, pag. 36, 37 et 38. La ville de Chambery, en 1348, se vit déjà obligée de se prémunir contre les inondations de Leysse; comme on le voit par le prix-fait des digues que firent construire les syndics *Guillermet, Magnin et Guillaume des Clefs*, par contrat du 12 mars 1348; on répara aussi les anciennes digues, en 1397, 1442, 1498, etc. etc., années où la ville fut également inondée par les debordemens de Leysse, renouvelés de nos jours, en l'an X.

Après

Après la paix de Câteau-Cambresis, la France ayant restitué les Etats du duc de Savoie, le grand maréchal Rhéné de Chalant prit possession de Chambéry, le 7 août 1559, et par édit provisionnel du 12 du même mois, il substitua au parlement Français, le Sénat de Savoie et une nouvelle Chambre des comptes qu'Emmanuël-Philibert organisa définitivement par l'édit donné à Nice, le 20 février 1560. Quatre ans après cette date, la peste ravageant de nouveau Chambéry, ces deux Cours souveraines allèrent siéger à Aix, en novembre 1564, ainsi qu'en juillet 1585, époque où l'on bâtit la porte des pestiférés hors du Reclus, sur le chemin de la Boisse, et tems où l'on construisit les murs du Pas de S. Saturnin, pour empêcher toute communication entre Aix et la banlieue de Chambéry.

Henri IV entra dans cette ville, le 21 août 1600, après avoir accordé aux syndics une capitulation en 18 articles (a); il y mit la Biche pour gouverneur, et substitua au Sénat de Savoie, un conseil souverain pour l'administration de la justice. La paix conclue à Lyon au mois de janvier suivant, ayant fait passer pour toujours la Bresse et le Bugey sous la domination de la France, toute la noblesse et les riches propriétaires de ces deux provinces abandonnèrent Chambéry où ils faisoient auparavant leur résidence; ce qui fut cause que la bourgeoisie de cette ville; qui comprenoit 1634 chefs de famille, en 1561, se trouva, en 1610, n'en avoir plus que 460. Charles-Emmanuël I tenta d'y ramener la population en exemptant les bourgeois de toutes tailles et impositions pour les biens qu'ils possédoient dans le

(a) Archives de Chambery, Art. 36.

Digitized by Google

duché, mais la guerre qui éclata de nouveau, en 1630, suspendit l'effet de ce privilege.

Louis XIII ayant sommé Chambéry de reconnoître son autorité, le 14 mai 1630, Mess. de Buttet et de S.te Colombe, députés de la ville, se rendirent à Barreaux auprès de ce souverain, et en obtinrent la capitulation suivante (a):

« 1. L'honneur, les biens meubles et immeubles, » en quel lieu qu'ils soient, appartenans aux habitans » de Chambéry, seront conservés pour tout ordre » de personnes, sans aucun ravage, ni pillage, em- » prisonnement, ni rançon; et tous les papiers et » titres de son Altesse de Savoie pourront être re- » tirés en lieu de sureté.

» 2. Les ministres, officiers et serviteurs de S. » A. continueront à jouir de leurs priviléges.

» 3. Il sera loisible aux gentilshommes qui se trouvent » en campagne, d'aller et de revenir en ville, » pendant deux mois, pour se résoudre au parti » qui leur paroitra plus convenable.

» 4. Entre toutes les conditions demandées par les » habitans de Chambéry, la suivante sera la première » et la principale, *savoir:* qu'ils seront conservés » dans la *religion Catholique, Apostolique et Romaine*, » sans qu'on puisse exercer aucun autre culte dans » leur ville.

» 5. Les priviléges accordés à la ville seront » maintenus et observés, selon leur forme et teneur,

(a) Archives de Chambéry, Art. 36.

Digitized by Google

» et les habitans ne seront point désarmés, attendu » qu'ils offrent le serment de fidélité à S. M.

» 6. L'armée de S. M. n'entrera point dans la » ville, mais seulement le roi et les seigneurs de » sa Cour.

» 7. Les prisonniers de guerre seront mis en liberté.

» 8. Ceux qui ont été envoyés aux études hors » du pays, avant la présente guerre, et tous les » bourgeois habitans hors de la ville, pourront y » rentrer.

» 9. Les arrêts rendus par les tribunaux suprêmes, » seront exécutés selon leur forme et teneur.

» 10. Les magistrats seront remboursés de leur » charges, si elles sont supprimées.

» 11. Toutes les inféodations, donations et mandats » de S. M. et de ses prédécesseurs auront leur » plein effet.

» 12. Les ETATS GÉNÉRAUX DE SAVOIE *seront convo-* » *qués et se tiendront comme c'étoit l'usage anciennement.*

» 13. La justice souveraine et suprême pour le » duché de Savoie, devra s'exercer à Chambéry » et non ailleurs.

» 14. Les monnoies de Savoie auront cours dans » le pays, pendant six mois et par provision.

» 15. Les bourgeois seront exempts de taille, pour » tous les biens qui en furent déclarés exempts, » l'an 1584.

» 16. Les ecclésiastiques ne payeront aucune décime.

Digitized by Google

17 et 18. » Les syndics députés au roi, lui ayant demandé six jours pour avertir S. A. de la présente capitulation, ces deux articles leur furent refusés, attendu que Louis XIII voulut faire son entrée, le 17 mai, à Chambéry, où il fut en effet reçu à 8 heures du matin, par le conseil de ville et par tous les Corps de la magistrature. Il substitua au Sénat de Savoie, un conseil souverain de justice qui fut en exercice pendant 13 mois, et il confirma tous les privilèges de la ville. Après la paix de Querasco, Victor-Amé I, voulant augmenter la population de Chambéry, lui accorda quatre foires avec les mêmes franchises que celles de Lyon; et pour donner de l'activité au commerce, il accorda par *ses patt.* du 15 décembre 1633, les plus grands privilèges à tous ceux qui viendroient y établir des fabriques et spécialement des moulins à soie.

Louis XIV fit occuper Chambéry pendant les deux guerres qu'il fit à Victor-Amé II : ce roi de France confirma tous les tribunaux, conserva le Sénat et ne changea rien à la constitution ni à l'organisation du duché, qu'il rendit par la paix d'Utrecht, en 1713. Les Espagnols s'en emparèrent en 1742, et ce fut pendant le tems que l'Infant D. Philippe habitoit Chambéry, que l'ancien château de cette ville fut incendié, la nuit du 28 février au 1.er mars de l'an 1743. Ce château réparé, en 1775, sur les dessins de M. Plaisance de Turin, pour y recevoir la Cour et les princes qui assistèrent au mariage de Madame Clotilde de France avec le prince de Piémont, fut de nouveau incendié, la nuit du 13 au 14 décembre de l'an 1798. Toute la partie où logeoient les princes lorsqu'ils venoient en Savoie, fut réduite en cendres avec tous les papiers de l'administration

Digitized by Google

centrale et de la commission administrative des Allobroges. La partie située au sud-est, qui servoit d'habitation au gouverneur et à l'intendant général, sous le gouvernement Sarde, a été définitivement destinée à la préfecture et à ses bureaux, par une loi du 24 pluviôse an XII. On voit encore dans l'enceinte de ce château, la S.te Chapelle dont la belle façade fut exécutée sur les dessins du célèbre Philippe Juvara de Messine, par ordre de Madame Royale Christine de France: cette Chapelle fut érigée, par bulle du 21 avril 1466, en collégiale insigne, ayant un doyen jouissant de tous les honneurs pontificaux. Les ducs de Savoie y déposèrent le S. Suaire que l'on vénère aujourd'hui à Turin; la paroisse de S. Leger y fut transférée depuis l'an 1760 jusqu'en 1777, que les fonts baptismaux furent solennellement portés dans l'église de S. François, devenue cathédrale depuis l'an 1779.

Chambéry, dont la population étoit, en l'an X, de 10300 personnes, est aujourd'hui le siége de l'évêque et du chapitre des diocèses réunis de Chambéry et de Genève; des tribunaux et des administrations du département du Mont-Blanc. On y observe la cathédrale, édifice vaste et de belle proportion gothique, bâtie par les Franciscains, environ l'an 1430: l'église paroissiale de S.te Marie, érigée dans celle des Jésuites et ensuite des Cordeliers, terminée l'an 1636; elle est d'ordre dorique et possède au maître-autel, un tableau représentant *l'incrédulité de S. Thomas*, donné aux Augustins de Chambéry, par le prince Thomas de Carignan, leur fondateur. Ce tableau a été jugé de l'école Lombarde, du siècle avant les Caraches, par M. l'abbé Carossi d'Alexandrie, qui cultive, avec succès, la peinture,

Digitized by Google

et qu'un long séjour à Rome et dans les principales villes d'Italie, a mis dans le cas de pouvoir reconnoître et juger les chefs-d'œuvre de ses écoles. Les autres églises rétablies à Chambéry, depuis le concordat, sont celles de Lémenc, de S. Pierre de Maché, des hôpitaux de la Charité et des Incurables.

Chambéry, pour le spirituel, dépendit de l'évêque de Grenoble depuis les premiers siecles de l'Eglise: le doyen de S. André, qui étoit le titre du décanat de Savoie, y exerça la juridiction épiscopale jusqu'en 1248, que la petite ville de S. André ayant été détruite près des Abymes de Myans, par la chûte d'une partie du mont Granier, il se retira à Grenoble, et devint le second dignitaire de la cathédrale. Ce doyen continuant à exercer, dans le décanat de Savoie, sa juridiction ancienne, et s'y arrogeant, chaque jour, les droits épiscopaux, Jean de Chissé, évêque de Grenoble, obtint que cette dignité seroit supprimée, et la fit unir à sa mense épiscopale, par bulle du pape Clément VII, (*Robert de Genève*), donnée à Avignon, le 6 octobre 1343 (a).

Cette bulle, qui fut toujours regardée, en Savoie, comme obreptice et subreptice, ne mit point fin aux réclamations que les ducs de Savoie ne cessèrent de faire à Rome, pour soustraire le clergé du décanat à la juridiction d'un évêque étranger à leur gouvernement politique. Charles III obtint cependant de Léon X, l'érection de Chambéry en évêché, par bulle donnée à Rome, le 21 mai 1515, et en nomma premier évêque, Urbain de Miolans; mais François I y

(a) Besson, pag. 310.

Digitized by Google

forma de telles oppositions, que, malgré les instances réitérées de l'empereur Maximilien, cette bulle fut révoquée, et le clergé du décanat continua à dépendre de l'évêque de Grenoble. Victor-Amé III fut plus habile que ses prédécesseurs; ayant obtenu le consentement de Louis XVI et de l'évêque de Grenoble, Pie VI, à sa sollicitation, érigea Chambéry en évêché, par bulle du 18 août 1779; le nouveau diocèse fut composé de l'ancien décanat de Savoie, et le chapitre de la S.te Chapelle qui, l'année suivante, fut mis en possession de l'église de S. François, forma le clergé de la nouvelle cathédrale.

Le culte catholique ayant été rétabli en France, ensuite du concordat, signé à Paris, le 15 juillet 1801, et ratifié par Pie VII, le 15 août suivant; le chef-lieu du département du Mont-Blanc, par bulle du 19 novembre de la même année, publiée le 9 avril 1802, devint le siége d'un nouvel évêché sous les noms de *Chambéry et de Genève*, substitué pour les départemens du Mont-Blanc et du Léman, aux quatre siéges épiscopaux de l'ancienne Savoie.

M.gr René des Monstiers de Mérinville, auparavant évêque de Dijon, fut institué, le 4 mai 1802, premier évêque de ce nouveau siége, par le cardinal Caprara, légat *à latere* du S. Siége près le gouvernement Français: il en prit possession avec la plus grande solennité, le 3 pluviôse an XI, soit le (23 janvier 1803).

Après avoir nommé pour ses Vicaires Généraux Messieurs de Thiollaz et Bigex, il procéda à l'organisation de sa cathédrale, en vertu des pouvoirs qui lui avoient été délégués, le 10 août 1802. Par ses lettres d'érection du 23 thermidor

Digitized by Google

an XI, soit du (11 août 1803), cet évêque en dédia l'église à S. François de Sales; composa le Chapitre de trois dignités, *savoir:* le *Prévôt*, l'*Archidiacre* et le *Doyen*; de 10 Canonicats, dont deux furent réservés, à forme du concile de Trente, pour le Théologal et le Pénitencier; il détermina que les habits de chœur et les insignes des chanoines seroient les mêmes que ceux que S. François de Sales avoit accordés à son ancienne Eglise de Genève.

Selon un projet de nomination, déjà arrêté par le susdit évêque, le 25 janvier de la même année, le nouveau Chapitre cathédral de Chambéry fut composé de tout ce qu'il y avoit d'éminent en savoir et en dignité dans les anciennes cathédrales de Savoie. Les Membres qui furent mis en possession, le 14 août 1803, étoient:

DIGNITAIRES.

1.° PRÉVÔT, première dignité, M. *Claude-François* DE THIOLLAZ, déjà ancien Prévôt, Vicaire Général du diocèse de Genève, et Prieur de Lovagny.

2.° ARCHIDIACRE, seconde dignité, M. *François-Marie* BIGEX, ancien Chanoine de la cathédrale, Vicaire général et Official du diocèse de Genève.

3.° DOYEN, troisième dignité, M. *André-Marie* MAISTRE, auparavant Doyen de la métropole de Moûtiers, Vicaire Général et Official du diocèse de Tarentaise.

CHANOINES.

4.° M. DUBOULOZ (Jacques-François), auparavant Professeur de théologie, Préfet des études au collége

Digitized by Google

R. d'Annecy, Chanoine de la cathédrale et Vicaire Général du diocèse de Genève.

5.° M. Aubriot De la Palme (Jean-Baptiste-Marie), auparavant Chanoine de la cathédrale et Vicaire Général de l'ancien diocèse de Chambéry.

6.° M. Rogès (Dominique), ancien Chanoine, Vicaire Général et Official du diocèse de S.-Jean-de-Maurienne.

7.° M. Perret (Antoine), auparavant Chanoine de l'ancienne cathédrale de Chambéry.

8.° M. Duc (Jean-François), ancien Chanoine de la cathédrale, Procureur-Fiscal-Épiscopal et Promoteur du diocèse de Genève.

9.° M. Garellaz (Antoine-Dominique), auparavant Chanoine de la cathédrale et Vicaire Général du diocèse de Chambéry.

10.° M. Goybet (François), auparavant Curé de Traize, Official de l'ancien diocèse de Belley dans la partie de Savoie.

CHANOINES HONORAIRES.

Mess. de la Place, le Supérieur du séminaire, Montréal, Bazin, Devars, Chevalier, Garin, Gargoux, de la Chambre et Duport.

M.gr de Mérinville ayant donné la démission de l'évêché de Chambéry, le Chapitre de la cathédrale lui témoigna combien cette séparation étoit douloureuse à un diocèse et à un clergé qui lui devoient leur nouvelle organisation. Cet évêque manifesta, à

Digitized by Google

ce premier Corps du clergé, les sentimens les plus affectueux dans la réponse suivante :

» J'ai reçu, Messieurs, la Lettre que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de ma dé- » mission de l'évêché de Chambéry ; les sentimens » que vous y exprimez *pour moi* d'une manière si » touchante, me pénètrent de la plus vive recon- » noissance. Hélas! ce n'est pas moi qui vous abandonne, » ce sont mes forces qui ne me permettent plus de » continuer mes fonctions dans un Diocèse aussi » étendu et dont plusieurs parties sont d'un abord » impossible pour moi. En m'en séparant, je lui » resterai toujours uni de cœur et d'esprit, et » sur-tout au premier Corps du clergé dont la » formation excitoit dans mon ame *un certain* » *orgueil que la Religion ne me reprochoit pas.* Je » vivrai, je l'espère, au moins de tems en tems, » dans votre souvenir ; cette idée me dédommagera, » en partie, d'une séparation aussi douloureuse.

» Ne doutez pas de mon attachement, je vous » prie, et croyez qu'il sera constamment aussi » sincère qu'inviolable.

Je suis avec respect,

Messieurs, *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*,

† R., ancien Evêque de Chambéry et de Genève.

Paris, 22 *février* 1805.

Ce premier évêque de Chambéry, depuis le concordat, a eu pour successeur :

Digitized by Google

M.gr Irénée Yves De SOLLE, né à Auch, département du Gers, le 19 mai 1744. Il a été sacré éveque de Digne, le 11 juillet 1802, nommé Administrateur apostolique du diocèse de Chambéry et de Genève, par décret de Pie VII, donné à Paris dans le consistoire du 31 mars 1805. Ayant ensuite reçu de Rome, ses bulles d'institution, il a été mis en possession de son siége, le 27 juillet 1806, par M. de *S. Georges*, Chanoine de Lyon, délégué, à cet effet, par S. E. le cardinal Fesch, archevêque métropolitain.

M.gr de Solle, qui joint à la bonté et à la douceur d'un caractère bienfaisant, cette vigilance active et ce zèle éclairé qu'exige le gouvernement d'un grand diocèse, s'est mérité, à juste titre, l'amour universel et la vénération de toutes ses Ouailles. Son abord facile, ses manières prévenantes et sociales, l'étendue de sa charité et ses vertus pastorales rendent de plus en plus, chers aux habitans du Mont-Blanc et du Léman, les sentimens de bienveillance dont l'empereur Napoléon I.er leur a donné une preuve évidente, en nommant ce digne prélat pour être leur père, leur lumière et leur consolateur. Fasse le Ciel que nous puissions long-tems jouir de ce bonheur!

L'histoire de Chambéry présente des événemens très-intéressans, il seroit à désirer que quelque écrivain daignât s'en occuper; les titres de la ville remontent jusqu'en 1232, et les registres de ses délibérations consulaires datent de l'an 1456, année où l'on trouve qu'elle ne voulut point ratifier et autoriser l'alliance et la ligue perpétuelle contractées entre Charles VII, roi de France, et Louis, duc de Savoie, qu'autant que ce dernier y feroit insérer certaines modifications et certaines clauses qui prouvent l'influence que les syndics de cette ville

Digitized by Google

avoient alors dans le gouvernement. *Voyez les patt. du duc Louis, du 19 octobre 1456.*

Emmanuël-Philibert de Pingon avoit entrepris d'écrire les Annales de Chambéry, mais il ne nous reste aucun vestige de son ouvrage; les archives publiques contiennent, dans un livre couvert de basane rouge, tout ce qui s'est passé d'intéressant depuis l'an 1551 à 1557; et les principaux événemens des règnes de François I et d'Henri II, relatifs à la Savoie et à Chambéry. Ce livre est d'autant plus précieux qu'il fut rédigé ensuite de l'ordre des conseils de ville, pas les notaires *Jean Neuthon* et *Claude Rochex*, secrétaires de la commune.

Le nom des fondateurs des hospices de bienfaisance qui subsistent à Chambéry, ne pouvant que rendre leur mémoire chère au public, nous indiquerons, d'une manière succincte, l'origine de ces établissemens, d'après les notices qu'a daigné nous communiquer M. SALTEUR-BALLAND.

1.° L'HOSPICE DE LA CHARITÉ destiné à recevoir les enfans trouvés et à pourvoir à l'accouchement des filles ou femmes pauvres, doit son origine à M.r PERRIN, riche négociant de Chambéry, qui, le 3 avril 1651, légua 70000 florins pour l'entretien de 25 pauvres filles de l'âge de 6 ans, choisies parmi celles que l'on trouvoit exposées à l'hôpital de S. François, afin de les entretenir et de les élever jusqu'à ce qu'elles pussent entrer en service. Madame Royale Christine de France, duchesse régente de Savoie, par ses *lett. pat.* du 20 janvier 1656, autorisa son procureur général à accepter cette fondation, sous le nom de *N. D. de la Charité*, et donna elle-même 3000 ducatons pour acquérir la maison où

Digitized by Google

l'on organisa cet établissement. Elle détermina que l'on y recevroit non-seulement les 25 filles désignées par M. Perrin, mais encore les orphelins des deux sexes, et les pauvres incapables de gagner leur subsistance; elle en confia l'administration à deux sénateurs, à deux maitres auditeurs de la Chambre des comptes, à un chanoine de la S.te chapelle, à un syndic et à deux conseillers de ville.

Le roi Victor-Amé II, par ses *lett. pat.* du 16 avril 1715, ordonna qu'un établissement si important pour l'Etat auroit pour directeur, l'évêque de Grenoble, les premiers présidens du Sénat et de la Chambre des comptes, les procureurs généraux et patrimoniaux, deux membres de chaque Corps de magistrature suprême, deux chanoines de la S.te Chapelle, deux conseillers de ville et deux députés de la congrégation des Messieurs, auxquels il donna pour adjoints de l'administration intérieure, seize personnes que les directeurs devoient choisir parmi les nobles, les avocats et les bourgeois. Cet hospice fut administré, en cette forme, jusqu'en 1793, que la municipalité de Chambéry nomma pour le régir une commission particulière, à laquelle succéda celle qui fut créée par la loi du 16 vendémiaire an V.

Les enfans trouvés que l'on reçoit dans cet hospice restent fort peu de tems au dépôt, où ils sont d'abord confiés à des nourrices gagées : celles de campagne viennent ensuite les prendre et reçoivent une pension qui se paye avec des diminutions graduelles jusqu'à ce que les enfans ayent 12 ans: alors accoutumés aux travaux de la campagne, ils servent l'agriculteur qui les a élevés. L'hospice de la Charité paye actuellement la pension pour plus de 360 enfans abandonnés.

Digitized by Google

2.° L'Hôtel-Dieu, soit l'hospice civil et militaire d'aujourd'hui, eut pour premier fondateur Théodore Boccon qui, par son testament du 28 septembre 1647, institua pour ses héritiers dans le tiers de sa succession, l'hôpital de Maché et les pauvres honteux de Chambéry, sous la réserve que du revenu provenant de son legs on entretiendroit non-seulement les malades pauvres, mais encore que l'on en destineroit une partie pour faire apprendre des métiers aux enfans de la Charité et de la ville, et nomma pour administrateurs de cette œuvre pie, les membres députés par la congrégation des Messieurs et le Père Jésuite qui la dirigeroit.

M. Réné Duport, auditeur de la Chambre des comptes ayant augmenté cette première fondation, Madame Royale Jeanne-Baptiste de Savoie-Némours, régente de Savoie, par ses *lett. pat.* de l'an 1675, approuva non-seulement cet établissement, mais s'en déclara la fondatrice, et contribua à la construction de l'édifice où est établi l'hospice actuel, dont le sol, qui étoit un jardin, fut donné, en 1679, par noble Charles-Henri Salteur, sénateur au souverain Sénat de Savoie.

Depuis la réunion de la Savoie à la France, cet établissement est régi suivant les dispositions de la loi du 16 vendémiaire an V: l'on y a construit une salle militaire, et l'on continue à y distribuer des dotes et des moyens pour faire apprendre des métiers.

3.° Les Orphelines reconnoissent pour fondatrice Dame Françoise Bally, veuve du marquis de Favergés, qui, par son testament du 24 janvier 1724, légua des meubles et des créances pour retirer, dans un lieu déterminé, des filles

Digitized by Google

pauvres au-dessus de l'âge de 14 ans, afin de les préserver de la corruption et du libertinage, et chargea la congrégation des dames de S.te Elisabeth d'administrer et de diriger cette œuvre pie.

Ces Dames acquirent, le 26 mars 1726, la maison du Reclus où les Orphelines sont aujourd'hui établies; elle fut augmentée, en 1770, et est régie par 8 maitresses qui se divisent en deux classes. Dans la première, on reçoit gratuitement des pauvres orphelines depuis l'âge de 14 ans accomplis jusqu'à 18, suivant les intentions de Madame de Faverges: et dans la seconde sont admises des pensionnaires depuis l'âge de 10 jusqu'à 20 ans. Les unes et les autres sont instruites dans les principes et les maximes de la religion: on leur apprend la lecture, l'écriture, l'arithméthique, et à faire tous les ouvrages relatifs aux personnes du sexe. Les revenus de la fondation des filles et femmes *répenties*, établies autrefois à la Charité, et qui provenoient des legs de Mess. Réné *Duport* et Aimard *Romanet*, ont été réunis à l'établissement des Orphelines, dont l'administration actuelle est conforme à la loi du 16 vendémiaire an V.

4.° Les Incurables. Madame Marie-Jeanne-Baptiste de *Rossillon-de-Bernex*, épouse de Messire Guillaume d'Oncieux, comte de Douvres, légua, par son testament du 30 avril 1730, 12000 livres de Piémont, pour que les revenus qui en proviendroient fussent employés au soulagement des pauvres incurables de la ville de Chambéry. Elle nomma pour diriger cette œuvre pie, le respectable M. Louis Girod, alors promoteur du décanat de Savoie, qui ayant recueilli d'autres legs, établit les incurables dans une maison qu'il acheta au Reclus, l'an 1742.

Digitized by Google

Charles-Emmanuël III, par ses *lett. pat.* du 18 juillet 1753, approuva cet établissement; M. l'abbé De Lescheraine lui ayant laissé la moitié de sa succession, et M. le procureur Barlet, la sienne toute entière, Victor-Amé III, par ses *lett. pat.* du 7 février 1774, composa l'administration de cet Hospice, du P. président du Sénat, de l'intendant général du duché, de l'avocat général, d'un sénateur, de l'official et du promoteur du décanat de Savoie, du juge mage de la province et du premier syndic de la ville de Chambéry, les autorisant à recevoir dans cet établissement, les fous des provinces de Savoie. Ces administrateurs achetèrent, le 25 avril 1777, le couvent et le clos des Mineurs observantins qui venoient d'être supprimés. On le convertit en l'Hospice des Incurables où il y a aujourd'hui plus de 50 places gratuites.

Outre ces hospices il y a encore à Chambéry, deux bureaux de bienfaisance pour l'administration et la distribution des secours à domicile, l'un est présidé par M.r Salteur de la Serraz, et l'autre par M.r Auériot de la Palme, ancien sénateur du sénat de Savoie, et premier conseiller de préfecture.

Outre tous les secours que la charité chrétienne fournit aux malheureux dans Chambéry, la nature y offre encore des eaux salutaires pour différentes maladies: il y a au N. O. de cette ville une source d'eau minérale dans l'endroit appelé la Boisse, dont on fait usage pendant la belle saison: elle étoit déjà connue 1742; des circonstances particulières, et des déjeûners très-innocens, mais très-agréables, la rendirent célèbre en 1777.

Les

Digitized by Google

Les Ouvrages qui ont été publiés sur cette fontaine, sont :

1.° *Lettre adressée au docteur Daquin, sur les eaux de la Boisse*, par M. Despines père, 1777.

2.° *Analyse des eaux p. f. de la Boisse*, par M. Daquin, Chambéry 1777, in-8.°

3.° *Lettres sur les vertus des eaux ferrugineuses de la Boisse, à M. Potôt, professeur du collége de médecine de Lyon, par M.* FLEURY, *proto-médecin de la province de Savoie*, Chambéry chez J. Lullin 1778, in-8.°

4.° *Lettre contenant l'histoire et un essai d'analyse des eaux de la Boisse, pour servir de réponse à M. Chastaignier de Lyon, par M. Boisset fils*, Turin chez Briolo 1779, in-8.°

5.° *Boessia salutifera* en vers latins et français, par M.r François-Marie-Thérèse PANISSET, professeur de rhétorique et préfet des Etudes du collége de Chambéry, 1778, in-8.°

L'on construit actuellement à Chambéry, dans l'ancien clos des Ursulines, au pied de la fontaine de S. Martin, une vaste Caserne, sur le plan donné par M. *Duparc*, capitaine commandant l'arme du génie, dont l'exécution a été autorisée par arrêté du gouvernement, en date du 11 floréal an X. Cette caserne, formant un carré parfait, se compose de quatre ailes, ayant chacune 100 mètres de côté extérieur, qui présenteront quatre façades à trois étages, outre le rez de chaussée. Chaque aile, dans son milieu, a une vaste voûte d'entrée conduisant de droite et de gauche à une double

Digitized by Google

rampe d'escaliers : les communications intérieures sont établies par des portiques et des galeries qui seront construites, à chaque étage, dans tout le contour de la place d'arme intérieure dont la superficie est d'environ 3600 mètres carrés, et au milieu de laquelle on se propose de placer une fontaine à quatre jets. Cet édifice conçu sur un plan aussi vaste que parfaitement étudié dans toutes ses parties, exécuté avec la plus grande solidité, offrira, outre le pavillon des officiers, un logement sain et commode pour près de 3000 hommes. Un établissement d'une telle importance promet à la ville de Chambéry, des moyens de prospérité qui lui assureront la vente des productions de son territoire, et encourageront son agriculture, en mettant le numéraire en circulation.

On doit également construire sur l'ancien sol de l'église de S. Dominique, un palais pour les tribunaux civil et criminel, d'après le plan de M.r *Mongenet*, ingénieur en chef du département.

Les fabriques de Chambéry sont : celle de M.r Pierre-Marc DUPUIS, fabricant d'étoffes en soie, connues dans toute l'Europe, sous le nom de *gazes de Savoie* : celle de M. CHARDON, où l'on fabrique toutes sortes d'ouvrages en soie; le *tissage* des toiles, et l'épluchage des cotons, établis par M. *Duport* de Faverges, dans l'ancien couvent des Annonciades. Ce dernier établissement est dû aux vues bienfaisantes de M. POITEVIN-MAISSEMY, préfet du département, qui s'est proposé, par ce moyen, de bannir la mendicité, et de multiplier ainsi les ressources de l'industrie.

Il y a encore à Cognin près de Chambéry, des

Digitized by Google

moulins à soie dirigés par Mess. FAURE, et une scie à débiter le marbre en lames.

Dans l'impossibilité de pouvoir découvrir le lieu de naissance de plusieurs écrivains nés en Savoie, nous avons pensé devoir les placer par ordre chronologique, parmi ceux qui ont illustré cette ancienne capitale, et qui sont les suivans :

I. Le Cardinal HUGUES DE S. CHER ou de *Barcelonnette*, fut un des savans du 13.e siècle, dont le lieu de la naissance est revendiqué par plusieurs villes; soit qu'il soit né à S. Chef près de Vienne, comme le prétend Moréri, soit qu'il ait vu le jour à Barcelonette dans le haut-Dauphiné, ainsi que l'assure Chieza (*scrip. Sav.*, *pag.* 141), il est certain qu'il vint, dans sa jeunesse, habiter Chambéry et la Savoie, puisque le comte Thomas I lui confia l'éducation de son fils Guillaume, évêque de Valence et de Liége, qui s'immisça d'une manière si particulière dans les affaires de France, d'Angleterre et de Rome.

Le long séjour que Hugues fit à la Cour de Savoie, fut, sans doute, le motif qui l'en fit regarder comme un des premiers et principaux ornemens (a); car Théodoric de *Val-Calora*, en parlant des cardinaux qui élurent Urbain IV, n'hésite pas de dire:

Totque sacerdotes genuisse Sabaudia primum
Dicitur Hugonem qui jacobita fuit.

Voyez Chieza, pag. 142.

(a) L'auteur de l'ouvrage intitulé: *Appareils pour les fêtes de Chambéry* 1663, pag. 30, dit positivement que Hugues de S. Cher étoit Savoisien.

Digitized by Google

Cette opinion qu'Hugues de S. Cher fut Savoisien, étoit tellement accréditée dans le pays, l'an 1418, que lors de la fondation du couvent de S. Dominique de Chambéry, l'on y plaça dans le cloitre, son portrait, au bas duquel je me rappelle avoir lu son éloge où il étoit nommé *Sabaudus*.

Quoi qu'il en soit, Hugues s'étant rendu à Paris, où il enseigna publiquement le droit, et s'y étant débarrassé des affaires de Guillaume de Savoie, son élève, il entra chez les dominicains, l'an 1225; il devint provincial de France, et fut créé, le 28 mai 1244, cardinal du titre de S.te Sabine, par Innocent IV, qui l'employa, ainsi qu'Alexandre IV, dans les affaires les plus épineuses de l'Eglise. Ces papes le chargèrent des légations d'Allemagne, de Pologne, de Moravie et de Dannemarck, où il se conduisit avec autant de sagesse que de modération.

Il mourut à Orviette, le 19 mars 1263, et son corps fut transporté à Lyon dans l'église du couvent de son ordre.

Ses principaux ouvrages sont:

1.° *Les premières Concordances connues de la Bible.*

2.° *Commentaires sur les 4 Evangiles*, 5 vol. in-fol., imprimés à Bâle 1487, à Venise 1487 et 1600, à Paris 1608, à Cologne 1621.

3.° *Commentaires sur les Epîtres et les Evangiles qu'on lit aux Fidelles*, 3 vol. in-4.°, Paris 1506.

4.° *Speculum Ecclesiæ*, Lugduni 1554.

5.° *Manipulus Curatorum*, Savillan 1470; c'est la

Digitized by Google

première édition faite dans les Etats du duc de Savoie ; Liége 1559, et plusieurs manuscrits conservés dans la bibliothèque impériale de Vienne.

Voyez Echard, Script. ord. præd., pag 141, l'*Appareil des fêtes de Chambery*, l'an 1663, in-4.°, pag. 30.

II. PERRINET DUPIN, originaire de Belley, écrivit à Chambéry :

1.° *La Chronique du comte Rouge*, Mss.

2.° *La Conquête de la Grèce par Philippe de Médicis, autrement dit le chevalier à l'Eparvier Blanc*, roman très-rare, imprimé à Paris, l'an 1527, in-fol. gothique.

Voyez Chieza, pag. 136; Guichenon, préface pag. xvi; de Bure, bibliothèque instructive, tom. II, pag. 163, N.° 3849.

III. DE PINGON (Pierre) naquit à Chambéry, d'une famille très-ancienne, originaire d'Aix en Provence, qui s'étoit établie en Savoie, où les ducs l'avoient appelée. Jean de Pingon son père étoit secrétaire de la reine de France, en 1418; Pierre fut secrétaire et archiviste d'Amédée VIII.

Il y a de cet écrivain *plusieurs Manuscrits* sur l'histoire du pays, dans les archives de Turin.

IV. DE CHALANT (Antoine) naquit à Chambéry, d'Amédée de Chalant, l'un des plus illustres seigneurs d'Aoste, descendant des ducs de Montferrat; il se produisit à la Cour papale d'Avignon, sous Clément VII, qui aimoit à y attirer et à y promouvoir les Savoisiens ses compatriotes. Il obtint l'abbaye de S. Michel de la Clusaz en Piémont, et

Digitized by Google

fut fait archevêque de Tarentaise, le 3 août 1404. L'antipape Benoit XIII le créa, la même année, cardinal de S.te Marie *in viâ latâ*, et l'envoya, l'année suivante, *légat* en France, pour y soutenir son parti; mais animé du désir de procurer l'union de l'Eglise, et de terminer le schisme, il l'abandonna, en 1409, pour adhérer au concile de Pise où il publia le décret d'élection d'Alexandre V.

Jean XXII lui conféra le titre de S.te Cécile, et le fit régent de la Chambre apostolique. Il l'envoya, l'an 1413, à l'empereur Sigismond, pour qu'il le secourût contre le roi Ladislas, et pour convenir de la ville où l'on pourroit assembler un concile général. Cette ville fut Constance, où l'ouverture du concile se fit le 5 novembre 1414. Le cardinal de Chalant y assista, donna sa voix pour l'élection de Martin V, et mourut auprès de Rome, le 13 novembre 1418.

Voyez Fleury, tom. XIII et XIV; *Besson*, *etc.*

On lui attribue :

1.° *Une Histoire de la vie de J. C.*

2.° *Celle du roi Modus et de la reine Ratio*, imprimée à Chambéry, l'an 1486, année où Jean Dupin fit imprimer, dans la même ville, *le roman de Bonnevie en rimes et en proses.*

V. MARTIN LE FRANC fut prévôt de l'Eglise de Lausane, secrétaire de Félix V, ensuite de Nicolas V, et écrivit, en rimes françaises, un ouvrage intitulé : *le Champion des dames*, que l'on imprima à Paris, l'an 1530.

Voyez Chieza, pag. 133.

Digitized by Google

VI. De Pingon (Jean-Michel), né à Chambéry, l'an 1451, fut docteur de Padoue, et se distingua à Rome comme poëte, sous Alexandre VI et Pie III.

VII. De La Vigne (Charles), secrétaire ducal à Chambéry, fut un rimeur Savoisien qui publia *les Ballades des Dames* et le *Verger de l'honneur*, Paris 1492.

VIII. Veillet (Humbert), avocat de Chambéry, a publié des supplémens à l'*Histoire universelle de Jean Laziando, et aux chroniques de France*; Delex en fait mention dans sa chorographie.

Voyez Chieza, pag. 141.

IX. Bonnet, suivant la Croix du Maine, étoit un ecclésiastique de Savoie, qui a publié une *Traduction de Virgile*, *des Notices sur les antiquités de Rome*, *et quelques Poésies.*

X. Lambert (Pierre), seigneur de la Croix, naquit à Chambéry où il fut président de la Chambre des comptes, depuis 1521 jusqu'en 1536; il fut envoyé ambassadeur auprès des Cours de France, d'Espagne, de Milan et de Naples. François I.er l'honora de sa confiance, et vit avec plaisir qu'après la bataille de Pavie, il chercha à le délivrer des mains des Espagnols dont il étoit le prisonnier: Lambert se rendit à Naples, en 1534, auprès de Charles-Quint; à Nice, en 1538, pour assister à la conférence que cet empereur y eut avec le pape Paul III et François I. Le duc Charles III, par son testament du 27 février 1540, le nomma un des conseillers nécessaires à Emmanuël-Philibert son fils. Ce président, doué de toutes les qualités

Digitized by Google

requises pour la magistrature et le cabinet, a laissé :

Mémoires historiques et politiques sur le règne du duc Charles III, depuis 1501 jusqu'en 1539.

Voyez Chieza, pag. 137 ; *Rossotto*, pag. 187 ; *Guichenon*, préface pag. xvi ; *Capré*, Traité historique de la Chambre des comptes, pag. 253.

XI. DUMONT (Jérôme), médecin de Chambéry, seigneur de Miribel, écrivit :

1.° *De re medicâ, sermones sex*, Lugduni 1534, in-8.°

2.° *Compendium curatricis scientiæ longè utilissimum*, Lugduni 1556, in-8.°

3.° *Opuscula juvenilia*, Lugduni 1556.

4.° *Stalosis Febrium*, Lugduni 1558, in-4.°

5.° *De morbo Gallico Liber*, Lugduni 1558.

6.° *Anasceve morborum*, Lugduni 1560, 3 tomes in-8.°

7.° *De activâ Medicinæ scientiâ*, Lugduni 1567, in-8.°, etc., etc.

8.° *Praxis medica*, Venetiis 1626.

Voyez Rossotto, pag. 271.

XII. DUMONT (Etienne), parent, sans doute, du précédent, fut également médecin, et publia plusieurs ouvrages latins sur son art ; les principaux sont :

1.° *Dialexicon Medicinalium*, lib. 2.

2.° *De his quæ ad rationalis medici disciplinam, munus, laudes, consilia et præmia pertinent libellus*, 1537.

Digitized by Google

3.° *Epistola responsiva pro Græcorum defensione*, Lugduni 1548, etc., etc.

Voyez Rossotto, pag. 523.

XIII. Colomb (Antoine), jurisconsulte de Chambéry, a publié;

1.° *Traité des personnes qui sont soumises aux tailles, avec les décisions des parlemens de Dauphiné, de Savoie*, etc., Lyon 1578,

2.° *Des Consultations*, Lyon.

3.° *Consiliatores super leges Codicis*, Lugduni 1541, et Romæ 1571.

XIV. Jean de Chambery, suivant la Croix du Maine, a publié l'ouvrage intitulé:

Le Miroir royal blasonnant les armoiries de France, et le nom du roi, Paris 1549, in-8.°

XV. Tabouet (Julien), procureur général du parlement Français de Chambéry, en 1559, étoit originaire du Maine, suivant les auteurs du nouveau Dictionnaire historique, et né en Chablais, suivant d'autres écrivains; il étoit versé dans les langues savantes, l'histoire, la jurisprudence et la théologie; il avoit la réputation d'un bon orateur et d'un philosophe éclairé. Sa morale et sa conduite équivoque n'étant point en rapport avec ses connoissances, le premier président Raymond *Pellisson* fut obligé, par ordre du parlement de Savoie, de lui faire une forte mercuriale en pleine audience. Pour se venger de cet affront, Tabouet accusa de malversations et de concussions, le président Pellisson et deux conseillers ses parens, et les fit condam-

Digitized by Google

ner, l'an 1552, par le parlement de Dijon. Ayant obtenu, en 1554, une charge de conseiller au parlement de Paris, cette compagnie refusa de le recevoir, jusqu'à ce que la revision de son procès criminel avec le président Pellisson, fût jugée. Henri II ayant nommé des commissaires pour débrouiller cette affaire compliquée, le parlement de Paris, sur leur rapport, déclara Pellisson innocent, condamna Tabouet aux peines des calomniateurs: « à faire amende honorable, à genoux, nuds » pieds, en chemise, la torche à la main, la » corde au cou, et à déclarer, dans cette attitude » humiliante, qu'il avoit faussement et calomnieuse- » ment chargé le premier président Pellisson et les » sieurs de Boissonne et de Rozet, conseillers au » parlement de Savoie, des crimes de fausseté et » autres. Pour réparation de ces crimes, le parle- » ment de Paris ordonne que ledit Tabouet, après » l'amende honorable faite à la Cour, sera conduit » sur une charette, au pilori des hâles de Paris, » par l'exécuteur de la haute justice, pour y être » tourné trois fois; qu'il sera conduit à Chambéry » pour y subir la même peine; condamné, en outre, » aux frais et dommages, à trois mille livres d'a- » mende envers le roi, ses biens confisqués, et lui » perpétuellement confiné dans la Savoie. » Cet arrêt fut exécuté et enregistré au parlement de Chambéry, l'an 1553, fol. 116.

Tabouet réduit à la misère et couvert de confusion, mourut l'an 1562. Les ouvrages qu'il a publiés, sont:

1.° *Actiones forenses*, Lugduni 1541.

2.° *De republicâ, de linguâ gallicâ, ac gothicâ, deque diversis gallorum ordinibus*, Lugduni 1559.

Digitized by Google

3.° *Epigrammata*, Lugduni.

4.° *Sabaudiæ principum genealogia, versibus et latiali dialecto digesta*, Lugduni 1560, traduite en français par Trebadan.

5.° *Une Histoire de France*, Lyon, in-4.°

6.° *Plusieurs autres Ouvrages sur les anciennes monarchies et la religion.*

Voyez le P. Niceron, tom. XXXVIII, pag. 240; *le nouveau Dictionnaire historique*; *Rossotto*, Sylabus scriptorum Pedemontii, pag. 213; *Guichenon*, préface pag. xvi, etc.

XVI. DE PINGON (Emmanuël-Philibert), baron de Cusy, historiographe, référendaire et vice-grand-chancelier de Savoie, naquit à Chambéry le 18 janvier 1525. Après ses premières études faites dans les petites écoles de sa patrie, sous la direction de Claude *Nouvellet*, dont nous parlerons à l'Art. TALLOIRES, le jeune de Pingon passa au collége de la Trinité de Lyon, et de là à Paris, où en 1540, il fit, en vers hexamètres, l'éloge du célèbre Budé. Il se rendit ensuite, l'an 1546, à Padoue, où presque tous les Savoisiens de son tems alloient étudier la jurisprudence. Doué du talent de s'exprimer en latin avec grace et facilité, l'Université de Padoue le choisit, l'année suivante, pour réciter le discours d'ouverture des études, en présence de plusieurs cardinaux et d'un nombreux auditoire. L'éloge qu'il y fit de la jurisprudence, lui mérita d'être nommé vice-recteur de l'Université, et d'être, en cette qualité, député au sénat de Venise, pour défendre devant ses procurateurs, les droits et les priviléges d'une Université où il prit,

Digitized by Google

avec distinction, le bonnet de docteur *ès droits*, le premier avril 1550.

Ayant contracté, pendant ses études, l'amitié la plus étroite avec Louis *Millet*, ensuite grand chancelier de Savoie, ils partirent ensemble de Padoue, où ils avoient l'un et l'autre terminé leurs cours, pour parcourir l'Italie et séjourner quelque tems à Rome; ils y furent reçus par Mess. de Lambert, leurs compatriotes, prélats alors très-distingués de la Cour romaine. Pingon fit, dans cette capitale des beaux-arts, des progrès rapides dans l'histoire et sur-tout dans la connoissance des médailles et des antiquités. De retour à Chambéry, il y fut reçu avocat au parlement de Savoie, nommé par l'évêque de Grenoble, official du décanat, et pourvu de la prévôté d'Aiguebelle. Son intelligence, ses talens et son activité le firent choisir pour premier syndic de sa patrie, le 25 novembre 1551, dans l'espérance que son esprit lui fourniroit assez de ressources pour réparer promptement les dégâts que les inondations de Leysse venoient d'y causer. Les conseils de cette capitale de la Savoie ne furent point trompés dans leur attente; le jeune Pingon, âgé seulement de 26 ans, mit tant de zèle et d'activité dans les délibérations de la ville, que ses murs furent relevés, les canaux de l'Albane nettoyés; et les digues de la Magdelaine, commencées le 12 février 1552, furent terminées le 5 mai suivant. Pour conserver la mémoire d'événemens aussi extraordinaires, et pour que les précautions que l'on venoit de prendre, pussent être utiles dans la suite, Pingon fit transcrire dans un livre conservé dans les archives de ville, tout ce qui a rapport aux devis des digues de Leysse, à la répartition des sommes qui furent

Digitized by Google

exigées pour leur construction, et plaça en tête de ce livre les vers suivans où ils décrit les rangs et les devoirs de toutes les classes de citoyens qui habitent une même ville :

Qui superos placat, perfectâ debet in urbe,
Sacrificias, primum jure tenere locum.
Sacrificium sequitur legum jurisque peritus,
Præmiet ut justos, excrucietque malos.
Tertius his meritò succedet in ordine, miles
Arma ferens, hostes pellat ab urbe procul.
Quartus erit varias pergens mercator ad oras
Mercibus ut cives additet ille suis.
Artifices, quintâ (post illos) sede locantur,
Nulla diù quibus, urbs vera carere potest.
Rusticus, ut Bacchi, Cererisque alimenta ministret
Urbis in extremâ parte locandus erit.
His, licet officium sit dispar, corde sub uno,
Si coeant simul, urbs florida semper erit.
Publica res omnis, concordi fœdere junctos
Si teneat cives, pace fruetur ovans.

De Pingon, successivement collatéral et président du conseil de Genevois siégeant à Annecy, se mérita tellement l'estime publique dans ces charges qu'il exerça pendant 10 ans, que le duc Emmanuël-Philibert l'appela à Turin où il le fit conseiller d'Etat, référendaire, vice-grand-chancelier et réformateur de l'Université. Il mourut dans cette capitale du Piémont où il avoit épousé Philiberte de Brueil, de laquelle il eut quatre enfans, fruits de l'union la plus heureuse. Pingon voulut perpétuer la mémoire de son bonheur, par une inscription

Digitized by Google

que l'on voit encore dans la maison de campagne de M. Rissetti, située sur la colline de Turin, dans la vallée de Salice :

Hæc vineta mapalibus sub hisce
Convalleis Dominas obosculantur ;
Heic nec non Phiberta ruris emptrix
Nostras excipit oscultationes
Philiber { tus / ta } conjuges
Pingonii
Cusiacen. barones
Ad mutui amoris
Perpetuam memoriam
P. Anno Dom. M. DLXV.

Pingon s'occupa, toute sa vie, de l'histoire de sa patrie, et fut le premier de nos historiens qui ait cherché à découvrir la vérité parmi tant de récits fabuleux contenus dans les chroniques mensongères du pays. Les archives ducales de Turin, les titres des monastères, un voyage en Saxe dirigèrent ses travaux. Les occupations multipliées de ses emplois empêchèrent cependant qu'il pût donner aux ouvrages qu'il composa, ce dégré de perfection que l'on devoit attendre de ses talens et de son érudition. Ceux qui ont été imprimés sont :

1.° *Augusta Taurinorum*, in-fol., Taurini 1577 ; cet ouvrage intéressant, qui contient les annales de Turin, décèle une profonde connoissance de l'antiquité, et suppose de grandes recherches dans les archives de la ville dont il écrivit l'histoire. On

Digitized by Google

trouve, à sa suite, un recueil de toutes les inscriptions romaines qui avoient été jusqu'alors découvertes à Turin.

2.° *Inclytorum Saxoniæ, Sabaudiæque principum arbor gentilitia*, in-fol., Taurini 1581. Pingon, en voulant réunir l'histoire des Maisons de Saxe et de Savoie auxquelles il donne une origine commune, n'a fait qu'obscurcir ce qui les regarde chacune en particulier. On trouve dans ce même ouvrage, une chronologie des rois Allobroges que la saine critique ne sauroit admettre, et une description des provinces soumises, en 1581, à la Maison de Savoie, avec les noms des villes, bourgs, villages, châteaux, rivières et montagnes qu'elles renferment.

3.° *Philiberti Pingonii Sabaudi, cusiacensis baronis Sindon evangelica*, Augustæ Taurinorum 1581, in-4.° Cet ouvrage contient les titres qui justifient l'identité du S. Suaire que l'on vénère à Turin, la manière dont il est parvenu à la Maison de Savoie, avec la relation du voyage de S. Charles Borromée, lorsqu'il vint à pied visiter cette relique.

4.° *Apologie latine de l'Arbre généalogique de la Maison de Savoie, contre Alphonse Del-Bene, évêque d'Alby*, opuscule très-bien écrit et fort judicieux.

5.° *Traité sur les XII Tables*, Turin.

6.° *Antiquitates Allobrogum, seu Historia generalis Sabaudiæ, in XXX libros divisa*, ouvrage imparfait resté en manuscrit dans les archives de Turin.

Charles-Emmanuël de Pingon, fils de celui dont nous parlons, nous apprend, dans la préface de l'histoire de Turin, que son père se proposoit également

Digitized by Google

de publier les annales de Chambéry sa patrie, mais que la mort lui empêcha d'exécuter ce projet. La vie d'Emmanuël-Philibert de Pingon, écrite par lui-même en très-bon latin, a été imprimée à Turin, l'an 1779, vol. in-8.°: elle doit être regardée comme l'histoire littéraire de son tems; car, outre l'amitié particulière du chancelier de l'Hôpital et des principaux savans de Paris, il entretint une correspondance suivie avec tous les hommes de Lettres qui existèrent de son tems en Piémont, en Savoie et en Italie; il fit une très-belle collection de médailles rares dont le P. Possevin se servit utilement pour composer son *Apparat historique*. La médaille qui représente Pingon, a été frappée en 1582.

XVII. MILLET (Louis), premier baron de Faverges et de Challes, naquit à Chambéry, le 26 juin 1527, de Claude Millet de Bonneville, conseiller au parlement français de Chambéry, et dont nous avons parlé à l'art. BONNEVILLE, N.° II, *pag.* 379 *du premier volume.*

La Maison MILLET de Chambéry, dont le P. Menestrier, George Ponsa et Augustin Chieza de Saluces parlent avec tant d'éloge, est une des plus distinguées de la Savoie par les hommes illustres qu'elle a donnés à la patrie: elle est originaire de Genève, où, avant la réformation de 1535, elle avoit son tombeau particulier dans l'église paroissiale de *S.te Marie la Neuve*, et préféra de perdre tout ce qu'elle possédoit dans cette ville, plutôt que de renoncer à la religion de ses pères.

Etienne Millet étoit gouverneur du château de Martigny pour Pierre comte de Savoie, l'an 1260; Antoine

Antoine Millet fut maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, évêque et prince de Genève : Pierre Millet, juge mage du Chablais et du Faucigny, fut le premier de sa Maison qui vint s'établir à la Bonneville où il fit bâtir une maison sur les fondemens de laquelle a été construit, en 1787, le bel Hôtel de la sous-préfecture de cette ville ; il fut conseiller des ducs Philibert II et Charles III.

Claude Millet envoya son fils Louis étudier la jurisprudence à Padoue, où il fut reçu docteur, le 26 mars 1550 ; ayant séjourné quelque tems à Rome et parcouru l'Italie avec Emmanuël-Philibert de Pingon, il se rendit à Chambéry, où il fut reçu avocat au parlement français, élu membre des Etats de Savoie et syndic de sa patrie. Après la restitution du duché, le duc Emmanuël-Philibert le nomma premier avocat général du souverain Sénat de Savoie, par *lett. pat.* du 6 octobre 1559 ; vice-président du même sénat, en 1562 ; premier président, en 1571, et grand chancelier de Savoie, en 1580. Il fut envoyé par son souverain 8 fois en ambassade en France auprès de Charles IX ; il négocia le traité de Lausane avec le canton de Berne, et fut chargé de terminer les affaires les plus importantes avec le gouverneur de Milan, pour les différends que la Cour de Savoie avoit avec celle d'Espagne. Les historiens contemporains en ont tous fait les plus grands éloges, et lui attribuent d'avoir été le principal auteur de la législation et de toutes les dispositions politiques qui eurent lieu, lorsqu'Emmanuël-Philibert et Charles-Emmanuël I réorganisèrent, sur de nouveaux principes, le gouvernement Savoisien. Emmanuël-Philibert, pour lui témoigner combien il faisoit cas de ses services et de son zèle pour sa personne,

Digitized by Google

lui céda les seigneuries de Faverges et de Challes qu'il érigea en baronnie, le 10 octobre 1569. Louis Millet, après être parvenu à la charge la plus éminente de sa patrie dans l'ordre judiciaire, mourut à Montcalier, le 12 février 1599; son corps fut transporté à Chambéry et déposé dans la chapelle de sa famille, érigée dans l'église de S.te Marie Egyptienne, (aujourd'hui les Incurables), où l'on plaça son buste sur son tombeau.

La postérité du grand chancelier Millet maintint, dans tout son éclat, la gloire et le lustre qu'il venoit de donner à sa Maison: ses illustres fils formèrent les trois branches de Faverges, de Challes et d'Arvillars qui n'ont cessé de bien mériter de la patrie par les personnages distingués qu'elles ont produits.

XVIII. Millet de Faverges (Philibert-François) naquit à Chambéry, le 15 novembre 1561, de Louis Millet, grand chancelier de Savoie, qui l'envoya faire ses études à Rome, où il fut reçu docteur de la Sapience, le 5 avril 1585. Pourvu du prieuré de Lémenc, du doyenné de Viry et de l'abbaye d'Aulps, son oncle, Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, l'obtint pour son coadjuteur, sous le nom d'évêque de Hierapolis; il lui succéda le 6 mai 1591. fut déclaré conseiller d'Etat et nommé chancelier de l'Annonciade, en 1618. Charles-Emmanuël I l'envoya, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, auprès de Philippe II, roi d'Espagne, et du pape Paul V: il fut ensuite transféré, l'an 1618, à l'archevêché de Turin; il y mourut en 1625, et fut enseveli dans l'église des Jésuites, à la construction de laquelle il avoit beaucoup contribué. Ce prélat joignit à toutes les vertus pastorales, le rare talent de prêcher avec onction la parole de Dieu qu'il ne cessa d'annoncer

Digitized by Google

lui-même aux ouailles de deux diocèses qui lui furent confiés. Il testa, en 1624, et fit héritier son frère aîné, François-Amédée Millet, comte de Faverges, chevalier Grand-Croix, et chancelier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. On a de Philibert Millet:

1.° *Discours sur la mort tragique d'Henri IV*, 1610.

2.° *Eloge de S. Ignace de Loyola*, Turin 1610.

Voyez Besson, pag. 305; Chieza, pag. 122.

XIX. Millet de Faverges (Paul), fils du susd. comte François-Amédée, naquit le 7 décembre 1599; il fut un profond théologien, un jurisconsulte habile et un littérateur d'une vaste érudition. Ayant été conduit à Rome par le cardinal Maurice de Savoie, Urbain VIII le fit son camérier d'honneur, le pourvut, en 1639, de l'évêché de Maurienne; et le duc de Savoie, en 1641, le nomma chancelier de l'Annonciade. Il obtint, en 1650, l'habit de chœur pour les chanoines de sa cathédrale; et s'étant rendu à Turin, pour y soutenir, avec son éloquence mâle et son zèle ordinaire, les immunités de la juridiction ecclésiastique, il mourut dans cette ville en odeur de sainteté, le 31 octobre 1656, et fit héritiers, les pauvres de sa ville épiscopale.

La Maison Millet de Faverges a produit plusieurs militaires distingués: Joseph de Faverges, lieutenant colonel du régiment de Savoie, s'opposa avec une bravoure étonnante à la descente des Espagnols en Sicile, et mourut à Palerme de ses blessures, l'an 1718; François-Amédée, marquis de Faverges, colonel du régiment de Tarentaise, en 1733, se distingua également dans toutes les guerres d'Italie pendant les règnes glorieux de Victor-Amé II et de Charles-Emmanuël III.

Digitized by Google

XX. Millet de Challes d'Arvillars (Hector) étoit fils de Louis Millet, grand chancelier de Savoie: il fut un des grands magistrats qui honorèrent la patrie par les commissions importantes dont il fut chargé. Charles-Emmanuël I l'envoya en ambassade auprès d'Henri IV, l'an 1605; et il renouvella l'alliance de la Maison de Savoie avec les cantons Suisses, l'an 1616. Il fut nommé troisième président du sénat de Savoie, en 1599; second président, en 1608; et succéda au célèbre Antoine Favre, en qualité de premier président et de commandant général du duché, le 27 novembre 1624. Il mourut dans son château d'Arvillars, le 27 septembre 1642, et fut enseveli à S.te Marie Egyptienne, dans le tombeau du grand chancelier son père. Ses deux fils formèrent les deux branches Millet de Challes et Millet d'Arvillars dont nous allons parler:

XXI. Millet de Challes d'Arvillars (François-Amédée), fils du précédent, fit ses études à Paris; son génie et ses rares qualités lui méritèrent la bienveillance de la Cour de France où son père et son aïeul avoient été ambassadeurs. A son retour de Paris, il fut fait sénateur au sénat de Savoie; le duc de Savoie le nomma ensuite archevêque de Tarentaise, le 28 août 1658; premier président de la Chambre des comptes et commandant général de la Savoie, le 29 novembre 1675. Il répara ou rebâtit en partie son palais, et son église métropolitaine; il fonda le séminaire de Moûtiers, et rétablit dans toute sa vigueur, la discipline ecclésiastique parmi son clergé. Ce savant prélat, que l'on place, avec justice, au nombre des plus grands évêques de son siècle, mourut le 25 mai 1703, regretté de son clergé dont il avoit été le modèle et le soutien; il fut pleuré

Digitized by Google

par tout le duché de Savoie qu'il gouverna avec la plus grande modération. C'est lui qui fit bâtir la maison de *Buisson-rond* près de Chambéry. On a de ce prélat:

Acta Ecclesiæ Tarentasiensis aucta, Lugduni 1697, in-4.°

Les frères de cet archevêque furent Jean-Louis Millet, premier marquis de Challes, colonel d'un régiment Français au service du duc de Savoie, mort gouverneur de Turin, en 1670; Claude-François de Challes, Jésuite, célèbre mathématicien, dont nous parlerons ci-après, N.° LXIII. Leur neveu Henri-Joseph Millet de Challes, marquis de Sacconay, seigneur de Novairy, etc., né le 27 mars 1700, se distingua tellement en Allemagne que l'empereur Joseph I le décora du titre de baron du S. Empire romain. Cette branche des Millet, marquis de Challes, s'est éteinte environ l'an 1777.

XXII. MILLET (Sylvestre), premier marquis d'Arvillars, seigneur de la Flechère, de la Sémine, de la Poype, fut le second fils du premier président Hector Millet. Il embrassa le parti des armes et s'y distingua tellement qu'il devint commissaire général de la cavalerie de Savoie, et maréchal des camps et armées du duc Victor-Amé II, en 1680. Ses fils furent:

XXIII. MILLET D'ARVILLARS (Pierre), seigneur de Montream, capitaine dans le régiment de Foix au service de France, qui se distingua sous Louis XIV, et mourut de ses blessures, l'an 1700.

XXIV. MILLET D'ARVILLARS (François-Amédée), né le 4 mars 1664. Il fut d'abord doyen et vicaire général de Tarentaise, l'an 1681. Nommé à l'évêché d'Aoste, en 1699, il imita, pour l'administration de son diocèse, la conduite de son oncle dans celui de

Digitized by Google

Tarentaise ; il convoqua annuellement le synode diocésain, fit ses visites pastorales de trois ans en trois ans, établit les missions dans les paroisses de son diocèse, et fonda un Mont de piété dans sa ville épiscopale. Les différends de la Cour de Rome avec celle de Turin ayant été terminés par le concordat de 1727, il fut transféré à l'archevêché de Tarentaise, où il maintint la vigueur de la discipline ecclésiastique avec une sagesse et une prudence admirable jusqu'au 28 août 1744, qu'il mourut, au grand regret de ses ouailles. Ce prélat, dont la mémoire est toujours en grande vénération, fit les pauvres ses héritiers.

XXV. Millet d'Arvillars (Joseph), neveu du précédent, fut gentilhomme de la Chambre du roi de Sardaigne, qui le nomma son ambassadeur extraordinaire auprès de Philippe V, roi d'Espagne : ses descendans ont continué de se distinguer au service de leurs souverains, et en ont, dans tous les tems, reçu les récompenses les plus flatteuses. Jean-Joseph Millet d'Arvillars, chevalier de S. Jean de Jérusalem, gentilhomme de la Chambre du roi, étoit premier capitaine des chevaux légers, en 1789.

L'Histoire de la Maison Millet a été écrite par M. Besson, curé de Chapeiry, en un vol. in-4.°, d'où nous avons extrait les articles précédens.

XXVI. Gerbaix-Sonnaz (Aimé), baron d'Aiguebelle et de Sonnaz, fut conseiller d'État, grand chambellan du duc Charles-Emmanuël I, gouverneur de Rumilly, du Fort de l'Annonciade, et lieutenant général de la cavalerie de Savoie. Il descendoit d'une des plus illustres et des plus anciennes Maisons de Chambéry, laquelle, dans tous les tems, servit

Digitized by Google

utilement la patrie, et a donné à l'Eglise et à l'Etat militaire des personnages d'un rare mérite.

L'an 1190, existoit Gui Gerbaix de Sonnaz qui se rendit caution de Thomas, comte de Savoie, pour la dote de la princesse sa fille, mariée au comte de Kibourg, en 1218.

Guillaume Gerbaix-Sonnaz fut, à cause de sa valeur, élu *Grand-Maître* des Templiers, l'an 1250.

Pierre de Gerbaix, seigneur de Sonnaz, Billac, Vans, Mussel, etc., etc., étoit trésorier général de Savoie, et ensuite grand chancelier sous Amé VI: ce comte de Savoie lui inféoda le mandement de Châteauneuf, qui contenoit 18 paroisses, en échange des fiefs impériaux qu'il possédoit en Piémont, et sur-tout pour celui de la *Mestralie* de la Novalaise, ainsi qu'on le voit dans l'acte passé à Pignerol, le 2 août 1369.

Pierre de Gerbaix-Sonnaz, son frère, fut sacré évêque d'Aoste, le 25 janvier 1400: il institua, dans son diocèse, la fête de S. Grat, par décret du 10 mai 1407; contribua à la construction de l'église de S. François de Chambéry, (aujourd'hui la cathédrale); obligea le Chapitre d'Aoste de vivre en commun dans une maison qu'il lui fit bâtir, et mourut en 1410.

Voyez Besson, pag. 258.

Aimon, neveu du précédent, fils de Pierre Gerbaix-Sonnaz, trésorier général et chancelier de Savoie, étoit chanoine de S. Pierre de Genève et prévôt de l'église d'Aoste, lorsqu'il fut élu évêque de Maurienne, le 30 octobre 1422. Il se trouva à l'assemblée du château de Thonon avec l'archevêque de Tarentaise,

Digitized by Google

les évêques d'Aoste et de Belley qui, le 6 janvier 1432, déterminèrent, par un acte solennel, les limites de la juridiction ecclésiastique et civile avec le conseil ducal d'Amédée VIII, et posèrent ainsi les bases de l'ancienne jurisprudence canonique, reçue en Savoie avant 1339.

Voyez Besson, preuves N.° 99.

Ce même prélat fut chargé, par bulle de Martin V, en date du 8 mai 1430, de procéder avec Jean de Bertrand, archevêque de Tarentaise, à la réformation générale et particulière du clergé de Savoie: il mourut le 6 mai 1432, et fut enseveli dans sa cathédrale. Il fut regardé, de son tems, comme une lumière de l'Eglise: il étoit très-versé dans l'Ecriture Sainte et la jurisprudence: l'austérité de ses mœurs, son désintéressement et sa conduite exemplaire engagèrent le clergé de sa patrie, à se soumettre aux règles de la discipline qu'il fut chargé par le S. Siége, de lui proposer.

Urbain Gerbaix-Sonnaz, frère du précédent, fut son successeur dans l'évêché de Maurienne: il n'occupa son siége qu'une année, et l'on n'a d'autres preuves de son existence, qu'un acte de fondation en faveur de sa cathédrale, en date du 3 novembre 1433, que l'on conserve dans les archives de la famille de Sonnaz.

Aimé Gerbaix de Sonnaz, dont les prédécesseurs avoient déjà donné tant d'illustration à sa Maison, se distingua particulièrement par ses talens militaires, l'an 1589: Charles-Emmanuël I l'envoya au secours du Fort de l'Ecluse avec quelques compagnies de cavalerie: sa bravoure et ses services engagèrent ce duc de Savoie à ériger, en sa faveur, la terre et

Digitized by Google

ville d'Aiguebelle en baronnie, par *lett. pat.* du 15 janvier 1590. La même année, le duc s'étant rendu en Provence pendant les troubles de la ligue, pour s'en faire déclarer comte, donna à Sonnaz le commandement de 2000 hommes d'infanterie et de 4000 hommes de cavalerie, pour s'opposer sur les frontières de Barcelonnette, aux mouvemens et aux entreprises de Lesdiguières (a).

L'année suivante, les Genevois, après la prise du château de Polinge, voulant de nouveau se rendre maîtres de Bonne, s'étoient acheminés avec leur armée pour investir cette place; mais ayant su que l'armée de Savoie alloit les attaquer sur la route, ils reprirent celle de Genève. Sonnaz qui commandoit la cavalerie les ayant poursuivis, engagea un combat au-dessous du coteau de Monthoux; il y fit des prodiges de valeur, mais percé de coups, il fut tué avec 100 des siens et termina ainsi sa glorieuse carrière. Il avoit fait son testament le 11 juin 1590, il laissa la baronnie de Sonnaz, à François, son fils aîné; et celle d'Aiguebelle, à Christophe, son cadet qui fut colonel d'infanterie, gentilhomme de la Chambre et capitaine des carabiniers de la garde de S. A.; son troisième fils fut François Gerbaix Sonnaz, seigneur de l'Annonciade. De ce dernier descendent les seigneurs de Sonnaz d'Habère, alliés à la Maison de Conzié, et dont Janus de Gerbaix Sonnaz, possesseur de la terre d'Arenthon, étoit colonel du régiment de Savoie, en 1796.

XXVII. GERBAIX DE SONNAZ (François), fils d'Aimé, fut grand écuyer de Savoie, et colonel

(a) Voyez Guichenon, tome II, page 299.

Digitized by Google

d'un régiment d'infanterie. Il fut chargé, par Charles-Emmanuël I, de diriger avec *Attignat* et *Chaffardon*, l'escalade de Genève, exécutée le 22 décembre de l'an 1602. L'entreprise, quoique bien concertée, ayant echouee, treize officiers qui avoient pénétré dans la ville, au nombre desquels Sonnaz se trouvoit comme un des chefs, se retirèrent dans le bastion de l'Oie, où ils se défendirent courageusement l'épée à la main. Après avoir long-tems résisté, ils capitulèrent et se rendirent à *Canal*, premier syndic de la ville, qui leur promit *la vie sauve*.

Cependant les conseils de Genève s'étant assemblés, ils n'eurent aucun égard à la parole donnée par leur premier syndic, et les chefs de l'escalade furent exécutés le lendemain. Sonnaz obtint la permission de faire son testament, que nous rapportons ici, comme pièce qui jette quelque lumière sur cet événement extraordinaire.

« Comme ainsi soit que le 12.e (a) jour de » décembre de l'an 1602, noble François, fils de » feu noble Aimé Gerbaix de Sonnaz ait été saisi » prisonnier, pour avoir escaladé les murs avec » plusieurs autres trouvés en cette ville de Genève » avec armes, en intention et volonté de massacrer » les habitans de cette ville, par le commandement, » a-t-il dit, lui avoir été fait par le seigneur lieu- » tenant général de Savoie deçà les monts, et par

(a) Cette date du 12 de décembre 1602, ne contredit point celle du 22 décembre que Guichenon assigne pour le jour de l'escalade de Genève ; la cause de cette difference provient de la diversité des calendriers. Guichenon suivoit le style grégorien, dont Genève n'avoit pas encore admis l'usage dans ses bureaux.

Digitized by Google

» ce moyen rendre ladite ville en l'obéissance de » son Altesse le duc de Savoie. A quelle occasion, » Messieurs les syndics, conseils en notre cité de » Genève, procédant à jugement contre ledit seigneur » de Sonnaz, l'auroient condamné à mort avec tous » les autres détenus, soumis à leur seigneurie. En » présence tant des pasteurs de cette dite cité, que de » plusieurs autres y assistans, auroit ledit seigneur » de Sonnaz demandé la permission de tester, ce » que lui ayant été bénignement accordé, il a » disposé de ses affaires comme ci-après : en décla- » rant, mot à mot, les choses écrites et ténorisées » par moi, secrétaire d'État de cette présente cité, » ledit présent acte recevant : *je déclare ma femme* » (noble demoiselle Marie d'Alby), *usufruitière de* » *mes biens pendant sa viduité, et mes enfans mâles* » *mes héritiers, mes filles devant être mises dans un* » *monastère.* » Scellé et signé GAUTHIER, notaire et secrétaire d'État.

XXVIII. GERBAIX DE SONNAZ (François-Joseph), qui épousa Béatrix d'Allinges, fut celui en faveur de qui Victor-Amé II érigea la terre de Sonnaz en comté, par *lett. pat.* du 14 juin 1681, dans lesquelles est la preuve littérale de tous les faits que nous avons rapportés dans cet article.

Ses petit-fils se distinguèrent dans l'état ecclésiastique ; Jacques de Gerbaix-Sonnaz fut vicaire général de l'ordre des chanoines réguliers de S. Antoine, et Louis de Gerbaix-Sonnaz étoit prieur de l'abbaye royale d'Hautecombe avant la révolution.

Voyez, en outre, l'Art. THONON *pour M. de Sonnaz, poëte ami de Voltaire.*

XXIX. DE BUTTET (Marc-Claude) d'une famille

Digitized by Google

noble de Chambéry, distinguée dans les armes et dans le barreau, fut, suivant la Croix du Maine, envoyé à Paris pour y continuer ses études; ses talens en poésie le firent connoître au cardinal de Châtillon par qui il fut présenté à Marguérite de France, protectrice des gens de lettres, qui épousa le duc Emmanuël-Philibert de Savoie, l'an 1559.

Dans ce tems, les idées extraordinaires suffisant pour acquérir de la réputation, de Buttet devint célèbre pour avoir été le premier (disent Mess. Rigoley de Juvigny et l'abbé d'Olivet, d'après Pasquier), qui imagina de faire des vers alexandrins mesurés comme ceux des Grecs et des Romains, en y conservant la rime alternativement masculine et féminine. Il ne manqua pas de se faire gloire de cette invention lorsqu'elle eut été adoptée par les Français pour le vers héroïque.

Quoique très-versé dans les mathématiques, et employé à la Cour de Turin, de Buttet passa la vie à faire des vers, toujours épris des beautés, jamais heureux, et toujours devant mourir d'amour; comme un poëte passionné, il se composa l'épitaphe suivante:

Ci-dedans est l'amant qui sacra sa jeunesse
Aux neuf Sœurs, et aima une demi-déesse;
Bien digne d'être aimé d'un amour aussi fort,
Par ses vers il la fit ici bas immortelle,
Décrivant ses beautés. Toutefois la cruelle
Ah! trop ingratement lui a donné la mort.

Ses opuscules furent imprimés sous ce titre:

Poésies de Marc-Claude de Buttet, Savoisien, Paris, chez Faisandat 1561, in-8.°

Digitized by Google

Ses autres ouvrages sont:

1.° *Apologia pro Sabaudiâ contrà Bartholomeum Anneau*, Lugduni 1554.

2.° *Epithalame pour les noces d'Emmanuël-Philibert et de Marguérite de France*, Paris, chez Robert Etienne, 1569.

3.° *Ode sur la paix*, Paris 1559.

4.° *L'Amalthée, poëme de 128 sonnets*, Paris 1560.

5.° Trois livres de vers français, dont le premier contient 25 odes; le second, des vers latins; et le troisième, les éloges de divers personnages de Savoie et de Marguérite de France.

6.° *Eloge d'Emmanuël-Philibert de Pingon*, Turin 1582.

7.° *Poëme héroïque sur Job.*

Ronsard faisoit le plus cas de notre poëte Savoisien, et lui a prodigué de grands éloges dans ses ouvrages. Sa versification étoit naturelle, comme on le voit par ces vers qu'il adressa à *Claude Lambert*, poëte de Chambéry:

Bref, mon Lambert, l'or tout domine,
Maintenant l'or est adoré;
Chacun veut l'or, chacun le prise
Voici un vrai siècle doré.

Voyez sur Marc-Claude de Buttet les Recherches de Pasquier, tom. I, chap. IX, pag. 723; la Bibliothèque française de l'abbé Goujet, tom. XII, pag. 235; l'abbé d'Olivet dans sa Prosodie, édition de Genève, pag. 14; les Bibliothèques de du Verdier, de la Croix du Maine, le P. Niceron, Chiezа, Rossotto, etc.

Digitized by Google

XXX. De Lucinge des Alymes (Réné) naquit à Chambéry d'une famille qui descendoit directement des anciens souverains du Faucigny ; il suivit d'abord la carrière militaire qu'il abandonna pour étudier la jurisprudence. Charles-Emmanuël I le fit auditeur, maître des requêtes, conseiller d'État et référendaire ; c'est en cette qualité qu'il fut nommé son plénipotentiaire pour signer à Nyon, le traité de paix avec le canton de Berne, le premier octobre 1589 ; maître d'hôtel du duc et premier président de la Chambre des comptes de Savoie, en 1600, il alla en France pour détourner Henri IV, de faire la guerre au duc son maître qui s'obstinoit à retenir le marquisat de Saluces.

N'ayant pu réussir dans sa négociation, et le sort des armes ayant favorisé le roi, Charles-Emmanuël I l'envoya à Lyon pour traiter de la paix, et obtenir le duché de Savoie occupé par les Français. Vivement sollicité par le cardinal *Aldobrandin* qui avoit ordre du pape d'empêcher, à quel prix que ce fût, l'établissement des Français en Italie, il signa, le 17 janvier 1601, le fameux traité de Lyon, par lequel la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex furent démembrés de la Savoie, et réunis à la France en échange du marquisat de Saluces. Ce traité désavantageux déplut tellement au duc, que Lucinge n'osa jamais reparoître à sa Cour, quoiqu'il lui eût donné la commission de recevoir à Chambéry, la restitution du restant du duché qui venoit de perdre ses provinces les plus fertiles et les plus peuplées. Il se retira, en conséquence, en Bugey, dans son château des Alymes, où il passa le reste de sa vie à s'occuper de la rédaction de ses mémoires.

Digitized by Google

Ses principaux ouvrages sont :

1.° *Les premiers loisirs de René de Lucinge.*

2.° *De la naissance, durée et chûte des Etats*, Paris 1588.

3.° *Origine, progrès et déclin de la puissance des Turcs*, Lyon 1591.

4.° *Apologie de la négociation de Lyon, intitulée :*

La médisance, avec une lettre d'adieu au duc de Savoie son ancien maître et souverain, Chambéry 1602.

La mort lui empêcha de mettre la dernière main aux ouvrages suivans, qui sont restés Mss.

1.° *Abrégé des choses arrivées dans le monde depuis* 1572 *à* 1585.

2.° *Mémoires sur la paix de Lyon*, 1601.

3.° *Les Mépris du monde, ou Mémoires sur l'alliance de France et de Savoie.*

4.° *Poëme sur les noces de Charles-Emmanuël I.*

Voyez Guichenon, vol. II; Mémoires de Sully; Chieza, page 140.

XXXI. TREPIER (Michel), religieux de l'observance, né à Chambéry, se distingua, l'an 1573, en Sorbonne, où les ambassadeurs de Pologne, qui étoient venus à Paris demander Henri de Valois pour leur roi, assistèrent à sa Sorbonique. Il en soutint les thèses depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir avec tant d'éclat et de savoir, que les mêmes ambassadeurs voulurent le

Digitized by Google

reconduire dans son couvent, en portant des rameaux à la main.

Ce religieux, outre le mérite alors prisé d'être un dialecticien subtil, prêt à *ergoter* sur tout, possédoit une grande érudition; il étoit très-versé dans les langues hébraïque, chaldéenne, grecque et latine, et fut un des plus habiles prédicateurs de son tems. Recherché dans les principales villes de France, il y enseigna pendant long-tems la philosophie et la théologie.

Il mourut à Chambéry, l'an 1587, pendant qu'il prêchoit le carême devant le Sénat.

Voyez Fodère, Narration historique, pag. 950.

XXXII. De Guichard (Claude), seigneur d'Arandas et de Tenay, vit le jour à S. Rambert en Bugey, où il s'illustra par la fondation du collége du S. Esprit. Ses talens l'ayant fait connoître au duc Charles-Emmanuël I, ce prince l'appela à Chambéry, où il le nomma son historiographe, et l'éleva aux places de secrétaire d'Etat, et de référendaire au conseil de Savoie.

Il composa, dans la capitale de la Savoie, où ses emplois l'obligeoient de rester :

1.° *Sonnets sur l'Augusta Taurinorum de Pingon* 1577.

2.° *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des anciens*, Lyon 1581; ouvrage recherché des antiquaires, malgré son style suranné.

3.° *Traduction de Tite Live*, Paris 1562.

4.° *Alphabet moral dédié au Dauphin de France en* 163 *quatrins*.

5.° *Agréables*

5.° *Agréables nouvelles à tous les Catholiques sur la conversion du Chablais*, Chambéry, chez Claude Pomard, 1598.

Il a laissé en manuscrit un *Abrégé des vies des ducs de Savoie*. Il mourut, à Turin, le 8 mai 1607, âgé de 51 ans, et fut enseveli dans la métropole de S. Jean, où l'on voit son épitaphe.

Voyez le Nouveau Dictionnaire Historique, vol. IV, pag. 250; Chieza, pag. 117.

XXXIII. MARMET (Claude), natif de S. Rambert, comme le précédent, vint s'établir à Chambéry, où il fut notaire et secrétaire ducal. Il a publié:

1.° *Un traité de consolation aux maris*, Lyon 1583.

2.° *Le devoir des femmes, et la singulière manière de les empêcher d'être méchantes*, Lyon 1583.

3.° *La grande boutique des Usuriers, en vers français, avec l'aventure extraordinaire d'un soldat qui mangea son cheval et son épée*, poëme.

4.° *Traduction de la Tragédie de Sophonisbe, reine de Numidie*, Lyon 1583, etc., etc.

Voyez Chieza, pag. 113.

XXXIV. MICHAL (Charles), de la Chabaudière en Savoie, a écrit:

De Antiquitate Sabaudiæ; de Laudibus Burgundiæ comitatûs, Lugduni 1584.

Voyez Chieza, pag. 116.

XXXV. D'ONCIEUX (Guillaume), seigneur de

Douvres, de Cognac, etc., descendoit d'une famille illustre que plusieurs auteurs pensent être originaire d'Angleterre, et qui étoit établie dans le Bugey avant 1200: on trouve, en effet, dans les archives de la Chambre des comptes de Savoie, que le 1.er juin 1217, Gui d'Oncieux fit hommage de ses terres à Philippe, comte de Savoie, et qu'Adrien d'Oncieux étoit châtelain, soit gouverneur militaire de Chambéry, l'an 1270. La terre de Douvres, située près d'Ambronay, entra dans cette Maison, l'an 1280, par le mariage de Pétronille de Douvres avec Guillaume I d'Oncieux.

Ses descendans formèrent deux branches, en 1340. Ceux de Pierre d'Oncieux, seigneur de Douvres, subsistent aujourd'hui, avec distinction, à Chambéry; et les seigneurs d'Oncieux de Dyème Montiernos s'établirent en Dauphiné. Cette Maison s'est alliée avec les principales de Savoie, telles que celles de Viry, de la Palud, de Gerbaix-Sonnaz, de Blonay, de Lescheraine, de Monthoux, de Roncas, de Seyssel d'Aix, de Rossillon de Bernex, d'Arvillars, etc., etc.

Guillaume d'Oncieux, qui fait le sujet de cet article, fut d'une vaste et profonde érudition: ses ouvrages démontrent qu'il fut poëte, philosophe et bon jurisconsulte. Ses talens lui méritèrent l'estime de ses souverains, qui le nommèrent sénateur au sénat de Savoie, dont il fut le troisième président en 1599. Guichenon l'a placé parmi les hommes illustres du Bugey (a); et Chieza, dans sa Couronne royale de Savoie, pag. 9, l'appelle *Uomo letteratissimo.*

(a) Histoire de Bresse, pag. 39, et continuation de la troisième partie, pag. 190.

Digitized by Google

Les enfans qu'il eut de son épouse, Françoise *Guillet-Monthoux* d'Annemasse, furent Janus d'Oncieux, dont nous parlerons dans l'article suivant, et Adrien d'Oncieux, prévôt de la cathédrale de S. Pierre de Genève, en 1634, personnage savant, mort le 16 janvier 1675, avec la réputation d'un des meilleurs orateurs de son tems.

Le président Guillaume d'Oncieux publia les ouvrages suivans :

1.° *Quæstionum academicarum legalium libri duo*, Lugduni 1579; *seconde édition* ibid. 1581.

2.° *Numeralium locorum Decas, in omni ferè scientiarum genere mysticis referta propositionibus*, Lugduni 1584, in-8.°

3.° *Quæstiones juris philosophicæ, Spiræ*, 1585.

4.° *Discours sur la reprise de la Maurienne, par le duc Charles-Emmanuël I, et Poëme sur la reddition du Fort de Charbonnières*, Chambéry 1598.

5.° *Miles venator*, Lugduni 1599.

6.° *Traité des mains mortes et des conditions taillables*, 1608.

7.° *Traité de l'amortissement*, Cologne 1612.

8.° *Consultation sur l'opération Césarienne*, Chambéry 1614.

9.° *Epistolæ ad Varios*, Lugduni 1618.

10. *Colloquia mixta*, 1628. Au commencement de cet ouvrage in-8.°, est le portrait, en taille douce, du président Guillaume d'Oncieux.

Digitized by Google

11. *Traité des singularités de la mémoire*, Lyon 1622.

12. *Poésies latines*, publiées sous ce titre: *Centrum*, Lugduni 1604.

13. *Traité sur la préséance de la noblesse.*

XXXVI. D'ONCIEUX (Janus), seigneur de Cognac, de Douvres, de Thenesol et de S. Jean d'Arvey, étoit fils du précédent. Doué des connoissances les plus profondes dans les matières abstraites de la jurisprudence, il fut nommé premier président du sénat de Savoie, et commandant général du duché, le 5 septembre 1643; sa prudence, son activité et sa fermeté se développèrent d'une manière éclatante pendant les troubles de la régence orageuse de madame Royale Christine de France, dont il soutint les droits avec énergie, et qui le chargea de plusieurs commissions importantes auprès de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1658, et fut enseveli dans l'église de S. François de Chambéry, où existoit son tombeau avec son buste avant la révolution. Mathieu d'Ogier grava son portrait à Lyon, l'an 1672.

Il eut de dame Jeanne de *Lescheraine*:

1.° François d'Oncieux, nommé sénateur au sénat de Savoie et ensuite président, le premier avril 1660.

2.° Guillaume d'Oncieux, archidiacre de la S.te Chapelle de Chambéry, mort le 28 mai 1676.

3.° Adrien d'Oncieux, avocat général du sénat de Savoie, le premier avril 1660.

Le président François d'Oncieux, fils de Janus,

Digitized by Google

eut de dame Marie-Marguérite *Roncas* :

1.° Pierre-Philibert d'Oncieux, seigneur de Vaudan, qui cultiva la peinture, et fut le protecteur bienfaisant de M. Berengier, dont nous avons parlé à l'Art. ARTISTES SAVOISIENS, N.° XIII, pag. 331 du premier volume.

2.° François-Antoine d'Oncieux, comte de S. Denis, mort en 1722, qui eut de dame Marie-Nicole de *Seyssel* d'Aix :

XXXVII. D'ONCIEUX (Joseph Louis), marquis de Chaffardon, etc.; chevalier grand-croix de l'ordre des S. S. Maurice et Lazare, et gentilhomme de la Chambre de S. M. le roi Charles-Emmanuël III. Il épousa, en premières noces, dame Josephte-Péronne d'Oncieux de Douvres, veuve du marquis de la Chambre, dont il eut Guillaume d'Oncieux de Vaudan, marquis de la Bâtie et comte de Douvres, père de M.r Jean-Baptiste d'ONCIEUX, aujourd'hui vivant, qui a été capitaine dans le régiment de Savoie, et gentilhomme de bouche de S. M. Sarde.

En secondes noces, le marquis d'Oncieux épousa dame Magdelaine *Millet d'Arvillars*, de laquelle il eut Louis-Esther, marquis de Chaffardon, premier écuyer de la défunte reine de Sardaigne, brigadier d'armée, capitaine dans Savoie-cavalerie, et ensuite colonel des dragons du roi. Il rédigea, pour l'éducation de ce fils, les deux ouvrages suivans qui, sont restés manuscrits :

1.° *Histoire chronologique de la R. Maison de Savoie, à l'usage du comte de Chaffardon, in-4.°*, Chambéry 1772.

2.° *Légère idée de la situation présente de l'Europe*,

Digitized by Google

contenant un précis de l'histoire romaine, de celles de France, d'Angleterre et d'Espagne, avec un coup d'œil sur le commerce des nations européennes, in-4.°, 1765.

Les sœurs de M. de Chaffardon, sont mad. Pauline d'Oncieux, épouse de M. Falleti de Barrol, de Turin, membre du Sénat conservateur de l'Empire Français, et mesdemoiselles Françoise-Marie et Thérèse-Emérentiane d'Oncieux.

XXXVIII. Salteur (Jacques), seigneur de Landaize et de Châtel de Cule en Bugey, naquit à Chambéry, de Boniface fils de noble Claude Salteur. Boniface épousa, le premier février 1507, noble demoiselle Denon, de laquelle il eut deux fils: Jacques, qui est le sujet de cet article, et Maurice, écuyer, député aux Etats généraux de Savoie, en 1550.

Jacques Salteur, après avoir terminé ses premières études, se rendit à Boulogne en Italie, pour y étudier la jurisprudence; ayant donné des preuves évidentes de ses talens et de ses vertus dans la célèbre Université de cette ville, elle le reçut au nombre de ses docteurs, le 16 février 1547, et lui en accorda le diplôme avec les expressions les plus honorables (a).

(a) Cùm egregius vir et scientiâ præclarus, ingenioque acutissimo, moribus modestus, atque omni doctrina præditus, dominus *Jacobus quondam Domini Bonifacii* SALTORIS de Camberiaco in Sabaudiâ, qui sua florente ætate, in celeberrimo Bononiensi studio, ac alibi, assiduis exercitatus vigiliis juri pontificio et cæsaro sollicitam operam jugiter impendit actus scholasticos tam publicè quàm privatim gessit . . . . . fuerit legitimè præsentatus, examinandus et approbandus in jure canonico et civili, et ob hoc se subjecerit arduo, rigo-

Digitized by Google

A peine fut-il de retour dans sa patrie, où l'avoit précédé la réputation de son savoir, que la ville de Chambéry s'empressa de le choisir pour son avocat particulier et de le nommer son député aux Etats généraux de Savoie, que le roi de France, Henri II venoit de convoquer. Il y soutint avec tant d'énergie et de succès, les privilèges et les exemptions de sa patrie contre les prétentions de Claude DUFOUR, vicaire général de l'archevêque de Tarentaise, que la commission administrative de ces mêmes Etats, l'élut, dans sa séance du 14 mars 1551, son avocat et son conseil, pour être le défenseur des lois et des droits du duché.

L'intégrité et l'intelligence qu'il manisfesta dans cet emploi délicat, le firent choisir, le 20 décembre 1560, par le duc Emmanuël-Philibert, pour être un des premiers sénateurs du sénat de Savoie; il épousa noble demoiselle de la Pigna de Bourg en Bresse, dont il eut:

1.° Jacques II Salteur qui suit.

2.° Etienne-Maurice Salteur, archiprêtre de la cathédrale et vicaire général du diocèse de Belley.

3.° Charles-Prosper Salteur, juge mage de Savoie, ensuite sénateur, qui épousa noble demoiselle Barbe

---

roso ac tremendo examini privato omnium dominorum doctorum almi collegii juris canonici et civilis civitatis Bononiæ. In quo quidem examine, cùm dictus dominus JACOBUS SALTORIUS, puncta hodierno die assignata, miro ordine recitando et argumentis acutè et subtiliter, non tam scholastico quàm doctoreo quidem more respondendo, adeò doctè et benè se gessit quòd fuerit ab omnibus dicti collegii doctoribus approbatus, etc., etc. *Diplôme du* 16 *fevrier* 1547.

Digitized by Google

Regnauld de Chaloz-Bissy (a), dont il n'eut aucune postérité. Il fut député, en 1589, à Gex, auprès du duc Charles-Emmanuël I, par la ville de Chambéry, pour obtenir de ce prince, qu'il ne mit aucunes troupes Espagnoles ni aucune milice de Val-d'Aoste, en garnison dans cette capitale, mais que la garde continueroit, suivant les anciens privilèges, d'en être confiée à la bourgeoisie et aux syndics.

(a) La Maison de REGNAULD est originaire du Lyonnois et de la famille des anciens marquis de *Belle-Cise* et des seigneurs de *Persy* en Franche-Comté. Le premier de cette Maison qui vint s'établir en Savoie, fut François de REGNAULD, que le roi François I nomma, en 1539, collatéral de la Chambre des comptes de Chambéry: il y épousa dame Louise de *Rapier*, fille unique et héritière d'Amédée de Rapier, seigneur de la Maison forte de Chaloz et de Bissy; il fut député aux Etats généraux de Savoie, convoqués, en 1550, par Henri II, et nommé membre de la commission administrative du duché, en 1551. Ses descendans occupèrent plusieurs emplois distingués dans l'état militaire et la magistrature. De nos jours existent:

1.° François de REGNAULD-de-BISSY, ancien chevalier des SS. Maurice et Lazare, major de cavalerie dans l'armee Sarde.

2.° André de Regnauld-de-Bissy, capitaine au service de Prusse.

3.° Jean Regnauld-de-Bissy, capitaine dans Piémont-infanterie.

4.° Charles-Frédéric de Regnauld-de-Bissy, chanoine et ancien vicaire général de Tours.

5.° Nicolas-Martin de Regnauld-de-Bissy, capitaine et gentilhomme de la Chambre du duc de Virtemberg.

La Maison de REGNAULD a formé une autre branche connue sous le nom des anciens seigneurs de LANOY. Jean-Marie de *Regnauld*, seigneur de Lanoy, major d'infanterie, gentilhomme de la Chambre du roi Charles-Emmanuël III, fut gouverneur du prince Victor de Carignan: ses fils ont été, l'un capitaine dans Savoie-cavalerie, et l'autre dans Savoie-infanterie.

Digitized by Google

Jacques I Salteur, qui fut le contemporain et l'ami intime du président Guillaume d'Oncieux, testa le 19 novembre 1565, et donna au public les ouvrages suivans :

1.° *De pactis dotalibus*, in-12, Lugduni 1617.

2.° *De variis quæstionibus super contractibus, testamentis, tutelisque;* ouvrage publié par son fils Charles-Prosper, Chambéry chez Géoffroi Dufour, 1637.

Jacques II Salteur, fils du précédent, fut nommé sénateur au sénat de Savoie, le 3 mars 1608; il testa en 1611, avoit épousé demoiselle Philiberte fille de noble Perraton, avocat général, dont il eut:

1.° Charles-Henri Salteur, qui a formé la branche des Salteur, marquis de Samoëns et de la Serraz.

2.° Claude-Marie Salteur, duquel descend celle des Salteur-Balland.

XXXIX. SALTEUR (Charles-Henri), juge mage de la province de Savoie pendant 25 ans, fut nommé sénateur au sénat de Savoie, le 26 février 1652, et testa le 8 juillet 1679 (a); son fils Philibert Salteur, conseiller de S. A. R., maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, fit l'acquisition du mandement et de la terre de Samoëns en Faucigny, que Victor-Amé II érigea en marquisat, par *lett. pat.* du 30 septembre 1698, dans lesquelles

(a) Par acte du 31 janvier 1679, Rojon, *notaire*, Charles-Henri Salteur donna le jardin dans lequel a été bâti l'Hôtel-Dieu de Chambéry, auquel il légua encore, par son testament du 8 juillet 1679, 500 ducatons, sous la charge qu'on célébreroit pour lui, une messe, chaque semaine.

Digitized by Google

ce duc de Savoie allègue pour motif de cette érection que c'est « pour faire connoître audit maître » auditeur Salteur, l'estime que nous faisons de sa » personne, et la considération que nous avons pour » l'ancienneté de sa famille, pour les services qu'il » nous a rendus, pour ceux de ses pères et aïeux, » qui, depuis l'établissement de notre sénat de Savoie, » ont servi, de père en fils, nos royaux prédéces- » seurs dans l'exercice de la magistrature, en qualité » de sénateurs, avec tout le zèle et toute la fidélité » qui distinguent les véritables sujets. »

Le même Philibert Salteur devint sénateur en 1723, et signa la déclaration du 5 septembre 1729, qui est à la fin de la pratique ecclésiastique de Savoie. Son fils Jean-Baptiste marquis de la Serraz, capitaine dans le régiment des gardes fut le père de :

XL. M.r Salteur de la Serraz (César-Philibert), qui fut député, en 1785, pour exprimer au roi Victor-Amé III, au nom de la ville de Chambéry, les sentimens que ses habitans éprouvoient à l'occasion de la mort de Marie-Antoinette d'Espagne, reine de Sardaigne. Il a également été nommé trois fois Président du conseil général du département du Mont-Blanc, et appelé à Paris, le 2 décembre 1804, pour assister au couronnement de l'Empereur Napoléon I.er.

En premières noces, il a épousé dame Marie-Albertine, fille de S. Ex. François-Philibert de Montfalcon, général de cavalerie au service de l'empereur d'Allemagne, et de dame Marie-Thérèse de Franc d'Anglure, Dame de l'ordre étoilé de l'impératrice *Marie-Thérèse*; duquel mariage est née demoiselle *Marie-Eugénie* Salteur de la Serraz.

Digitized by Google

En secondes noces, M. de la Serraz a épousé dam. *Marie-Laure* MORAND (a) DE S. SULPICE, de laquelle sont nés: M. M. *Paul-Ernest et Alfred* SALTEUR DE LA SERRAZ.

(a) La Maison MORAND également distinguée dans la magistrature et dans l'état militaire, compte parmi ses ancêtres, noble Antoine Morand, nommé, avant l'an 1500, châtelain soit commandant militaire du *Pont-d'Ain*, par Marguérite d'Autriche, épouse de Philibert le *Beau*, duc de Savoie. Justinien Morand, arrière petit-fils du précédent, eut trois fils employés au service de l'Etat:

1.° Claude Morand, baron de Grilly, conseiller de S. A. R. maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, le 12 septembre 1643, et ensuite trésorier général du duché.

2.° Jean-Pierre Morand, trésorier général des guerres.

3.° Louis Morand, maître auditeur de la Chambre des comptes, le 19 avril 1655.

Les fils de ce dernier formèrent les deux branches de la Maison Morand aujourd'hui existante à Chambery.

MORAND (Claude-François), patrimonial de la Chambre des comptes, le 13 juillet 1680, eut Joseph, commandant du Fort de la Brunette; Jean-Pierre, capitaine dans Chablais; Jean-Baptiste, marié à dame Anne de MELLARÈDE, aujourd'hui madame de GILLY: Jean-Pierre MORAND, capitaine dans le régiment de Chablais, qui. de dame Anne *Favier-Dunoyer*, a eu Francelline MORAND, épouse de M.r Joseph MAISTRE, sénateur au sénat de Savoie, ensuite président de la royale audience de Cagliari; M.r François MORAND, officier dans le régiment des Gardes; et Joseph MORAND de Confignon, major dans les grenadiers royaux, marié à dame Clémentine Costa, de laquelle sont nés Mess. Edouard, Alphonse, Gustave, et dame Flavie Morand, épouse de M. de RIGALDON.

MORAND (Jean-Pierre), baron de S. Sulpice, fils du susd. *Louis*, fut capitaine au service de France dans le régiment de Picardie, il eut de dame Félice *Salteur*: Claude-François-Alexandre MORAND,

Digitized by Google

XL. SALTEUR (Claude Marie), fils de Jacques II Salteur, dont nous avons parlé ci-dessus, forma la branche de sa Maison connue aujourd'hui sous le nom de *Salteur-Balland*. Il épousa, le 20 avril 1643, demoiselle Françoise de Tardy, dont il eut Ignace Salteur, qui se maria, le 10 avril 1694, avec demoiselle Françoise fille de noble Claude-Louis Chevillard, sénateur au sénat de Savoie, de laquelle il eut :

XLI. S. E. SALTEUR (Jacques). Ce respectable magistrat commença sa carrière par être d'abord substitut-avocat des pauvres, ensuite il fut nommé

---

baron de Montfort et de S. Sulpice, officier dans le régiment des Gardes, pendant la guerre de 1733 à 1736 ; aide-major de la brigade des Gardes, pendant celle de 1742, mort l'an 1784. Il eut de dame Anne Chevillard son épouse, 6 fils qui se sont tous distingués dans la dernière guerre, et 4 filles, *savoir :*

1.° M. Pierre-Gabriel MORAND de MONTFORT, premier écuyer et gentilhomme de la Chambre du duc de Chablais, colonel du régiment de Maurienne, commandant de la ville et province de Tortone.

2.° M. Eugène MORAND-de-S. SULPICE, dans le régiment des Gardes avec le grade de colonel, blessé le 28 avril 1794, à la défense de la redoute de la Tanarde, nommé, en 1798, colonel du régiment d'Aoste-infanterie, ensuite commandant de la ville et province de Novarre.

3.° Alexandre MORAND, mort en 1793, capitaine dans Savoie-infanterie.

4.° M. Joseph-Clément MORAND DE LA MOTTE, dans le régiment des Gardes avec le grade de lieutenant colonel.

5.° M. Noël MORAND S. SULPICE, capitaine dans Piémont R. cavalerie.

6.° M. Joseph-Nicolas MORAND S. SULPICE, gentilhomme de

Digitized by Google

avocat général, substitut du sénat de Savoie, le 24 février 1740: sénateur, le 26 avril 1749: vi-bailli, pair et commandant du duché d'Aoste, le 5 juin 1754: président chef du sénat et du consulat de Nice, le 6 septembre 1760; premier président du sénat de Savoie, le 9 octobre 1764.

Le roi Charles-Emmanuël III, pour lui donner un témoignage distingué du contentement que lui donnoient ses services, l'éleva à la dignité de comte, et ordonna, par ses *lett. pat.* du 13 octobre 1764, que ce titre passeroit à ses descendans mâles aînés, procréés en légitime mariage. Victor-Amé III, à sa sollicitation, ajouta une troisième Chambre au sénat de Savoie, en 1773, le nomma chevalier grand-croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, le 6 octobre 1780, et lui accorda le titre de ministre d'Etat, le 9 juillet 1790, tems où il cessa d'exercer les fonctions de premier président, et où le roi lui conféra, en même tems, la commanderie de S.

---

bouche du duc de Chablais, capitaine dans Savoie-cavalerie, et ensuite avec le même grade dans l'Etat major général.

7.° Thérèse MORAND S. SULPICE, épouse de Benoît LAMBERT-SOIRIER, brigadier dans l'armée Sarde, et colonel du régiment de Genevois.

8.° Mad. Anne MORAND S. SULPICE, mariée en premières noces, à Joseph-François-Marie PROVANA, comte de Collegno, et en secondes, à M. Charles-Antoine PIOSSASCO DE SCALENGHE.

9.° Mad. Marie-Laure MORAND S. SULPICE, épouse de M.r DE LA SERRAZ.

10. Mad. Henriette MORAND S. SULPICE, mariée, en premières noces, à Fréderic Millet, marquis d'Arvillars, et en secondes, à M. Joseph DE LUSERNE, aujourd'hui gouverneur du palais impérial de Stupinis.

Digitized by Google

Charles et de la B. Marguérite en Piémont. Ce vénérable vieillard qui servit si utilement son souverain et sa patrie pendant plus de 60 ans, mourut le 3 février 1793, âgé de 91 ans, 10 mois, 25 jours. Il réunissoit à des connoisances très-étendues, une intégrité, un zèle pour le bien public et pour le service de la justice, qui lui méritèrent, à juste titre, non-seulement la confiance de ses souverains, mais encore le respect et l'amour de tous les habitans du duché de Savoie. Il épousa, le 17 septembre 1746, demoiselle Anne, fille de noble Jérôme Balland, seigneur des Molettes et de Villaroux, dont il eut:

1.° Jean-Baptiste Salteur, sénateur au sénat de Savoie.

2.° Jacques Salteur, chevalier des SS. Maurice et Lazare, major de cavalerie.

3.° Dem. Pauline Salteur, mariée à noble Etienne Le Blanc, major d'infanterie.

XLII. Salteur-Balland (a) (Jean-Baptiste), très-digne fils de S. E. le premier président Jacques Salteur, fut nommé avocat général-substitut du sénat

(a) La Maison Balland de Chambéry remonte jusqu'à noble Pierre Balland qui existoit environ l'an 1500: suivant le contrat du 13 octobre 1548, reçu par *Philippé*, notaire et secretaire de ville, il étoit père de Guillaume Balland qui fut membre de la commission administrative des Etats generaux de Savoie, en 1550 et 1551, et nommé sénateur au sénat de Savoie, le 10 juin 1564. Jean-Louis Balland également sénateur en 1632, eut pour fils Gaspard Balland, juge mage du Chablais, et ensuite sénateur; son fils Jerome Balland, seigneur des Molettes, fut père de Joseph, major d'infanterie, et de demoiselle Anne Balland qui épousa S. Ex. le premier président Jacques Salteur, ministre d'Etat.

Digitized by Google

de Savoie, le 27 novembre 1773, sénateur le 15 avril 1785. Le collége électoral du département du Mont-Blanc, dont il est président, l'a nommé, dans sa première session, Candidat pour le Sénat conservateur de l'Empire Français: et l'Empereur, après son couronnement, l'a élu membre de la Légion d'honneur. L'étendue de ses connoissances le fit également choisir pour présider le jury d'instruction de l'Ecole centrale du département. Sa bienfaisance, sa compassion pour l'humanité souffrante et pour tout être malheureux, l'ont placé dans la direction administrative des hospices. Les Lettres reconnoissent en lui un protecteur éclairé, les sciences exactes et les beaux arts, un amateur distingué: très-versé dans l'histoire naturelle, son cabinet présente une belle collection de minéralogie départementale et étrangère; sa bibliothèque choisie et nombreuse est destinée à ses amis et à tous ceux qui manifestent le désir de s'instruire. mort pendant l'occupation Française

XLIII. VALENCÉ (Jean-Baptiste), seigneur de Gruffi, naquit à Chambéry. Après avoir fait ses études dans l'Université de Padoue, où il fut l'ami et le condisciple de S. François de Sales, le duc Charles-Emmanuël I le nomma juge mage des bailliages de Ternier et de Galliard, et ensuite sénateur au sénat de Savoie, en 1617. On a de lui un Poëme latin sur la destruction de Jérusalem, intitulé: *Solymeidos libri quatuor*, Camberii 1611.

Voyez Chieza, pag. 127.

XLIV. GENNAND (François), avocat de Chambéry, ensuite capucin, a écrit: *Histoire des évêques d'Aoste*, Mss. in-4.°

Voyez Chieza, pag. 123.

Digitized by Google

XLV. De Buttet (Marc-Antoine), avocat au sénat de Savoie, se fit connoître au commencement du 17.e siècle, par un livre intitulé : *le Cavalier Savoisien*, in-8.°, Chambéry 1603, dans lequel il cherchoit à établir les prétentions des ducs de Savoie sur Genève. Les conseils de cette ville y firent répondre d'une manière victorieuse, par Jacques Lect et Jean Sarrasin, qui publièrent, en 1606 : *le Citadin de Genève.*

De Buttet répliqua à cet ouvrage par une brochure intitulée :

L'*Aristocratie genevoise, ou Harangue de M. Pictet, conseiller d'Etat à Genève, servant de réponse au Citadin*, in-8.°, Chambéry 1606.

Ces trois ouvrages firent beaucoup de bruit dans le tems, et furent lus, avec intérêt, par les deux partis : monsieur Capré de Megève, qui parle du dernier dans son Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie, part. I, chap. III, pag. 20, dit qu'il contient la suite chronologique de tous les vidomnes, soit gouverneurs du château de l'Isle de Genève, nommés par les ducs de Savoie, depuis l'an 1267 jusqu'en 1535.

De Buttet fut nommé historiographe de Savoie, et écrivit un Discours sur l'origine de ses anciens souverains, qui est resté Mss. dans les archives royales de Turin.

Voyez Rossotto, Sylabus scrip. Pedem., pag. 170.

XLVI. De Buttet (Louis), seigneur de Malatrait, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, avoit conçu le projet d'écrire l'histoire générale de la Savoie, sous

Digitized by Google

sous le nom de *Décades savoisiennes*. Cet ouvrage, exécuté en partie, et dont le style est précis et élégant, est resté Mss. dans les archives de Turin.

Voyez Guichenon, vol. I, Préface pag. xvj; *Chieza scrittori Savojardi, Nizzardi et Piemontesi, pag.* 130.

XLVII. PERRET (Jacques), gentilhomme de Chambéry, fit une étude particulière des mathématiques, et devint si profond dans cette science, que la ville de Chambéry fonda exprès, en 1573, une chaire dans son nouveau collége, pour qu'il pût l'enseigner à la jeunesse de cette capitale. Henri IV ayant fait la conquête de la Savoie en 1600, Perret profita d'une entrevue qu'il eut avec ce monarque, auquel il fut présenté, pour lui dédier l'ouvrage suivant :

Des Fortifications et Artifices, Architecture et Perspectives, in-fol., Paris 1601, avec figures en taille douce.

XLVIII. DE BAVOUX (Godefroy), président au sénat de Savoie, rédigea l'ouvrage suivant, dont il y a trois éditions :

Tractatus reatuum juxta forensium ac pragmaticorum usum cui adjectæ sunt Consuetudines ducatus Augustæ, Camberii 1607, 1610, 1615.

XLIX. FAVRE (Antoine), baron de Peroges, etc., naquit à Bourg en Bresse, le 4 octobre 1557, de Philibert Favre, avocat-fiscal du duc de Savoie, et de Bonne de Châtillon, tous deux alliés aux premières Maisons de la Savoie. Il fit ses études d'humanité, de rhétorique et de philosophie à Paris dans le collége des Jésuites ; il passa ensuite à Turin où il étudia le droit sous le célèbre Antoine *Manuce*, élève d'Antoine Govea. Son ardeur pour l'étude étoit telle,

Digitized by Google

qu'il y employoit jusqu'à 14 heures par jour ; après avoir soutenu des thèses générales sur le droit, il fut reçu docteur à l'âge de 22 ans, et admis à être avocat au sénat de Savoie. Son éloquence et ses vastes connoissances prévinrent tellement son souverain en sa faveur, qu'il le nomma, en 1581, juge mage de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, quoiqu'il n'eût pas alors 30 ans, comme le requéroit la loi. Il exerça pendant trois ans cette charge avec une telle intégrité, qu'elle lui mérita l'estime et l'affection universelle de sa patrie, qu'il n'habita jamais que pendant ce peu de tems. Rappelé à Chambéry pour y être membre du sénat de Savoie, l'an 1584, il s'y acquit une telle réputation, pendant les 12 ans qu'il résida dans cette ville, que le duc de Némours le demanda pour être président du conseil de Genevois siégeant à Annecy.

Le duc de Savoie lui ayant conservé sa charge et son honnoraire de sénateur, il fut chef du conseil présidial d'Annecy pendant 14 ans, et ce fut dans cette ville qu'il composa le *Code Fabrien* et presque tous ses autres ouvrages, qui lui acquirent tant de célébrité en Europe.

Il lia dans cette ville une étroite amitié avec S. François de Sales ; et ces deux grands hommes conçurent le projet d'y établir l'*Académie Florimontane*, dont le duc de Némours se déclara le protecteur.

La présidence du conseil de Genevois n'empêcha point Antoine Favre de voyager en Italie, où, à différentes époques, il séjourna 3 ans, soit auprès du duc de Modène, soit à Rome, pour y demander, au nom de la duchesse de Némours, une partie de la succession du duc de Ferrare. Pendant que le

Digitized by Google

président Favre pensoit à se retirer des affaires, et à ne s'occuper dans la retraite qu'à la rédaction d'autres ouvrages, Charles-Emmanuel I.er voulut récompenser ses services, en le nommant premier président du sénat de Savoie, le 10 juillet 1610, et en lui conférant le commandement général du duché, l'an 1617. Il l'envoya l'année suivante à Paris avec S. François de Sales, pour accompagner le cardinal Maurice de Savoie, qui étoit chargé de négocier le mariage de Victor-Amé I avec madame Christine de France. Le parlement de Paris et tous les savans de cette capitale s'empressèrent de lui manifester l'estime et la considération que ses écrits leur avoient inspirées. Louis XIII, à qui il fut présenté, dit en le voyant : *est-ce là ce M. Favre dont on parle tant* ? Il lui accorda deux mille livres de pension pour M. Vaugelas, son fils cadet, et lui offrit la charge de premier président du parlement de Toulouse, qui étoit alors vacante ; Favre, quoique pénétré de la plus sincère gratitude pour les bontés du roi, le remercia de ses offres, en lui témoignant que rien n'étoit capable de le détacher du service du duc de Savoie son souverain.

Il mourut à Chambéry, le 28 février 1624, âgé de 67 ans, et son corps fut déposé dans l'église de S. Marie, dans un tombeau sur lequel il étoit représenté en robe de premier président, avec des génies qui tenoient ses divers ouvrages autour de la niche où sa statue étoit placée. Au bas de ce monument on grava, en français, une épitaphe peu digne d'un si célèbre personnage. Son portrait a été gravé par *Fornazeris*, l'an 1605.

Plusieurs jurisconsultes attaquèrent, en Savoie, en France et en Allemagne, les opinions du P. Favre,

Digitized by Google

les magistrats de Genève chargèrent même Jacques Lect de défendre la religion réformée, contre son premier livre du code Fabrien : mais Gaspard *Schifordegherus*, jurisconsulte Allemand, attaqua ces écrivains et défendit les principes de Favre, en 3 *vol. in-fol.* Il vint même le trouver à Annecy, et lui dédia son ouvrage ; Favre l'en remercia par une lettre latine du 10 des kal. de mars 1609, que l'on trouve dans l'histoire de Bresse. Just-Lipse lui adressa de Rome, une lettre qui montre le cas qu'il faisoit de l'étendue de ses connoissances et toute la gloire de sa célébrité : Antoine Brun, procureur général du parlement de Dôle, et ministre du roi d'Espagne, poussa l'admiration si loin, qu'il fit l'éloge de Favre pendant qu'il étoit encore vivant.

Voyez Guichenon, Histoire de Bresse ; le N. Dictionnaire historique qui parle très-inexactement du P. Favre, l'Histoire litteraire de Genève, vol. I, pag. 59; Niceron, etc.

CATALOGUE

Des Œuvres du P. Favre :

1.° *Conjecturarum juris civilis, libri XX,* Lugduni 1580 et 1581, etc. On y joint ordinairement *Hieronimi Borgiæ Investigationes juris civilis in conjecturas Ant. Fabri*: dans l'édition de Naples 1678, 2 vol. in-fol.

2.° *De erroribus pragmaticorum et interpretum juris, Chiliades ;* 4 vol. in-fol., Lugduni 1598; Genevæ 1604, 1615, et Lugduni 1658.

3.° *Rationalia in pandectas,* 5 vol. in-fol., Genevæ 1604.

4.° *Jurisprudentiæ papinianeæ sententia ad ordinem institutionum imperialium efformata*, in-fol., Lugduni 1607 et 1658.

Digitized by Google

5.° *Codex Fabrianus definitionum forensium et rerum in Sabaudiæ senatu tractatarum in novem libros distributus*, in-fol., Lugduni 1606; il y a plusieurs éditions.

6.° *De Montisferrati ducatu contrà ducem Mantuæ, pro duce Sabaudiæ consultatio*, Lugduni 1619.

7.° *De religione tuendâ in Republicâ*, Francofurti 1655, *cum notis Fritschii.*

8.° *De Variis nummariorum debitorum solutionibus adversùs Carolum Molineum*, Taurini 1614.

9.° *Abrégé de la pratique judiciaire du sénat de Savoie*, réimprimé à Genève en 1750.

10. *De patrui hæreditate in solos fratrum filios dividendâ*, Lugduni 1598.

11. *Les Gordians ou l'ambition*, Tragédie in-8.°, 1596.

12. *Du S. Suaire, Poëme*, Turin.

13. *Centurie de Quatrins moraux, imprimés d'abord séparément, et ensuite avec ceux de Pibrac.*

14. *Consultations sur toutes sortes de matières*, 2 volumes in-4.°, Mss.

15. Son Testament du 15 février 1624, lequel est fort long, se trouve imprimé à la pag. 218 des vies des jurisconsultes par Taisand, in-4.°, Paris 1721.

Voyez Chieza, pag. 113, etc.

M. Denis Simon, dans sa *bibliothéque du droit*, dit que : » le P. Favre est celui des jurisconsultes mo-» dernes qui a porté le plus loin ses idées sur le » droit ; c'étoit un esprit vaste qui ne se rebutoit

Digitized by Google

» pas des plus grandes difficultés, mais on l'accuse d'a-
» voir décidé un peu trop hardiment contre les opinions
» communes, ainsi que l'a déjà remarqué M. Expilly.
» Bachovius, auteur Allemand, a critiqué son livre
» de *Erroribus pragmaticorum*; et Jérôme Borgia,
» jurisconsulte Napolitain, celui *des Conjectures*;
» mais leurs critiques ne sont pas toujours justes.
» On convient que Favre a été plus retenu dans son
» Code, où il se borne souvent à l'autorité des
» choses jugées. »

Voyez son Eloge par Taisand, Paris 1721; *la Bibliothèque des auteurs du droit, par Denis Simon*; *l'Histoire du droit Romain par M. de Ferriere*, pag. 440.

Le président Favre eut de sa première épouse 7 fils et 4 filles, *savoir :*

L. FAVRE (Rhéné), fils aîné du précédent, successivement sénateur à Chambéry, président du conseil de Genevois, et conseiller du duc de Savoie. Il fit bâtir le château de Promeiry, dans la commune de Pringy, qu'il orna d'emblêmes et de distiques latins de sa composition; ce château est aujourd'hui presque totalement dégradé.

Rhéné Favre a publié :

Le bien public pour le fait de la justice, Annecy 1646.

LI. FAVRE DE VAUGELAS (Claude), second fils du président Antoine Favre, n'est point né à Bourg, comme l'assurent les auteurs du N. Dictionnaire historique, mais à Chambéry, comme le disent Voltaire et tous les biographes qui ont parlé de ce littérateur Savoisien.

Digitized by Google

De Vaugelas étant né en 1585, année où son père étoit déjà sénateur de Savoie, il ne sauroit y avoir de doute qu'il n'ait vu le jour dans la ville de sa résidence ordinaire. Quoi qu'il en soit, le jeune Favre fit ses premières études et reçut son éducation dans la ville d'Annecy, qu'il habita avec sa famille depuis 1595 jusqu'en 1610 que le président son père retourna à Chambéry.

Il le conduisit à Paris l'an 1618, et lui obtint de Louis XIII une pension de 2000 livres, le titre de conseiller du roi et la charge de gentilhomme ordinaire, ensuite de chambellan de Gaston, duc d'Orléans. Ayant suivi ce prince dans toutes ses retraites hors du royaume, cela dérangea tellement ses affaires, qu'il mourut pauvre, sans laisser même pour payer ses créanciers.

L'Académie française, en 1634, le compta parmi ses membres les plus distingués; il se chargea ensuite de l'éducation des fils du prince Thomas de Savoie-Carignan, et mourut au mois de février 1650, âgé de 65 ans, des suites de la rupture d'un abcès qui s'étoit formé dans son estomac.

De Vaugelas étoit une personne agréable, d'une charmante société et d'une politesse qui alloit jusqu'à l'excès, sur-tout envers les dames, pour lesquelles il avoit un respect qui tenoit de la vénération. Il craignoit toujours d'offenser; en conséquence, sa conduite et ses discours étoient compassés comme ceux d'un courtisan; jamais il n'osoit prendre parti dans les questions sur lesquelles on disputoit, de peur de désobliger ceux qui n'auroient pas été de son sentiment.

Digitized by Google

Il avoit une taille avantageuse et la physionomie prévenante, comme on le voit dans son portrait que M. l'avocat Montréal a retrouvé dans le château de Promeiry.

Depuis sa plus tendre jeunesse il s'appliqua, à Annecy, à l'étude de la langue française, en assistant aux séances de l'Académie *Florimontane*, où son père le conduisoit, et où, suivant les statuts de cette société littéraire, on s'occupoit des règles de cette langue. A Paris, il étudia le style de Coeffeteau dont il chercha à imiter les phrases et les périodes arrondies. Suivant M. de Voltaire, il fut un des premiers écrivains qui épura le plus la langue française, et qui chercha à en fixer les règles. Son principal talent, comme littérateur, fut pour la prose; il fit quelques vers italiens qu'on estimoit beaucoup, mais il n'essaya de rimer en français que sur le champ et pour exprimer quelques jolies galanteries.

ŒUVRES

DE M. DE VAUGELAS, *et jugemens qu'en ont portés les savans :*

1.° *Remarques sur la langue française*, in-4.°, Paris 1647; cette année est la date de la première édition de cet ouvrage qui a été réimprimé plusieurs fois, et sur-tout en 1704, avec les observations de l'Académie française. Sans rien ôter au mérite de l'auteur, elle se crut obligée d'indiquer, en peu de mots, les changemens arrivés dans la langue, en rendant compte de l'usage présent.

2.° *Quinte-Curce, de la vie et des actions d'Alexandre le Grand*, traduction du latin, in-4.°, Paris 1653.

Digitized by Google

De Vaugelas s'occupa 30 ans de cet ouvrage qu'il ne cessoit de corriger, n'en trouvant jamais les expressions assez précises, ni les tours de phrase assez coulants. Voiture, qui étoit de ses amis, le railloit quelquefois sur le trop de soin qu'il y mettoit, en lui disant : *que pendant qu'il poliroit une partie de sa traduction, la langue venant à changer, l'obligeroit à refaire toutes les autres :* il lui appliquoit plaisamment l'épigramme de Martial sur ce barbier qui employoit un tems si long pour faire une barbe, que pendant qu'il la rasoit d'un côté, elle revenoit de l'autre.

Eutrapelus Tonsor, dùm circuit ora Luperci
Espungitque genas, altera barba subit.

Cependant la traduction de Vaugelas reçut de grands applaudissemens ; ce fut à cette occasion que Balzac disoit : l'*Alexandre de Quinte-Curce est invincible, mais celui de Vaugelas est inimitable* ; et le P. Bouhours soutenoit que c'étoit un modèle sur lequel on pouvoit se former surement.

3.° *Nouvelles remarques sur la langue française*, Paris 1698.

4.° *Les premiers cayers du Dictionnaire de l'Académie française.*

Le cardinal de Richelieu ayant souhaité que l'Académie s'occupât sérieusement d'un Dictionnaire, elle lui témoigna que l'unique moyen d'y réussir, étoit d'en charger principalement de Vaugelas, et de lui faire rétablir, par le roi, sa pension de 2000 livres, dont il n'étoit plus payé. Le cardinal accueillit cette idée et répondit : *qu'il la payeroit plutôt*

Digitized by Google

lui-même, pourvu qu'il connût le dessein conçu par Vaugelas. Celui-ci lui présenta deux projets, dont l'un fut agréé, et en conséquence sa pension fut rétablie. Vaugelas étant allé remercier Richelieu, ce ministre le voyant entrer dans sa chambre lui dit, en l'abordant : *hé bien, monsieur, vous n'oublierez pas dans le Dictionnaire le mot Pension :* sur quoi Vaugelas lui faisant une profonde révérence, répondit incontinent : *non, Monseigneur, et encore moins celui de Reconnoissance.* Dès-lors cet académicien commença à dresser chaque article qu'il apportoit aux séances de l'Académie. Mais à sa mort, les cayers qui les contenoient, ayant été saisis avec ses autres écrits par ses créanciers qui prétendoient en tirer une somme considérable, de quelque imprimeur, l'Académie ne put les recouvrer que par sentence du châtelet, du 17 mai 1651. « Le nom de Vaugelas, » dit l'auteur des trois Siècles littéraires, est con» sacré par les grammairiens; il a été et il est » encore aujourd'hui, par un reste de vénération, » un oracle décisif en matière de langage. Quoique » la plupart de ses remarques soient devenues inu» tiles par les progrès de la langue, dont la perfection » a été fixée dans les bons ouvrages du siècle de » Louis XIV, elles peuvent encore être très-utiles » et très-instructives: et ceux qui ont voulu écrire » sur la grammaire, l'ont regardé comme un au» teur fondamental. »

Voyez l'Eloge de M. Vaugelas, par M. Pellisson, dans l'histoire de l'Académie française, et les vies des jurisconsultes de Pierre Taisand, art Antoine Favre; Guichenon, Histoire de Bresse; le P. Nicéron, etc. etc.

LII. FAVRE (Jean-Claude), seigneur des Charmettes, frère du précédent, conseiller d'État,

Digitized by Google

premier maître d'hôtel de madame Royale Christine de France, et chevalier du sénat de Savoie, a composé et publié :

Abrégé méthodique de la science héraldique, Chambéry 1647.

LIII. FAVRE (Antoine), quatrième fils du président, fut conseiller et aumônier de madame Royale, doyen de la S.te Chapelle de Chambéry, et mourut en 1633, avec la réputation d'un génie supérieur et d'un prédicateur très-éloquent.

LIV. FAVRE (Philibert), cinquième et dernier enfant mâle du président, fut conseiller d'Etat, sénateur et juge mage du Chablais.

LV. FAVRE (Jacqueline), sœur des précédens, fut la seconde religieuse de l'ordre de la Visitation; elle seconda, par ses vertus et ses talens, les vues de S.te Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, dans la fondation et la direction des monastères de Lyon, Montferrand, Dijon, Paris et Chambéry, où elle mourut supérieure, le 14 juin 1634.

Voyez pour l'histoire de la Maison du président Favre, celle de Bresse par Guichenon, troisieme partie, pag. 160 et suiv.

LVI. CHARPÈNE (Antoine), sénateur et ensuite second président du sénat de Savoie, le 18 décembre 1615, publia :

Sommaire Recueil des arrêts rendus par le souverain sénat de Savoie, servant de règlement, et ayant force de sénatus-consulte, vol. in-4.°, Chambéry 1615, chez Pierre Dufour, imprimeur de S. A.

Digitized by Google

LVII. CAMET (Etienne), de Chambéry, a publié:

Portraits racourcis de S. Charles Borromée, de S.te Thérèse et du B. François de Sales, in-12, Lyon 1632.

Voyez Rossotto, pag. 521, compil. 171.

LVIII. BERGERA (Claude), sénateur à Chambéry, rédigea l'ouvrage suivant, contenant les formules en usage de son tems pour la stipulation de toutes sortes d'actes; il mourut âgé de 70 ans, peu avant 1657:

Le Notaire parfait dont il y a plusieurs éditions, une des dernières est celle de Lyon 1657.

Voyez Chieza, pag. 117.

LIX. DE LE BRFUILLE (Jean-Louis), médecin de Chambéry, a publié :

De la peste et de ses remèdes, Genève 1641.

LX. BORÉE (Vincent), jurisconsulte Savoisien, s'étoit fait quelque réputation par ses productions littéraires; elle diminua insensiblement dès qu'il eût publié l'ouvrage suivant, qui fut supprimé :

Florus de la Maison de Savoie, Lyon 1654.

Voyez Rossotto, pag. 554, comp. 167; Guichenon, préface.

LXI. BONDA (Louis), publia :

Specimen orthologiæ et orthographiæ, Friburgi 1660.

LXII. MAURICE (de la Mère de Dieu), Augustin réformé de Chambéry, fit imprimer :

Taité de l'origine et des progrès de la congrégation

Digitized by Google

des Augustins réformés, Chambéry 1657.

Voyez Chieza, pag. 123.

LXIII. BLANC (Thomas), historiographe de Savoie, abrégea la grande histoire de Guichenon qu'il publia sous ce titre :

1.° *Abrégé de l'histoire de Savoie avec le catalogue des chevaliers de l'Annonciade, augmenté*, 3 vol. in-12, figures, Lyon 1668, 1677 et 1693, réimprimé à Turin, l'an 1778, 3 vol. in-8.°, par Honoré de Rossi.

2.° *Histoire de la Maison de Bavière*, 4 vol. in-8.°

3.° *Remarques sur les Empires et les Tournois*, 1680.

Voyez le Journal des savans, pag. 277.

LXIV. MILLET DE CHALLES (Claude-François), naquit à Chambéry, l'an 1621, d'Hector Millet, baron de Challes et d'Arvillars, premier président du sénat de Savoie. Il entra de bonne heure chez les Jésuites, et fit honneur à la Société par les talens et le génie particulier qu'il eut pour les mathématiques. Louis XIV, instruit de sa capacité, le nomma professeur royal d'hydrographie à Marseille. Il retourna ensuite au collége de la Trinité de Lyon, où, après avoir enseigné les mathématiques avec la plus grande distinction, ses supérieurs, on ne sait par quelle vue, l'y chargèrent d'y professer la théologie. Charles-Emmanuël II, duc de Savoie, surpris que d'un excellent mathématicien, on en voulût faire un médiocre théologien, dit qu'il falloit le laisser vieillir dans la science pour laquelle il étoit né. Le conseil judicieux de ce prince fut suivi : le Père de Challes fut appelé à Paris, où il enseigna plusieurs années, et passa ensuite à

Digitized by Google

Turin, où il mourut l'an 1678. Le Père Ferrero, célebre orateur, y prononça son oraison funèbre, en présence de tout ce que la capitale du Piémont contenoit d'illustre et de savant.

De Challes est le premier et le seul auteur, dit le Père de Colonia, qui ait donné un cours complet de mathématique dans un ouvrage immense, capable d'occuper et d'illustrer la vie de plusieurs personnes; il est intitulé :

1.° *Claudii-Francisci Millet de Challes Cursus, seu mundus Mathematicus*, 3 vol. in-fol., fig., Lugduni 1674.

Les Annisons, qui avoient donné cette première édition, en firent une seconde en 4 vol. in fol., que dirigea le Père Amé Varcin. On y ajouta plusieurs traités importans dont l'archevêque de Tarentaise, François-Amédée I.er d'Arvillars, frère du Père de Challes, avoit hérité de lui. Cette seconde édition est enrichie d'une Introduction préliminaire qui contient l'histoire abrégée des progrès qu'ont faits les mathématiques depuis Tales de Milet jusqu'en 1670; on y trouve un jugement sur les plus célèbres mathématiciens qui ont fleuri dans cette période de 2200 ans.

Son traité de la *Navigation* et ses recherches sur le *Centre de gravité*, sont les deux morceaux que les connoisseurs estiment le plus :

2.° *Traduction des Elémens d'Euclide; avec un Commentaire, augmenté par Ozanan*, vol. in-12, figures, Paris 1753.

3.° *Principes généraux de la Géographie-mathématique, dédiés à Madame Royale Jeanne-Baptiste de Savoie,*

Digitized by Google

in-12, figures, Paris 1676.

4.° Le P. de Challes observa le flux intermittent de la fontaine d'Hautecombe, et publia un Opuscule, à ce sujet.

LXV. MILLET DE CHALLES D'ARVILLARS (Jacques), frère du précédent, entra aussi chez les Jésuites, il fut recteur du collége de Chambéry, se distingua par ses grands talens et ses vastes connoissances, et mourut chancelier de l'Université de Glatz en Bohême.

Mémoire de M. l'avocat Montréal.

LXVI. DE S. RÉAL-VICHARD (César), connu sous le nom d'Abbé de S. Réal, se fit appeler ainsi d'une possession féodale de sa famille, située dans la commune de S. Jean de la Porte. Il naquit à Chambéry, quelques tems après le commencement de l'an 1639, de Balthazard Vichard, conseiller de S. A., et juge mage de Savoie, fils de Claude-François, sénateur au sénat de Savoie, juge mage de la province de Tarentaise.

L'Abbé de S. Réal, dont la célébrité fut si rapide, et dont on lut les ouvrages avec autant d'empressement que de plaisir, s'étoit rendu, à l'âge de 16 ans, à Paris, où il fit ses études chez les Jésuites. Les agrémens et la vivacité de son esprit le firent rechercher dans les meilleures sociétés. Ayant des dispositions naturelles pour les sciences et un goût décidé pour l'étude, il embrassa, par choix, un genre de vie retiré qu'il conserva toujours; ce qui fut cause que l'on connut peu sa personne, tandis que son nom et ses écrits lui acquéroient, de jour en jour, la plus brillante réputation dans la capitale

Digitized by Google

de la France. La liaison étroite qu'il contracta avec le fameux romancier *Varillas*, fortifia son penchant pour le travail, et le décida pour le genre historique, où souvent la fécondité de son imagination lui fournit des ressources contre la stérilité de l'histoire. Ils se séparèrent ensuite, et Varillas l'accusa de lui avoir enlevé ses papiers; mais la probité de l'abbé de S. Réal reconnue de tout le monde, ne permit pas que l'on fît attention à cette imposture.

L'on a dit, sans fondement, que Charles-Emmanuël II, duc de Savoie, l'appela auprès de lui, pour qu'il écrivît l'histoire de Charles-Emmanuël I son aïeul; il se rendit, à la vérité, à Chambéry, l'an 1676, mais ce fut pour tout autre motif (a). La belle Hortense de Mancini, nièce et héritière du cardinal Mazarin, demeuroit alors dans cette ville chez un des parens de l'abbé de S. Réal: ayant goûté la délicatesse de son esprit, elle l'emmena avec elle en Angleterre; mais le genre de vie que l'on tenoit dans la maison ayant dérangé ses études, et se trouvant déplacé dans une situation aussi contraire à un littérateur laborieux, S. Réal quitta Londres peu de tems après y être arrivé et revint à Paris, jouir d'une tranquilité absolue, et profiter des ressources littéraires qu'il ne trouvoit nulle part, comme dans la capitale de la France.

Victor-Amé II l'y chargea, en 1690, de différentes négociations importantes et secrètes auprès du duc d'Orléans: il vécut ensuite à Paris en philosophe, ami des hommes et de la religion, jusqu'en 1692, qu'étant retourné à Chambéry, il y mourut la même année.

(a) M. de Barrol, Piem. ill., vol. V, pag. 343.

Cet

Digitized by Google

Cet écrivain étoit doué d'une imagination vive, avoit une mémoire ornée, et l'esprit profond; on ne peut lui refuser la gloire d'avoir écrit avec esprit et sû répandre dans son style, un prestige séducteur qui fait regretter de ne pouvoir toujours joindre le suffrage de la conviction à l'intérêt qu'il fait naître dans l'ame du lecteur. Le Clerc, Basnage et Bayle ont beaucoup parlé de ses ouvrages; et ce dernier disoit: *qu'il lisoit avec beaucoup de promptitude et de joie, tout ce qui pouvoit lui tomber entre les mains, des œuvres de S. Réal.* Cet abbé, qui n'aspira à rien de plus dans l'état ecclésiastique, qu'à la simple clericature, où il resta toute sa vie, sans posséder aucun bénéfice, étoit d'une sensibilité puérile pour la critique, vif et impétueux dans la dispute. Il ne fut agrégé qu'à la seule Académie littéraire de Turin, que madame Jeanne-Baptiste de Savoie institua, dans cette ville, l'an 1678; pour le discours de son remerciement, il prononça le panégyrique de la régence de cette princesse, le 13 mai de la même année, veille du jour où le duc Victor-Amé II, devenu majeur, prit les rênes du Gouvernement Savoisien. La Régente le nomma historiographe de Savoie, et lui en assigna la pension, pour lui témoigner l'estime qu'elle faisoit de sa personne et de ses talens. On voit par les lettres de Bayle, que cet écrivain avoit eu l'intention de faire l'éloge historique de M. l'abbé de S. Réal; M. le sénateur *Joseph-Octave* FALLETI DE BARROL y a suppléé dans ses mémoires sur la vie et les ouvrages de ce littérateur Savoisien, imprimés dans le cinquième volume des Piémontais illustres, pag. 321, Turin 1787.

ŒUVRES DE L'ABBÉ DE S. RÉAL.

1.° *De l'usage de l'histoire*, Paris 1671.

De S. Réal débuta par cet ouvrage contenu dans sept discours, précédés d'une Introduction dans laquelle il s'élève contre la méthode ordinaire d'étudier l'histoire, par dates, par noms et par événemens, tandis que suivant lui, elle ne devroit être que l'étude des motifs, des passions et des opinions qui ont fait agir les hommes, et opéré les révolutions.

2.° *Dom Carlos, nouvelle historique*, imprimée à Amsterdam 1672: ouvrage intéressant et bien écrit, mais qui tient un peu trop du roman.

3.° *Histoire de la conjuration que le marquis de Bedmar forma l'an* 1618, *contre la république de Venise*, vol. in-12, Paris 1674.

Quoique romanesque à bien des égards, cette histoire est vraie dans les faits principaux. Le style, suivant M. de Voltaire, est comparable à celui de Salluste, que l'auteur avoit pris pour modèle. Cet ouvrage est d'un sens admirable dans les réflexions, d'un coloris vigoureux dans les portraits et d'un choix heureux dans les faits.

4.° *Vie de Jésus-Christ, dédiée à Louis XIV*, in-4.°, Paris 1678.

Cet ouvrage, que l'auteur chérissoit le plus, ne fut point goûté du public, et fit dire que M. de S. Réal étoit plus propre à écrire sur le profane que sur une matière qui auroit exigé de sa part, une connoissance plus étendue des livres saints.

5.° *Panégyrique de la Régence de madame Royale de Savoie*, Turin 1680.

6.° *Relation de l'Apostasie de Genève*, in-12, Paris 1692; *c'est le levain du calvinisme* de la sœur de

Digitized by Google

Jussie, imprimé à Chambéry, in-8.°, l'an 1611, que M. de S. Réal écrivit en bon français.

7.° *Césarion ou divers entretiens curieux*, Paris 1684.

8.° *Discours sur la valeur, dédié à l'électeur de Bavière*, Cologne 1688; ouvrage que l'auteur des Trois siècles littéraires appelle un chef-d'œuvre de raison et de goût; il eut un débit rapide, et les exemplaires en devinrent extrêmement rares.

9.° *Traité de la critique*, Paris 1691; dont Bayle faisoit grand cas.

10. *Traduction des lettres de Cicéron à Atticus*, 2 volumes in-12, 1691.

11. *Les Mémoires, le Caractère et l'Oraison funèbre de la duchesse Mazarin; des Lettres, etc.*

La collection complète des œuvres de M. l'abbé de S. Réal, parut à Amsterdam, l'an 1740, en 6 volumes in-12, figures; à Paris; chez Noyon, l'an 1745, en 3 vol. in-4.° et en 6 vol. in-12 avec un précis de la vie de l'auteur, et le jugement que les savans ont porté sur ses ouvrages, d'où nous avons tiré en partie ce que nous venons de dire dans cet article.

M. de Neuvillé a donné l'esprit de S. Réal, vol. in-12, Paris 1768.

Le goût des belles lettres s'est perpétué dans la famille de M. l'abbé de S. Réal, comme le prouvera l'Art. de *S. Jean de la Porte*, où nous parlerons des productions littéraires de M. de S. Réal, ci-devant intendant de Maurienne et d'Aoste, et membre distingué de l'Académie des sciences de Turin.

Digitized by Google

LXVII. PIGNÈRE (Marguérite), édifia Chambéry par des vertus qui lui méritèrent une vénération publique : un réligieux fit imprimer sa vie sous ce titre :

Idée de la véritable piété en la vie, vertus et écrits de demoiselle Marguérite Pignère, femme de noble Claude Aymard Romanet, avocat au sénat de Savoie, Lyon 1669.

LXVIII. ROCHEX (Jean-Louis), religieux feuillant de Lémenc, publia :

La Gloire de la Novalaise, avec un discours sur la Savoie et sur l'origine de Chambéry, imprimé dans la même ville, in-4.°, 1670, ouvrage sans critique et rempli de contes fabuleux.

LXIX. MOREL (Pierre), sénateur de Chambéry, a publié :

1.° *Consultatio pro ducibus Sabaudiæ circà jus præsentandi ad majores dignitates in Sabaudiâ existentes* 1673.

2.° *Style du sénat et manière de procéder en matière criminelle*, Chambéry 1680, 1690; Annecy 1699.

LXX. DEVILLE (Charles-Emmanuël) fut un membre distingué du sénat de Savoie; il descendoit de Barthélemi Deville, conseiller de S. A. le duc de Savoie et maître auditeur en la chambre des comptes, le 17 novembre 1589. Le sénateur Charles mourut dans une des séances du sénat, en résumant avec chaleur l'opinion qu'il y avoit énoncée : *obiit die septimâ aprilis* 1689, *in senatu et inopinatè opinando.*

Ses fils furent Joseph Deville, avocat général au sénat de Savoie; François Deville dont nous parlerons ci-après; et Charles-Emmanuël, duquel descend

Digitized by Google

la Maison Deville actuelle. Le sénateur Deville composa les ouvrages suivans :

1.° *Etat de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoie, tant en matière civile que criminelle*; in-4.°, Chambéry 1674.

Questions notables sur le sortilège, ouvrage imprimé après sa mort, in-12, Chambéry 1697.

3.° *Traité sur les bénéfices*, ouvrage imparfait Mss.

On trouve au commencement de l'*Etat de la justice ecclésiastique et séculière*, plusieurs poésies à la louange de l'auteur, composées par les présidens de Bertrand, de Chamousset, Fichet, Gaud et de Bellegarde; par les sénateurs de Castagnery-de-Châteauneuf, Duclos, Carron, Dufour, Salteur, du Noyer, Chevillard, Ducrest, Bergera, d'Oncieux, de la Forêt, Morel, et par les avocats Bally, Favre et Viossy.

LXXI. Deville (François), fils du précédent, fit ses études à Paris, et après avoir été reçu docteur en Sorbonne, où enseignoit alors M. la Thuille, fils d'un charbonnier d'Alex en Savoie, il fut nommé chanoine de la cathédrale et vicaire général du diocèse de Genève. L'air d'Annecy étant contraire à sa santé, il se retira à Chambéry sa patrie, où Victor-Amé II lui donna un canonicat à la S.te Chapelle. L'évêque de Grenoble le choisit pour son official dans la partie de Savoie qui dépendoit de son diocèse, et le roi de Sardaigne le nomma prieur commendataire de Bellevaux en Bauges.

Il ne cessa de combattre les erreurs des jansénistes contre l'opiniâtreté desquels il conçut une

Digitized by Google

telle aversion, que des religieux de S. Dominique de Chambéry, (dans l'église desquels la Maison Deville avoit son tombeau), ayant dit: *que puisqu'ils ne pouvoient pas avoir dans leur parti M. l'official Deville, pendant sa vie, il ne leur échapperoit pas après la mort*, il ordonna, par son testament, que son cadavre seroit porté à S Alban. Il fit héritier son neveu Louis-François Deville, et mourut le 16 avril 1723.

Il est l'auteur du livre intitulé :

Les préjugés légitimes contre le jansénisme, avec un abrégé de cette hérésie, depuis le commencement des troubles que Jansénius et Arnaud ont causés dans le monde jusqu'à la pacification, in-12, Cologne et Genève 1686.

Le grand Arnaud répondit, la même année, à cet ouvrage, par une brochure de 283 pages, écrite avec beaucoup d'amertume et de fiel, imprimée à Cologne sous ce titre :

Phantôme du jansénisme, ou justification des prétendus jansénistes par le livre même d'un Savoyard, docteur de Sorbonne, leur nouvel accusateur, in-12. La lecture de cette diatribe fit tant d'impression sur M. Serge de la Croix, chanoine de Genève, qu'il dit d'un ton badin à son confrère, avec l'énergie du dialecte Savoisien :

Ah! Mons Déville, voz y volu voz fare mettre dezoz la pressaz, mais cho diabloz d'Arnaud voz a diablament équatrà.

Voyez, à ce sujet, la République des lettres de 1686; le Dictionnaire de Bayle; et les Mémoires du chanoine Chapuz de Marlens.

Digitized by Google

LXXII. VIBERT (N.), Jésuite, né Chambéry, l'an 1653, fut employé pendant long-tems dans les missions étrangères ; il revint des Indes pour édifier sa patrie par ses vertus et par un talent particulier pour la prédication : il mourut à Annecy, le 21 août 1723. *Mémoires de M. Montréal.*

LXXIII. BALLY (Gaspard), avocat au sénat de Savoie, publia les ouvrages suivans :

1.° *Recueil des édits et règlemens de Savoie, depuis le duc Emmanuël-Philibert, jusqu'à madame Royale Jeanne-Baptiste de Savoie-Némours*, vol. in-fol., Chambéry 1679.

2.° *Traité des subhastations*, vol. in-12, 1689.

3.° *Traité des émolumens*, dédié à S. Ex. M.gr de Tencin, premier président du sénat de Savoie, sous Louis XIV. Chambéry 1694.

4.° *Pactions matrimoniales*, Annecy 1699.

5.° *Traité du serment*, litis *décisif*, *ibid.* 1699.

LXXIV. JOLY (Alexandre), conseiller de S. A. R., maître ordinaire et auditeur de la Chambre des comptes de Savoie, fut l'éditeur de l'ouvrage suivant:

Compilation des anciens édits des princes de Savoie, regardant l'administration financière, vol. in-fol., Chambéry 1699.

LXXV. RIONDET (Etienne), imprimeur ducal à Chambéry, porta dans sa patrie, l'art typographique à ce dégré de perfection, où il n'avoit jamais été avant lui : les éditions sorties de ses presses sont de la plus grande beauté. Il publia :

Digitized by Google

Nouvelle théorie et pratique des notaires, Chambéry 1680.

LXXVI. Bernard (François), professeur de théologie chez les mineurs observantins de Chambéry, a publié :

1.° *Le Héros des Alpes, ou la vie de S. Bernard de Menthon* : Aoste 1685.

2.° *Le Prélat apostolique, ou la vie de M.gr de Chivron-Vilette, archevêque de Tarentaise*, Annecy 1685.

LXXVII. Bertrand de la Perrouse (François), docteur de Sorbonne, doyen de la S.te Chapelle de Chambéry, et prieur de Chindrieux, fut doué du rare talent d'improviser de longs discours, pleins de feu et d'onction apostolique : il prêcha plusieurs fois, avec succès, le carême, dans les principales églises de Paris, de plusieurs villes de France et de Savoie. La conversion de mademoiselle de Normandie, de Genève, aussi célèbre par sa beauté que par ses rares connoissances, lui mérita la bienveillance de Louis XIV, qui plaça sa prosélyte dans le couvent de la Visitation de Chambéry. M. le doyen de la Perrouse, qui fut considéré par les plus savans prélats de France, comme le plus saint et le plus zélé prédicateur de son siècle, mourut l'an 1693. On a de lui :

1.° *Discours prononcé à la canonisation de S. François de Sales*, 1666.

2.° *L'Eloge funèbre de Charles-Emmanuël II*, prononcé en présence du sénat de Savoie, le 14 septembre 1675, Mss.

LXXVIII. De Lescheraine (N.), président au sénat de Savoie, a publié :

Digitized by Google

1.° *Dieci lettere sopra le concessioni fatte dai papi intorno ai benefici di Savoja*, in-fol. 1698.

2.° *Lettera sopra il titolo d'Altessa Reale del duca di Savoja* 1702. *Idem* en français in-12, 1703.

Ce fut vers cette époque qu'il survint de grands différends entre la Cour de Rome et celle de Turin. Les motifs de ces brouilleries, qui durèrent près de 20 ans, furent un arrêt rendu par le sénat de Savoie, le 15 avril 1701, à la réquisition du procureur général appelant, comme d'abus, d'une sentence rendue au mépris de la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Tarentaise, par le Nonce de Turin, entre la cathédrale d'Aoste et le chapitre régulier de S. Gilles de Verrès; et un édit de Victor-Amé II, du 3 mai 1702, portant que les religieux et leurs communautés étant morts civilement, étoient déclarés inhabiles à aucune succession quelconque, ainsi que l'avoit déjà statué le duc Emmanuël-Philibert. Les Jésuites se voyant frustrés d'une riche succession, par les dispositions de cet édit, se plaignirent amèrement du gouvernement Savoisien, et peignirent, à Rome, ses ministres et ses magistrats comme des violateurs de l'immunité ecclésiastique. Le duc de Savoie et son sénat étant restés inébranlables dans leurs principes relativement à la puissance temporelle, le pape, dans le consistoire du mois d'août de l'an 1707, déclara que le sénat de Savoie avoit encouru les censures portées par la bulle *in cœnâ Domini*. La sentence d'excommunication ayant été insérée dans les papiers publics, et étant ainsi devenue notoire à toute l'Europe, Victor-Amé II chargea le sénateur DICHAT, dont nous avons déjà parlé (a), de

(a) Voyez le vol. I.er, Art. BONNEVILLE, N.° XIII, pag. 388.

Digitized by Google

défendre les droits de sa souveraineté, de ses magistrats et ceux du métropolitain de Tarentaise. M.r Dichat, aussi savant canoniste que théologien éclairé, après avoir protesté, en bon catholique, de son respect et de son entière soumission au S. Siége, composa un ouvrage très-intéressant et très-curieux sur la matière qui lui avoit été donnée à traiter; il est intitulé:

Pour la défense du sénat de Savoie, sur une prétendue déclaration des censures ecclésiastiques qu'on dit avoir été publiées contre lui à Rome, au mois d'août de l'an 1707. *Défense rédigée par ordre de S. A. R. par noble* Melchior DICHAT, conseiller et sénateur au souverain sénat de Savoie, vol. in-4.°, Mss. de 107 pages.

Tous ces différends furent terminés par le concordat de 1727: mais les Jésuites ayant perdu la confiance du roi de Sardaigne, furent privés de la direction des colléges de ses Etats.

LXXIX. SALLIER DE LA TOUR (Philibert), né à Chambéry en 1638, étoit fils cadet d'Antoine de la Tour, président de la Chambre des comptes de Savoie. Il fit ses études chez les Jésuites, en prit l'habit, et fut envoyé à Rome, où son génie et ses vastes connoissances donnèrent la plus grande idée de ses talens au cardinal Maurice de Savoie, qui le fit connoître au duc Charles-Emmanuël II. Ce prince ayant su qu'il n'étoit point dans l'intention de se fixer dans un état religieux, le rappela, quoique très-jeune, à Turin, où il lui donna la charge de conseiller des finances, et le chargea de coopérer à l'éducation de son fils Victor-Amé II. M. de la Tour s'insinua tellement dans les bonnes graces de son

Digitized by Google

élève, qu'il devint bientôt son confident et même son ami : on prétend que c'est lui qui conçut le projet de marier ce prince avec l'héritière du Portugal, et qu'il le détermina, en 1682, à secouer le joug de la Régente sa mère, et à prendre les rênes du gouvernement. Victor-Amé II, pour soustraire M. de la Tour au ressentiment des courtisans de l'ancienne Cour, dont le crédit venoit d'être abattu par ce coup d'éclat, le nomma son ministre plénipotentiaire à la Haye. Il suivit, quelque tems après, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, lorsqu'il passa à Londres pour y prendre la couronne d'Angleterre; et le discours énergique et précis que ce ministre prononça en cette occasion, fut tellement goûté, que Dumont l'a conservé dans son recueil diplomatique, tom. III.

Après avoir présidé le congrès de Ryswich, M. de la Tour fut rappelé à Turin pour être ministre de la guerre; il se retira ensuite en Savoie, et mourut dans son château de Tournon, l'an 1707. Ce ministre dont les talens firent l'admiration de Londres et de Versailles, et servirent utilement son souverain, rédigea lui-même ses correspondances politiques ; les minutes de ses diverses légations étoient encore conservées avant la révolution à Bressieux, à cause du style pur et élégant dans lequel elles étoient écrites. Il fut l'ami intime et l'admirateur de l'abbé de S. Réal, et, comme lui, membre de l'Académie littéraire de Turin, instituée l'an 1678.

LXXX. S. E. Sallier de la Tour (Joseph-François), naquit à Chambéry, l'an 1705, il parcourut, avec succès, la carrière militaire, et se distingua pendant les guerres de 1733 et de 1742, au point de devenir général d'infanterie. Charles-Emmanuël III l'envoya à Berne pour renouveler

Digitized by Google

l'alliance particulière que ce canton avoit avec la Cour de Turin; il le nomma ensuite pour assister aux conférences diplomatiques de Nice, en 1748, afin d'aplanir les difficultés qui s'opposoient à la prompte exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. Il passa ensuite à la Cour de Madrid, en qualité d'ambassadeur, fut créé chevalier grand croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, gouverneur et lieutenant général de la ville et province de Saluces; ayant obtenu le commandement général du duché de Savoie, en 1770, ce fut à ses pressantes sollicitations que fut établie la Société R. d'agriculture de Chambéry, où il mourut l'an 1779.

LXXXI. Sallier de la Tour (Victor-Amédée), marquis de Cordon, etc., fils du précédent, naquit à Chambéry, l'an 1726, parcourut également la carrière militaire, fut successivement colonel du régiment de la reine, des gardes, et général d'infanterie. Nommé premier écuyer de Victor-Amé III, envoyé extraordinaire en Hollande et en Angleterre, il étoit revêtu du caractère d'ambassadeur du roi Sarde à Paris, lors de la révolution de 1789. Il est mort à Turin, grand maître de la Maison du roi, en 1800.

LXXXII. S. E. Sallier de la Tour (Joseph-Amédée), frère du précédent, est né à Chambéry, en 1735; il a parcouru la carrière militaire dans les armées Sardes, où il est parvenu au grade de général de cavalerie, a été successivement gouverneur des villes et provinces de Vigevano, Verceil, Bielle, Novarre et Alexandrie. Il signa avec M. Costaz, l'armistice de Querasco, du 27 avril 1796. Charles-Emmanuël IV le nomma membre de la conférence militaire qui se tint à Milan par les généraux des puissances coalisées contre la république Française,

Digitized by Google

et lui donna une commission particulière, en qualité d'envoyé extraordinaire auprès de François II, empereur d'Allemagne, afin de solliciter l'envoi de puissans secours en Piémont. Pour récompense de tant de services, il fut créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade dans la promotion du 13 novembre 1799.

LXXXIII. De Mellarède (Pierre), comte du Bettonet, fut dans des tems très-difficiles, un des plus habiles négociateurs de la Cour de Turin. Il commença sa carrière par être avocat des pauvres au sénat de Savoie; il fut ensuite intendant à Nice, en 1703, et premier président de la Chambre des comptes. Victor-Amé II, connoissant toute l'étendue de ses talens, l'envoya d'abord comme son plénipotentiaire à la diète de Baden en Suisse, en 1704, ensuite il fut son envoyé extraordinaire auprès des rois de France, de Prusse, de Pologne, des Electeurs de Trèves, de Mayence, d'Hanovre; il assista à l'élection et au couronnement de l'empereur Charles VI, et eut plusieurs autres commissions importantes à Milan, en Italie, en Hollande, en Allemagne et sur-tout auprès de Louis XIV, et de la reine d'Angleterre. Dès l'instant que les puissances de l'Europe pensèrent à terminer la guerre générale qui s'étoit allumée, en 1703, pour la succession de l'Espagne, Victor-Amé II l'envoya aux conférences de Gertruidemberg, et il signa à Utrecht, en 1713, avec les marquis Maffey et Solar del-Bourg, le traité qui procura la couronne de Sicile à la Maison de Savoie. Tant de services si importans déterminèrent le roi Victor-Amé II, à le créer comte du Bettonet, par *lett. pat.* du 14 février 1717, et à le nommer secrétaire d'Etat et ministre des affaires intérieures. Ce fut sous son ministère et par ses soins, que furent

Digitized by Google

rédigées et publiées les royales constitutions de 1723 et de 1729; il fit également compiler celles de l'Université de Turin, et obtint l'établissement du collége des provinces.

Pendant qu'il parcourut les différentes cours de l'Europe, il invita tous les sujets de son souverain qu'il y put découvrir doués de quelque talent, à prendre du service en Piémont, il s'entoura de toutes les personnes éclairées dont il connut le vrai mérite, et fut constamment le protecteur des hommes de lettres.

Son fils, l'Abbé Amédée-Philibert de Mellarède, fut successivement recteur de l'Université de Turin, en 1725, réformateur des études en 1737, abbé commendataire de Talloires et de Mullegio, et légua à la ville de Chambéry, sa patrie, les premiers livres qui ont servi à donner l'existence à la bibliothèque publique de cette ville.

Les ouvrages qui nous restent de M. le comte de Mellarède, sont :

1.° *Histoire du comté de Provence, pour servir d'éclaircissement à celle du comté de Nice, avec toutes les pièces justificatives.* Cette histoire Mss. in-fol., fut rédigée par ordre de la Cour de Turin, en 1703.

2.° *Lettres historiques sur les fiefs impériaux des Langhes, pour servir de réponse aux objections de la Cour de Vienne*, Mss., 1710.

3.° *Discours moraux, historiques et politiques, adressés au roi Victor-Amé II*, Mss., 1728.

LXXXIV. Grimaldi de Coffonex (Denis),

Digitized by Google

établit à Chambéry, une Académie royale de chymie, et publia plusieurs opuscules qu'on ne lit plus; le principal est intitulé :

La médecine universelle, soit le Fébrifuge, 1699, etc., etc., etc. Son épouse fit imprimer l'*Apologie des femmes*, 1715.

LXXXV. RAMBERT (Jacques), chanoine de la S.te Chapelle de Chambéry, vicaire général et official de l'évêque de Grenoble dans le décanat de Savoie, fut un jurisconsulte profond et d'un savoir très-étendu. Après le concordat de 1727 entre la Cour de Turin et celle de Rome, le roi Victor-Amé II le nomma à l'évêché d'Aoste : il fut sacré par Benoît XIII, prit possession de son siége le 8 février 1728, et mourut dans sa patrie la même année. Son successeur fut Jean GRILLET de Montmélian, célèbre docteur de Sorbonne.

M.gr Rambert a laissé :

Mémoires sur les actions les plus éclatantes et les droits les plus précieux des princes de la R. Maison de Savoie ; Mss. dont fait mention le baron Vernazza, dans sa *Bibliotheca patria*, N.° 1452.

La Maison RAMBERT de Chambéry a produit plusieurs autres personnages d'un rare mérite, qui, dans tous les tems, consacrèrent leurs talens au service de la patrie : Nicolas Rambert, célèbre jurisconsulte, fut avocat des pauvres au sénat de Savoie, et ensuite conseiller de S. A. R. Jean-Louis Rambert, fils du précédent et frère de l'évêque d'Aoste dont nous venons de parler, fut colonel de cavalerie et gouverneur des pages de la Cour de Turin. Jacques Rambert, sénateur au sénat de Savoie, mort le 8

Digitized by Google

août 1745, fut un magistrat que sa piété, sa justice et son intégrité rendirent recommandable à sa patrie.

LXXXVI. RAMBERT (Jacques), cordelier observantin, de la même famille que les précédens, fut professeur de théologie au collége R. de Chambéry; il posséda, à un dégré éminent, les charmes d'une éloquence naturelle, et prêcha à Paris, à Lyon et à Turin avec le succès le plus heureux; sa logique étoit pressante, sa diction pure, ses discours pleins d'érudition et de force. Accablé de douleurs et d'infirmités par les suites d'une goutte opiniâtre, il mourut le 13 août 1775.

Il vendit à M.gr Laurent de S. Agnès, archevêque de Tarentaise, ses nombreux manuscrits, contenant des sermons, des dissertations théologiques, des recherches sur les mœurs et les progrès de la civilisation des différents peuples des Alpes, qui portèrent ensuite le nom de *Savoisiens*.

De la même Maison furent: 1.° Amédée Rambert, curé de S. Leger, chanoine-trésorier de la S.te Chapelle, visiteur des colléges de Savoie et préfet de celui de Chambéry, mort le 18 mars 1765. 2.° François-Joseph Rambert, mort président au sénat de Savoie. 3.° Hyacinthe Rambert, militaire qui se distingua pendant la guerre de 1742 à 1748: il fut colonel de cavalerie, brigadier dans l'armée Sarde, et reçut de Charles-Emmanuël III et de Victor-Amé III, les témoignages les plus flateurs d'une estime particulière et justement méritée.

LXXXVII. FRÉZIER (Amédée-François), originaire d'une famille écossaise, établie depuis long-tems en Chablais, naquit, l'an 1682, à Chambéry, où son

son père, conseiller du duc de Savoie, enseignoit le droit, et dont l'oncle, ex-curé de Périgny, faisoit sa résidence à Douvaine. Celui-ci eut un soin tendre et particulier de son neveu, qui par gratitude et par affection désiroit passer ses premières années avec lui, ainsi qu'on le voit dans la lettre de son père, du 9 janvier 1690.

Frézier, après avoir fait ses premières études et sa philosophie en Savoie, pendant qu'elle étoit sous l'obéissance de Louis XIV, fut envoyé à Paris pour y faire un cours de jurisprudence, et satisfaire ainsi ses parents qui désiroient en faire un avocat: mais son génie et son penchant naturel le livrèrent entièrement à l'étude des sciences exactes, où il fit des progrès si rapides, qu'il devint bientôt célèbre en France. Malgré sa grande jeunesse, l'expérience que donnoient ses talens, le fit recevoir, l'an 1707, dans le corps du génie, où l'on ne tarda pas à mettre à profit ses rares connoissances, en l'envoyant en Amérique, visiter les colonies Espagnoles du Chili et du Pérou. Il quitta l'Europe en 1711, visita les Antilles, vit le continent des possessions Espagnoles, et parcourut la mer du Sud, dont il publia une rélation intéressante à son retour en France. Il fut ensuite inspecteur des fortifications de S. Malo et de S. Domingue; et les ouvrages qu'il fit exécuter à Landau, l'an 1728, lui méritèrent la croix de S. Louis. Il parvint, quelque tems après, au grade de lieutenant colonel, se maria honorablement, et obtint, en 1740, la place de directeur général de toutes les places fortifiées de la province de Bretagne; il exerça cet emploi avec tant d'intelligence et une telle intégrité jusqu'à l'an 1764, que, consumé par l'âge et par des travaux non interrompus pendant 57

ans, il obtint sa retraite et une pension que l'on ne pouvoit refuser à ses talens et à ses longs services. Il vint se fixer à Brest, où il fut chef du corps du génie, et y maria ses deux filles à des officiers de la marine française: un de ses petits-fils portant son nom, donnoit les plus flatteuses espérances, lorsqu'il périt malheureusement devant l'île de Dieu, le 8 février 1783.

A la mort de M. Frézier, arrivée le 6 octobre de l'an 1773, son éloge funèbre fut prononcé par un membre du corps du génie, en présence de toute la garnison de Brest, où l'on s'empressa de rendre à sa mémoire, tous les honneurs que méritoient ses vertus et ses rares connoissances.

Les ouvrages publiés par M. Frézier sont utiles, et décèlent, dans l'auteur, de vastes connoissances en physique, en histoire naturelle, en pyrotechnie, stéréotomie, géométrie, statistique, dynamique et architecture. Les auteurs de l'Encyclopédie n'ont pas hésité de s'en servir utilement dans les articles *Feux d'artifices*, *Coupe des pierres*, *Stéréotomie*, etc., et de lui rendre la justice d'avoir inventé la meilleure éprouvette pour déterminer, avec facilité et exactitude, la force des diverses espèces de poudre à canon.

Les ouvrages de Frézier sont :

1.° *Voyage dans la mer du sud et sur les côtes d'Amérique*, in-4.°, 1716, traduit en hollandois par *Verburge*, et imprimé à Amsterdam, in-4.°, 1718.

2.° *Réponse à la préface du P. Feuillé*, in-4.°, Paris 1727.

3.° *Traité théorique et pratique de la Coupe des pierres et des bois pour la construction des voûtes*, 3 volumes in-4.°, figures, Strasbourg chez Dulsecker,

Digitized by Google

1737. Cet ouvrage, très-estimé des ingénieurs et des architectes, a été réimprimé, en 1769.

Voyez de Bure, N.° 2113.

4.° *Traité des Feux d'artifices pour les fêtes publiques, et pour la défense des places de guerre,* où les principes de la plus saine physique sont réunis à la précision géométrique, vol. in-8.°, 1747.

5.° *Elémens de stéréotomie*, 2 vol. in-8.°, Paris 1759.

6.° *Dissertation historique et critique sur les ordres d'architecture*, in-4.°, Paris 1770.

7.° *Traité sur l'architecture et la construction des anciennes églises.*

Voyez la France littéraire, vol. I, pag. 272, et vol. III, pag. 50; le Nouveau Dictionnaire historique, vol. III, pag. 604, d'où nous avons tiré cet article, augmenté sur des notices de famille qui nous ont été communiquées le 20 mai 1790, par M. Noyton, alors vicaire à Bons en Chablais.

LXXXVIII. DULAC (Joseph) naquit à Chambéry environ l'an 1706, de Jean-Baptiste Dulac, gentilhomme Français, officier dans l'armée de Louis XIV, et de demoiselle Orset, nièce de M. de Mongelaz. Après avoir fait ses études au collége des Jésuites de Grenoble, il obtint un brevet d'officier dans le régiment de Savoie: parvenu, dans ce corps, au grade de lieutenant des grenadiers, ses connoissances et ses talens le firent placer dans celui de l'Artillerie, que l'on venoit de réorganiser; il se distingua dans toutes les campagnes d'Italie de 1733 à 1737, de 1742 à 1748, et fut blessé à la bataille de Parme. Il dirigea l'artillerie Sarde pendant le siége de Coni qu'il défendit par des moyens

Digitized by Google

admirés de tous les connoisseurs. Vif, impétueux, zélé pour le service du roi, sans égard ni ménagement pour personne; son caractère franc, mais bouillant, ne lui permit jamais d'être assez circonspect dans ses propos, ni assez soumis à l'égard de ses supérieurs pour parvenir à fournir une carrière brillante: rien ne le retenoit lorsqu'il s'agissoit de dire un bon mot, ou de donner essor à une saillie épigrammatique. L'armée Gallispane, après avoir incendié Demont, força le gouverneur de ce Fort à capituler, parce qu'il craignoit l'explosion du magasin à poudre dont la porte en fer étoit déjà rougie: lorsqu'on donna avis de cette reddition à Charles-Emmanuël III, M. Dulac se trouvoit à l'audience du roi avec M. Bertoglio, chef des ingénieurs. Celui-ci, qui avoit fait fortifier Demont, après avoir entendu la relation, ne put s'empêcher de sécrier: *je ne conçois rien là-dedans, ce Fort devoit tenir plus longtems, il faut que le diable s'en soit mêlé! Tant pis!* lui répliqua M. Dulac, en présence du roi, *vous deviez prévoir et prévenir ce cas, en préparant des magasins d'eau bénite pour le chasser.*

Cette repartie et tant d'autres de cette nature le perdirent à la Cour: ses nombreux ennemis, et la jalousie qu'excitoient ses talens, obligèrent le roi à le nommer, en 1754, commandant d'Ivrée avec le rang de colonel dans l'armée Sarde. Il ne fut pas plus réservé à Ivrée qu'à Turin: son esprit fougueux lui suscita, avec le gouverneur, des affaires qui l'obligèrent à se voir renfermé pendant quelques semaines dans la citadelle de Turin. Il obtint ensuite sa retraite et mourut de chagrin à Alexandrie, l'an 1757.

Il laissa beaucoup de manuscrits qu'il se proposoit

Digitized by Google

de faire imprimer, mais n'ayant qu'un fils alors encore fort jeune, tant de travail a été perdu, ainsi que les papiers de sa famille.

Le seul ouvrage que M. Dulac ait fait imprimer, est intitulé :

Théorie nouvelle sur le mécanisme de l'artillerie, in-4.°, Paris 1741.

Le Journal des savans, les Mémoires de l'Académie des sciences; M. de Pomereuil, dans l'Encyclopédie ; M. Saverien, dans le Dictionnaire des mathémathiques, ont parlé fort avantageusement de cette production de M. Dulac qui, le premier, commença à introduire la science de l'artillerie en Piémont, où elle fut ensuite si perfectionnée et portée à un si haut degré de gloire par M. M. d'Antoni et de Vincenti (a).

Cet article a été rédigé sur les Mémoires de M. de Chissé, de Polinge, en 1789.

LXXXIX. Roissard (Nicolas) naquit à Chambéry, l'an 1708, de Joseph Roissard, procureur au

---

(a) Parmi les Savoisiens, les officiers suivants se sont distingués dans le Corps royal d'artillerie du roi de Sardaigne :

Dulac, lieutenant colonel; le chevalier d'Ansigny de S.te Colombe, lieutenant colonel; Belly, mort major de la Brunette; Jourdan, capitaine bombardier; le chevalier Dunand, colonel, gouverneur d'Exilles; Belly, lieutenant colonel, mort inspecteur des mines de Sardaigne; le chevalier de Buttet, mort colonel; de la Chavane, major d'artillerie; M. Graffion, lieutenant colonel d'artillerie, inspecteur général des minières, directeur du laboratoire de métallurgie à l'arsenal de Turin ; M. M. les chevaliers-le-Jeune, dont l'un a été capitaine et l'autre lieutenant d'artillerie.

Digitized by Google

sénat de Savoie : étant entré chez les Jésuites à l'âge de 16 ans, il fit son noviciat à Avignon, où il enseigna la grammaire, les belles-lettres et la rhétorique. Il passa ensuite à Lyon où ses supérieurs ayant observé son talent pour la Chaire, le déterminèrent à s'en occuper exclusivement : ils l'envoyèrent en Provence et en Languedoc, où il prêcha avec succès, et sur-tout à Nismes dont l'évêque le nomma missionnaire dans les Cevennes. La réputation que le P. Roissard s'acquit dans ses travaux apostoliques, le fit demander à Paris, où il fut goûté dans les principales églises de cette capitale ; son organe sonore, sa manière particulière de prêcher, et l'onction qui accompagnoit ses paroles rendirent son auditoire toujours très-nombreux. Après la station des Quinze-vingts, il prêcha le sermon de la Pentecôte devant Louis XV, et deux ans après, l'avent et le carême ; ce qui lui mérita une pension avec le titre de prédicateur ordinaire du roi.

M. de Beaumont, archevêque de Paris, l'évêque d'Orléans et plusieurs prélats de France ne cessèrent de lui donner les témoignages les plus flatteurs de leur bienveillance et de leur affection : et la reine de France, épouse de Louis XV, l'honora constamment d'une estime particulière. Après la suppression des Jésuites, il continua de prêcher dans Paris jusqu'en 1779, qu'ayant été atteint d'une attaque d'apoplexie, il se retira chez son frère à Chambéry, où il mourut en septembre 1780. Il a publié :

La Consolation du chrétien, ou motif de confiance en Dieu, dans les diverses circonstances de la vie de l'homme, 2 volumes in-12, Paris 1778.

Cet ouvrage, adapté à l'esprit du 18.e siècle, fut

Digitized by Google

généralement goûté en Italie et en France ; il a été traduit en langue italienne par le *comte François* PERTUSATI, *chambellan de S. M. I. R. Apostolique l'empereur d'Allemagne*, et imprimé plusieurs fois à Venise.

Les sermons du P. Roissard son conservés chez son frère, ainsi que ses manuscrits, parmi lesquels il faut distinguer l'*Empire de la nouveauté*, drame qu'il composa et fit réciter à ses écoliers d'Avignon, l'an 1735.

XC. D'ORLIÉ DE S. INNOCENT (Jean-Baptiste) naquit à Chambéry, le 21 juin 1709; il fut nommé président de l'établissement de Supergue, en 1742 ; premier évêque de Pignerol, le 5 mai 1749. Il mourut dans l'âge avancé de 86 ans, en 1795.

Il a publié plusieurs mandemens et instructions apostoliques pour ramener à l'unité catholique, les Vaudois et les Protestans de son diocèse :

Les principaux sont ceux du 2 juillet 1752, du 8 décembre 1769, *sur les prières publiques, sur la célébration des fêtes et sur l'enseignement des vrais principes de la Foi.* Ils ont été recueillis à Turin par les frères Reycends, et imprimés en un volume in-8.°, en 1770 (a).

XCI. ROYER (Joseph-Nicolas-Pancrace), musicien

(a) La Maison d'Orlié est une des plus anciennes et des plus distinguées de Savoie; outre le B. Guillaume d'Orlié, dominicain, mort en odeur de sainteté, à Annecy, le 19 février 1469, l'histoire du duché rappelle les services importans que les seigneurs de ce nom ont rendu dans tous les tems à leurs souverains.

Digitized by Google

célèbre que nous plaçons ici dans l'art. Chambéry, pour n'avoir pu découvrir le lieu où il est né en Savoie, environ l'an 1705. Suivant les auteurs du nouveau Dictionnaire historique, *vol. VII, pag.* 508, « il alla s'établir à Paris, en 1725, il y acquit » beaucoup de réputation par son goût pour le chant » et par son habileté à toucher de l'orgue et du » clavecin. Ce fut un homme poli et d'un carac- » tère aimable qui lui procura de très-belles con- » noissances à Paris et même à la Cour. Il obtint » la survivance de maître de la musique des enfans » de France, dont il devint titulaire, en 1746 : il » eut, l'année suivante, la direction du concert spi- » rituel, et en 1754, il obtint la charge de compositeur » de musique de la Chambre du roi, avec la place » d'inspecteur général de l'opéra. Il étoit près de » jouir d'une fortune avantageuse, lorsque la mort » termina ses jours à Paris, le 11 janvier 1755, » dans la 50.e année de son âge.

» Royer, qui étoit l'honnêteté même, est auteur » d'un grand nombre de pièces de clavecin, qui » sont fort estimées : on n'en a gravé jusqu'à présent » qu'un livre ; il a laissé en manuscrit de quoi en » former un second et même un troisième. Les » opéra, dont la musique est de sa composition, sont : » *Pyrrhus* 1730 ; *Zaïde, reine de Grenade* 1739 ; » *le pouvoir de l'amour*, ballet 1743 ; *Amasis*, *Pro-* » *methée* 1747.

Voyez les spectacles de Paris, pag. 2, 1745 ; la France littéraire, vol. II, pag. 103 ; et le nouveau Dictionnaire historique.

XCII. Dupuy (Amédée) naquit à Chambéry, le 30 octobre 1710. Son père ayant remarqué que sa piété et ses mœurs irréprochables le portoient à l'état

Digitized by Google

ecclésiastique, l'envoya à Turin, où il fut reçu docteur en théologie à l'âge de 18 ans. Il se rendit ensuite à Paris pour y continuer ses études et devenir docteur de Sorbonne; mais les disputes sur le jansénisme l'ayant dégoûté des questions théologiques, il s'appliqua exclusivement aux mathématiques et à l'architecture. Le célèbre M. Soufflot faisoit un cas particulier de ses connoissances profondes, et ne cessoit de vanter, à tout le monde, sa probité et sa modestie; il l'employa dans la construction de la belle église de S.te Geneviève de Paris, et lui fit donner par le gouvernement, l'inspection des travaux que Louis XV fit exécuter au port de Bayonne. La délicatesse de la conscience de M. Dupuy n'ayant pu tolérer les friponneries des entrepreneurs, il renonça à son état d'architecte, et vint se retirer dans sa famille. Dénué de tout esprit d'ambition, aimant la tranquilité et la vie retirée, il passa quelques années dans une métairie qu'il possédoit en Sémine, d'où il fut expressément rappelé par le roi Charles-Emmanuël III, pour enseigner les mathématiques dans le collége de Chambéry, où il termina ses jours, en 1783. La mémoire de ce savant professeur doué d'une piété solide et éclairée, est toujours en vénération dans sa patrie; ceux qui ont eu le bonheur d'assister à ses leçons, se rappellent avec un respect mêlé d'attendrissement, les manières honnêtes, la douceur et la modestie qu'il réunissoit à une grande facilité de rendre sensibles, claires et évidentes les démonstrations les plus abstraites et les plus compliquées.

Il reste de ce professeur les Mss. de ses cours de mathématiques, *savoir*:

Traité d'arithmétique; petit et grand Traités de géométrie; Cours d'algèbre; Traité de mathématique,

d'hydraulique, d'hydrostatique, du jet des bombes; Traité des fortifications, de géographie, du calendrier, d'astronomie, de gnomonique, de dioptrique; plusieurs Discours prononcés au commencement des cours scolastiques.

XCIII. Bruel (Humbert) naquit à Chambéry, l'an 1715; après avoir terminé ses études, il fut employé dans le bureau de l'intendance générale de Savoie. Le comte de S. Laurent, ministre des affaires intérieures, ayant eu occasion de connoître ses talens et son intelligence dans l'administration économique, l'appela à Turin pour être son secrétaire de confiance, ensuite celui de son bureau; et le roi Charles-Emmanuël III le nomma secrétaire d'Etat, par *lett. pat.* du 17 juillet 1743.

Après la mort du comte de S. Laurent, M. Mazé ayant été chargé de régir le bureau des affaires intérieures, M. Bruel en remplit les fonctions de premier officier, assista à tous les conseils d'Etat, et s'acquit une telle réputation par sa probité, son exactitude et ses talens, que jusqu'à sa mort, arrivée en 1767, le roi crut qu'il étoit inutile de nommer un ministre pour diriger le bureau. M. Bruel ne laissa que trois filles, qui sont mesdames *Gioannetti* et *Tholosan* de Turin, et madame *Pignière* de Chambéry.

XCIV. Drouin (Rhéné), dominicain, professeur de théologie à Chambéry, étoit neveu du P. Serry. Il mourut à Ivrée, l'an 1742. On a de lui:

Tractatus dogmaticus et moralis de sacramentis, 2 vol. in-fol., Venetiis 1737.

XCV. Vialet (Noël)*, d'une famille distinguée dont parle Guichenon dans son *Histoire de Bresse*, 3.e *partie*,

* mort le 17 Août 1752.

Digitized by Google

pag. 396, fut successivement sénateur et président au sénat de Savoie, qui le chargea de rédiger avec M. Dichat, la pratique ecclésiastique du duché, en matière criminelle. Cet ouvrage ayant été, sous l'ancien gouvernement, la base de notre jurisprudence, en fait de juridiction ecclésiastique, je crois devoir faire connoître les circonstances qui accompagnèrent sa rédaction. Les sénateurs nommés à cet effet, ensuite des ordres de Victor-Amé II, divisèrent leur traité en plusieurs chapitres principaux; les premiers considéroient les délits, leur distinction et la manière de procéder contre les délinquans: les seconds traitoient des actions personnelles et réelles, des appels comme d'abus; déterminoient les limites des deux juridictions, et les devoirs réciproques qu'elles se doivent. Ce premier travail ayant été soumis à l'examen du conseil d'Etat, fut renvoyé au sénat avec de nouvelles observations qui nécessitèrent une nouvelle rédaction. Elle fut justifiée par de longs commentaires, par les autorités sur lesquelles étoit fondé le droit ecclésiastique de Savoie, et sur-tout par les arrêts du parlement français de Chambéry rendus depuis l'an 1539 à 1557: car le sénat de Savoie ne s'écarta jamais, sur ces matières, des maximes suivies en France, dans les provinces d'obédience.

Cette seconde rédaction ayant été jugée trop volumineuse par le conseil de Turin, le sénat eut ordre d'en faire un abrégé qui devoit servir pour rédiger une ordonnance royale sur les matières ecclésiastiques: il fut communiqué à plusieurs évêques du pays et sur-tout à M.gr de Bernex, évêque de Genève. Ce prélat, qui n'eut que 24 heures pour donner ses observations, y développa des maximes absolument conformes aux sentimens ultramontains: elles déterminèrent le roi Victor à renoncer à la publication

Digitized by Google

de son ordonnance sur le contentieux des matières criminelles ecclésiastiques, vu sur-tout qu'il avoit encore sous les yeux, les suites des troubles que les arrêts du conseil d'Etat de France avoient excités entre les parlemens et les clergé de ce royaume. Il ordonna cependant au sénat de terminer la grande et la petite *Pratique ecclésiastique* à la fin desquelles on trouve la déclaration suivante faite par les magistrats qui composoient alors le sénat de Savoie :

« Nous soussignés, déclarons que l'ouvrage ci-dessus » par nous lu et examiné, contient les usages de » ce pays. Fait à Chambéry, au bureau du sénat » le 5 septembre 1729, signé *S. Georges, premier* » *président ; Dichat, Reiberti, Duclos, Dufreney, Che-* » *villard, de la Motte, Denis, Salteur de Samoëns,* » *Grésy de Cessens, Astesan, Bonand, Vialet,* » *Chevillard, Rambert, François.* »

Ces deux recueils ayant reçu l'approbation du roi, les originaux furent déposés dans les archives de Turin, et deux copies authentiques furent renvoyées au sénat, à qui Victor-Amé II ordonna, par sa lettre du 30 novembre 1729, de les renfermer dans une armoire particulière de ses archives fermant à double clef, dont l'une seroit confiée au premier président, et l'autre à l'avocat général. Le Sénat devoit, deux fois par an, entendre la lecture de cette *Pratique ecclésiastique*, et veiller à ce que la lecture n'en fût permise à aucun ecclésiastique, ni à aucun avocat.

Marc-Antoine VIALET, fils du président, fut secrétaire d'Etat, et ensuite sénateur au sénat de Savoie.* M. *Claude-Noël* VIALET DE MONTBEL, son fils, juge de la Cour d'appel de Turin, depuis 1806, a par avant avait été successivement avocat général substitut et séna-

* mort 11. November 1752

teur à Chambéry. Il est très-versé dans la bibliographie et sur-tout dans celle de sa patrie ; il possède une bibliothèque nombreuse de livres rares et choisis.

En 1814 il est retourné Sénateur à Chambéry. En 1815. Présidente en 1825 Chevalier Grand Croix de S. Maurice mort 9 Juin 1827

XCVI. BAUDIER (François), de l'ordre des mineurs conventuels, fut en correspondance avec Clément XIV (Ganganelli) ; il a publié :

Histoire abrégée de la vie du B Joseph Cupertin, *traduction de l'Italien*, Chambéry 1754.

XCVII. MARIN (Ange-Joseph), appelé le Père *Ange de la Bâtie* du lieu, où il naquit, fut un prédicateur célèbre de la province des capucins de Savoie, et joignit de vastes connoissances à une rare modestie qui lui fit refuser d'accepter la nomination de l'évêché de Bobio que la Cour de Turin lui offrit. Devenu provincial, il passa à Rome, où il fut successivement définiteur et procureur général de son ordre, ayant constamment refusé d'en être le général. Il se concilia l'estime et la confiance de plusieurs cardinaux, et sur-tout celle de PIE VI, qui daigna lui demander plusieurs fois son avis sur des questions difficiles, et dans des circonstances très-délicates. Après que ce pape, forcé de quitter Rome, eut été transporté à Sienne, le 16 février 1798, le Père Marin, comme étranger, ayant été renvoyé par les consuls de la république romaine, vint chercher un asile à Florence, où il mourut dans le couvent de son ordre, le 16 décembre 1799. On y a consacré à sa mémoire, l'inscription suivante que j'ai copiée dans le couvent de *Mont-Hui*, au-dessus de Florence, pendant le tems que des cordons militaires de la république Cisalpine, stationnés autour de la Toscane, à cause de la fièvre jaune qui régnoit à Livourne, en 1805, me procurèrent l'a-

Digitized by Google

vantage de séjourner quatre mois dans la belle capitale du royaume d'Etrurie :

Reverendissimus Pater ANGELUS-JOSEPH *ab* ABBATIA *in Sabaudiâ, doctrinâ insignis, quatenùs philosophiæ, theologiæ, ac sacræ eloquentiæ professoris munere laudabiliter perfunctus, provincialis minister, necnon definitor generalis semel et iterùm renuntiatus, demùm procurator et commissarius generalis omnium suffragio electus : totius Ordinis nostri Capucinorum supremo regimine et sæpius episcopali dignitate recusatis, eò quòd humilitatis, ac paupertatis seraphicæ* (licet senatoriâ ortus progenie), *semper strenuus fuerit cultor. Summis pontificibus, necnon cardinalibus carus, regi suo Sardiniæ peculiari modo dilectus, in conventu montis* HUGORUM *propè Florentiam, octogenario major, senio confectus, Ecclesiæ sacramentis munitus, diem obiit extremum,* 17 *kal. januarii* 1799.

Le Père Marin composa pour les étudians de sa province, une rhétorique sacrée, imprimée pour la première fois à Chambéry sous ce titre :

Tractatus de Rhetoricâ sacrâ ; Camberii apud M. F. Gorrin regis typographum 1760, vol. in-8.°, réimprimé à Rome et à Florence.

MARIN (Joseph), frère du précédent, fut un avocat célèbre que le roi Charles-Emmanuël III nomma sénateur au sénat de Savoie le 27 janvier 1771. Son fils :

MARIN (Anthelme), de l'Académie de législation de Paris, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Chambéry, ex-représentant du département du Mont-Blanc au corps législatif, a été professeur de belles-lettres, d'éloquence et de législation à

Digitized by Google

l'Ecole centrale du département. Outre les connoissances variées qui le distinguent comme homme de loi et comme homme public, il est encore très-connu par son goût pour l'histoire naturelle et par ses talens dans le dessin, ainsi que nous l'avons rapporté ci-devant à l'Art. ARTISTES SAVOISIENS, vol. I, N.° XXXVI, *pag.* 349.

XCVIII. VOIRON (N.), né à Chambéry, publia à la louange de Charles-Emmanuël III, un poëme en quatre chants, intitulé : *le Temple de l'Humanité, suivi de la Nymphe des eaux d'Aix*, Chambéry, chez M. F. Gorrin, 1772, in-8.°

Cet ouvrage, consacré avec raison à la gloire d'un monarque qui honora, par ses vertus, le trône et la religion, contient plusieurs morceaux d'une poésie facile et naturelle. L'Auteur, alors fort jeune, se défiant de ses talens, fit consulter Voltaire sur le mérite de sa production, il en reçut la réponse suivante :

« UN vieillard octogénaire, accablé de maladie, » n'en est pas moins sensible au mérite de M. Voiron » et à l'honneur qu'il a bien voulu lui faire : il sera » bientôt privé du plaisir d'être témoin de ses succès, » mais il jouit du moins de la satisfaction de voir » qu'il s'élève à Chambéry, un jeune homme qui » sera en poésie, ce que M. l'abbé de S. Réal » étoit en prose. L'état où il est ne lui permet pas » d'entrer dans des détails où il se livreroit avec un » plaisir extrême, s'il avoit un peu de santé. Il supplie » M. Voiron de lui pardonner et d'agréer les sen- » timens de l'estime sincère, avec lesquels il a

Digitized by Google

» l'honneur d'être son très-humble, obéissant serviteur,

19 *Auguste* 1772.

Le Malade de FERNEX.

M. Voiron se rendit ensuite à Paris, où il s'appliqua à l'étude des mathématiques, dont il est actuellement professeur au Prytanée. Outre le poëme dont nous venons de parler, M. Voiron a encore publié :

Discours sur la constitution d'Angleterre, prononcé à Paris, le 19 pluviôse an 2 de l'ère républicaine.

XCIX. COSTA (Alexis-Barthélemi), membre de l'Académie des Arcades, honoraire de celle de S. Luc de Rome, de la Société d'agriculture de Chambéry, de celle de Berne, etc., etc., naquit à Chambéry, le 17 juin 1726, et y mourut le 13 juin 1797. Il descendoit d'une Maison originaire de la Ligurie, illustrée à Gênes dès le 13.e siècle, et en Piémont depuis le 15.e *Aubuto* Costa fut ambassadeur de la république de Gênes auprès du roi de Sicile, en 1269; Antoine Costa fut revêtu du même caractère à la Cour de France et auprès du duc de Milan. Vers le milieu du 14.e siècle, Pierre Costa fut député à l'empereur Charles IV par le sénat Ligurien; et le premier de cette Maison qui vint s'établir en Piémont fut Louis Costa, qui parvint à y être lieutenant général. Georges Costa fut cardinal en 1487, Jean-François suivit la fortune du duc Emmanuël-Philibert en Allemagne et en Flandre, après que les Français se furent emparés, l'an 1536, de la Savoie et du Piémont; il se tint, le jour de la bataille de S. Quentin, auprès de la personne de ce prince, qui, après être rentré dans ses États, l'envoya ambassadeur à Rome, et le décora de l'ordre de l'Annonciade

Plusieurs

Plusieurs de ses descendans obtinrent cette distinction honorifique par leurs services dans les premières charges de l'Etat.

Jean-Baptiste Costa vint s'établir à Chambéry où il fut nommé quatrième président de la Chambre des comptes, le 4 février 1629; successivement surintendant général des finances, président du conseil d'Etat, il fut envoyé à Madrid, ambassadeur extraordinaire de la Cour de Turin; et Madame royale Christine de France, pour récompenser ses services, érigea, en sa faveur, la baronnie du Villard, en comté, par *lett. pat.* du 18 septembre 1647. Pantaléon II, son fils, fut général d'artillerie; Barthélemi, son petit-fils, fut général de cavalerie au service de Bavière, et premier chambellan du même électeur.

Ignace-Pantaléon III (a), colonel des dragons au service de l'Autriche, fut chambellan de Léopold I.er; plein de bravoure et d'intrépidité, il se distingua sous le règne de cet empereur dans toutes les guerres d'Allemagne, et termina sa carrière dans un choc de cavalerie où il fut tué, le 19 septembre 1703.

Tels sont les illustres ancêtres d'*Alexis-Barthélemi* COSTA. Il avoit des connoissances très-étendues en physique, en mécanique, et une passion décidée pour les beaux arts: plusieurs Sociétés d'agriculture le recherchèrent pour profiter de ses lumières; ses Mémoires y furent couronnés, parce que ses théories fondées sur des expériences suivies et raisonnées, n'étoient point les vaines spéculations d'un agriculteur de cabinet, mais les résultats des succès les plus

(a) Pantaléon Costa, I.er du nom, fut tué par les Turcs au siége de Bude, l'an 1540.

avantageux, obtenus dans ses métairies. Il fut un des promoteurs et des premiers membres de la Société d'agriculture établie dans sa patrie, l'an 1772: pour réveiller l'attention de ses compatriotes et exciter leur émulation sur les avantages de l'art le plus utile à l'homme, il publia son excellent *Essai sur la culture des pays montueux*. Ce livre, qui aujourd'hui est regardé comme classique, a mérité à son auteur, les plus justes éloges, et la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, en reconnoissant l'excellence des principes et des expériences de 30 ans, sur lesquelles il est fondé, vient de le faire réimprimer à ses frais. M. François de NEUFCHATEAU a parlé très-avantageusement de cet ouvrage dans ses rapports faits aux séances publiques de la Société d'agriculture de Paris, et sur-tout dans celle du 5 avril 1807 (a).

Outre le zèle que le marquis Costa manifesta pour introduire les vrais principes de l'agriculture dans sa patrie, il s'y rendit encore recommandable par des mœurs et des maximes sans reproches: son intacte probité, et la délicatesse de ses sentimens s'y montrèrent dans toute leur étendue, pendant le règne de la terreur. Détenu dans les prisons à cause de sa naissance, poursuivi devant les tribunaux, pour rembourser un capital considérable dû à l'un des hospices de Chambéry, il se vit forcé par les circonstances de payer sa dette en *Assignats* qui étoient alors les seuls signes de valeur en circulation; mais à peine fut-il rendu à la liberté, qu'il s'empressa de

(a) Voyez le rapport sur le concours relatif au perfectionnement de la charrue, inséré dans le Moniteur du 27 avril 1807, N.° 17.

Digitized by Google

vendre un domaine, afin d'indemniser de suite cet hospice, des pertes que le remboursement en papiers avoit pu lui occasionner. Ce trait qui caractérise l'homme probe et délicat, fut observé dans le tems, et inséré dans tous les journaux.

Les ouvrages du marquis Costa dont nous avons pu avoir connoissance, sont :

1.° *Mémoire sur la récolte des grains*, inséré dans ceux de la Société économique de Berne, publié en 1763, partie III, pag. 187.

L'auteur, qui avoit voyagé en Italie, en Angleterre et dans une partie de la France, décrit la méthode observée dans ces régions pour récolter les grains ; il la compare avec les routines des environs de Genève et d'une partie de la Savoie, dont il démontre les vices et les abus.

2.° *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoie :* Chambéry, chez M. F. Gorrin, in-8.°, 1774. Il y a une édition récente de cet ouvrage, faite à Paris aux frais de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure.

3.° *Mémoire sur l'aurore boréale*, etc., etc.

Tout ce que nous avons rapporté sur la Maison *Costa* est extrait d'un Mémoire rédigé sur les titres originaux de la famille, et des Histoires de Gênes, de Piémont et de Savoie.

C. M.r Costa (Joseph-Henri), fils aîné du précédent, gentilhomme de la Chambre, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, sous le gouvernement Sarde, membre de l'Académie des Arcades de Rome, honoraire de celle de S. Luc de la même

Digitized by Google

ville, de l'Académie d'Alexandrie, de celle des belles-lettres de Besançon, et de la Société des antiquités de Cassel, est une des personnes distinguées qui honorent sa patrie par l'étendue et la variété de ses connoissances. Son discours sur cette question : *comment l'éducation des femmes peut-elle contribuer à rendre les hommes meilleurs* ? qui, en 1778, remporta le prix à l'Académie de Besançon, et qui fut imprimé aux frais de cette société littéraire, démontre la justesse de ses profondes méditations, et ses progrès dans la belle littérature. M. Costa pouvoit d'autant mieux traiter cette question, qu'il trouva dans sa vertueuse sœur, madame de FAVERGES, le modèle de cette femme rare et bienfaisante dont il a tracé le portrait avec une expression aussi vraie que touchante.

Ayant, pendant sa jeunesse, parcouru l'Italie, et étudié en amateur éclairé, les chefs-d'œuvre de Rome, il y perfectionna ce goût particulier dont la nature l'a doué pour les beaux arts : son digne père n'oublia rien pour cultiver de si heureuses dispositions, et associa à ses études de peinture, *Jacques* BERGER de Chambéry (a), qui, par ses manières honnêtes et les talens qu'il annonçoit, sut tellement mériter la bienveillance de la Maison *Costa*, que pendant deux ou trois ans, il y fut accueilli et y profita, sous la direction de M. Costa, des ressources que lui offroient les études de celui-ci.

Quoique M. Costa ait très-peu peint à l'huile, deux de ses tableaux furent cependant trouvés dignes d'être présentés, l'un au roi de Sardaigne,

(a) Voyez dans le premier volume, l'Art. ARTISTES SAVOISIENS, N.° XVIII et XIX, pag. 334 et 340.

Digitized by Google

Charles-Emmanuël III; et l'autre à Catherine II, impératrice de Russie. Ses dessins historiques à la plume sont précieux par l'invention, l'expression, et sur-tout par une touche franche et facile. Pendant l'avant dernière guerre du Piémont, M. Costa servit en qualité de chef de l'Etat major général Piémontais, et signa, la nuit du 26 au 27 avril 1796, en qualité de commissaire du roi de Sardaigne, l'armistice de Querasco avec NAPOLÉON I.er, alors général en chef de l'armée française. Il fut à la p. ix nommé quartier-maître général et directeur en chef du bureau de la topographie royale de Turin: il leva, avec beaucoup de travail, les plans militaires d'une partie de la Savoie, de la vallée d'Aoste, du comté de Nice et de la partie méridionale du Piémont, qui furent alors le théâtre de la guerre.

Les soins particuliers que M. Costa a pris pour la solide éducation de M.M. ses fils, le placeront toujours à côté des bons pères, sages et éclairés qui savent transmettre à leurs descendans les vertus et les talens de leurs ancêtres.

Jean-Antoine-Télémaque COSTA, chevalier de S. Jean de Jérusalem, officier dans le régiment de Genevois, frère du précédent, aide de camp de l'amiral des galères de Malthe, pendant le dernier bombardement d'Alger, s'est également distingué et fait connoitre avantageusement dans l'avant dernière guerre du Piémont.

CI. MILLIET (Gaspard), né à Chambéry, le 13 février 1671, étoit fils d'Antoine Milliet et de dame Cathérine Laurent du Bourget, que Victor-Amé I.er appela à son service de Salins en Franche-

Digitized by Google

Comté (a), et que madame Christine de France nomma conseiller et secrétaire d'Etat, le 21 avril 1659.

Gaspard son fils fut successivement conseiller d'Etat, avocat général patrimonial de la Chambre des comptes de Savoie, le 4 mai 1697, et sénateur en 1720.

Il prononça devant la Chambre des comptes, aux rentrées de la S. Martin, et a laissé en Mss., les discours suivans :

1.° *Sur l'Exactitude que les Magistrats doivent apporter dans l'exercice de leur emploi*, 1702.

2.° *De la Prudence des Magistrats*, 12 novembre 1703.

3.° *De l'Union qui doit régner entre les Magistrats d'un même corps*; Discours prononcé le 12 novembre 1704.

4.° *Sur les Vices et les Défauts opposés à l'union qui doit régner entre les Magistrats*, le 12 novembre 1706.

5.° *De l'Intégrité des Magistrats*; Discours prononcé à l'ouverture du sénat, l'an 1725.

CII. MILLIET (Joseph), comte de S. Alban, chevalier des SS. Maurice et Lazare, étoit fils du précédent et de dame Jeanne-Marie *Manuël de Locatel*. Il fit ses études à l'Académie militaire de Turin, et fut fait, le 8 avril 1738, officier dans le régiment de Fusillier, ensuite d'Aoste, dont il devint colonel commandant le 18 avril 1781. Le roi Victor-Amé

(a) La Maison Milliet du Fondrement en Franche-Comté, dont une branche vint s'établir en Savoie environ l'an 1600, subsiste avec distinction dans le département du Doubs.

Digitized by Google

III le nomma par *interim*, gouverneur de la province et de la ville d'Alexandrie, le 30 août de la même année, et le chargea ensuite de veiller à la conduite et à l'éducation militaire du prince Charles de Carignan. Major général d'infanterie, le 6 avril 1769, chevalier de justice de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, il obtint le gouvernement de la ville et du Fort de Montmélian, le 10 janvier 1792, et fut chargé, en 1794, d'organiser et de diriger l'armement en masse du département de Turin; il est mort à S. Alban, le 19 novembre 1804.

Le comte Milliet de S. Alban s'étant trouvé pendant la guerre contre les Espagnols, depuis 1742 à 1748, aux sièges de Modène, de la Mirandole et de Coni; au passage du Panaro; aux campemens de Montmélian, des Marches et de Myans pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1742; au combat d'Aiguebelle le premier janvier 1743; aux affaires de Pierre-Longe, de Ville-franche; au passage du Var, et à la campagne de Provence de l'an 1746, a rédigé un ouvrage très-intéressant et très-curieux sur les opérations militaires, où se trouva le régiment de Fusillier pendant cette guerre; son ouvrage qui est Mss., est intitulé:

Journal Historique du régiment de Fusillier, connu ensuite sous le nom de régiment d'Aoste, contenant le nom de tous ses officiers, leur promotion et toutes les actions militaires où ce régiment s'est trouvé, depuis l'an 1738 *à* 1787.

CIII. M.r DAQUIN (Joseph), docteur médecin de l'Université de Turin, le 23 juin 1757, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, correspondant de la Société royale

Digitized by Google

de médecine de Paris, de la Société d'agriculture de Turin; secrétaire perpétuel de celle de Chambéry en 1773, bibliothécaire de la même ville, professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole centrale du département du Mont-Blanc, pratique, depuis plus de 45 ans, la médecine dans sa patrie, où ses ancêtres se distinguèrent dans la magistrature (a). Il n'est aucun établissement utile auquel il n'ait été agrégé; dans toutes les circonstances des tems calmes comme des tems difficiles, l'on s'est empressé de mettre à profit ses lumières, son zèle, son activité et son amour pour le bien public. Ses connoissances étendues en physique l'ont fait choisir par le Ministre de l'intérieur, pour faire dans le département du Mont-Blanc, les observations météorologiques ordonnées dans tout l'Empire. Il a été le médecin des conseils de recrutement pendant les trois dernières conscriptions. Il est actuellement membre du jury médical et secrétaire du comité central de vaccine, établi à Chambéry pour le département.

Non content de soulager ses semblables des maux inséparables de l'humanité, il a encore enrichi le public de plusieurs productions relatives à l'art qu'il exerce. Ces ouvrages sont:

1.° *Lettre aux amateurs de l'Agriculture*, in-4.°, Chambéry 1771; elle donna lieu à la Société royale d'agriculture, des arts et du commerce qui fut établie dans la capitale de la Savoie, l'an 1772.

2.° *Analyse des Eaux thermales d'Aix en Savoie*, in-8.°, Chambéry 1773.

(a) Claude Daquin, conseiller du duc de Savoie, fut nommé maître auditeur de la Chambre des comptes, le 14 février 1628.

Digitized by Google

3.° *Mémoire sur la recherche des causes qui entretiennent les fièvres putrides à Chambéry*, in-8.°, *ibid.*, chez Jean Lullin 1774.

4.° *Analyse des Eaux P. F. de la Boisse*, in-8.°, Chambéry 1775.

5.° *Essai météréologique sur la véritable influence des astres, des saisons, changement de tems, appliquée aux usages de l'agriculture, de la médecine, de la navigation, etc., par Joseph* Toaldo-Vicentin, *traduit de l'Italien en Français, avec des notes du traducteur*, in-4.°, Chambéry 1782.

6.° *Réponse à la Lettre d'un ecclésiastique Français, écrite à M.gr l'évêque de Chambéry, sous le nom du Rabin de la synagogue d'Amsterdam, à l'occasion des Notes du traducteur de Toaldo*, in-8.°, Chambéry 1784.

7.° *Reflexions d'un Cosmopolite sur celles du solitaire de la Cassine, relatives aux Eaux de la Boisse*, in-4.°, Chambéry 1786.

8.° *Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs*, in-8.°, Chambéry 1787. Cet ouvrage obtint le prix d'une médaille en or, décernée par la Société royale de médecine de Paris.

9.° *Défense de la topographie médicale contre un article du journal de Turin, intitulé :* Bibliotheca Oltramontana, in-8.°, Chambéry 1788.

10. *Réponse à la Lettre de Mess. de S. Martin et Bellardi, médecins collaborateurs* della Bibliotheca Oltramontana, in-8.°, Chambéry 1788.

11. *La Philosophie de la Folie*, in-8.°, Chambéry chez Gorrin 1791; seconde édition chez Cléaz 1804.

Digitized by Google

12. *Lettre du médecin Daquin à ses concitoyens, pour prouver l'utilité de la vaccine*, in-12, Chambéry 1801.

13 *Observations météorologiques faites dans le département du Mont-Blanc*, insérées dans les Annuaires des ans XII, XIII et XIV.

CIV. M. AUBRIOT DE LA PALME (Jean-Baptiste-Marie), chanoine de la cathédrale, et vicaire général de l'ancien diocèse de Chambéry. Occupé, dès la plus tendre jeunesse, de l'étude des livres saints, de la doctrine de l'Eglise et des saines maximes de la morale chrétienne, il a d'abord consacré ses talens et ses lumières à former les élèves du sanctuaire dans l'établissement et la direction du premier séminaire de Chambéry, en 1780. Nommé vicaire général du diocèse dans des tems difficiles et orageux, il n'a rien négligé pour y conserver la saine doctrine, y faire connoître les vrais principes et y maintenir les Fidelles dans les devoirs de la religion. Il a publié:

1.° *Entretien familier d'un Emissaire constitutionel avec un Catholique de C. . . .*, in-12.

2.° *Secours religieux pour les Fidelles catholiques, en l'absence des Ministres sacrés, à l'usage du diocèse de Chambéry*, in-12, 1799.

3.° *Les Principes catholiques justifiés par eux-mêmes, ou Exposition simple et suivie de la doctrine catholique sur la Religion et l'Eglise de J. C.*, in-12, Chambéry chez J. F. Puthod, 1801.

CV. GARIN (P. J. F.), chanoine de la cathédrale de Chambéry, donna, dès ses premières études, des indices certains du bien qu'il devoit un jour opérer

Digitized by Google

dans le S. ministère. Elève chéri de M. le chanoine CHEVALIER (J. P.), professeur de théologie, et préfet des études au collége royal de Chambéry ; M. Garin s'y fit remarquer par sa piété, sa modestie et son application : reçu docteur en théologie dans l'Université de Turin, il fut successivement secrétaire de M.gr Conseil, premier évêque de Chambéry, et pourvu d'un canonicat à la cathédrale. Après le rétablissement du culte, il fut nommé curé de la première Eglise paroissiale de Chambéry, et manifesta dans l'exercice de ses fonctions pastorales, un zèle et une prudence qui lui méritèrent l'estime et la confiance universelle. Son esprit pacifique ; ses manières prévenantes, la paix, l'union rétablies par ses soins dans plusieurs familles, et sur-tout sa charité compatissante envers les malheureux et les indigens, lui avoient concilié tous les esprits, et gagné tous les cœurs. Ravi à ses ouailles, dans la 50.e année de son âge, par une courte maladie, sa mort arrivée le premier avril 1807, couvrit de deuil, et remplit de consternation un peuple sensible dont les regrets et les larmes ont prouvé, de la manière la plus évidente, de quelle importance est pour la société le ministère d'un bon et zélé pasteur.

Le chanoine Garin a prononcé et fait imprimer :

Oraison funèbre de M. Tarin-Impérial, lieutenant général et gouverneur du duché de Savoie, in-4.°, Chambéry chez M. F. Gorrin 1788.

CVI. GUILLET (Benoît), chanoine de la cathédrale de Chambéry, Supérieur actuel du Séminaire du diocèse, n'a cessé, depuis son entrée dans le S. ministère, de s'occuper avec autant de zèle, d'intelligence, que de succès, à former dans la piété

Digitized by Google

et la science évangélique, les jeunes élèves du sanctuaire. Après le rétablissement du culte, plein de confiance en la divine Providence, M. Guillet a créé l'établissement du Petit Séminaire ; il doit goûter avec consolation les fruits de ses soins multipliés, en voyant ses travaux couronnés d'un heureux succès, et secondés par tous ceux qui aiment la religion, et la perpétuité de ses ministres.

Pendant son séjour à Turin, il y publia :

Projets d'Instructions sur la Religion, l'Eglise et autres sujets relatifs aux circonstances, in-8.°, 1794.

M. GUILLET (Pierre), frère du précédent, est aujourd'hui général de brigade dans l'île de Lesina dépendante de la Dalmatie.

CVII. DOPPET (François-Amédée) naquit à Chambéry, l'an 1753. Après avoir servi trois ans dans les gardes françaises, il continua ses études, et fut reçu docteur médecin de l'Université de Turin. Vivement électrisé par les principes de la révolution de France, il se rendit à Grenoble, en 1791, y publia quelques brochures relatives aux circonstances, et ne se rendit à Paris qu'à l'ouverture de la première assemblée législative. Il fut nommé lieutenant colonel de la légion des Allobroges dont la levée avoit été décrétée le huit août 1792 ; vice-président de l'Assemblée des Allobroges, et l'un de ses quatre députés à la convention nationale pour demander la réunion de la Savoie à la France. Il servit ensuite comme chef d'escadron et général de brigade dans l'armée du midi, commandée par Carteaux. Le 20 septembre 1793, ayant été nommé général de division, il prit le commandement en

Digitized by Google

chef de l'armée des Alpes qui assiégeoit Lyon, dont il se rendit maître le 9 octobre suivant. Il passa ensuite à l'armée des Pyrénées orientales en 1794, entra en Catalogne, prit Campredon, Ripoll, etc.

Les ouvrages publiés par le général Doppet, sont:

1.° *La Mesmériade*, poëme burlesque, Paris 1784.

2.° *Traité théorique et pratique du Magnétisme animal*, Turin 1784.

3.° *Oraison funèbre et testament de Mesmer*, Grenoble 1785.

4.° *Mémoires de madame de Warens*, Genève et Paris 1785.

5.° *Le Médecin philosophe*, 1686.

6.° *Le Médecin de l'amour*, Paris 1787.

7.° *Les Numéros parisiens*, Lausane 1787.

8.° *Mémoires du chevalier de Courtille*, Lausane 1787.

9.° *Celestina ou la Philosophe des Alpes*, ibid.

10 *Traduction de l'ouvrage de Meibonius*, intitulé: *De flagrorum usu in re venereâ* 1788.

11. *Des moyens de rappeler à la vie les personnes qui ont toute l'apparence de la mort*, Chambéry 1788.

12. *Manière d'administrer les bains de vapeur, et les fumigations*, in-12 avec figures, Turin 1790.

13. *Zélamire ou les liaisons bizarres.*

14. *Médecine occulte ou traité de magie naturelle et médicale.*

Digitized by Google

15. *Etat moral, civil et politique de la Maison de Savoie*, Paris 1792.

16. *Commissionnaire de la Ligue, ou Messager d'Outre-Rhin*, Paris 1792.

17. *Eclaircissement sur la fuite et l'arrestation des fuyards de Lyon*, Ville-franche 1793.

18. *Mémoires politiques et militaires du général Doppet, contenant des notices intéressantes sur la révolution française, sur les sociétés populaires, sur la révolution des Allobroges, et la réunion de la Savoie à la France*, etc., etc., in-8.°, Carouge de l'imprimerie de Jacques-Barthélemi Spineux 1797.

CVIII. M. ALBANIS-BEAUMONT (Jean-François), membre honoraire des Sociétés des arts et sciences de Londres et de Genève, a fait ses premières études à Chambéry, lieu de sa naissance. Il se rendit à Paris à l'âge de 17 ans, étudia pendant 4 ans à Mezières dans l'école du génie, et eut ensuite diverses commissions dans le Bourbonnois. Etant revenu à Chambéry, l'an 1775, il y donna les dessins des décorations qui furent faites dans cette ville et au Pont-Beauvoisin, à l'occasion du mariage du prince de Piémont avec Madame Clotilde de France; M. de Robilant l'ayant alors invité à passer au service du roi de Sardaigne, Victor-Amé III l'envoya à Nice, ingénieur en second sous M. Michaud, originaire de Samoëns. Le comte Orlof l'engagea, au nom de Cathérine II, impératrice de Russie, à se rendre à Cherson, pour y être major du génie; mais n'en ayant pu obtenir l'agrément du roi Sarde, après avoir subi son examen sur les mathématiques et la philosophie générale, M. Beaumont fut immatriculé

Digitized by Google

le 30 avril 1780, dans la classe des architectes civils de l'Université de Turin.

Le duc de Glocester, après l'avoir obtenu pour l'accompagner dans ses voyages d'Allemagne, de France, d'Italie et de Suisse, le choisit pour instituteur de son fils le prince Williams et de la princesse Sophie Malthide. Ayant traversé en différents tems les divers passages de la grande chaîne des Alpes, il s'occupa pendant le long séjour qu'il fit à Londres, de la description de cette Zône granitique qui s'étend, en séparant l'Italie de la France et de l'Allemagne, depuis les bouches du Var jusqu'en Carinthie. Rentré dans sa patrie en 1796, M. Beaumont s'y est occupé des antiquités, de la statistique et de la topographie de l'ancien duché de Savoie; il en a mieux fait connoître les monumens par des gravures exactes qui ornent son ouvrage.

Il est actuellement fixé à la Vernaz près de Chêne-Thônex dans le département du Léman, où, dans le sein de la félicité domestique et au milieu d'occupations littéraires, il fait ses délices de l'agriculture et des soins d'un troupeau de Mérinos.

Les ouvrages publiés par M. Albanis-Beaumont, sont:

1.° *Description des glaciers du Faucigny* 1793.

2.° *Voyage historique et pittoresque de la ville et du comté de Nice*, Genève 1787. Voyez, au sujet de cet ouvrage, la *Bibliotheca Oltramontana*, mars 1789.

3.° *Travels Trough the Rhætian Alps*, in-fol., London 1792.

4.° *Travels Trough the Maritime Alps*, ibid. 1795.

Digitized by Google

5.° *Travels Trough the Lepontines Alps*, ibid. 1780.

6.° *Description des Alpes grecques et cottiennes, ou Tableau historique et statistique de la Savoie, dédié au premier Consul*, 2 vol. in-4.° avec figures, Paris 1802, et Atlas in-fol.

7.° *Seconde partie du même ouvrage*, 2 vol. in-4.° avec figures, Paris 1806.

Outre ces ouvrages, M. Beaumont avoit déjà publié à Turin, *la manière de défendre les camps*; à Londres, plusieurs Mémoires sur l'histoire naturelle et sur l'art de fonder solidement dans la mer; en 1800, le Moniteur a publié son Mémoire demandé par le premier Consul, sur la possibilité de continuer la grande route du Chablais en Valais, depuis Evian par Meillerie et S. Gingoulph.

Au mérite d'un écrivain fécond, M. Beaumont réunit encore les talens d'un excellent dessinateur et d'ingénieur topographe; parmi les planches qui ornent ses Ouvrages, il faut distinguer:

1.° L'Atlas qui accompagne les deux 1.ers vol. de la *Description des Alpes grecques et cottiennes*, dans lequel on trouve une carte de l'ancienne Savoie, d'après le système particulier que l'auteur a adopté sur les positions géographiques des peuples de nos Alpes, du tems des Romains; les profils exacts de tous les monumens anciens qui ont échappés aux ravages du tems dans la Savoie, ainsi que les inscriptions romaines que l'on y observe encore.

2.° M. Beaumont a dessiné et gravé les cartes militaires du comté de Nice, du S. Gothard, des environs

Digitized by Google

environs de Zurich, du grand S. Bernard; les vues perspectives du Fort de Bard, du sommet du grand et petit S. Bernard, et du Montcenis, etc. etc.

Extrait des Ouvrages de M. Albanis-Beaumont, et des Mémoires de M. l'avocat Montréal.

CIX. M.r RAYMOND (George-Marie), né à Chambéry en l'an 1769; membre de la Société philotechnique de Paris, de celle libre des sciences et arts de la même ville, des Académies des sciences, belles-lettres et arts de Lyon et de Dijon, de celle de Nismes, collaborateur de la bibliothèque française, conservateur du Musée de la ville de Chambéry, a commencé sa carrière littéraire par être nommé, en 1794, professeur de géographie et d'histoire au collége de Chambéry; il fut fait, peu de tems après, secrétaire général du département du Mont-Blanc, et nommé professeur d'histoire et de mathématiques, en 1800. Il occupa ces deux chaires jusqu'en 1804, qu'il fut nommé professeur des seconde et première classes de mathématiques et DIRECTEUR de l'Ecole secondaire communale de Chambéry, à laquelle est annexé un Pensionnat dont la création est dûe à ses talens pour l'instruction publique, et à son zèle pour tout ce qui a pour but, les avantages réels de sa patrie.

Depuis l'établissement de l'Ecole centrale jusqu'à celui de l'Ecole secondaire, c'est-à-dire pendant 7 ans, M. Raymond a constamment été chargé de rendre compte au public des résultats annuels de l'enseignement et des travaux des élèves. Dans l'une de ces solennités littéraires, le premier vendémiaire an X, le préfet du département lui décerna, au nom du gouvernement, et aux acclamations publiques, une médaille de l'Empereur Napoléon, alors premier Consul.

Digitized by Google

Il s'est fait en France une réputation justement méritée par trois ouvrages honorablement accueillis par l'Institut national ; ce qui le place parmi les littérateurs qui consacrent leur vie et leurs lumières au progrès des sciences et des lettres, et qui s'occupent à consolider les liens de la Société par l'enseignement des maximes de la morale publique et religieuse. On peut voir un garant assuré de ses principes et des vues qu'il porte dans la direction du Collége de Chambéry, dans la profession solennelle qu'il a donnée de ses sentimens moraux et religieux dans le discours prononcé à l'installation de ce collége, en présence de tous les magistrats du département et d'un auditoire des plus nombreux ; discours où l'on trouve une note qui atteste, que M. Raymond étoit attaché aux principes conservateurs de la Société, et les manifestoit avec courage long-tems avant que le Concordat eut rétabli les véritables bases de l'ordre social. Ses connoissances dans l'histoire et les beaux-arts, lui ont fait naître l'idée de former un Musée dans l'intérieur du collége de la ville de Chambéry, où il a réuni d'abord une collection de médailles antiques et modernes (a), des échantillons de minéralogie départementale, des statues, des modèles d'ordre d'architecture, des dessins choisis faits par les élèves de l'Ecole ; et plusieurs autres objets d'art

(a) Feu Louis De Guasco de Casteletto, d'Alexandrie, l'un des membres distingués que pleurent les Académiciens de Turin, connus sous le nom de *Pastori della Dora*, pour témoigner à M. Raymond sa reconnoissance pour les soins donnés, dans son établissement, à l'éducation de M. Charles De Guasco, son fils, lui a envoyé, dans le mois d'avril dernier, une suite de médailles des empereurs et de plusieurs personnages distingués de l'ancienne Rome.

Digitized by Google

et d'histoire naturelle: cette collection s'augmentant de jour en jour, sera infiniment utile aux étudians du collége et du Pensionnat, qui trouveront ainsi à leur portée, une multitude d'objets rares, propres à développer leur goût, et à accélérer leur progrès dans les études utiles et les connoissances d'agrément. La consistance que cette collection a prise dans peu de mois, a déterminé M. le Préfet actuel, toujours attentif à ce qui tend au plus grand bien de ses administrés, à donner à M. Raymond, par lettre du 5 février 1807, le titre de *Conservateur du Musée de la ville de Chambéry.*

C'est au moment où j'écris ceci, que M. Raymond vient d'être reçu membre correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Les Ouvrages que M. Raymond a publiés, sont:

1.° *A l'Auteur de la Chaumière indienne, ou réfutation du système de M. Bernadin de S. Pierre, sur la figure de la terre*, in-4.°, Chambéry chez Lullin 1792.

2.° *De la Peinture considérée dans ses effets sur les hommes de toutes les classes, et de son influence sur les mœurs et le gouvernement des peuples*, in-8.°, Paris chez Pougens 1801.

Le Courier universel du 13 floréal an IX, annonça cet ouvrage: « comme renfermant des connoissances » étendues, et des observations délicates qui sont » d'un grand intérêt pour les artistes et les amateurs. »

Un Journal Allemand du mois de février 1802, s'exprima ainsi sur cette production littéraire: » M. » Raymond aura contribué à détruire par cet ex-

Digitized by Google

» cellent Mémoire, le reproche que l'on faisoit » depuis si long-tems, aux gens de lettres, d'être » souvent étrangers au sentiment et au langage des » arts. Il pense en philosophe et en artiste, son » style est celui d'un homme qui réunit à une sensi- » bilité exquise, le goût le plus délicat. Jeunes » artistes, qui cherchez à perfectionner votre génie, » au moyen d'une théorie sage et épurée par l'ex- » périence, venez élaborer vos conceptions, en » méditant quelques paragraphes de l'observateur à » la fois philosophe et sensible à qui nous devons » cet excellent essai. Emule d'Hogarth! il vous » apprendra par quelle inconcevable magie, par » quelle chaîne invisible, tout se tient dans le monde » moral, comme dans le monde physique, etc., etc. »

La Bibliothèque française, (N.° 12, avril 1801, et premier mai de la même année), observa « que » M. Raymond a porté dans cet ouvrage (sur la » peinture), le talent d'observation qui marque tous » ses écrits, la moralité qui fait la base de son » caractère, et le charme de son style qui trahit » toujours l'homme de lettres, etc., etc.

La seconde édition *de la Peinture considérée dans ses effets*, etc. ayant paru en 1804, *le Magasin encyclopédique*, N.° 24, jugea » que M. Raymond » avoit renforcé de réflexions nouvelles, son système » paradoxal. . . . La manière adroite et ingénieuse » dont il le présente et le discute, l'énergie, l'élé- » gance du style, en un mot, l'intérêt qu'il inspire, » tout cela ne sera jamais assez fort pour appaiser » la bile des enthousiastes de la peinture... Cependant, » il faut l'avouer, l'auteur s'exprime sur les beaux- » arts, et principalement sur la peinture, en homme » éclairé et judicieux, » etc. Il parut *au Courier*

Digitized by Google

des spectacles, du 3 septembre 1804, « que M. Raymond » avoit bien rempli le plan qu'il s'étoit proposé ; » on trouvera, dit-il, dans son ouvrage, dont le » style convient au sujet, des idées profondes et » lumineuses. »

3.° *Essai sur l'émulation dans l'ordre social et sur son application à l'éducation*, in-8.°, Genève chez Paschoud 1802.

» M. Raymond, dit *le Journal des débats*, du 28 » floréal an X, prouve par le talent avec lequel il » a traité ce sujet, combien il seroit injuste de le » ranger dans la classe des littérateurs médiocres, » et par le système qu'il embrasse, combien il est » étranger à celle des sophistes. Il tremble, il est » vrai, soit vénération réelle pour J. J. Rousseau, » soit déférence et ménagement pour ses juges, » d'avoir à soutenir un sentiment combattu par l'au- » teur de l'Emile. Mais enfin, quand il a pris son » parti, il n'en ébranle pas d'une main moins ferme, » le trône sur lequel est assise la divinité ; il renverse » avec une logique très-solide, tout cet échaffau- » dage de mauvais raisonnemens, de sophismes » captieux, de contradictions évidentes que peut » revêtir, mais que ne pourra jamais faire absoudre » une éloquence vive et entraînante.

» Cet ouvrage de M. Raymond, dit *la Bibliothèque* » *française*, (N.° 2, juin 1802), doit être lu et » médité par tous ceux qui s'occupent des moyens » de régénérer notre système d'éducation, et ils re- » connoîtront, sans peine, le besoin de confier » l'éducation de la jeunesse à des hommes qui joignent » aux talens de ce professeur, son ardent amour » pour le travail et sa courageuse franchise, etc. »

Digitized by Google

4.° *Méthaphysique des études, ou Recherches sur l'état actuel des méthodes dans la culture des lettres et des sciences, et sur leur influence relativement à la solidité de l'érudition*, in-8.°, Paris chez Charles Pougens 1804.

» Cet ouvrage, dit le *Magasin encyclopédique*, est » un tableau rapide du progrès des méthodes, suc- » cessivement mises en œuvre dans les études et » dans la recherche de la vérité. Le style corres- » pond à l'importance et à la profondeur du sujet. » L'Académie de Lyon en porta le jugement suivant, le 30 nivôse an XIII :

» La Commission a fait connoître à la compagnie » l'écrit intitulé : *Métaphysique des études*, par une » analyse exacte et détaillée, dont le résultat est : » que cet ouvrage présente par-tout des connoissances » philosophiques très-étendues, bien méditées, distri- » buées avec sagesse, exprimées avec précision : » des vues extrêmement utiles pour la perfection » de l'entendement humain, et les progrès de l'ins- » truction publique ; une diction noble et facile » caractérisée sur-tout par le mépris des vains orne- » mens et par ce ton ferme déjà remarqué dans les » précédens écrits de l'auteur.

Voyez pour le surplus, le *Mercure de France*, *le Journal typographique*, *le Nouvelliste littéraire*, etc., etc.

5.° *Manuel métrologique du département du Mont-Blanc*, in-8.°, Chambéry chez Lullin 1803. (*Voyez l'Extrait de cet ouvrage, par M.* Esparat, *dans la* Bibliothèque française, N.° 10, *février* 1803.

6.° *Rapport fait à la Commission des poids et*

Digitized by Google

mesures, le 6 messidor an XI, (juin 1803), *sur l'échelle des plans du cadastre de la Savoie, et le rapport de cette échelle avec le terrain*, in-4.°, Chambéry chez Cléaz 1803.

7.° *Comptes rendus de l'enseignement public, exercé à l'Ecole centrale du Mont-Blanc, pendant les ans* V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, in-4.° et in-8.°, Chambéry chez Gorrin.

8.° *Discours prononcé à l'installation solennelle de l'Ecole secondaire communale de Chambéry, le 20 mai* 1804, in-8.°, Chambéry chez Cléaz 1804.

9.° *Réfutation d'un système sur le caractère des sons et les causes musicales*, etc., publiée dans les journaux littéraires de la capitale de la France.

10. *Mémoire sur la nécessité de maintenir à Chambéry le chef-lieu du département du Mont-Blanc*, in-4.°, Chambéry 1797.

11 *Relation de la visite faite à l'Ecole secondaire communale de Chambéry, par S. M. I. et R., et par S. Ex. le Ministre de l'intérieur M. Champagny*, imprimée dans l'Annuaire du département pour l'an XIV, (1805 et 1806.)

12. *Articles de géographie, de chronologie et de métrologie*, imprimés dans les Annuaires du département.

13. *Divers articles de science et de littérature, insérés dans la* Bibliothèque française.

14. *Diverses réponses aux observations critiques de quelques journaux littéraires de Paris.*

Digitized by Google

Ouvrages Manuscrits non encore publiés ;

15. *Métrologie complète du département du Mont-Blanc.*

16. *Leçons élémentaires d'application de l'analyse algébrique à la géométrie*, etc.

17. *Traité élémentaire et complet d'application de l'algèbre à la géométrie, avec l'application de la théorie des courbes aux arts et sciences physiques.*

18. *Cours de géographie, astronomie et physique, morale et politique*, etc., enseigné à l'Ecole centrale et retouché en entier.

19. *Elémens de chronologie et d'histoire universelle*, enseignés à l'Ecole centrale, que l'auteur est occupé à revoir.

20. *Abrégé* de *géographie ancienne.*

21. *Essai sur la théorie des Cartes géographiques, avec planches.*

22. *Recueil de Mémoires sur divers objets d'administration et d'utilité publique.*

M. Raymond s'est également exercé dans la composition harmonique, et ses ouvrages, en ce genre, sont entre autres :

1.° *Héro et Léandre, monologue lyrique de Florian, mis en vers par M. Raymond, avec la musique dans le genre de Pygmalion par le même.*

2.° *Trois Œuvres de musique pour le chant, avec accompagnement de deux lyres ou guitarres.*

CX. M. Brun (Louis), membre correspondant

de l'Académie des sciences de Turin, ingénieur des ponts et chaussées dans le département du Mont-Blanc, fut le premier qui, avec M. Xavier Maistre, donna à Chambéry sa patrie, le 6 mai 1784, le spectacle de s'élever dans un ballon de 55 pieds de diamètre, à la hauteur de 5 à 600 toises. L'on publia alors à Chambéry, plusieurs brochures rédigées avec esprit; on lira toujours avec plaisir: *la Lettre de l'Hermite de Nivolet*, écrite par le Père *Domergue*, le *Prospectus*, et la *Relation* de cette expérience aéreostatique, imprimés la même année. M. Brun, dans le même tems, fut invité de la part du roi de Prusse, par M. Chambriers des Ollères, son ambassadeur à Turin, de passer à Berlin, pour y être placé dans le corps du génie: des circonstances particulières l'ayant empêché d'accepter ces offres, le grand *Fréderic* lui écrivit lui-même, en 1785, pour le presser d'entrer à son service. L'Académie royale des sciences de Berlin lui décerna, en 1786, l'*accessit* pour le prix proposé sur la *nature du calcul infinitésimal*, et le roi de Sardaigne le fixa dans ses Etats, en lui accordant une pension, en 1788.

Choisi membre du jury d'instruction publique lors de l'établissement de l'Ecole centrale du département du Mont-Blanc, il prononça à son ouverture, un discours intitulé: *de l'Influence des lumières sur la civilisation*, imprimé l'an 1796. Il a fourni les matériaux relatifs à la géologie et à la topographie du département, publiées par M. Verneilh, il faut espérer que ses occupations multipliées, lui permettront de donner la dernière main a plusieurs Mémoires intéressans sur l'*Hydraulique* et l'*Analyse* qu'il se propose de présenter à l'INSTITUT NATIONAL.

CXI. M. PALLUEL (Joseph), secrétaire général de la

Digitized by Google

préfecture du département du Mont-Blanc, né en 1770, s'est fait connoître dans sa patrie par ses talens en administration, et par ses connoissances étendues en économie politique. Animé du désir de faire connoître et de servir utilement son pays, il a publié trois *Annuaires statistiques* du département du Mont-Blanc, qu'il a eu soin d'enrichir de tout ce qui pouvoit contribuer à y aider l'action des lois, à en faciliter l'étude, et à y consolider l'amour du gouvernement. Celui de l'an XIII, (1805 et 1806), mérite une attention particulière, et sera toujours recherché, soit à cause du cadre méthodique dans lequel il a présenté le système général de l'administration, soit à cause du répertoire et abrégé du code municipal qui s'y trouvent rédigés d'une manière très-claire, très-utile aux fonctionnaires et aux citoyens.

La Description topographique du département par l'ancien préfet M. VERNEILH, et *la Notice historique* qui est à sa suite, ajoutent un nouveau prix à un ouvrage dont le public attend avec empressement la continuation: il ne peut qu'acquérir, chaque année, un nouvel intérêt et une nouvelle perfection, sous la plume féconde et élégante d'un administrateur aussi zélé qu'intelligent. Lors du passage de L.L. M.M. I.I. et R.R. à Chambéry, en 1805, NAPOLÉON I.er daigna se faire rendre compte par M. Palluel, alors un des capitaines de la Garde d'honneur, de l'état de situation des bâtimens militaires, de leur destination et de celle plus utile qu'il seroit possible de leur assigner.

Le 20 avril de la même année, M. Palluel, représentant M. le préfet *Poitevin de Maissemy*, qui avoit suivi l'Empereur jusqu'au Mont-Cenis, eut la mission

Digitized by Google

flatteuse de recevoir au Pont-Beauvoisin S. S. PIE VII, à son retour de Paris, et d'être l'organe des sentimens de respect et de vénération que les habitans du Mont-Blanc n'ont cessé de professer dans tous les tems au Chef visible de l'Eglise.

Les différentes productions littéraires qui font honneur à la pénétration et aux connoissances du Secrétaire général du département du Mont-Blanc, sont :

1.° *Discours prononcé le premier vendémiaire an XII, à la distribution des prix, faite aux élèves de l'Ecole centrale du Mont-Blanc*, Chambéry chez Gorrin père et fils, in-8.°, 1803.

2.° *Essai statistique et considération sur la population du département du Mont-Blanc*, imprimé dans l'Annuaire de l'an XII, (1803, 1804.)

3.° *Répertoire et Abrégé du code municipal, ibid.*, an XIII.

4.° *Notice historique sur la Savoie, ibid.*, ans XIII et XIV.

5.° *Essai sur la constitution, le langage, le caractère, les mœurs, les coutumes, divertissemens des peuples de l'ancienne Savoie, ibid.*, an XIV, (1805 et 1806.)

6.° *Relation du passage de L.L. M.M. I.I. et R.R., de S.S. PIE VII, et de S. A. I. le Prince Eugène, Vice-roi d'Italie, dans le département du Mont-Blanc, ibid.*, an 1805.

7.° *Oraison funèbre du Général Dessaix*, in-8.°

CXII. M. PILLET (Claude-Marie), né à Chambéry,

Digitized by Google

d'une famille distinguée où les talens sont héréditaires depuis plusieurs siècles (a), est auteur d'un travail très-utile sur les mesures agraires de Savoie, intitulé :

Barême des mesures agraires de Savoie, de Tarentaise et de Maurienne, Chambéry, an XI.

Cet ouvrage est le fruit des nombreuses recherches que l'auteur fit dans les archives du château de Chambéry, pendant qu'il y fut employé, sous M. J. B. Raymond, à la rédaction des plans de détail dont celui-ci étoit chargé. Le travail de M. Pillet a pour but, de donner une connoissance précise du cadastre du Piémont et de la Savoie, et de faciliter les réductions réciproques des diverses mesures agraires, anciennes et nouvelles. Il est divisé en trois parties : la première traite des mesures générales de la Savoie ; la seconde, de celles de l'ancienne province de Tarentaise ; et la troisième, de celles de la Maurienne. Chaque partie est accompagnée de tables toutes faites, remarquables par leur disposition et la justesse des résultats qu'elles donnent.

M. Pillet est en outre très-recommandable par l'étendue de ses connoissances historiques et géographiques.

Parmi les militaires nés à Chambéry, et élevés à des grades supérieurs, l'on ne doit pas omettre :

CXIII. Le comte de LAZARY (Jean-Baptiste), chevalier grand croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, chef de la légion des campemens, lieutenant

(a) André PILLET de Chambéry, étoit procureur général des Etats de Savoie, le 7 août 1559.

Digitized by Google

général, inspecteur de toute l'infanterie d'*Ordonnance* du roi de Sardaigne. Il descendoit d'une famille très-ancienne d'Arles en Provence, qui, l'an 1590, entra au service de Charles-Emmanuël I.er Les successeurs de ce duc de Savoie qui reconnurent devoir à cette Maison, des sommes considérables dont elle n'a jamais été remboursée, employèrent constamment les seigneurs de LAZARY dans leur armée, ou dans différentes charges de leur Etat, où ils servirent leur nouveau souverain avec zèle et fidélité.

François de LAZARY, qui fut tant de fois premier syndic de Chambéry, jouissoit de la confiance entière du roi Victor-Amé II; son fils le comte de LAZARY, connu avantageusement en Savoie et en Piémont par 60 ans de service, s'acquit la réputation d'un militaire intelligent et courageux par la défense qu'il fit dans le château de Gabiano, pendant la guerre de 1742, et par la part qu'il eut, en 1746, à l'enlèvement des quartiers des Français dans la ville d'Asti. Les différentes commissions dont il fut honoré et dont il s'acquitta à la satisfaction de son souverain lui méritèrent la considération de la Cour et de ses concitoyens. Il n'accepta, en 1792, qu'après des ordres réitérés et formels, le commandement de l'armée que le roi Sarde fit cantonner sur différens points de la Savoie: il s'opposa au projet que la Cour paroissoit avoir adopté de faire armer en masse les habitans du duché, et préserva ainsi son pays des malheurs qu'auroit entraînés cette mesure. Ses plans furent contrariés, contredits, et la suite des événemens prouva combien il étoit difficile de concerter des moyens propres à mettre le pays à l'abri de toute invasion.

CXIV. RANNAUD (N.), né dans l'ancienne

Digitized by Google

capitale de la Savoie, après avoir servi avec distinction dans le régiment des dragons d'Auvergne, passa, l'an 1760, en Espagne avec les troupes françaises destinées à se joindre aux Espagnols alors en guerre contre le Portugal. Les alliés de la France, témoins de l'activité et de la bravoure avec lesquelles Rannaud combattit à la tête de son escadron, dans la conquête du royaume des Algarves, lui offrirent de l'avancer dans leur armée, s'il vouloit prendre du service chez eux. Le roi de France lui en ayant accordé la permission, il introduisit la discipline la plus sévère dans le régiment où il fut agrégé, et le fit manœuvrer de telle manière en présence de S. M. Catholique, qu'elle le nomma, en 1764, colonel du régiment des dragons du prince des Asturies, et ensuite gouverneur civil et militaire de l'île de Minorque, où il est mort environ l'an 1793: il emporta avec lui, les regrets de tous les insulaires qui ont toujours en vénération sa mémoire, à cause de son intégrité, de la justice et de la prudence qui caractérisèrent son gouvernement. Son attachement et sa reconnoissance pour le roi d'Espagne étoient tels, qu'il le fit son héritier.

Extrait d'un Mémoire qu'a eu la complaisance de me communiquer M. Jean PLANTARD, de la Roche, qui a séjourné longtems à Mahon, et servi, avec distinction, dans la marine espagnole.

Outre les personnages qui ont fait l'objet des CXIV Numéros précédens, l'on trouve encore parmi les écrivains qui sont nés, ou qui ont été domiciliés à Chambéry, les auteurs suivans, dont cependant, malgré les recherches les plus nombreuses et les plus exactes, je n'ai pu retrouver que des notices très-imparfaites :

Digitized by Google

1.° *Du-Laurent* (André), médecin d'Henri IV, que l'on voit nommé dans l'ouvrage intitulé : *Appareil des fêtes de Chambéry*, 1663, dans lequel il est qualifié *de célèbre, à cause de ses écrits et de ses vastes connoissances* : son buste fut placé sur une des façades de l'église de S. Leger, avec ceux des cardinaux Hugues de S. Cher, de Brogny, et de Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris, que l'on regardoit alors comme les hommes savans qui avoient le plus illustré la Savoie.

2.° *De-Cérisier* (Rhéné), Jésuite, d'une ancienne Maison du duché, lequel publia : l'*Innocence reconnue*, Chambéry chez Géofroi Dufour 1638.

3.° *Chillat* (Michel), qui a écrit sur la Maison de Savoie.

4.° *Dufour*, *Brignon et Borjon*, dont les productions me sont restées inconnues, malgré toutes mes recherches.

Fidelle au plan que j'ai adopté dans la rédaction de ce Dictionnaire, je renvoie aux Art. CHEVRON, CONZIE, MEGÈVE, MONTMÉLIAN, TOURNON et YENNE, où l'on trouvera tout ce qui regarde plusieurs écrivains, magistrats et militaires qui, quoiqu'ils se soient faits connoître à Chambéry par des actions dignes de mémoire, doivent être placés dans le lieu qui les a vu naître.

Ceux qui seroient curieux de connoître le plan scénographique et topographique, représentant les anciens édifices, les rues, places, portes, murs et fossés de la ville de Chambéry, peuvent consulter celui qui a été gravé par Claude DRECKER, plan

Digitized by Google

que l'on trouve dans le second volume du *Théâtre de Savoie*, in-fol., grand Altas, de la magnifique et rare édition faite à la Haye, chez Adrian Moët-Jens, 1700.

CHAMBRE (La), bourg de l'arrondissement de Maurienne, département du Mont-Blanc, situé dans une vallée riante et fertile, est habité par 430 individus. Cet endroit où la route centrale de l'Italie entretient quelqu'activité, fut appelé *Camera*, ou la Chambre, suivant le Glossaire de Du Cange, parce que, du tems des Romains, les peuples de la basse Maurienne, dépendans de la préfecture de Suse, chef-lieu des populations des Alpes cottiennes, s'y rassembloient pour la répartition des impôts.

On a des notions positives sur la Chambre depuis le tems des Lombards (a); car après la mort de leur roi *Clef*, Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans, ayant vaincu ces peuples, et conquis sur eux les vallées d'Aoste, de Suse et de Maurienne, donna le bourg de la Chambre aux évêques de S. Jean, ainsi qu'on le voit dans les actes de S.te Thècle, rapportés par les Bollandistes, tom. III, pag. 72, et comme l'assure Grégoire de Tours, *de Gloriâ martyrum*, *cap. XIV*. Le pape Léon XI se réfugiant en France, en 1049, fut surpris à la Chambre par les principaux seigneurs de Lombardie, qui vouloient le reconduire en Italie, mais le duc de Lorraine étant venu le délivrer de leurs mains, le S. Père continua tranquillement sa route, et alla

(a) Voyez l'ouvrage intitulé: *Notizie corografiche e storiche degli stati del Re di Sardegna raccolte da* Onorato de Rossi, Torino 1786, *tom. III*, *pag.* 12.

célébrer

célébrer plusieurs conciles à Rheims, à Metz et à Mayence contre les simoniaques et les violateurs de la discipline ecclésiastique.

Les Bénédictins, qui défrichèrent, en grande partie, la vallée de la Chambre, y fondèrent un prieuré qui dépendoit de l'abbaye de S. Michel de la Clusa en Piémont: Léon X l'érigea en collégiale insigne, par *bulle* de l'an 1514, qu'Eustache Chapuis, official de Genève, ne fulmina qu'en 1518. L'église où le chapitre faisoit ses fonctions avant la révolution, vient d'être restaurée et décorée de pilastres d'ordre ionique; les décorations du chœur et des chapelles ayant été soigneusement conservées par la piété des habitans, ont été replacées comme elles l'étoient en 1792, et l'on remarque dans les chapelles, plusieurs tableaux de l'Ecole de Turin.

La Chambre a donné son nom à une des plus anciennes et des plus puissantes Maisons de Savoie: elle possédoit en propre, la majeure partie de la basse Maurienne, plusieurs terres considérables en Savoie, en Bugey et en France: elle lutta longtems contre les princes de la Maison de Savoie, s'empara du château d'Apremont, au-dessus de Myans, et n'en fut chassée qu'après un siége long et opiniâtre qu'entreprirent, en 1494, les bourgeois de Chambéry, qui vengèrent ainsi leur souverain légitime, des outrages que ne cessoient de lui faire ces seigneurs trop puissans (a).

Les comtes de la Chambre qui étoient vicomtes de Maurienne, s'allièrent aux premières Maisons de

(a) Inventaire des archives de la ville de Chambéry, an 1494.

Digitized by Google

l'Europe, fondèrent, en 1369, le couvent des Franciscains dans le chef-lieu de leur terre, qui fut érigée en comté, le 15 août 1456, et en marquisat l'an 1553, par Henri II, roi de France, en faveur de la Maison de Seyssel-la-Chambre, qui produisit :

I. De La Chambre (Philippe), évêque de Boulogne et de Belley, chancelier de l'ordre de l'Annonciade, en 1518. Clément VII, dans le séjour qu'il fit à Marseille pour s'entretenir avec François I.er, le créa, le 7 novembre 1533, cardinal du titre de S. Martin aux Monts, et ensuite de S.te Marie au-delà du Tibre; ayant présidé les Etats généraux de Savoie, convoqués à Chambéry, le 19 février 1529, il y manisfesta son zèle pour l'Eglise romaine en obtenant de l'assemblée et du duc Charles III, une loi qui, sous les peines les plus rigoureuses, prohiboit dans tout le duché, l'introduction des livres de Luther et l'enseignement de sa doctrine (a). Il participa aux affaires les plus importantes qui agitèrent la Cour de Rome sous Paul III et Jules III, et mourut évêque de Frascati, l'an 1550.

II. De La Chambre (Antoine), neveu du précédent, lui succéda dans l'évêché de Belley, en 1552, et assista au concile de Trente, en 1562. Il établit pour son vicaire général, pendant son absence, Guillaume Fourby, savant religieux de l'ordre des Carmes. Henri-Corneille Agrippa adressa plusieurs lettres à cet évêque qui aimoit les sciences, et qui cultiva les lettres avec succès.

Voyez les Lettres de Corneille Agrippa; l'Histoire de Bresse et de Bugey, par Guichenon, part. II, pag. 35.

(a) Extrait du procès-verbal et des cayers des Etats de 1529.

Digitized by Google

L'ancienne Maison de la Chambre occupa, dans tous les tems, les premiers emplois du gouvernement Savoisien; l'on a pu observer, dans l'*Introduction historique* du premier volume, que les seigneurs de cette Maison illustre et puissante furent grands maréchaux de Savoie, lieutenants généraux du duché, et presque tous décorés de l'ordre du collier et de celui de l'Annonciade. Le château de la Chambre, qui avoit été en partie ruiné, sous le duc Charles I.er, le fut totalement dans la guerre de 1536, pour avoir voulu résister à l'armée victorieuse de François I.er

Le marquisat de la Chambre, avant la révolution de 1792, étoit possédé par M. Michal de Cagnol, gentilhomme de la Chambre du roi de Sardaigne.

Depuis le bourg de la Chambre jusqu'à S. Jean de Maurienne, dans une belle route que l'empereur NAPOLÉON I.er vient de faire rendre plus sûre et plus commode, et particulièrement depuis Pontamafrey au pont d'Hermillon, on longe la montagne du *Rocheray* qui renferme une si grande variété de substances minérales qu'on pourroit s'en tenir à elle seule pour prendre les connoissances les plus étendues en minéralogie et en lithologie.

CHAMONIX, commune et vallée du haut-Faucigny, située dans l'arrondissement de Bonneville, département du Léman, est élevée de 524 toises au-dessus du niveau de la mer: elle doit sa population et sa culture à un prieuré de Bénédictins qu'Aimon, comte de Genevois, y fonda environ l'an 1090. On voit par la chartre de cette fondation, que Besson rapporte dans ses *Mémoires*, pag. 346, N.° 8 des preuves, qu'à cette époque Chamonix s'appeloit *Campus munitus*; qu'il faisoit partie du comté de

Digitized by Google

Genevois; et que ses confins étoient le ruisseau de *Dionza*, le *Mont-Blanc* et les *Balmes*. Le chapitre de Sallanches fit réunir le prieuré de Chamonix à sa mense capitulaire, par bulle du pape Léon X, en date du 27 février 1519: la belle et vaste église du prieuré fut rebâtie l'an 1707; la paroisse d'Argentière fut érigée le 26 juin 1716; et celle des Ouches quelque tems après. Ces trois paroisses ne formoient qu'une seule commune qui, en 1792, étoit administrée par un syndic et 7 conseillers.

Chamonix, dont la population particulière est de 1925 individus, est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton qui se compose des communes de Chamonix, des Ouches, de Servoz et de Vallorsine, dont la population totale est de 4207 personnes. La vallée de Chamonix a environ quatre lieues de longueur sur une largeur inégale: Arve qui la traverse, a sa source au col de Balme, et reçoit successivement les eaux de l'Arveiron et des différents glaciers qui descendent dans la vallée, des hauteurs qui entourent le Mont-Blanc. Cette vallée, quoique située dans une région très-froide, est bien cultivée; les habitans font commerce de lin très-estimé, de miel blanc aussi recherché que celui de Narbonne, et de bestiaux. On y trouve du cristal, des marcassites, du genipi, soit absinthe des Alpes, des bouquetins et de l'amiante. Il s'y tient quatre foires par an et un marché chaque jeudi.

Chamonix est devenu célèbre en Europe, depuis que les savans, les curieux et les riches voyageurs ont fait de ses glaciers, l'objet de leurs recherches et de leurs observations. MM. Windham et Pochocke, gentilhommes Anglais, furent les premiers qui, au mois de juin 1741, entreprirent un voyage marquant

Digitized by Google

dans cette vallée; ils s'y rendirent armés, comme s'ils avoient dû pénétrer dans un pays ennemi: ils campèrent dans une prairie auprès de l'Arve, et la garde qu'ils firent avec leurs gens autour de leur petit camp, répandit la surprise et l'allarme parmi les pacifiques habitans de la vallée. D'autres curieux les imitèrent; M. BOURRIT de Genève en dessina les sites les plus pittoresques, et publia une description qui mit à la mode le voyage de Chamonix; mais il étoit réservé au savant professeur de SAUSSURE, de porter le premier, un coup d'œil observateur dans ce recoin du monde, d'en décrire, avec méthode et précission, les merveilles, et de faire connoître les richesses et les divers objets d'histoire naturelle que la nature y recèle.

C'est la patrie de:

M. PACCARD (Michel), docteur médecin et membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin, qui, le premier parvint, le 8 août 1786, avec *Jacques* BALMAT, à la sommité du Mont-Blanc, regardée jusqu'alors comme inaccessible. Il publia la relation et les difficultés de son entreprise dans l'ouvrage intitulé:

Premier voyage fait à la cime de la plus haute montagne du continent, 1786.

M. Backler d'Albe, qui a séjourné si long-tems à Sallanches, a peint et gravé le portrait de M. Paccard avec cette épigraphe:

Scendit inaccessos brumali sydere montes.

Ceux qui désirent connoître particulièrement la vallée de Chamonix, doivent lire le *Voyage dans les Alpes*, par M. de

Digitized by Google

Saussure; *la Description et les Lettres* de M. Bourrit; *l'Itinéraire de Chamonix*, etc., etc.

CHARBONNIÈRES, ancien Fort ruiné, à l'extrêmité méridionale de la Maurienne, situé sur un rocher isolé qui domine le passage étroit d'Aiguebelle. On n'y voit plus aujourd'hui que les restes d'une citerne, et quelques vestiges d'anciens murs. Charbonnières fut, avec le château de Suse, le lieu qu'habitèrent les premiers comtes de Savoie: ces deux points fortifiés qui défendoient l'entrée et la sortie de l'Italie, furent confiés à leur valeur et à leur fidélité, par les rois de Bourgogne et par les empereurs d'Allemagne qui, pour ce motif, leur donnèrent le titre de marquis, soit de commandans militaires des marches ou confins d'Italie. Thomas I.er et Philippe, comtes de Savoie, y prirent naissances; leurs ancêtres, avant l'acquisition de Chambéry, y firent presque leur résidence continuelle, ce qui, pendant quelques tems, fut cause qu'Aiguebelle devint le chef-lieu de leur petit Etat.

Le Fort de Charbonnières fut presque totalement ruiné en 1536, par l'armée de François I.er qui réduisit à son obéissance cette forteresse, après un siége long et opiniâtre. Malgré qu'Emmanuël-Philibert l'eût fait réparer, Lesdiguières s'en empara l'an 1590; Charles-Emmanuël I.er vint y assiéger les Français, et après un siége qui a été célébré par un poëme de Guillaume d'Oncieux, il les obligea à capituler.

Dans la guerre de 1600, le duc de Sully commença par menacer la garnison de la passer au fil de l'épée, si le gouverneur s'obstinoit à vouloir résister à l'armée d'Henri IV: voyant l'opiniâtreté

Digitized by Google

de ce militaire, Sully, avec des peines incroyables, parvint à faire conduire, sur une éminence voisine, quelques pièces d'artillerie qui battirent le Fort en ruines. Un magasin à poudre ayant pris feu, et les éclats ayant tué quelques soldats, les femmes de la garnison vinrent se prosterner aux pieds de Sully; la plus belle d'entr'elles calma sa colère, et obtint pour la garnison, une capitulation fort honorable, signée le 19 septembre 1600.

Voyez les Mémoires de Sully, vol. II, pag. 335.

CHAUMONT, commune du canton de Frangy, arrondissement de Genève, département du Léman, est habitée par 520 individus. C'étoit autrefois un bourg muré, situé à l'extrémité orientale de la montagne du Wache, dans une échancrure d'un accès difficile, dominée par un ancien château dont il ne reste d'autres vestiges que ceux d'une tour qui commande de toute part la grande route de Genève à Frangy. Pour augmenter la population de ce bourg et procurer à ses habitans, par l'industrie et le commerce, les moyens d'être en état de défendre ce passage important des Etats de la Maison de Genève, Agnès de Châlons et son fils Guillaume, comte de Genevois, accordèrent à la bourgeoisie de Chaumont, par *lett. pat.* données au château d'Annecy, le 18 mai 1310, des franchises très-étendue et un code municipal. Ces privilèges ayant été successivement confirmés par les ducs de Savoie, la population de Chaumont maintint en si bon état ses murs et son château, que dans les guerres du 16.e siècle, entre Genève et la Savoie, les Genevois et les Bernois ne purent s'en rendre maîtres, quoiqu'ils eussent saccagés les lieux circonvoisins. Les

Digitized by Google

princes de la Maison de Genève y firent bâtir l'église paroissiale qui fut dédiée à S. Blaise et à Ste Agathe; et Françoise, fille de noble Pierre *Pistor*, bourgeois de Chaumont, légua tous ses biens pour y établir un hôpital que l'évêque de Cornetto et de Montefiascone, suffragant de Genève, visita le 13 juillet 1443. Chaumont éprouva de grandes calamités par les ravages qu'y fit la peste en 1629: ses quatre foires annuelles et deux marchés hebdomadaires y maintinrent pendant plusieurs siècles un commerce de grains très-considérable. Ce lieu étoit l'entrepôt des blés achetés aux marchés de Nantua et d'autres lieux du Bugey, qui passoient de France en Savoie par les ponts d'Arlod, de Lucey et de Grezin. Ce commerce d'importation étrangère étoit si considérable que par les registres des marchés, tenus par le châtelain *Chêney*, il conste qu'en 1733, il s'y vendit, dans les seuls mois d'avril, mai, juin et juillet, 73 m. coupes de froment et autant de menus grains, qui reversés dans les marchés de Rumilly, d'Annecy et de Genève, y maintirent l'abondance, quoiqu'une grêle horrible eût dévasté les territoires des provinces voisines: c'est ainsi que les marchés de Chaumont, où il ne se vendoit presque que les seuls grains du Bugey, procurèrent pendant long-tems les plus grands avantages à la Savoie. Ils cessèrent avec la prospérité de cette bourgade, ensuite du traité de Turin de l'an 1760, qui détermina de nouvelles limites entre la France et la Savoie: cette première puissance ayant acquis la vallée de Chézery, fit quelques années après exécuter le chemin du Credoz, établit un marché de grains à Collonge dans le pays de Gex, et procura ainsi un écoulement direct aux blés de Bresse et du Bugey, à Genève et dans le pays de Vaud (a).

(a) Ayant été chargé par M. l'avocat général Curti, pendant

Chaumont, qui fut érigé en marquisat le 28 août 1681, a, depuis un tems immémorial, pour annexe l'église de *S. Jean* de THIOLLAZ, qui a donné ou reçu son nom d'une très-ancienne famille distinguée dans l'état militaire. Les seigneurs de la Maison forte de *Thiollaz* défendirent avec courage et intrépidité, en juin 1589, et en octobre 1590, le bourg et la forteresse de Chaumont, contre les attaques réitérées des Bernois et des Genevois: mais ceux-ci, pour se venger de la résistence opiniâtre que ces seigneurs leur opposoient, pillèrent et brûlèrent l'église et la Maison forte de Thiollaz, en dispersèrent les archives, et étendirent leurs ravages jusqu'à Frangy qu'ils réduisirent en cendres.

Un autre seigneur de Thiollaz, vieux militaire expérimenté, comme nous l'avons déjà rapporté au chapitre II, § XV de l'*Introduction Historique*, pag. 96 du premier volume, commanda, en 1667, les milices des mandemens du Wache et de Chaumont; il fit élever des retranchemens au passage important du Mappaz, mit à l'abri de toute surprise Chaumont et le château d'Arcine, et organisa à Clermont un corps de réserve pour secourir la

---

que je résidois à Carouge, d'examiner dans un Mémoire, de concert avec M. Rillet Varembet de Genève, les sources et les ramifications du commerce des grains de la Savoie, c'est alors que je pris les renseignemens dont j'ai parlé dans le chapitre V, § I.er de l'*Introduction Historique*; ceux qui prétendroient en tirer des inductions pour l'état present des choses, ne pourroient qu'être induits en erreur, parce que depuis ce tems, nos relations commerciales ont totalement changé.

Pour avoir, à cet égard, des bases fixes et positives, il faut attendre que M. M. les Administrateurs des deux départemens ayent terminé et publié leur *Statistique*.

Digitized by Google

Semine, et se porter par-tout où les Genevois auroient pu tenter quelqu'incursion. Un des descendans de ce militaire fut lieutenant colonel de cavalerie dans l'armée de l'électeur de Bavière, et François de Thiollaz, frère de ce dernier, fut père de :

M. De Thiollaz (Claude-François), Docteur de Sorbonne, ancien Prévôt de la cathédrale, et Vicaire général du diocèse de Genève, Prieur de Lovagny, de Léaz, etc. Il est aujourd'hui également Prevôt de la cathédrale, et Vicaire général de Chambéry : c'est à lui que le département du Léman doit l'organisation de ses nouvelles paroisses, depuis le rétablissement du Culte catholique, ensuite du Concordat de la France avec le S. Siége. Sa sollicitude pour les intérêts de la Religion, sa fermeté inébranlable au milieu de l'adversité et de la persécution, les événemens extraordinaires de sa déportation, depuis l'arrêté du 6 mars 1793, jusqu'à son retour inattendu de Lausane, le 8 août de la même année, ne seront pas oubliés par l'écrivain impartial qui recueillera les faits qui honorent le courage héroïque et chrétien du clergé de Savoie. Le même écrivain transmettra à la postérité, les fatigues incroyables du généreux *Mathieux*, d'Annecy, qui abandonnant tout ce qu'il avoit de plus cher, s'exposa à tous les dangers, et parcourut une partie de la France, pour épier par tout, le moment favorable où il pourroit rendre libre le Prévôt de l'église de Genève, et l'arracher des cachots où il fut successivement renfermé à Chambéry, à Lyon, à Belley, à Marseille, à Toulouse et à Bordeaux : il peindra, avec les couleurs du sentiment, les angoisses de cet incomparable *Mathieux*, à Belley, à Yenne, à Marseille; les agitations de son ame sensible et

Digitized by Google

déchirée par la crainte de se voir frustré de ses espérances et du fruit de ses peines, lorsqu'il trouva M. de Thiollaz au Fort du Hât à Bourdeaux, accablé d'une violente maladie, et qu'il n'eut aucun moyen, dans un moment aussi critique, de pouvoir lui cacher la mort de sa vertueuse mère, madame Louise de la *Faverge de Cormand* : il racontera les ingénieuses ressources de ce même *Mathieux* qui, le 10 de juin, éprouva la plus douce des jouissances, en voyant que par ses soins, M. de Thiollaz étoit rendu à la liberté en s'embarquant sur un vaisseau neutre d'Hambourg qui le conduisit, non sans dangers, de Bourdeaux à Douvres en Angleterre, d'où étant revenu à Ostende, il se rendit, en traversant l'Allemagne, à Lausane, le 8 août 1793. *Voyez* SAMOENS, *art. de M.* RENAND, *curé de Bernex.*

Sacré Evêque d'Annecy 27. Juin 1823.

Les occupations multipliées de M. de Thiollaz, sa correspondance étendue pour l'administration d'un diocèse où il faut tout recréer, sont la cause que l'on ne connoit de sa plume que les productions ci-après :

1.° *Harangue prononcée lors de l'intronisation de M.gr* PAGET *sur le siége de Genève, dans la cathédrale d'Annecy, le 21 juin* 1787, *in*-4.°

2.° *Mémoire des prévôt, chantre et chanoines de la cathédrale de S. Pierre de Genève, résidans à Annecy en Savoie, contre la république de Genève ;* in-4.°, Paris 1791, *dont il a fourni tous les matériaux.*

3.° *Plusieurs Lettres circulaires relatives à l'administration du diocèse de Genève, parmi lesquelles il faut distinguer celle du* 10 *de* 1787, etc., etc.

Digitized by Google

Les frères de M. De Thiollaz, sont :

1.° M. Emmanuël De Thiollaz, gentilhomme de la Chambre, et colonel au service de S. M. le roi de Saxe, qui vient d'être chargé d'une mission extraordinaire au quartier général impérial de S. M. l'Emp. des Français, pour y traiter les intérêts de l'armée confédérée saxone.

2.° Joseph-Marie De Thiollaz, ancien avocat général substitut du sénat de Savoie. *Senateur en 1814 mort le 8 Juillet 1822.*

CHAUTAGNE (La), dans l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc, est un territoire situé sur la rive gauche du Rhône, entre le canal de Savières par lequel se dégorgent les eaux du lac du Bourget, et la rivière de Fier qui se jette dans le Rhône près de Châteaufort. Ce territoire, qui forme la presque totalité du canton de Ruffieux, comprend les communes de Motz, Serrières, Ruffieux, Chindrieux, Vions et Chanaz, dont la population totale est de 4668 habitans.

La partie supérieure de la Chautagne adossée contre la chaine des montagnes, à l'est, abonde en blé, légume, chanvre, fruit, et sur-tout en vins très-estimés, dont les plus recherchés sont ceux de Motz, de la *Saffranière* près de Châteaufort, et de l'*Ecrivain* près de Châtillon.

La partie inférieure est couverte d'une prairie marécageuse, de la contenance de 5200 journaux de Piémont, pour le desséchement desquels le gouvernement Sarde avoit bilancé la somme de 40000 livres : elle abonde en gibier de toute espèce, et sur-tout en cailles. Pour préserver la Chautagne d'être la proie des érosions du Rhône, l'ancienne administration, sous le roi Victor-Amé III, fit

Digitized by Google

construire les digues de Serrières et du *Picollet*, qui ont coûté plus de 800 mille livres, dont les royales finances firent les avances.

Voyez les Mémoires de l'intendance générale de Savoie, pour l'an 1790, et la Description topographique du département du Mont-Blanc par M. Verneilh, dans l'Annuaire de l'an XIII.

CHATEAU-BLANC, maison de campagne avec parc, située dans la commune de Thônex, entre Chêne et le pont de Sierne dans l'arrondissement de Genève, département du Léman, où naquit, le 16 novembre 1657 :

De Rossillon de Bernex (Michel-Gabriel), 107.me évêque de Genève. Il entra chez les chanoines réguliers de S. Antoine de Vienne, qui l'envoyèrent professer la théologie à Toulouse. Il fut nommé primicier de l'église de la Roche, l'an 1677, et évêque de Genève, l'an 1697. Il rétablit d'abord dans son diocèse, les fonctions des archiprêtres, sur le plan conçu par S. François de Sales ; usa de toute la charité et de toute la prudence possible envers le P. Romeville et les Jésuites de la Roche, dans la chapelle desquels il s'étoit répandu qu'il s'opéroit des miracles, par l'intercession de S. François-Xavier. Il publia, à ce sujet, une Lettre pastorale, où est admirablement développée la doctrine de l'Eglise, sur l'invocation des Saints, et sur les précautions qu'elle exige pour reconnoître les vrais miracles.

Sa charité pour les pauvres prêtres, infirmes ou incapables de continuer leurs fonctions dans le S. ministère, lui suggéra les moyens de pourvoir à leur subsistance, par la fondation d'un hospice qui fut établi l'an 1715.

Digitized by Google

Plein de mérite et de bonnes œuvres, il mourut en odeur de sainteté, à Annecy, le 23 avril 1734.

Sa vie a été écrite par M. Boudet, chanoine de S. Antoine, et imprimée à Paris, l'an 1750, en un vol. in-12.

Nous avons de M.gr de Bernex:

1.° *Lettre circulaire au clergé du diocèse de Genève, sur les bruits répandus de plusieurs grâces et guérisons obtenues au collége de la Roche*, du 11 novembre 1702, in-4.°

2.° *Lettre pastorale sur l'instruction et le devoir des prédicateurs*, in-4.°, Annecy 1708; plusieurs mandemens, etc.

CHATELET DE CREDOZ dans la commune de Cornier, arrondissement de Genève, département du Léman, étoit environ l'an 1200, un château fort et la sixième châtellenie, soit mandement de la baronie de Faucigny. Les anciens seigneurs de cette province avoient bâti un bourg autour du Châtelet, et ils accordèrent à ses habitans, des franchises et des marchés. Il y avoit un capitaine des Portes, un tribunal et un châtelain dont la juridiction étoit très-étendue. Béatrix de Faucigny donna cette terre, en 1293, à Amé V, comte de Savoie; ses successeurs la vendirent à Amé de Viry, et à Jean Duclos, de qui Philippe de Savoie, comte de Genevois et baron de Faucigny la racheta pour le prix de 4377 écus d'or, comme on le voit dans le contrat de vente du 28 janvier 1441, reçu par Jean Fabry, secrétaire ducal, et inséré dans l'inventaire des titres du Faucigny, fol. 318.

Digitized by Google

Cette terre, son bourg et son château, quoique ruinés, furent érigés en marquisat et en mandement, en faveur de la Maison Granery de la Roche, le 22 mai 1700. Il ne reste de l'ancien château du Châtelet qu'une tour ronde, une terrasse fort exhaussée, et quelques pans de murs de l'ancienne enceinte du bourg.

C'est à Cornier, principale commune du mandement du Châtelet de Credoz, que naquit :

De Age (Jean), vertueux et savant ecclésiastique, à qui fut confiée l'éducation de S. François de Sales; il l'accompagna à Paris et à Padoue, pendant le tems de ses études dans ces deux villes célèbres. Il mourut chanoine de la cathédrale de Genève, et laissa plusieurs manuscrits en 4 volumes in-4.°, sur la jurisprudence et la théologie, que l'on conservoit précieusement en 1792, dans les archives de Sales-Thorens. Il étoit membre de l'*Académie Florimontane* d'Annecy, et l'ami intime du célèbre président Favre. La famille *De Age* subsiste avec distinction à la Roche; elle descend de Jean *De Age*, capitaine des portes du Châtelet de Crédoz, à qui Philibert, duc de Savoie, accorda, par *lett. pat.* datées de Genève, le 17 de mars 1498, la confirmation de toutes les acquisitions qu'il avoit faites dans la paroisse de Cornier, et dans le mandement de Crédoz qui comprenoit alors les territoires de Cornier, Pers, Jussi, Régny et une partie de S. Romain.

CHATILLON de Chautagne, sur le lac du Bourget, est, suivant Chieza dans sa Couronne royale de Savoie, vol. I, pag. 20, la patrie du pape Célestin IV, soit :

Digitized by Google

De Chatillon (Géoffroi), fils de Jean de ce nom, seigneur de Chautagne, de Montluel, et de Cassandre Crivelli de Milan, sœur du pape Urbain III qui le pourvut d'un canonicat et de la dignité de chancelier de l'église de Milan, ville où il fut élevé dans la piété et dans l'étude de la religion par S. *Galdino*. Dégoûté du monde, Géoffroi renonça à tous les emplois ecclésiastiques pour suivre la règle de cîteaux dans l'abbaye d'Hautecombe, si voisine de Châtillon sa patrie, et à laquelle son père fit des donations considérables des biens qu'il possédoit en Chautagne. Ces concessions dont M.gr Chieza avoit vu les originaux, déterminèrent cet écrivain à revendiquer à la Savoie, Célestin IV, et à prouver qu'il n'étoit point de la famille des *Castiglioni* de Milan, comme l'avoient avancé plusieurs auteurs mal informés.

Grégoire IX tira Géoffroi de l'Abbaye d'Hautecombe, l'an 1227, pour le faire cardinal prêtre du titre de S. Marc, et ensuite évêque du titre de S.te Sabine; considérant combien il étoit pieux et porté à protéger les pauvres ecclésiastiques, ce pontife lui prédit qu'il seroit son successeur. En effet, Grégoire IX étant mort, le 20 août 1241, les cardinaux procédèrent à l'élection d'un nouveau pape; Géoffroi qui avoit été élu seulement par un parti approuvé par l'empereur Fréderic, croyant sa nomination nulle, parce qu'il n'avoit pas eu les deux tiers des voix, ne voulut jamais accepter la thiare, sans que son élection n'eut été revêtue de toutes les formes que prescrivoient les SS. Canons. Elle fut, en conséquence, confirmée par tous les cardinaux, et il prit le nom de Célestin IV, le 22 septembre 1241. Il étoit savant et de bonnes mœurs, dit M. Fleuri, mais vieux

Digitized by Google

vieux et infirme, de sorte qu'il mourut à S. Pierre, sans avoir été couronné. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, et toutes les personnes de bien pleurèrent sa perte, comme une calamité publique.

Ce pape, pendant qu'il étoit religieux à Hautecombe, écrivit l'*Histoire d'Ecosse*. Grégoire IX l'envoya légat en Toscane, en Lombardie et auprès de l'empereur Fréderic, au Mont-Cassin.

Voyez Moréry, Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, vol. II, liv. LXXXI, § LI; Chieza *Corona reale*, cap. I; Dom Novaës, *Storia dei papi*, vol. III, pag. 202, édition de Sienne 1803; Onorato de Rossi, *Notizie storiche degli stati del re di Sardegna*, tom. III, pag. 25.

CHATILLON de Faucigny, dans l'arrondissement de Bonneville, canton de Cluses, est une commune habitée par 911 individus. L'ancien château de Chatillon étoit le lieu où résidèrent presque toujours les anciens barons de Faucigny, et le siége d'un châtelain qui tenoit le premier rang dans l'ordre des préséances, lors de la convocation des Etats de la province à Cluses. Ce fut dans le château de cette commune, qu'Agnès, fille et héritière d'Aimon, dernier baron de Faucigny, épousa, l'an 1233, Pierre, comte de Savoie dont la fille unique, Béatrix de Faucigny, fut mariée à Guigues XII, dauphin de Viennois, dans l'église de Châtillon, le 4 décembre 1241.

M.gr *Biord*, 109.me évêque de Genève, dont je parlerai fort au long à l'Art. SAMOENS, y naquit le 16 octobre 1719.

CHÊNE-THONEX, commune dont la population comprend 2019 individus, est aujourd'hui le chef-

lieu d'un canton de l'arrondissement de Genève, département du Léman. Une partie du territoire de cette commune appartenoit autrefois à la république de Genève qui y fit bâtir un temple, lequel, après le traité des échanges faits en 1754 avec le roi de Sardaigne, fut démoli et reconstruit sur le territoire genevois. Les anciens évêques de Genève fondèrent une maladrerie à Chêne, environ l'an 1260; le cardinal de Mez lui fit des legs par son testament du 28 novembre 1443; et le pape Félix V fit dresser, en 1447, des règlemens pour sa bonne administration.

Chêne, pour le spirituel, fut démembré de Thonex, en 1755; Charles-Emmanuël III fit construire l'église que l'on y voit aujourd'hui, laquelle fut bénie par M.gr Biord. Le voisinage de Genève, la grande route de cette ville à Boëge, à Viuz, à S. Joire, à la Bonneville, à la Roche et dans les Bornes en se réunissant à Chêne, a rendu cet endroit très-commerçant; il s'y est établi des tanneries très-florissantes; les maisons y sont bâties avec goût, et Chêne augmente, chaque jour, en prospérité et en étendue.

CHEVRON ou CHIVRON, *Caprœ dunum*, l'une des quatre grandes anciennes baronnies du comté de Savoie, du tems des rois de Bourgogne, avoit un château très-ancien situé dans la commune de *Mercury*, arrondissement de Chambéry, canton de l'Hôpital; et plusieurs écrivains prétendent que c'est l'ancien *Civaro* d'où *Plancus*, général romain, écrivoit à Cicéron.

Chevron fut une terre dont le fief et la juridic-

Digitized by Google

tion dépendoient immédiatement de l'empire d'Allemagne; Amé V, comte de Savoie, qui vouloit dominer seul dans ses Etats, l'acheta des seigneurs de Chevron à qui il la réinféoda, comme on le voit par la teneur d'un contrat du 5 mars 1306, déposé dans les archives de Turin. L'ancien château de Chevron fut pris d'assaut et démoli, en 1335, par Hugues, dauphin de Viennois, et baron de Faucigny.

La Maison de Chevron ou *Chivron* remonte jusqu'au tems des rois de Bourgogne. Le P. *Compain*, Jésuite, qui avoit examiné avec le plus grand soin, les archives de cette Maison, prétend qu'elle tire son origine de Viffred, seigneur de Chambéry, qui, en 1030, mit son sceau à la fondation du prieuré de Lémenc, faite par Rodolphe III, roi de Bourgogne. Cette même Maison de Chevron, suivant Augustin Chieza, *Corona reale di Savoja, capit. X, pag.* 34, s'allia avec celle de Vilette en Tarentaise, l'an 1100, et dès-lors elle fut connue sous le nom de *Chevron-Vilette*: elle a produit, dans tous les tems, des militaires distingués; on trouve Jacques Chevron-Vilette, mort chevalier de l'ordre du collier de Savoie, en 1423; Rolet de Chevron-Vilette étoit au nombre des grands barons de Savoie qui firent hommage de leurs terres au duc Amédée VIII, l'an 1430 (a); et Michel de Chevron-Vilette, seigneur de Bonvillard et d'Hérée, fut présent à la prestation du serment faite par les sept premiers barons de Savoie au duc Emmanuël-Philibert, l'an 1563, dans le château de Chambéry; ils furent présentés au souverain avant les membres du sénat, de la Chambre des comptes, et avant les autres

(a) Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie; par M. Capré-de-Megève, pag. 157.

Digitized by Google

bannerets du duché (a); les seigneurs de Briançon si puissans dans la Tarentaise, les reconnoissoient pour leurs suzerains, et les princes de Savoie et de Genève ne dédaignèrent point leur alliance.

La Maison de Chevron-Vilette, à qui l'abbaye de Tamié devoit les biens et les possessions de sa première fondation, faite en l'an 1132 (b), a donné à l'Eglise, outre le pape Nicolas II dont nous parlerons ci-après, 4 abbés de Tamié, 3 archevêques de Tarentaise et un évêque à la Val-d'Aoste: elle posséda la seigneurie de Rumilly en Albanais, et plusieurs grandes terres en Valais; une branche alla s'établir en Bugey, d'où descendoient les seigneurs de la Cou et de S. Pierre-Souci, dont Guichenon a donné la généalogie dans la 3.e *partie de la continuation de l'Histoire de Bresse*, *pag.* 246.

Humbert Chevron-Vilette étoit évêque d'Aoste, l'an 1271; il accorda des franchises et des privilèges aux habitans de Cogne, publia des constitutions pour la résidence des vicaires de son diocèse, et confirma les statuts de sa cathédrale, l'an 1277. Humbert de Chevron-Vilette, de la même famille que le précédent, fut élu archevêque de Tarentaise, le 21 décembre 1378. Urbain de Chevron-Vilette, chanoine de Genève, abbé de Tamié, prit possession du même siége de Tarentaise, le 28 mai 1483; il fut conseiller du duc de Savoie, et son ambassadeur auprès du canton de Berne. Benoît-Théophile de Chevron-Vilette, d'abord militaire, ensuite docteur

(a) Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie par M. Capré-de-Megève, pag. 357.

(b) Besson, preuves, N.° 15, pag. 357.

Digitized by Google

de Turin et de la Sapience de Rome, fut successivement doyen de la collégiale d'Annecy, prieur de Talloires, sacré archevêque de Tarentaise, en 1623, par Antoine Provana de Collegno, archevêque de Turin. Il fit des additions aux statuts synodaux de son diocèse, et mourut en odeur de sainteté, le 16 juin 1658.

Sa vie a été écrite par le Père Bernard, observantin de Chambéry, et imprimée à Annecy, l'an 1687.

Nicolas II, appelé, avant son élection au S. siége de Rome, *Gérald*, naquit au château de Chevron dans la province de Savoie: comme elle faisoit alors partie du dernier royaume de Bourgogne, cela fut cause que dans l'histoire ecclésiastique, on ne connoit ce pape que sous le nom de *Gérald de Bourgogne*, qu'Uguelli (*Italia sacra*), déclare être *natione Burgundio, sive Sabaudiensis.*

Il est probable qu'il ne dût son élévation aux dignités ecclésiastiques, qu'aux études qu'il fit en Italie; il s'y fit connoître si avantageusement qu'il parvint à être fait évêque de Florence, capitale de la Toscane; il retint et gouverna cette église, même après son élection au souverain pontificat.

Benoît X ayant usurpé le siége de Rome par une faction puissante, S. Pierre Damien s'arrêta à Sienne avec plusieurs cardinaux et spécialement avec le célèbre *Ildebrand*, lesquels sachant que le peuple romain avoit demandé à l'empereur Henri IV, *Ghérard* pour succéder à Etienne IX, convoquèrent un concile dans la magnifique cathédrale de Sienne, où, après avoir reconnu que la prétendue élection de Benoît

Digitized by Google

X étoit contraire au décret du pape Etienne IX, aux droits du peuple Romain, ils élurent, le 28 décembre 1058, Ghérard, qui prit le nom de NICOLAS II. Les Siennois, pour perpétuer le souvenir de cette élection faite dans leur basilique, placèrent une inscription sur le pilier de leur cathédrale, qui est à côté de la porte du clocher, où on lit en très-beaux caractères, tout ce qui a rapport à cet événement.

Voyez il Diario Sanese del Gigli, tom. I, pag. 13; *la relazione delle cose notabili di Siena del Faluschi, pag.* 3.

Après son élection, Nicolas II, en se rendant à Rome, convoqua un concile à Sutri, composé des évêques de Toscane et de Lombardie; il y déposa de nouveau son compétiteur, qui, prosterné à ses pieds, abjura son élection et confessa son crime; il fit ensuite son entrée dans la capitale du monde chrétien, où il fut reçu avec les témoignages de la plus vive allégresse, par le clergé, les primats et tout le peuple Romain, et mis en possession de son siége entre les 8 et 18 janvier de l'an 1059.

A peine se fut-il reposé de ses fatigues, qu'il visita la province de la Marche d'Ancone, et fit une promotion de cardinaux à Osimo, le 8 mars de la même année. De retour à Rome, il s'occupa sérieusement de réformer les mœurs du clergé; il y assembla, à cet effet, aux premiers jours d'avril, un concile de 113 évêques, qui décréta contre les Nicolaïtes (partisans du mariage des ecclésiastiques), que le prêtre, le diacre ou le sous-diacre qui, depuis la constitution de Léon IX, sur la chasteté des clercs, auroit pris femme, ou, après l'avoir prise, ne l'auroit pas abandonnée, seroit sus-

Digitized by Google

pens de toute fonction ecclésiastique ; on y publia également de nouvelles lois contre la simonie ; Berenger, qui y fut condamné pour la troisième fois, y brûla ses écrits, et promit, avec serment, de recevoir la doctrine de l'Eglise catholique sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

Dans ce même concile, Nicolas II, pour éviter les abus et les scandales qui accompagnoient si souvent les élections des Pontifes Romains, les réserva aux seuls cardinaux légitimement rassemblés dans le conclave, décrétant que le clergé inférieur et le peuple se contenteroient d'y adhérer par un simple consentement.

Après la célébration de cet important concile, ce pape infatigable en convoqua un autre dans la ville d'Amalfi, pour pourvoir non-seulement aux affaires de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, mais plus particulièrement pour réformer les mœurs des clercs, et rétablir toute la vigueur de la discipline ecclésiastique. Il reçut ensuite le serment de fidélité et de vassallage de Robert Guischard, et des autres princes Normands qui occupoient Naples et la Sicile, avec la réserve qu'ils payeroient, à perpétuité, à lui et à ses successeurs, le jour de Pâques, douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs qui existeroit dans les principautés qu'ils reconnoissoient tenir en fief du S. siége.

De retour de son voyage de Naples, Nicolas II célébra un autre concile à Rome, l'an 1060, dans lequel il accorda à l'archevêque de Yorch, pour lui et ses successeurs, l'honneur et l'usage du *pallium*, et confirma à S. Edouard, roi d'Angleterre, tous les priviléges et toutes les concessions que le S. siége

Digitized by Google

avoit depuis long-tems accordés aux souverains de la grande-Brétagne.

Le concile étant terminé, ce saint pape se rendit à Florence pour revoir l'Eglise et le premier troupeau que la Providence lui avoit confiés: il y fit, comme par tout ailleurs, de sages règlemens: et plein de mérite et de vertus, honoré et vénéré de toute la chrétienneté, il y termina, le 22 juillet 1061, une vie uniquement employée au bien de la Religion. Il fut enseveli dans la métropole de Florence, après avoir gouverné l'Église universelle 2 ans, 6 mois et 25 jours.

Le cardinal Nicolas d'Arragon, qui a écrit la vie de ce pape Savoisien (que l'on trouve dans Muratori, *scriptores rerum Ital.*, *tom. III*, *part. I*), observe que Nicolas II pratiqua, chaque jour, les actes de la plus héroïque humilité: il lava régulièrement les pieds à douze pauvres, les nourrit, les habilla, et ne fit usage de ses revenus que pour des objets d'utilité publique et pour distribuer par tout d'abondantes aumônes.

Les savans d'Italie se sont plû à faire les éloges de Nicolas II, ou à éclaicir par de savantes dissertations, les événemens les plus importans de son règne; on peut consulter, à cet égard, celle de Vecchietti, lue dans l'académie ecclésiastique d'Osimo, le 19 juin 1768, celle du savant cardinal Etienne Borgia, dans le journal de la littérature étrangère.

Menckenio, auteur allemand, dans le panégyrique de l'empereur Henri IV, raconte qu'au couronnement de Nicolas II, Ildebrand lui mit en tête une couronne, sur le cercle inférieur de laquelle étoit écrit:

Digitized by Google

corona regni de manu Dei, et sur le second plus élevé : *diadema imperii de manu Petri.*

Voyez l'Introduction aux vies des papes par Dom Novaës, patrice Portugais; Dissertation V, pag. 87 et suivantes; Fleury; Chieza, *Corona reale di Savoja, vol. I, cap. I, pag.* 12; son Catalogue des *écrivains Savoisiens*, pag. 133; Moréry, le nouveau Dictionnaire Historique, vol. VI, pag. 360.

Il nous reste de Nicolas II :

1.° *Neuf Lettres concernant les affaires de France.*

2.° *Quelques Ouvrages sur celles de Sicile.*

3.° *Son Décret de l'élection des papes par les cardinaux*, inséré dans le droit canon, distinction XXIII, chap. II.

Chevron a également vu naître :

I. CORNUTI (François), religieux profès de la Trappe et disciple de l'abbé de Rancé; il fut élu abbé de Tamié après le décès de Jean-Antoine de La-Forêt, dont il seconda puissamment le zèle pour introduire la réforme dans cette abbaye. Il perfectionna ce que son saint prédécesseur avoit si heureusement commencé, et fit accepter, par la majorité des religieux, les règlemens de la Trappe; ceux qui refusèrent de s'y soumettre, furent envoyés dans différentes maisons de l'ordre de cîteaux, et Dom *Pierre Cornuti*, frère de l'abbé, quoiqu'il eut été Procureur de l'abbaye pendant 50 ans, obtint seulement de pouvoir finir ses jours au grand Cellier de Tournon. L'abbé François Cornuti qui fit terminer la grande bâtisse de la nouvelle abbaye, mourut en odeur de sainteté, le 17 juillet 1707.

Digitized by Google

II. Cornuti (Jules), Jésuite, se fit remarquer à Annecy par les discours qu'il prononça pendant les cérémonies de la solennité de la canonisation de S.te Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal ; il prononça et fit imprimer à Chambéry :

Oraison funèbre de Charles-Emmanuël III, roi de Sardaigne 1773.

III. Cornuti (André-Bonaventure), major dans le régiment de Saluces, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, commandant d'Exilles, et ensuite de la Brunette, mort en 1771.

CHIGNIN est le nom d'un ancien château dont il ne reste plus que les vestiges de quelques tours bâties sur un coteau qui domine au-dessus de S. Joire (a), la route qui conduit de Chambéry à Montmélian. C'est dans ce château que naquit l'an 1106:

De Chignin (S. Anthelme), qui fut successivement sacristain de Belley, prévôt de l'église de Genève, procureur et prieur de la grande Chartreuse, et le 47.e évêque de Belley, où il se distingua par sa piété et par son zèle pour la liberté et la discipline de l'Eglise. Le pape Alexandre, qui l'avoit sacré à Avignon, le 8 septembre 1163, l'envoya, en 1169, légat en Angleterre, comme le rapporte Baronius. L'an 1175, il obtint de l'empereur Frédéric Barberousse, la confirmation de tous les privilèges et droits régaliens accordés à son église. Humbert, comte de Savoie, qu'il avoit excommunié

(a) Voyez l'Art. S. JOIRE, où nous parlerons plus au long de la Maison de Chignin.

Digitized by Google

à cause que ce prince avoit voulu enfreindre ces droits, se réconcilia avec lui, en lui demandant l'absolution des censures qu'il avoit encourues, peu de tems avant sa mort qui arriva l'an 1176. Arnaud d'Andilly a écrit la vie de S. Anthelme : l'épitaphe placée sur son tombeau, indique les principales circonstances de sa longue carrière :

D. O. M.
B. Anthelmo Taumaturgo, libertatis
Ecclesiæ strenuo vindici
Cartusiæ majoris VII Priori, totiusque ordinis VII
Generali præposito
Sacri Imperii Principi, civitatis Bellicii XXXXVI Præsuli
Primo Dynastæ et Tutelari pientissimo
Cives Bellicenses illius devotissimi clientuli D. D.

Il nous reste de ce saint prélat qui succéda dans l'évêché de Belley, à l'illustre Ponce de Thoire, quelques lettres latines écrites au roi de France, et à Humbert, comte de Savoie, dont on estime la pureté du style et la diction latine.

CLERMONT, dont la population est de 316 habitans, est une commune du canton de Rumilly, arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc; elle doit son origine à un château où les comtes de Genevois passoient une partie de l'été. C'est la patrie de :

Regard (Gallois), que ses talens et ses vastes connoissances firent admirer à Rome, où il se fit connoître comme un savant canoniste. S'étant concilié la bienveillance de Paul IV, dont il étoit

Digitized by Google

le camérier d'honneur, il fut fait évêque de Bagneray dans le royaume de Naples, et pourvu de l'abbaye d'Entremont, des prieurés de S. Victor et de S. Jean hors des murs de Genève, etc. Jouissant d'une fortune considérable, il se retira à Annecy où il avoit conservé son canonicat à la cathédrale, et y mourut le 4 septembre 1582. Ce prélat fit bâtir le vaste château de Clermont, et réunit au patrimoine de sa famille, les terres de Vars, Morgenex, Desingy, Chanex, etc. Il nous reste de lui beaucoup d'*Ecrits manuscrits sur les matières ecclésiastiques.*

CLUSAZ (La), commune du canton de Thône, arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, a une population de 1025 personnes, et une étendue territoriale de 10995 journaux de Piémont: elle a vu naître:

I. Grandat (Antoine), religieux Franciscain de l'étroite observance, que Charles-Emmanuël I choisit pour son théologien, à cause de son rare talent pour la chaire, et pour traiter les matières de la Religion.

Il fit imprimer un ouvrage intitulé:

Portrait spirituel du prince et des rois, Lyon 1650.

Voyez Chieza, cathal., pag. 114.

II. Vittoz (N.), après avoir enseigné très-long-tems et avec succès les humanités dans le collége d'Annecy, il fut pourvu de la cure de la Giettaz dans les montagnes du Faucigny. Il y passa le reste de ses jours, occupé à étudier l'écriture sainte, et à y être le père et l'ami de ses paroissiens. Il consacra à leur avantage ses avoirs et tout

Digitized by Google

son patrimoine pour les affranchir des redevances féodales qui entravoient, dans ce recoin du monde, l'agriculture et l'industrie.

Il fit bâtir, à ses frais, un pont sur un ruisseau de sa paroisse, et s'étant servi de ses nombreux écoliers, pour en transporter les matériaux, il leur fit faire des souliers d'écorce de sapin, pour ne pas les constituer en dépense par la consommation de leurs bons souliers. Il fit placer sur ce pont, en lettres dorées, l'inscription suivante :

Nil vani venans, sed publica commoda spectans,
Hunc pontem struxi, Christe memento mei.

M. Vittoz joignoit à une connoissance profonde des livres saints, une vaste érudition ; ses mœurs étoient pures et austères, ses manières affables, douces, et son extérieur la simplicité même. Mess. Baulacre et Abauzit, savans bibliothécaires de Genève, avoient pour lui une estime et une vénération particulière, et se faisoient un plaisir de lui fournir tous les livres analogues à ses recherches. Chaque année, dans la belle saison, il se rendoit à pied, de la Giettaz à Genève, avec une provision de pain et de fromage que portoit le montagnard qui l'accompagnoit. Il passoit les journées entières à faire des extraits dans la bibliothèque publique, à conférer avec les ministres Genevois qui étoient surpris de trouver tant de science dans un curé de montagne; et lorsque sa provision étoit épuisée, il retournoit, avec des notes et des extraits, dans sa chère solitude. On raconte qu'un jour se reposant à l'ombre, entre Grange-Canal et Chêne, un jeune étudiant très-étourdi le prenant pour un curé ignorant, vint lui demander d'un ton philosophique : *qu'elle étoit entre ces paroles :*

Digitized by Google

Hoc est enim Corpus meum, *celle qui opéroit le miracle prodigieux de la Transubstantiation.* M. Vittoz surpris d'une semblable question qui excitoit le sourire malin des demoiselles qui donnoient le bras au jeune théologien, le regarda fixément et lui répondit: M., quand je dis: *vous êtes*, j'annonce que je veux parler de vous, M.; mais quand j'ai dit: *vous êtes un sot, ma proposition est complette, et je n'ai plus rien à vous dire.*

Ayant trouvé dans la bibliothèque des cordeliers de Moûtiers un exemplaire de la Bible, imprimée en 1462, par Jean Faust, il l'obtint de ces bons Pères pour 4 louis, et l'envoya à Paris à un de ses neveux qui la vendit 400 liv. à un libraire qui en retira 4000 liv. du directeur de la bibliothèque du roi de France. Un journaliste fit part au public de cette découverte, et hazarda de dire: *que cette Bible si recherchée avoit été trouvée par un bon homme de curé du Faucigny, qui n'avoit su ni l'apprécier, ni en connoître la rareté.* M. Vittoz un peu piqué de cette qualification de *bon-homme*, écrivit au journaliste, une lettre badine, mais pleine de sel et d'érudition qui apprit au foliculaire qu'il étoit tombé dans une erreur qu'il s'empressa de rétracter dans le journal suivant. M. Vittoz adressa aussi à Voltaire une lettre sur la poésie, dans laquelle il s'efforce de lui prouver qu'il est indigne d'un poëte aussi célèbre que lui, de consacrer ses talens à traiter de sujets licentieux. J'ai vu dans la bibliothèque de M. l'abbé *Daviet de Foncenex*, chanoine de Genève et curé d'Arenthon, des copies de ces lettres qui auroient fait honneur aux personnes les plus versées dans l'histoire et dans l'érudition la plus étendue. Les nombreux manuscrits de M. Vittoz furent égarés après

Digitized by Google

sa mort ; il ne nous reste des ouvrages qu'il avoit composés que :

1.° *Discours contre les danses condamnées par l'Ecriture sainte*, Annecy 1754.

2.° *Cathéchisme historique de la Religion, divisé en* 110 *sections*, Annecy chez Burdet 1751.

Cet ouvrage est plus qu'une instruction familière sur la Religion ; les notes qui l'accompagnent sont très-instructives, et toutes tirées de l'Ecriture sainte.

3.° *Heures contenant des prières tirées des Saintes Ecritures*, dédiées au roi Charles-Emmanuël III, Chambéry chez M. F. Gorrin 1760.

Jean Lullin en donna une seconde édition l'an 1785.

M.r Saillet de Sallanches, célèbre avocat de Chambéry, et M. Socquet père, professeur au collége de la même ville, firent leurs premières études à la Giettaz sous la direction de M. Vittoz qui avoit formé un petit pensionnat et une école dans sa cure, où venoient étudier les jeunes gens de Sallanches, de Flumet et de Megève : ses élèves y reçurent une éducation austère, et n'y vécurent qu'avec les mets que Pythagore permettoit à ses disciples.

CLUSES, en latin *Clusæ*, est une petite ville, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Bonneville, département du Léman. Les anciens souverains du Faucigny en avoient fait la capitale de leur baronnie; c'étoit le siége de leur grand bailli, du juge mage, du juge ordinaire de la province, et le lieu où

Digitized by Google

s'assembloient, chaque année, les Etats du pays pour délibérer sur les intérêts et les dépenses publiques.

Dans l'espérance d'y établir une nombreuse population, d'y donner de l'activité au commerce, et d'en faire une place forte, les barons de Faucigny lui accordèrent de grands privilèges et un code municipal qui assuroit non-seulement aux habitans une sureté personnelle très-étendue, mais qui les mettoit encore à l'abri du pouvoir arbitraire et de toute vexation féodale.

Ces privilèges de Cluses sont contenus dans les *lett. pat.* d'Hugues, dauphin de Viennois, et baron de Faucigny, en date du 4 mai 1310, qui spécifient en 71 articles, les droits du souverain, ceux des habitans et les lois suivant lesquelles on devoit les juger devant les tribunaux. Par ce pacte constitutionnel, les barons de Faucigny se réservèrent à Cluses la souveraineté, la haute juridiction, les lods au denier 12, les droits de four, moulin, boucherie, leyde, le ban du vin, pendant le mois de mai, des redevances annuelles, payables par les cordonniers et les cabaretiers, et statuèrent que tous les bourgeois en état de porter les armes, seroient obligés de les suivre à la guerre, tant à pied qu'à cheval, pendant deux jours.

Voyez dans les franchises de 1310, *les art.* 17, 19, 30, 39, 40 *et* 50.

Sous ces réserves les personnes qui habitoient Cluses un an et un jour, étoient déclarées *hommes francs et libres*, exempts de taille et de contribution quelconque en bled, paille et foin.

La banlieue franche de la ville étoit renfermée entre

entre les torrens d'Anglenaz, de Chamboron, entre la montagne de Chevran, jusqu'au Torteyron, et depuis Rissel et le sommet des bois des Fourniers jusqu'au Ratel au-dessus de Miouzier.

Chaque année, le lendemain de Pentecôte, les bourgeois assemblés en conseil général, élisoient 4 syndics pour présider le petit conseil administratif de leur commune, qui avoit le droit de choisir le capitaine portier de la ville, chargé, en tems de guerre, de la garde publique, de l'organisation du guet, de la fermature des portes, et de l'exécution des sentences criminelles.

Ces syndics recevoient du châtelain le serment d'observer et de respecter leurs franchises; ils assistoient à tous les jugemens criminels portant peine capitale, et les juges du Faucigcy ne pouvoient faire arrêter dans Cluses aucun malfaiteur sans leur consentement. Les peines des petits délits, suivant l'usage introduit par les Francs et les Bourguignons étoient taxés en amendes pécuniaires, toujours doubles lorsqu'il s'agissoit d'un étranger, et de la moitié seulement lorsqu'elles atteignoient des femmes. La manutention des portes et des murs de la ville étoit à la charge de la commune, qui percevoit pour cet objet, l'octroi du vin. La foire du 18 octobre fut déclarée franche pendant trois jours, et aucun marchand ne pouvoit y être molesté pour dettes, ni délits quelconques. La dot assignée par un père à sa fille, l'excluoit de tous droits à son héritage; mais s'il mouroit sans avoir disposé de ses biens, les fils et les filles partageoient son hoirie par portions égales. *Voyez les franchises de* 1310.

A peine les Clusiens venoient-ils d'obtenir ces

franchises et ces lois municipales, du baron de Faucigny, que dans la nuit du 3 au 4 juillet de la même année 1310, leur ville fut totalement incendiée, au point que le bailli et le juge mage de la province furent obligés de se réfugier à la Bonneville, qui dès-lors fut le siége des tribunaux de justice de la baronnie du Faucigny.

Les dauphins de Viennois et ensuite les comtes de Savoie ne négligèrent rien pour repeupler et rebâtir Cluses. Amédée VII, par ses *patentes* datées à Bourg, le 4 février 1397, permit à ses habitans d'en relever les murs, de l'environner d'un fossé, de s'y exercer dans toutes les évolutions militaires; obligea les ecclésiastiques et tous les habitans des mandemens de Cluses et de Châtillon à contribuer aux dépenses extraordinaires qu'exigeoit cette réédification. Les habitans du voisinage se refusant à ce que leur demandoient ceux de Cluses, ceux-ci leur firent une guerre qui s'étendit jusqu'à la Bonneville; les Clusiens y entrèrent à main armée, y firent un butin considérable, et conduisirent dans leur ville tous les hommes taillables des seigneurs voisins qui voulurent les suivre pour jouir de leurs franchises.

Amédée VIII, pour parvenir à faire fortifier Cluses et à en favoriser la population, usa d'un moyen analogue à l'esprit et aux usages de son siècle; par ses *patentes* données à Thonon, le 14 février 1432, il déclara que les bourgeois de Cluses, sans être nobles, pourroient posséder, en toute propriété, des fiefs et des terres seigneuriales dans les mandemens de Châtillon, de Cluses et d'Aïse. Louis de Savoie confirma ces mêmes privilèges, à Genève, le premier juin 1445.

L'an 1490, Cluses éprouva de nouveau les rava-

Digitized by Google

ges d'un incendie terrible. Blanche de Montferrat, régente de Savoie pendant la minorité de Charles II, pour seconder le commerce de cette ville infortunée, et l'aider à relever ses murs et ses habitations, déclara, à Turin, le premier mars 1491, » que les bourgeois de Cluses présens et futurs » seroient exempts de payer les *péages et les ponte-* » *nages*, tant pour leurs personnes que pour leurs » marchandises, dans toutes les terres de Savoie, » et même au passage de Suse. » Les Clusiens firent confirmer ce privilège par Henri II, roi de France, pendant qu'il occupoit la Savoie, en 1548; et George de la Forêt, comte de Rumilly, sous Cornillon, l'ayant contesté, ils obtinrent de la Chambre des comptes de Savoie, un arrêt en date du 31 janvier 1646, qui l'obligea de le reconnoître et de le respecter.

L'an 1629, Charles-Emmanuël I.er craignant, avec raison, l'invasion de la Savoie par l'armée de Louis XIII, crut devoir faire garder le passage important de Cluses qui fermoit l'entrée du haut-Faucigny; il y envoya d'abord 26 compagnies tant de cavalerie que d'infanterie: n'ayant pu y subsister long-tems, la garnison de cette ville fut réduite à 3 compagnies, pour l'entretien desquelles, les bourgeois de Cluses se pourvurent à Jean-Baptiste Costa, président en la Chambre des comptes, et commissaire général des étapes, afin d'obliger les communes d'Arache, de Scionzier et de S. Sigismond, à fournir les vivres dont ces compagnies avoient besoin.

Cluses, Châtillon et leurs mandemens, qui avoient toujours été sous la juridiction immédiate des ducs de Savoie, furent érigés en marquisat, le 11 novembre 1699, en faveur de *Joseph* DUFRENOY de

Digitized by Google

Chuet qui, ayant été nommé commandant du Faucigny et lieutenant colonel du régiment des milices de cette province, ordonna aux officiers locaux des communes de S. Sigismond et d'Arache de fournir tout ce qui seroit nécessaire pour mettre Cluses en état de défense contre les troupes de Louis XIV, comme on le voit dans sa proclamation datée de la Roche, le 8 décembre 1703.

Les ancêtres de ce premier marquis de Cluses, étoient d'une des plus anciennes familles du Faucigny, et portoient très-anciennement le nom de *Martin :* ils vendirent à Pierre, comte de Savoie, leurs droits rière Flairier et Taninge, l'an 1259, et tout ce qu'ils possédoient en censes, servis, hommes liges, rière Sallanches, par contrat passé à Cluses, l'an 1260, et ténorisé dans l'inventaire des archives du Faucigny, en 1447.

Jean Dufrenoy, aliàs *Martin*, écuyer, seigneur de Loysin et de Chuet, fut député, en 1550, par la province du Faucigny aux Etats généraux de Savoie, convoqués à Chambéry par Henri II, roi de France. Ces Etats nommèrent ce même Jean Dufrenoy, membre de la commission administrative du duché, et le députèrent, le premier janvier 1551, au roi et au duc de Guise, lieutenant général des pays de Savoie et de Dauphiné, pour leur porter les cahiers de doléance des Etats, et obtenir la confirmation des lois et des usages du duché. La Maison Dufrenoy s'étant éteinte en la personne de Louis Dufrenoy, marquis de Cluses, baron de Châteaufort et seigneur de Chuet, mort environ l'an 1764, l'hoirie de cette Maison passa à son neveu noble Joseph de Planchamp-de-Château-Blanc, de Bonneville, dont le fils M.r Louis De Cluses, ancien major

Digitized by Google

dans le régiment des Gardes, est aujourd'hui Maire de la Bonneville.

Après l'abdication du roi Victor-Amé II, Charles-Emmanuël III reconnut les privilèges des Clusiens, en admettant, le 20 novembre 1730, leurs bourgeois non nobles à lui prêter l'hommage et le serment de fidélité pour les fiefs qu'ils possédoient; ce roi confirma, l'an 1745, le tir de l'oiseau, l'exemption des péages; et le titre de bourgeois de Cluses, continuant d'être ainsi très-avantageux pour les commerçans, fut recherché par tous ceux qui étoient obligés de parcourir les foires et les marchés du duché. L'administration municipale de Cluses fut définitivement établie l'an 1774, et ses statuts de police approuvés par le sénat, le 13 mai 1776.

A la première organisation du Mont-Blanc, Cluses devint chef-lieu d'un des districts de ce département, et eut beaucoup à souffrir pendant la guerre qui eut lieu en septembre 1793, entre les troupes Sardes et les républicains Français. L'église paroissiale de Cluses jouissoit depuis long-tems du titre de plébainie; elle fut rebâtie à neuf l'an 1733, comme on le voit par l'inscription suivante qui fut placée à l'angle méridional de cette église :

D. O. M.
Hoc templum anno milenario
cadens,
Funditùs reposuere, cum Pastore
Cives
Seculi XVIII annis XXXIII
Andreas HUGARD et Reverendus Jacobus PARIS
Plebanus.

Digitized by Google

Les circonstances qui firent établir un couvent de cordeliers à Cluses, sont trop curieuses et trop ignorées pour oser les passer sous silence : l'on apprend par la bulle du pape Paul II, du 15 juin 1471, qu'une secte de personnes vagabondes et superstitieuses s'étoit répandue depuis Cluses jusqu'à Passy, qu'elle exerçoit des actes ridicules de prétendue magie dans la célèbre caverne de Balme (décrite par M. M. Bourrit et de Saussure); qu'à des tems fixes, les chefs et les principaux membres de cette corporation extravagante se rassembloient dans le château de Rosières près de Passy, où ils donnoient dans des excès de bonne chère, d'ivrognerie et de turpitude. Janus de Savoie, alors apanagé du Faucigny, crut que la voie de l'instruction et de la douceur étoit le moyen le plus sûr pour ramener de leurs désordres, tant de personnes grossières, égarées par le vice et l'ignorance; il appela, dans ce dessein, des religieux du couvent de Myans, à la tête desquels étoit *Jean Bourgeois*, de Chambéry.

Ils se répandirent dans les hameaux et les villages de la vallée d'Arve, dissipèrent les idées et les erreurs ridicules d'une infinité de paysans qui ignoroient jusqu'aux élémens de la foi chrétienne. Pour donner de la consistance à cette œuvre salutaire, on établit un couvent de cordeliers à Cluses, où leur église fut sacrée en 1484, par Jean de Compey, archevêque de Tarentaise. Les Bernois permirent à ceux de Morges de s'y retirer, en 1535, et leur fournirent 10 bateaux pour emporter leurs meubles, leurs titres, leurs livres et leurs ornemens d'église.

Voyez la Narration historique du P. Fodère, pag. 852.

En 1443 il existoit déjà à Cluses un hôpital fondé

Digitized by Google

par Pierre de Cluses, chanoine de Genève, une maladrerie et d'autres établissemens de bienfaisance dont les revenus furent successivement augmentés par les Maisons de Riddes et Vachoux, par M.r Pierre Jay, curé de Scionzier, et par M. son frère P. F. Jay, chanoine théologal et official de Genève, qui pensèrent ne pouvoir faire un meilleur usage de leur fortune, qu'en la consacrant à l'avantage de leur patrie (a). Le collége de Cluses, comme nous l'avons déjà observé, fut fondé par M. Bochut, curé d'Aïse; il en dressa lui-même les statuts, que S. François de Sales approuva le 2 juin 1617.

Les habitans de Cluses, dans tous les tems, actifs, industrieux et commerçans, se sont adonnés depuis l'an 1720, à l'horlogerie; cet art, qui y fut introduit par le sieur BALLALOUX, occupe dans le canton près de 1470 ouvriers, dont environ 1150 travaillent à Cluses; 125 à Magland; 85 à Arache; 100 à Scionzier, et quelques-uns au Mont-Saxonnex.

Les ouvrages que l'on y exécute sont des mouvemens bruts ou cheminans, qui se vendent à Genève et dans l'Allemagne; mais le bien-être des horlogers Clusiens, tient à l'état plus ou moins florissant que le commerce des montres éprouve dans les pays étrangers où ces marchandises s'écoulent.

Quant au commerce extérieur du canton de Cluses, la commune de Magland compte environ 50 négocians en Suisse, où six Maisons savoisiennes font

(a) Tout ce que nous venons de dire sur l'histoire de Cluses, est extrait des archives de cette ville dont les titres nous furent communiqués, en 1791, par M.r Nicolas Girod, secrétaire de la commune.

Digitized by Google

de grosses affaires en mousseline et en draperie, et les Mess. Du Cruz, d'Arache, passent pour être les premiers banquiers d'Augsbourg.

Avant la révolution française, la petite commune de *Nanci-sur-Cluses*, étoit celle dont plusieurs de ses habitans avoient le mieux réussi dans le commerce étranger. Les deux Maisons Monet établies à Saverne en Alsace, y négocioient en ornemens d'église, et entretenoient, dans leurs comptoirs, plus de 30 jeunes personnes originaires de leur commune; deux Maisons de banque avoient été établies à Lyon et à Strasbourg par Mess. Jaccoud, et les pertes qu'ils ont éprouvées pendant la révolution, sont évaluées avec celles des Maisons Monet, à plus de treize cent mille francs (a).

La ville de Cluses, dont la population est de 1823 individus, et dont les habitans sont amateurs de la musique instrumentale et des exercices militaires, continuent, chaque année, le lundi de Pentecôte, à faire la fête du tir de l'oiseau; cette fête nationale, où le beau sexe est admis pour accompagner la reine du *tirage*, est une des plus belles du pays, et y attire un grand concours des communes voisines (b).

L'an 1790, pendant que M.r *Jacques-Gabriel* Ducloz de la Place, docteur ès droits de l'Université de

---

(a) Toutes ces notices sur le commerce de Cluses et de ses environs m'ont été communiquées, le 6 janvier 1806, par M. Louis Poncet, notaire de Nanci-sur-Cluses, qui s'occupe actuellement d'un ouvrage sur l'*éducation de famille à l'usage des gens de la campagne.*

(b) La belle parade que les trois compagnies des horlogers

Digitized by Google

Turin, étoit premier syndic de Cluses, on se proposoit d'y ouvrir des rues pour agrandir la ville sur le chemin qui conduit à l'ancien couvent des cordeliers. M. Ducloz imitant l'exemple de ses ancêtres (a) qui, pendant plusieurs siècles concoururent pendant qu'ils furent revêtus des charges municipales, à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage de la ville, fit dresser le plan de ce nouveau projet qui tend à orner et à embellir la ville de Cluses.

Cluses a vu naître :

I. D'ALBY (Hugues), 83.me évêque de Genève, docteur ès droits, chanoine de Paris, de Valence, de Lausane et de Genève, abbé de S. Félix de Valence. Etant prévôt de la cathédrale de Genève, il présida, le 6 octobre 1425, le chapitre où l'on statua que pour être chanoine de cette église, il faudroit être né noble, ou être gradué en théologie, ou en droit canon, ou en médecine ; statut qui fut ensuite confirmé par bulle de Martin V, du 9 des kalend. de novembre 1430.

Après la mort du cardinal de Brogny, le chapitre de Genève l'élut pour son évêque, le 12 mars 1426; il fit de grandes réparations à sa cathédrale, l'orna de vases et d'ornemens précieux, et sur-tout de riches tentures de tapisserie ; les trois qui étoient

---

de Cluses firent à la Bonneville, en juillet 1788, occasion du passage du prince et de la princesse de Piémont qui se rendoient aux Eaux d'Amphion, a été décrite dans le *Voyage curieux d'un Lord Anglais, en Faucigny*.

(a) La Maison DUCLOZ remonte, par titres authentiques, jusqu'à noble *Pierre Ducloz* qui vivoit en 1300 : ses descendans s'allièrent avec les Maisons de Chevelu, d'Orlié, de Seyssel, de

Digitized by Google

destinées à orner le rond-point du sanctuaire, représentoient l'Annonciation, l'Ascension du Seigneur et la Descente du S. Esprit sur les Apôtres: les douze autres exécutées à Arras, dont on paroit le chœur, exprimoient les 12 Prophètes, avec des cartouches contenant les 12 principaux articles de la Foi chrétienne, écrits en latin et en français.

Voyez le Nécrologue de Genève au 5 *octobre.*

II. DUSSOLIER (Pierre), chanoine de Genève, né à Cluses, se distingua par ses connoissances en architecture, et dans l'art de bâtir solidement: il fut chargé par son chapitre de présider à la reconstruction de la tour du temple de S. Pierre du côté du midi, commission qu'il exécuta avec une intelligence et un zèle qui lui méritèrent qu'on en fit l'éloge dans le Nécrologe de cette église. Il mourut le 6 septembre 1514.

III. Le P. AMABLE D'ANTIOCHE fut un religieux du couvent des cordeliers de Cluses, qui se distingua par sa piété et par son rare talent dans la prédication. Les habitans de Morges, dans le pays de Vaud, admirant ses vertus et son rare mérite, le prièrent de fonder dans leur ville une Maison de son ordre, l'an 1497.

Riddes, de Thiollaz, de la Ravoire, d'Arenthon-d'Alex, etc. Les seigneurs DUCLOZ de la Martinière qui sont une branche de la même famille, descendent de noble Jean Ducloz qui vivoit l'an 1403; il eut de Guigone d'Orlié, Jean *Ducloz*, valeureux chevalier de Rhodes. Françoise de *Chignin*, épouse de Claude-Jacques *Ducloz*, porta dans cette Maison, la seigneurie de la *Place*. Jean *Ducloz* fut choisi, le 27 mai 1697, pour commander les milices de Cluses et du haut-Faucigny.

Digitized by Google

IV. M. BARDEL, chanoine de la cathédrale de Genève, curé de Marigny, fit ses études à Paris, d'où il revint docteur de Sorbonne. Il a publié :

1.° *Réflexions politiques et morales sur le serment*, in-8.°, 1792.

2.° *Nécessité de la Religion chrétienne dans la société*, in-8.°, Lausane 1793.

3.° *Les Droits et les Devoirs de l'homme, du citoyen et du chrétien*, in-8.°, Lausane 1794.

CONFIGNON, dans l'arrondissement de Genève, situé sur un coteau délicieux et fertile, d'où l'on domine tout le baillage de Ternier, eut pour curé l'an 1693 :

DE PONTVERRE (Benoit), d'une ancienne famille célèbre dans l'histoire des *gentilshommes de la Cuiller*, qui désolèrent tant Genève, au tems de la réformation. Celui-ci fit une guerre d'un autre genre à cette même ville; plein de zèle pour faire des conversions, il écrivit contre le protestantisme, rétablit, avec des grandes difficultés, la religion catholique à Lancy et à Aire-la-ville, détermina J. J. Rousseau à se réfugier à Annecy auprès de madame de Varens, et fit plusieurs autres prosélytes moins célèbres. Il mourut le 3 juin 1733, après avoir été curé de Confignon 40 ans. Sa réputation de controversiste fut telle, qu'il étoit en correspondance avec les principaux prélats de l'Eglise de France. Il a publié:

1.° *Description de l'église de Lancy près de Carouge, et de la manière dont la religion catholique y a été rétablie, l'an* 1701.

2.° *Motifs de la conversion du chevalier Minutoli*,

Digitized by Google

Fribourg 1720, seconde édition. Cet ouvrage contient une chronologie et une histoire des évêques de Genève, dans laquelle il y a peu d'exactitude. *Voyez les confessions de J. J. Rousseau, liv. XI, et l'art.* LA ROCHE pour M. *Vittupier*, aussi curé de Confignon.

CONFLANS, canton de l'arrondissement de Moûtiers, département du Mont-Blanc, est une ancienne petite ville dont la population est de 1303 individus. Elle étoit autrefois entourée de fortes murailles, de tours, et défendue par deux châteaux très-forts, dont l'un appartenoit aux seigneurs de Duingt-Maréchal, comtes de la Val d'Isère, et vi-comtes de Tarentaise, et l'autre étoit une propriété de la Maison de la Forêt. Cette ville ayant voulu faire résistance aux troupes de François I.er, dans la guerre de 1536, fut en partie brûlée, et les deux châteaux qui la dominoient, ruinés.

Les habitans de Conflans firent également résistance à l'armée d'Henri IV, l'an 1600, mais après avoir essuyé 50 coups de canon, ils se rendirent à Lesdiguières qui en fit abattre les murs. Cette ville qui, dans une belle situation, domine la vallée de l'Isère, fut érigée en principauté en faveur des archevêques de Tarentaise, le 31 octobre 1769. Il s'y tient 4 foires annuelles, et un marché tous les samedis.

Les personnages suivans naquirent à Conflans :

I. DE DUINGT, dit de Conflans (Guillaume), 68.me évêque de Genève. Il défendit, avec courage, les droits de son église, excommunia, le 10 janvier 1290, Amé V, comte de Savoie, qui s'étoit emparé du château de l'Isle et de plusieurs droits qui appartenoient à son siége épiscopal; il obligea ce

Digitized by Google

prince à reconnoître qu'il tenoit en fief le vidomnat et tout ce que la Maison de Savoie possédoit à Genève; il lui en donna l'investiture, et se fit prêter serment d'hommage et de fidélité. Guillaume de Conflans se servit également des armes spirituelles de l'église, pour obliger le Dauphin de Viennois et le baron de Faucigny à lui restituer le château, et le mandement de Thyez, soit de Viuz en Salaz dont ils s'étoient emparés au préjudice de la principauté de Genève; il mourut en 1297, après avoir siégé 8 ans.

II. De Duingt de Conflans (Jean), grand chancelier de Savoie, par *lett. pat.* données à Nyon, le 28 novembre 1391.

III. Morisetti (Oger) fit ses études en Italie, et devint référendaire de Jean XXII, qui le nomma évêque d'Aoste, le 2 des ides de janvier 1411. Il fut transféré au siége de Maurienne, en 1434, assista au concile de Bâle, et mourut à Thonon, le 11 janvier 1440. Son corps fut transporté dans la cathédrale de S. Jean, où l'on voit encore sa statue et son tombeau qui ont été respectés pendant la révolution. Il fit rédiger, le 9 mai 1424, les constitutions synodales du diocèse d'Aoste, que François Duprat, son successeur, fit imprimer.

IV. Christin (Jean-Joseph), frère lai de l'abbaye de Tamié, connu sous le nom de *Frère Maure*, inventeur d'un *Calendrier perpétuel*, approuvé par l'Académie des sciences de Paris, l'an 1773.

CONTAMINES (Les), commune démembrée, l'an 1760, pour le spirituel, de celle de S. Nicolas de Véroce dans la vallée de Mont-Joye. On observe dans cette dernière une très-belle église d'une excel-

Digitized by Google

lente architecture moderne, bâtie l'an 1727, aux frais des Mess. *Gennami* et *Revennaz*, négocians, qui firent une fortune considérable chez l'étranger.

Les Contamines dans l'arrondissement de Bonneville, canton de Sallanches, département du Léman, ont vu naître:

M. Bouvard (Alexis), membre de la première classe, section troisième de l'Institut national de France, né environ l'an 1757.

Cet astronome, qui parcourt aujourd'hui une carrière si brillante dans les sciences exactes, et dont les observations ont été plusieurs fois consignées dans les journaux scientifiques, doit à son génie et aux seules ressources de ses talens, le haut point de gloire où il est parvenu.

Après avoir appris les élémens de la lecture et de l'écriture, dans sa patrie, ses parens l'envoyèrent chez M. le chanoine Bouvard de Sallanches, pour sonder si ses inclinations naturelles le portoient à l'état ecclésiastique ou au commerce qu'un oncle, un de ses frères et plusieurs de ses parens exerçoient à Vienne en Autriche. Le jeune Bouvard, qui ne se sentoit aucune inclination, ni pour être prêtre, ni pour faire le négociant, résolut de se rendre à Paris et d'y tenter la fortune. Il entra dans une Maison, où son aptitude pour le calcul et les sciences exactes se développa d'une manière surprenante. Il fut connu de M. de La Lande, et devint bientôt un astronome célèbre qui a succédé à M. Méchain dans le bureau des longitudes.

Telles sont les notices que nous avons pu recueillir sur ce

Digitized by Google

savant Savoisien, et qui nous ont été fournies par M. Revillod, curé de Bonneville, et par M. Roget de Cholex, avocat distingué de Genève.

CONZIÉ, ancien château situé dans le territoire de la commune de Bloye, canton de Rumilly, arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc. Il a reçu son nom, ou donné le sien à l'illustre Maison de Conzié, de laquelle sont sortis plusieurs personnages distingués dans l'Eglise et la littérature:

1.° CONZIÉ (François) fut successivement évêque de Grenoble, archevêque d'Arles, de Toulouse et de Narbonne. L'antipape Benoît XIII l'envoya nonce en Aragon, et auprès de l'empereur Sigismond pour solliciter, en 1413, la convocation du concile de Constance. Martin V, qui fut élu pape dans ce concile, le fit son légat dans le comtat d'Avignon. Eugène IV le créa vice chancelier de l'église romaine, et patriarche de Constantinople. Par son testament du 12 décembre 1431, François de Conzié fit plusieurs legs à ses neveux, Jacques de Conzié, Henri de Sacconay, François de Menthon, et nomma pour un de ses exécuteurs testamentaires, son autre neveu Louis Allamand de S. Joire, cardinal du titre de S.te Cécile, connu sous le nom de S. Louis d'Arles.

François de Conzié, patriarche de Constantinople, mourut le 31 décembre 1432, et fut enseveli dans l'église des Célestins d'Avignon où l'on voyoit son tombeau en marbre blanc, et son épitaphe qui nous apprend qu'il étoit docteur ès droits, et né dans le diocèse de Genève.

Il nous reste de lui plusieurs lettres et des mémoires sur les affaires importantes de son tems.

Voyez Guichenon, Hist. de Bresse, pag. 88, et Besson, p. 175.

Digitized by Google

II. De Conzié (Pierre III) fut conseiller et maître d'hôtel du duc Amédée VIII, qui l'envoya ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur Sigismond pour obtenir, en 1413, l'érection de la Savoie en duché; ce qui fut effectué à Chambéry, le 16 février 1416.

III. De Conzié (Jean) fut, suivant Guichenon, homme de lettres; il rendit les services les plus importans au duc Louis de Savoie qui l'envoya en ambassade à Venise pour traiter avec la république de ses droits sur le royaume de Chypre; il testa le 5 juillet 1483.

IV. De Conzié (Antoine-Marin) fit ses études à Paris, et se distingua par des talens pour la poésie; Duverdier qui le connoisroit particulièrement, parle de ses ouvrages sous l'an 1569. Ils consistent en *Poésies amoureuses*, et en *Recueil de sonnets*.

A. Marin de Conzié eut de ses deux femmes une nombreuse postérité qui s'allia avec les principales Maisons de France; il mourut après l'an 1600.

V. De Conzié (François-Joseph), comte des Charmettes, et baron d'Arenthon, étoit fils d'Edouard II de Conzié, capitaine dans le régiment aux gardes, en 1702, qui de son premier mariage avec l'héritière de la Maison de Livron d'Allemogne au pays de Gex, eut Louis de Conzié d'Allemogne, tige de la Maison de ce nom; de son second mariage contracté le 21 septembre 1705, Edouard de Conzié ayant épousé une autre héritière de la Maison Favre des Charmettes et de la Maison de Lucinge d'Arenthon, il en naquit M. de Conzié qui fait le sujet de cet article.

Son

Digitized by Google

Son père, par une éducation soignée, lui procura des connoissances que des voyages réitérés dans plusieurs parties de l'Europe ne firent que développer de plus en plus. La ville de Chambéry le députa à Madrid, pendant que les Espagnols occupèrent la Savoie, l'an 1742 jusqu'en 1743; il fut un des amis de la patrie le plus ardent à promouvoir, avec zèle, l'établissement de la société royale d'agriculture de Chambéry, dont il fut un des membres, en 1775.

Le célèbre jardinier Martin BURDIN, de Chambéry, reconnoit devoir à M. de Conzié, les encouragemens généreux qui lui ont procuré le moyen de faire des études approfondies sur l'agriculture en Hollande, aux environs de Paris, et sur-tout à Montreuil (a).

Le désir d'apprendre la musique, détermina M. de Conzié à connoître J. J. Rousseau, pendant que celui-ci habitoit les Charmettes, il entretint avec lui un long commerce épistolaire qui a été imprimé.

Ayant toujours vécu dans le célibat, l'hoirie de M. de Conzié des Charmettes est passée aux Mess. de Sonnaz d'Habère, fils de dame Claudine-Magdelaine de Conzié.

Il nous reste de M. de Conzié:

(a) Le sieur Martin BURDIN, membre de la société d'agriculture de Chambéry, jardinier pépiniériste, demeurant à Chambéry, faubourg Nezin, a publié le catalogue raisonné des arbres fruitiers, des plantes et graines qu'il cultive et vend; la troisième édition de cette instruction intéressante a été imprimée chez C. F. Lullin en 1806.

Digitized by Google

1.° *Sa correspondance littéraire, imprimée avec les lettres de Rousseau.*

2.° *Un discours sur les avantages de l'agriculture*, prononcé dans les premières séances de la société de Chambéry 1775.

3.° *L'éloge latin de M. Baussand, curé d'Arenthon.*

Voyez les Confessions de Rousseau, tom. II, liv. V, pag. 109.

De la Maison de Conzié de Savoie est sortie celle de Conzié-Poncin dans le Bugey, de laquelle sont nés :

1.° Joachim-François-Mammert de Conzié, évêque de S. Omer, ensuite archevêque de Tours.

2.° Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras.

CRUSEILLES, dont la population actuelle est de 1326 personnes, est un bourg du canton de S. Julien, arrondissement de Genève, département du Léman, situé à l'extrémité méridionale de Salève, sur la grande route de Genève à Annecy. Les anciens comtes de Genevois pour fortifier ce passage important de leurs Etats, y firent bâtir un château très-fort où ils résidèrent souvent, et où ils fondèrent une chapelle desservie par trois religieux, l'an 1443. Ces princes créèrent une bourgeoisie à Cruseilles, lui accordèrent des franchises, des foires et des marchés; cet endroit devint considérable, et fut entouré de murs et de fortifications à l'antique. Un incendie terrible réduisit en cendres cette bourgade, l'an 1532, et c'est à cette époque que sa population commença à diminuer, et que ses archives furent brûlées : les moines

Digitized by Google

de Nantua avoient un établissement hors des murs de Cruseilles ; et son église paroissiale fut unie à la S.te chapelle de Chambéry, l'an 1478.

Les Genevois, sous la conduite du baron de Conforgien, se présentèrent devant Cruseilles, le 29 octobre 1590, ils y trouvèrent quelques compagnies de Napolitains et d'Espagnols qui, avec les habitans, leur opposèrent une vigoureuse résistance dans le château et sur une plate-forme fortifiée : le bourg dont les murs étoient peu élevés, fut escaladé, brûlé et saccagé ; mais le tocsin ayant rassemblé les habitans du voisinage, les Genevois, après 6 heures de combat, se retirèrent le même jour avec leur butin. *Voyez Spon, Histoire de Genève : vol. II, p.* 271.

Henri de Savoie, duc de Genevois et de Némours, fonda à Cruseilles, le 29 novembre 1622, une congrégation sous le nom de S.te Agathe, composée de 12 curés du bailliage de Ternier et du voisinage, qui, chaque mois, tenoient une conférence ecclésiastique, pour aviser à tous les moyens propres à bien instruire leurs ouailles et les préserver des opinions hétérodoxes.

Cruseille est la patrie de feu M. GAZELLE, savant ecclésiastique du diocèse de Genève, successivement curé de Bons et de Collonge sous Salève, mort pendant la révolution; ce respectable pasteur aussi recommandable par l'aménité de son caractère que par l'étendue de ses connoissances, faisoit les délices de toutes les sociétés ecclésiastiques où il se trouvoit. Son neveu, M. GAZELLE, est aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Chambéry.

Digitized by Google

D

DOUVAINE, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Thonon, département du Léman, a une population de 823 individus. Cet endroit, qui se trouve sur la grande route de Genève à Thonon, est situé dans une plaine des plus riantes et des plus fertiles du Chablais. Douvaine fut habité par les Romains, comme le prouve l'inscription qui est gravée sur une des pierres du marche-pied de l'autel principal de l'église paroissiale, où on lit :

JOVI ET MARTI
DIULCANIUS. P.
EX VOTO.

On trouva dans cette même commune, pendant que M.gr Biord en étoit prieur, une très-belle médaille en or de l'empereur Auguste.

Douvaine, avant la révolution de 1536, étoit un prieuré considérable de bénédictins, dépendant de l'abbaye d'Ainay de Lyon ; Emmanuël-Philibert en fit une commanderie de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, en 1579, et Claude d'Angeville, vicaire général du diocèse, et primicier de la Roche, y rétablit le culte catholique, en 1598; l'église paroissiale de Loisin, dédiée à S. Afre, lui fut unie en 1600.

DUINGT, commune de l'arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, a une population de 316 personnes ; son château appelé *Château-vieux*, est situé dans le lac même d'Annecy, on ne peut

Digitized by Google

y aborder que par une chaussée, ce qui rend cet endroit très-pittoresque et très-agréable. Les jardins en terrasses, le coup d'œil varié et étendu dont on jouit en promenant ses regards sur Talloires et sur les coteaux bien cultivés qui environnent le lac, rendent cet endroit délicieux; il a été successivement possédé et embelli par les Maisons de la Val-d'Isère, de Luxembourg, de Monthoux et de Sales. L'ancienne Maison de Duingt-la-Val-d'Isère a produit:

I. De Duingt-la-Val-d'Isère (Richard) qui écrivit la vie de S. Bernard de Menthon, son compatriote, et dont il fut le successeur dans l'archidiaconat d'Aoste, l'an 1008.

II. De Duingt (Marguérite), chartreusine, morte en odeur de sainteté, l'an 1282.

DRANSE, rivière de l'arrondissement de Thonon, département du Léman; elle a deux sources principales, l'une au pied de la montagne d'Essert au-dessus d'Abondance, et l'autre à Morzine au-dessus de l'abbaye d'Aulps; elle séparoit anciennement le Chablais du pays de Gavot; elle passe entre Thonon et Evian sous un pont de 24 arches, bâti dans le 15.e siècle, et se jette dans le lac Léman.

E

EAUX MINÉRALES de SAVOIE.

Afin que nos lecteurs voyent, dans un seul article, tout ce qui a rapport à ces dons précieux dont la nature a si abondamment pourvu notre patrie,

Digitized by Google

et pour que ces notices sur les eaux minérales de la Savoie puissent être de quelqu'utilité, nous indiquerons les analyses qui en ont été faites, et l'arrondissement dans lequel elles sont situées.

EAUX MINERALES
DU DÉPARTEMENT DU LEMAN.
ARRONDISSEMENT DE GENÈVE.

1. DRISE, au village de Troinex près de Carouge, sur la route d'Annecy, *Eau ferrugineuse*, découverte en 1783, analysée par M. Tingry, en 1785.

2. ETRAMBIÈRES, à 7 kilom. E. S. de Carouge et de Genève : *Eaux sulfureuses froides* au bord de l'Arve, dont M. de Saussure a fait l'analyse l'an 1778. *Voyez son voyage dans les Alpes, tom. I, pag.* 292.

ARRONDISSEMENT DE THONON, soit l'ancien Chablais.

3. ABONDANCE, source de *Pétrole* ou de Poix minérale, dans les possessions de M. l'avocat Feuillet, à un quart d'heure d'Abondance, dans un endroit nommé *Barme*, on trouve plusieurs petites sources d'eaux ferrugineuses.

4. AMPHION, dans la commune de Publier, à 3 kilom. O. S. d'Evian, *Eaux martiales froides*, où le fer est tenu en dissolution par le gaz carbonique, suivant M. Bonvoisin qui en fit l'analyse en 1784; M. Tingry les a également analysées; ce sont les eaux minérales de Savoie qui ont la plus grande réputation, et qui sont les plus fréquentées dans la belle saison, tant à cause de leur efficacité, que des agrémens que le séjour délicieux d'Evian offre en été.

Digitized by Google

5. GRANDE RIVE, à 35 hectomètres E. N. d'Evian, *Eau martiale gazeuse*, comme la précédente, mais plus purgative. On prétend qu'elle fond les graviers. Le docteur Bonvoisin en parle, *Mémoires de l'Académie de Turin*; vol. II, pag. 519.

6. MARCLAZ, à 4 kilom. de Thonon, *Source martiale*, mais moins abondante que celle d'Amphion; Bonvoisin, *loc. cit.*, prétend qu'elle contient plus de fer, mais qu'elle est moins fondante que cette dernière. M. Tingry a publié l'analyse des eaux de Marclaz, l'an 1775.

7. FETERNE, *Eau acidule* qui n'a pas encore été analysée.

8. LARRINGE, source d'eau ferrugineuse analysée par M. Albanis-Beaumont dans sa description des Alpes penines et cotiennes, part. II, vol. II, p. 252.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE, soit l'ancien Faucigny.

9. ARACHE, canton de Cluses, *Eaux minérales ferrugineuses* au-dessus du village du Moulin.

10 PETIT-BORNAND, canton de Bonneville, *Eaux thermales sulfureuses* au village de Beffay, dans un endroit qu'on appelle *lès Bains*.

11. MATHONEX, à 2 lieues de Samoëns, *Eaux ferrugineuses*. Ces trois dernières sources n'ont point été analysées.

12. S. GERVAIS, à une lieue et demie S. E. de Sallanches, dans les possessions de M. GONTARD, et dans un endroit très-pittoresque; *Eaux thermales*, analysées par les professeurs de Genève, en août 1806.

Digitized by Google

13 SIXT, *Eaux ferrugineuses* analysées par M. Tingry, en 1805.

EAUX MINERALES
DU DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.
ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY.

14. AIX, *Eaux thermales sulfureuses* très-célèbres dès le tems des Romains, et sur lesquelles nous avons quatorze ouvrages que nous avons indiqués à l'Art. AIX.

15. BOIS-PLAN, dans la vallée de S. Baldolph, à une lieue S. O. de Chambéry, *Source minérale, acidule froide*, analysée par M. Socquet, en 1804.

16. LA BOISSE, à 3 kilom. N. O. de Chambéry: *Eau minérale ferrugineuse* déjà connue en 1748, analysée par M. Daquin, en 1777; par M. Fleury, en 1778; et par Boisset fils, en 1779.

17. CHATEAU-NEUF près de Maltaverne: *Eau de la Ferranche*, chargée de fer, de gaz carbonique et de sels. *Voyez Bonvoisin, loc. cit., Despines fils*, pag. 111.

18. COISE, sur la route de Montmélian à Aiguebelle; *Eau de la Fontaine de la SAUCE*, très-chargée de magnésie, réputée pour la résolution des obstructions, tumeurs, glandes; l'on prétend qu'elle fond les tophus de la goute; il s'en dégage un gaz hydrogène qui détonne lorsqu'on l'enflamme. *Voyez BONVOISIN loc. cit.; DESPINES fils, pag.* 111.

19. LA CROIX, près de la Rochette, où la fontaine publique, est *ferrugineuse*, *DESPINES fils, loc. cit.*

Digitized by Google

20. FUTENEY, entre Albens et la Biolle, *Eau martiale* très-abondante, légèrement soufrée, contenant du gaz inflamable, employée avec succès pour les pâles couleurs, ophtalmies chroniques, foiblesses d'estomac et obstructions de la rate. *Voyez M. Despines fils, pag.* 110.

21. S. SIGISMOND, à demi lieue, au nord, d'Aix, *Eau acidule ferrugineuse*, analysée par M. Antoine S. Martin, élève de l'école de chimie du Mont-Blanc; son ouvrage se trouve à la suite de l'analyse des Eaux d'Aix, par M. *Socquet*, son professeur, an XI.

22. BROMINE près de Silingy, *Eau sulfureuse froide*, dont parle M. *Despines* fils, pag. 115.

23. LA CAILLE, dans la commune d'Allonzier, au bord des Usses, à quelque distance de Cruseilles, dans l'endroit appelé LÔS BAINS.

Eaux sulfureuses froides, employées avec succès, contre les engorgemens lymphatiques et les affections cutanées. M. Bonvoisin les visita en 1784, et son thermomètre y monta jusqu'à 25 degrés. A l'instance de M. Albanis-Beaumont, elles furent solennellement analysées, le 26 avril 1801, par une députation de la société des arts et des sciences de Genève, composée de Mess. Tingry, Pictet, de la Rive, de Saussure, Paul, Colladon, accompagnés de M. Eymar, préfet du département.

La difficulté de l'accès empêche que cette excellente source ne soit fréquentée.

24. PLANCHAMP, entre Thusi et Clermont, *Eau martiale*. M. l'intendant Secchi fit faire de grandes réparations, l'an 1773, près du ruisseau où elle coule.

Digitized by Google

M. Bonvoisin en parle dans ses *mémoires*; elle a été analysée par M. *Albanis-Beaumont*, qui y a trouvé du gaz carbonique, du sulfate de magnésie, de la terre calcaire, du fer en très-petite quantité, et du muriate de soude.

25. MENTHON, où dans un endroit situé entre le village principal de cette commune et Talloires, au pied de la colline de Chère, on trouve :

Une Source *sulfureuse froide*, dont les habitans font grand usage dans les engorgemens scrophuleux, les obstructions du foie, les pâles couleurs, etc. Voyez M. *Despines* fils, pag. 114.

ARRONDISSEMENT DE MOUTIERS, ancienne Tarentaise.

26. AUX ALLUES, *Source ferrugineuse.*

27. ARBONNE, montagne à 3 kilom. O. N. du Bourg S. Maurice, contient une mine de sel gemme, exploitée déjà par le gouvernement Savoisien avant l'an 1400; les eaux qui y filtrent sont très-chargées de muriate de soude.

28. BONNEVAL, à 4 kilom. du Bourg S. Maurice, au-dessous du roc appelé le *Saut de la Pucelle* :

Eaux thermales sulfureuses très-chaudes; *voyez M. Despines fils*, pag. 113.

29. A LA PERRIÈRE, *Eaux thermales* au bord du *Doron*, torrent impétueux qui, dans une inondation, a détruit l'établissement des bains que l'on y avoit bâtis.

30. SALINS près de Moûtiers, *Source d'eau salée* qui alimente les salines de Moûtiers, et qui contient

Digitized by Google

une livre de sel sur 99 d'eau, qu'il faut évaporer pour obtenir la cristalisation.

ARRONDISSEMENT DE MAURIENNE.

31. ECHAILLON, dans la commune d'Hermillon près de S. Jean, *Eaux chaudes salées et acidules*, dont parlent Fantoni *de Aquis Maurianensibus*: Bonvoisin, Beaumont et Despines.

32. MONT-CENIS, entre le lac et l'hospice, petite source d'*Eau ménérale ferrugineuse* découverte l'an 1783 par M. Bonvoisin.

33. PONT-AMAFREY, à 5 kilomètres de S. Jean, *Eau salée.*

ECHELLES (Les), dont la population est de 1245 habitans, est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc. C'est auprès du bourg des Echelles que l'on trouve, sur la route de Chambéry au Pont-Beauvoisin, le célèbre passage de la *Grotte*, dont l'exécution a immortalisé Charles-Emmanuël II, duc de Savoie.

M. Verneilh, préfet du Mont-Blanc, affligé que le monument qui avoit été érigé par la reconnoissance publique à ce prince, eût été dégradé, et que son inscription composée par l'abbé *Thesauro*, de Turin, eût été mutilée, la fit rétablir ensuite des ordres du gouvernement, sur le même entablement et dans le même ordre qu'elle étoit avant la révolution.

Cette inscription est la suivante:

CAROLUS-EMMANUEL II
Sabaudiæ Dux, Pedem. Princeps. Cypri Rex.
Publicâ felicitate partâ, singulorum commodis intentus,

Digitized by Google

Breviorem, securiorem, viam regiam,
A naturâ occlusam, Romanis intentatam,
Cœteris desperatam, dejectis scopulorum
Repagulis, æquatâ montium iniquitate,
Quæ cervicibus imminebant, præcipitia pedibus
Subternens, æternis populorum commerciis patefecit.
Anno Domini M. DC. LXX.

Une lame d'airain placée sur la table inférieure énonce ainsi la date de la restauration :

Hoc meritum
Optimi Sabaudiæ ducis monumentum,
Auspice BONAPARTE,
Primo Francorum Consule;
Restauratum.
Anno Reipublicæ Gallicæ XI. — 1803.
Josepho VERNEILH, Provinciæ Præfecto.

Cette route, par les ordres de l'Empereur Napoléon I.er, doit être perfectionnée par le percement d'un rocher à droite et au-dessous du monument de Charles-Emmanuël II, et par des améliorations faites au lieu appelé; *de la Courbière*. Aux Echelles est né :

Cavat (Balthazard), célèbre Jésuite que le P. *le Jay* d'Aïse laissa à Ingolstad en Bavière, pour y défendre la Foi catholique. Ce Jésuite se fit une grande réputation dans l'art oratoire, et professa long-tems la théologie en Allemagne, où il publia :

1.° *De notis veræ Religionis, libri IV, Ingolstad* 1611.

2.° *De professione fidei ex decreto Concilii Tridentini, ibid.* 1613.

3.° *De perfecto virtutum usu.*

Digitized by Google

4.° *Une Apologie pour son collége, et un Antidote contre la confession de foi des Calvinistes.*

Voyez Chieza, Scrip. Savoy., pag. 115.

ENTREMONT, dans l'arrondissement de Bonneville, avoit une abbaye de chanoines de S. Augustin, fondée l'an 1154, unie à S. Ruph en Dauphiné, par Robert, évêque de Genève, le 23 juin 1279, et supprimée l'an 1770.

ENTREVERNES dans le canton de Faverges, arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, commune dont la population est de 337 personnes, et où l'on trouve une mine de houille, laquelle, d'après toutes les circonstances de localité, est, suivant le célèbre minéralogiste DOLOMIEU, la plus heureusement située de l'Europe, et la plus abondante de l'empire Français. Elle fut découverte, en 1794, par l'effet d'un éboulement de terrein; l'épaisseur de la couche varie depuis 2 mètres jusqu'à 4 mètres, 50 centimètres. Elle est exploitée par M. COLLOMB d'Annecy, et alimente les fabriques de cette ville. *Voyez la Description topographique du Mont-Blanc, par M. Verneilh, pag. 155.*

EVIAN *Acquianum*, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Thonon, département du Léman, est habité par une population de 1523 habitans. Cette petite ville est située dans une charmante exposition, sur le bord méridional du lac Léman, en face de Lausane, à 2 lieues N. O. de Thonon. Les environs se couronnant en amphithéâtre, présentent des sites pitoresques peints l'an 1785, avec la plus grande vérité, par Dominique *Olivier* de Turin. Evian étoit anciennement dominé par un château bâti

Digitized by Google

par Pierre, comte de Savoie, qui fit entourer cette ville de murs, de fossés, et la rendit capitale du pays de Gavôt, renfermé entre la Morge et la Dranse. Les Valaisans s'emparèrent d'Evian, l'an 1536, et la restituèrent à Emmanuël-Philibert, par le traité de 1569. Elle fut de nouveau prise, saccagée et brûlée l'an 1591, par les troupes des Suisses et de Genève, à cause de la résistance que ses habitans leur firent pendant plusieurs jours, sous le commandement de *Bonvillard*, vieux militaire qui avoit été auparavant gouverneur de Montmélian.

Sa principale église fut érigée en plébanie, l'an 1630; il y avoit un couvent de cordeliers fondé l'an 1535, un monastère de religieuses de S.te Claire qui s'y réfugièrent d'Orbe, en 1528. L'hôpital d'Evian fut fondé par les bourgeois de cette ville; cette Maison de bienfaisance fut autorisée par *lett. pat.* d'Amédée VII, comte de Savoie, en date du 26 mars 1371, et par bulle de Clément VII, de l'an 1385. Outre le collége dont nous avons déjà parlé, une école pour les personnes du sexe fut encore établie en 1699, par mesdames *Grenat-Bellon* et *de Buttet*.

Les habitans d'Evian sont honnêtes, industrieux; ils exportent, par la voie du lac Léman, à Genève et en Suisse, les productions de leur territoire, qui consistent en châtaignes, eaux de vie de cérise, etc., etc.

Dans la belle saison, la ville est fréquentée par ceux que les eaux salutaires d'Amphion et de la Grande-Rive, y rassemblent de toute part; on y jouit de la plus parfaite santé, à cause de la salubrité de l'air et de l'excellence des eaux qui abondent dans toutes les parties de la ville.

Digitized by Google

L'administration de cette ville étoit confiée, sous l'ancien gouvernement, à un conseil permanent composé de 7 membres. Pierre, comte de Savoie, fit rédiger, l'an 1265, le code municipal de la ville d'Evian qu'il déclara *franche et libre*, à l'instar des autres villes murées de ses Etats; Amé V le confirma en 1293; Edouard détermina la forme de l'administration publique, augmenta ses revenus et pourvut à l'entretien des fortifications de la ville, comme le tout est amplement détaillé dans les patentes des ans 1324, 1346, 1365 etc.

Bonne de Bourbon, régente pendant la minorité d'Amédée VIII, ordonna, le 26 juillet 1392, que les juges d'Evian, avant d'entrer dans l'exercice de leurs charges, prêteroient serment entre les mains des syndics, de respecter leurs privilèges; que les bourgeois ne pourroient jamais être appelés en jugement dans le château, mais qu'ils seroient jugés sur la place publique en présence et en l'assistance des magistrats municipaux. Par sentence du conseil de Savoie, du 6 avril 1399, les bourgeois d'Evian furent maintenus dans la possession de naviguer sur le lac, sans payer aucun droit dans les ports des pays de Vaud et de Chablais. Les Valaisans respectèrent et confirmèrent tous ces privilèges, le 2 décembre 1563, et lorsqu'Emmanuël-Philibert eut réorganisé ses Etats, il statua, en 1569 et en 1580, que le juge mage du Chablais tiendroit ses audiences deux fois par semaine dans la ville d'Evian; qu'il prêteroit serment entre les mains des syndics, de respecter les privilèges de la ville, que ses marchés et ses foires jouiroient des franchises les plus étendues, etc. Christine de France, l'an 1639, décida que le titre de capitale du Chablais, accordé

Digitized by Google

à la ville de Thonon, ne pourroit jamais préjudicier aux privilèges d'Evian, et Jean-Baptiste de Savoie-Némours, régente sous Amé-Victor II, accorda le tir du Papegai, et le pouvoir de nommer des officiers, pour exercer la jeunesse dans les évolutions militaires, ainsi qu'on le voit dans les lettres patentes du 17 décembre 1675. Enfin Charles-Emmanuël III, le 11 janvier 1771, détermina que le juge mage de Thonon n'iroit plus à Evian tenir ses audiences, mais que, de trois ans en trois ans, il y nommeroit un lieutenant qui le représenteroit.

Evian a vu naître dans ses murs, les personnages suivants :

I. MILLET (Christophe), soit Milleo, littérateur du 16.e siècle, qui résida long-tems à Paris, et qui, suivant Pingon, étoit né à Evian; il a publié :

1.° *De scribendâ universitatis historiâ*, *Parisiis et Basileæ* 1551, *Florentiæ* 1564.

2.° *De commendatione litterarum.*

3.° *Theatrum universitatis rerum.*

4.° *De relinquendis ingenii et litterarum monumentis.*

5.° *Traité de la langue française*, dans lequel il traite fort au long des Druides.

6.° *De vitâ Ciceronis.*

Voyez Chieza, pag. 121; et Rossotto, pag. 294.

II. GRIBALDI (Vespasien), d'une famille originaire de Chieri en Piémont, naquit à la *Touvière* d'Evian, où ses parens étoient venu s'établir. Il fut pourvu

pourvu de l'archevêché de Vienne en Dauphiné, l'an 1569. Voyant les troubles qu'excitoit dans son diocèse la nouvelle réforme des Calvinistes, et que son zèle ne pouvoit opérer aucun bien pour la Religion catholique, il résigna son archevêché à Pierre III de Villars, et se retira dans sa patrie : il fut un des consécrateurs de S. François de Sales, en 1602, et mourut à la Touvière, après le 1608.

Voyez Chorier, Etat politique du Dauphiné, vol. I, p. 344; Besson, pag. 178.

III. De Blonai (Jacques) d'une des plus anciennes et des plus illustres Maisons du Chablais, a publié l'ouvrage suivant :

Mémoires et Alphabet d'érudition, Chambéry 1708.

Cet ouvrage est très-estimé : un de ses descendants fut:

IV. De Blonai (Louis Baron), capitaine de la 1.re compagnie des gardes du corps en 1731, vice-roi de Sardaigne en 1742, et chevalier de l'Annonciade à la promotion du 23 mai 1750. Il est mort général de cavalerie et grand-maître d'artillerie.

V. Joudon (François-Etienne), chanoine de la cathédrale de Genève, professeur de Théologie au collége d'Annecy, composa, en 1775, *une Dissertation latine sur la doctrine du péché originel*, contre le sentiment particulier d'un ministre de Genève, et une autre sur la version grecque de l'Epître de S. Paul aux Romains. Mss.

Digitized by Google

F

FAUCIGNY, en latin *Fulcignacum et Faucignacum* dans les titres de 1119 et de 1292, est le nom d'une commune de l'arrondissement de Bonneville, département du Léman, située sur le haut d'une montagne qui domine la vallée d'Arve au-dessus de Contamine. Elle a donné son nom à la Maison souveraine de FAUCIGNY et aux Etats qui furent sous sa domination pendant près de trois siècles. On y voit encore les vestiges d'une tour carrée, restes de l'ancien château de Faucigny, berceau de la Maison dont je vais tracer rapidement l'histoire si défigurée par Guichenon et par Moréry son copiste.

MAISON SOUVERAINE DES BARONS DE FAUCIGNY.

I. EMMERAD fut, environ l'an 1000, le premier souverain connu de la baronnie de Faucigny dont il fit hommage à l'empereur Conrard qui avoit succédé aux droits des rois de Bourgogne : on ignore son origine, on sait seulement qu'il fut père de,

II. LOUIS, baron de Faucigny, qui eut de Téberge sa seconde femme : 1.° Guillaume qui suit ; 2.° Guy, 55.e évêque de Genève, depuis 1073 jusqu'en 1120; il donna, le 2 septembre 1119, l'église de Contamine à l'abbaye de Cluny, et rappelle dans l'acte de sa concession, Louis, son père ; Téberge, sa mère ; Emmérard, son aïeul; son frère Guillaume; Utilie, son épouse et leurs enfans. Cette chartre, qui sert de preuve à la généalogie de la Maison de Faucigny, se trouve dans la bibliothèque de Bresse et dans Besson, *Preuve n.°* 13, *pag.* 350, et détruit toutes les inductions

Digitized by Google

de M. Levrier sur ce qu'il dit dans sa chronologie des comtes de Genevois, vol. I, pag. 72.

III. GUILLAUME, baron de Faucigny et avoyer soit protecteur de Contamine l'an 1119, fut présent au traité de Seyssel en 1124, et eut d'Utilie son épouse, 1.° Rodolphe qui suit; 2.°, Louis, Raymond, Gerard 31.e évêque de Lausane, depuis 1103 jusqu'en 1129; et Amédée 31.e évêque de Maurienne, depuis l'an 1119 jusqu'en 1129. *Voyez la Bibliothèque de la Suisse, de M. Von-Haller, Besson, pag.* 286.

IV. RODOLPHE, baron de Faucigny l'an 1125, eut 1.° Aimon I.er qui suit; 2.° Ardutius, évêque et premier prince de Genève, élu par le clergé et par le peuple de cette ville, l'an 1135, auquel S. Bernard, abbé de Clairvaux, écrivit deux lettres. Ce prélat, après s'être opposé aux prétentions des comtes de Genevois et des ducs de Zeringhen, obtint à Spire, le 16 des kal. de février 1153, la confirmation des possessions et privilèges de son église, de Frédéric Barberousse: cet empereur, par sa bulle d'or du 7 des ides de septembre 1162, le déclara lui et ses successeurs: *supremus dominus et princeps civitatis, suburbiorum et limitum ipsius civitatis et castrorum episcopatûs Gebennensis.*

Cet évêque, qui ajouta aux possessions de l'évêque de Genève, le mandement de Thiez, soit de Viûz en Salaz, après avoir siégé 50 ans, mourut très-vieux, le 8 des kalen. d'août 1185. *Voyez le Citadin de Genève, pag.* 150; *Besson, pag.* 15.

3.° Le bienheureux Ponce de Faucigny, abbé de Siz, en 1144, mort le 29 novembre 1178. 4.° Raymond, seigneur de Thoire et de Boussy, qui est rappelé

Digitized by Google

par son fils Rodolphe dans la concession qu'il fit à la chartreuse de Vallon, en décembre 1234. Les descendans de Raymond de Faucigny, seigneurs de Thoire et de Boussy, se sont perpétués par 17 générations jusqu'à nos jours. De cette Maison furent: Jean de *Thoire*, abbé de Sixt, en 1452; François-Benigne de *Thoire*, chevalier de l'ordre des S.S. Maurice et Lazare, lieutenant colonel du régiment de Nice, mort dans la guerre du Piémont de 1630.

Claude-François de *Thoire*, gentilhomme de la Chambre de l'électeur de Cologne, mort général au service de Bavière.

George de *Thoire*, capitaine des gardes du corps du célèbre prince Eugène de Savoie, et plusieurs autres officiers qui se sont distingués au service de France et de Piémont.

M.r François de THOIRE de Boussy, né en 1758, est aujourd'hui chef de cette Maison. Capitaine dans les dragons de la reine, en Piémont, il fut avec son régiment incorporé à l'armée française d'Italie, le 8 décembre 1798. Il a servi, avec distinction, sous les ordres du général Serrurier qui, après une vigoureuse défense faite contre les hussards de Vurmser par M. de Thoire qui eut deux chevaux tués sous lui, le créa chef d'escadron en présence de l'armée. Il a été nommé par l'Empereur, chef de la cohorte de Bonneville, lors de la formation de la Légion du Léman.

Mess. ses frères Louis-Gabriel et Pierre-Philibert de THOIRE, tous deux officiers dans le régiment de Savoie, se sont également distingués dans la pé-

Digitized by Google

nultième guerre du Piémont, où le premier a été blessé mortellement.

5.° Rodolphe, duquel descendent les Allamands de S. Joire et de Valbonnais, les Lucinges, les d'Arenthon, Graisy, Chuet et plusieurs autres.

V. Aimon I.er, baron de Faucigny, accorda, l'an 1144, toute la vallée de Siz à son frère le bienheureux Ponce; il accompagna Amé III de Savoie à la Terre sainte, l'an 1147, et fonda le Reposoir, l'an 1151. Ses enfans furent:

1.° Henri qui suit; 2.° Guillaume père d'Agnès, qui épousa Thomas I.er de Savoie; 3.° Rodolphe, Aimon, Marchisius, tous morts sans postérité, ainsi qu'Adélaïde qui pratiqua la vie religieuse à Salmoiry près de Siz.

VI. Henri, soit Humbert, baron de Faucigny, convoqua les Etats généraux des ses terres à Sallanches, l'an 1178; il y reconnut les droits du prieur de Contamine, en présence de ses parens qui sont tous nommés dans l'acte que Besson rapporte au N.° 37 de ses preuves. Ses fils furent:

1.° Aimon II qui suit, et qui, en 1223, accorda des franchises à Flumet; 2.° Henri, archevêque de Lyon.

VII. Aimon II, baron de Faucigny qui confirma, l'an 1234, les donations faites à Siz, fut le dernier mâle de sa famille; il eut:

1.° Agnès qui suit; 2.° Béatrix, épouse d'Etienne de Thoire-Villars; 3.° Eléonore, qui épousa Simon de Joinville, seigneur de Gex.

Digitized by Google

VIII. Agnès, dame et baronne de Faucigny, épousa à Châtillon sur Cluses, l'an 1223, Pierre, comte de Savoie : ils rachetèrent le château de Faucigny, de Vuillerme de Lucinge, l'an 1262, et ils n'eurent de leur mariage que :

IX. Béatrix, dame héritière de la baronnie de Faucigny qui, le 4 décembre 1241, fut mariée à Hugues, soit Guigues XII, dauphin de Viennois, dont elle eut des enfans auxquels passa la baronnie de Faucigny. Cette princesse réunit aux Etats de ses ancêtres, le mandement de *Beaufort* qu'elle acheta des seigneurs de ce nom, par contrat du 15 des kal. d'avril 1271 : elle publia, l'an 1287, à Mont-Joie, des règlemens pour les notaires de ses Etats, accorda le nom de ville et des franchises à Bonneville, en 1289, acheta le 4 des kalen. de mars 1290, Versoix pour 4000 liv. viennoises, de Péterman de Valdec, avocat de Bâle, fonda Mélan, en 1292, où elle fut ensevelie en 1310.

X. Hugues, dauphin de Viennois, prit le titre de baron de Faucigny, du vivant de Béatrix, son aïeule : car on trouve qu'il accorda, en 1310, des franchises et un code municipal aux habitans de Cluses, de Bonne et de Sallanches. La baronnie de Faucigny passa ensuite au fils aîné de France avec le dauphiné, qu'Humbert II, dernier dauphin, à la persuation de Jean de Chissé, évêque de Grenoble, céda, l'an 1343, à Philippe, roi de France : Humbert dans cette cession se réserva expressément que les fils aînés de France porteroient le nom et les armoiries des dauphins de Viennois, et que le Faucigny ne pourroit jamais être démembré de leurs Etats auxquels il demeuroit irrévocablement uni et incorporé. Cependant la situation de ce pays entouré

Digitized by Google

de toute part par ceux de la Maison de Savoie, occasionna des guerres toujours renaissantes entre les deux Etats; pour les terminer, il fut convenu par le traité de Paris du 5 janvier 1354, et par celui du 5 mai 1355, que les dauphins de France auroient en propriété toutes les terres et les seigneuries que les comtes de Savoie possédoient dans le Dauphiné, au-delà du Rhône et du Guier, et que ces derniers deviendroient souverains du Faucigny et du pays de Gex, sous la réserve d'en faire hommage à la France; Louis XI, pendant qu'il étoit dauphin, dispensa de cet hommage Louis, duc de Savoie, par le traité de Bayonne, du 3 avril 1445, ratifié la même année par Charles VII, moyennant la somme de 54 mille écus d'or, et la rénonciation formelle que le duc Louis fit en faveur de la France de toutes ses prétentions sur les comtés de Valentinois et de Diois. *Voyez Guichenon, preuves, pag. 356 du vol. IV.*

Malgré ces traités solennels jurés et observés de part et d'autre, François I.er, avant que de déclarer la guerre, en 1535, à son oncle le duc Charles III, lui demanda l'hommage et la fidélité pour la baronnie de Faucigny, comme fief dépendant de la couronne de France depuis le traité de 1355. Cette question fut ensuite discutée aux conférences de Lyon de l'an 1561, et Charles-Emmanuël I.er, pour la décider en sa faveur, prit de l'empereur Rodolphe, le 12 mars 1588, l'investiture du Faucigny qu'il reconnut être une dépendance de l'empire d'Allemagne, quoique les ducs ses prédécesseurs eussent protesté qu'elle en fût indépendante. *Archives de Turin.*

Amédée VIII, par son testament du 6 décembre

Digitized by Google

1439, donna le Faucigny, le mandement de Beaufort avec le comté de Genevois, en apanage à son second fils Philippe, qui, après le traité de 1445, en retira tous les titres de la Chambre des comptes du Dauphiné; il résulte de leur inventaire que l'ancienne administration civile et politique de la baronnie de Faucigny tenoit de la nature d'un gouvernement mixte et tempéré. Cette province avoit ses Etats qui s'assembloient chaque année à Cluses pour y procéder à l'élection du grand bailli, du juge mage et d'un juge ordinaire, qui présidoient les tribunaux suprêmes du pays, où la jurisprudence romaine, les dispositions particulières contenues dans les franchises des villes et bourgs libres servoient de base aux jugemens que l'on y rendoit.

Les Etats du Faucigny étoient composés des députés de 9 mandemens soit châtellenies qui formoient autant de districts dont la province étoit composée. L'ordre des préséances de ces mandemens dans les séances des Etats de Cluses, étoit déterminé de la manière suivante:

Châtillon. Cluses, Bonneville, Bonne, Sallanches, Château-de-Faucigny, Châtelet-de-Credoz, Samoëns, Mont-Joye et Flumet. Les mandemens de Beaufort, d'Hermence, de Versoix, d'Aubonne dans le pays de Vaud, d'Allinge le Viel, le baillage de Gex et toutes les seigneuries que l'ancienne Maison de Faucigny possédoit depuis Seyssel jusqu'à Fribourg en Suisse: les portions de juridiction dont elle jouissoit à Thonon et à Lausane, étant des acquisitions nouvelles, étrangères à l'ancienne organisation de la baronnie, ces terres n'avoient aucun représentant à l'assemblée des Etats, et se régissoient par des lois particulières, ou plutôt par des usages autorisés par une coutume immémoriale.

Digitized by Google

La première dignité militaire des princes de Faucigny étoit le *grand Sénéchal* dont la juridiction s'étendoit depuis Larringe en Chablais jusqu'à Flumet; il étoit le chef de la justice de l'armée féodale, et juge des duels et des querelles de la noblesse. Celle-ci devoit obéir à ses ordres lorsqu'il convoquoit le ban et l'arrière ban de la province où il exerçoit l'autorité d'un gouverneur, ainsi qu'on le voit clairement dans la concession de cette charge, faite à Vuillerme de Lucinge, par Pierre de Savoie et Béatrix de Faucigny, le 10 août 1263, et ténorisé fol. 331 dans l'inventaire des archives de la province.

Les seigneurs *Métraux* étoient en Faucigny les seconds officiers militaires immédiatement soumis au grand sénéchal; ils possédoient des *mestralies* ou *seigneuries* d'un assez grand revenu, et y faisoient exécuter les ordres du sénéchal, rélatifs à la guerre ou à la police intérieure du pays.

Les châtelains percevoient les revenus du souverain consistant en lods, censes et servis, ils prenoient, en première instance, connoissance de tous les cas en matière civile et criminelle, et commandoient la compagnie militaire dépendante de leur château dont la garde et la défense leur étoient confiées.

Tel est le précis de l'histoire de la Maison de Faucigny, de l'organisation et de l'administration des Etats qu'elle possédoit: je l'ai tiré de l'inventaire des titres de ses archives, lequel fut compilé en 1441 et en 1447, par Nicod Daniel, de Bonneville, et dont l'original, vol. in-4.°, de près de 400 feuillets, étoit déposé dans le château de Sales-Thorens, l'an 1791.

Digitized by Google

FAUCIGNY, ancienne province du duché de Savoie, qui forme aujourd'hui la presque totalité de l'arrondissement de Bonneville, étoit composée, l'an 1792, de 77 paroisses dont la population, suivant le dénombrement fait en 1783, étoit de 55539 personnes, et l'étendue territoriale en surface planimétrique, de 441633 journaux de Piémont, dont 135676 en pâturages; 100100 en glaciers, montagnes arides et lits de rivière, et 205863 en terres bien cultivées, sur une espace de 18 lieues du N. au S., et de 11 de l'Est à l'Ouest.

Suivant la consigne pour le sel et le dénombrement de la province de Faucigny, déposés au bureau de l'intendance générale de Chambéry, en 1789 et en 1790, l'état statistique de cette province étoit le suivant:

Population générale, individus.	57826.
Cabaretiers, boulangers établis dans la province. . .	199.
Cures soit paroisses.	78.
Curés et desservans dans les paroisses.	145.

Revenu du Clergé, en dixmes.	L. 82892.
Idem en biens fonds.	17966.
Idem en casuel.	6240.
Dixmes perçues par les laïques.	14177.
Total des revenus ecclésiastiques du Faucigny, suivant les Etats dressés par les châtelains, en 1790. .	121275.

Consignes des Bestiaux.

Bœufs, veaux et genisses.	6394.
Vaches.	22698.
Moutons.	2811.
Brebis.	12838.
Cochons, grosses bêtes à saler pour la consommation annuelle de la province.	4585.

Digitized by Google

Chèvres et menues bêtes à saler.	1817.
Montagnes faisant gruyères.	703.

Impositions Foncières.

	L.	S.	D.
Taille royale.	155076.	5.	4.
Evaluation du prix de l'affranchissement général de la province de Faucigny.	784802.	5	»,
Sommes déjà payées aux seigneurs en 1790. .	439926.	6.	».

Le haut-Faucigny, du tems des Romains, fut habité par les Centrons qui confinoient dans cette partie avec les *Octodurenses* et les *Veragriens* qui s'étoient établis dans les vallées de Martigny en Valais. Le bas-Faucigny fit toujours partie du pays des Allobroges, et jamais de celui des Focunates qui étoient des peuples des montagnes du Tyrol et de la Bavière, comme je le prouverai ci-après.

Le Faucigny moderne formé par les vallées d'Arve, de Giffre, de Menoge, de Borne et d'Arly, est devenu célèbre par ses glaciers, ses mines et les observations de Mess. de Saussure, de Luc, Pictet, Trembley et Dolomieu. Il renferme plusieurs fontaines d'eaux minérales, des mines de houille, d'argent, de cuivre, de plomb et une carrière d'ardoises près de Taninges.

Voyez les Art. Eaux Minérales et Mines de Savoie.

L'agriculture y a fait des progrès sensibles depuis 1780, sur-tout dans le voisinage de Bonneville; les engrais et les prés artificiels y ont du succès, et l'on commence à y cultiver les vignes à la manière de Bourgogne et de Suisse. On estime les vins rouges de Marigny; les blancs de la côte d'Arve sont mousseux

Digitized by Google

comme le Champagne, et les produits du vignoble de Passy ne sont pas sans mérite.

Les habitans du Faucigny ont été, dans tous les tems, spirituels, industrieux et actifs. C'est la province de l'ancienne Savoie qui a fourni un plus grand nombre de gens de lettres et d'employés distingués dans l'administration de l'Etat. Portés naturellement aux spéculations du commerce, les Faucignerans, depuis un siècle, ont établi des Maisons de négoce très-considérables en Allemagne, en Suisse et en France; l'horlogerie a été très-florissante à Cluses, à Arache, à S. Sigismond et dans toutes les communes voisines. Le commerce actif de cette contrée consiste en bestiaux, mulets, planches, charbons, beurres, fromages, suifs, lin, miel de Chamonix, eaux-de-vie de cerise, cuirs, pelleteries, ustensiles en bois, et menus grains dont le principal débouché est à Genève.

FAVERGES, bourg de l'arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, est le chef-lieu d'un canton, et le siége d'une justice de paix. Sa population, en 1734, étoit de 1976 personnes; en 1758, de 1602, et en l'an X de l'ère française on l'a trouvée de 2156 individus.

Faverges, dont le nom latin consigné dans les anciens titres du 12.e siècle est *Fabricæ*, *Fabricarum*, indique que ce bourg doit son origine aux forges et aux différentes fabriques qui y furent établies, peut-être même dès les tems des Romains, car on a trouvé dans ses environs, des vestiges d'antiquité, des médailles portant l'effigie des empereurs Tibère et Sévère, et M. *Beaumont* conjecture que ce peut être l'ancienne *Casuaria* de l'Itinéraire d'Antonin, et que c'est delà que Plancus écrivit à Cicéron.

Digitized by Google

Le territoire de la vallée de Faverges est très-bien cultivé, il abonde en prairies, produit beaucoup de grains, et les vins des *Murets* et de *Viûz* sont très-estimés et très-salutaires. Le bourg est au fond de la vallée auprès des montagnes de Tamié; il est dominé par un château de belle apparence, où les anciens comtes de Genevois firent souvent leur résidence. Emmanuël-Philibert, duc de Savoie, le vendit à Louis Millet, son grand chancelier, le 10 octobre 1569. Faverges est situé à la droite d'une petite rivière appelée l'*Eau-Morte*, laquelle avoit inondé plus de 200 journaux de terrain depuis 1738 jusqu'en 1760, que son impétuosité et ses ravages furent arrêtés par une forte digue de 275 toises, 6 pieds, que M. de Passier, intendant de Genevois, fit construire avant l'an 1768.

Ce même intendant nous apprend dans la *Statistique* du Genevois, qu'environ l'an 1350, Faverges avoit déjà trois forges pour le cuivre, deux pour fondre le fer, cinq coutelleries, une tanerie et une papeterie. Cette dernière fabrique fournissoit année commune, 2060 rames de papier de toute espèce: très-florissante l'an 1566, elle fut convertie en foulon jusqu'en 1705, qu'elle fut de nouveau rétablie par un sieur *Patuel* qui la vendit à Claude *Jaconis*, Français de nation, qui sut tirer un parti très-avantageux du beau courant d'eau vive sur lequel elle est située.

Quoique Faverges, pour le spirituel, dépendit du prieuré de Viûz, cependant il y avoit déjà, en 1443, dans le bourg, une chapelle dédiée à S. Pierre, qu'un chanoine de Viûz étoit obligé de desservir, pour la commodité des habitans.

Digitized by Google

Elle ne fut définitivement érigée en rectorat avec vicaire et école, qu'ensuite de la transaction passée entre le chapitre de N. D. d'Annecy et le conseil de Faverges, le 19 juillet 1763, *M.e Philippe*, notaire. Il y avoit également à Faverges, l'an 1410, un hôpital dont la chapelle étoit dédiée à S.te Foi. Le prieuré de Viùz-Faverges déjà existant l'an 1200, et uni à la collégiale d'Annecy, par Jean XXIII, avoit 6 chanoines réguliers de S. Augustin, chargés des fonctions curiales de presque toute la vallée; l'évêque de Cornetto, suffragant de Genève, conféra, dans leur église, les ordres à 70 clercs, le 21 décembre 1443.

Faverges, où il y a un marché hebdomadaire et trois foires annuelles, est la patrie des personnages suivans :

I. Comte (Jean-Philibert), chanoine de la cathédrale de Genève, curé de la Thuille; il publia l'ouvrage intitulé :

Les Attributs des curés, Annecy 1661.

II. Cochet (Jean), prêtre licencié en théologie de la Maison de Sorbonne, Recteur de l'Université de Paris, professeur émérite de philosophie au collége Mazarin, ancien grand maître et principal du collége du cardinal Le-Moine, naquit à Faverges, et mourut à Paris, le 8 juillet 1771.

Fontenelle, à qui M. Varignon, professeur de mathématique au collége Mazarin, avoit légué ses manuscrits, engagea M. Cochet, son ami, à les traduire et à les publier; ce fut par cette traduction qu'il commença sa carrière littéraire dans la capitale de la France.

Digitized by Google

Les ouvrages de ce professeur Savoisien sont :

1.° *Elémens de mathématique, traduits du latin de Varignon*, in-4.°, Paris 1731 ; *idem*, Amsterdam 1732.

2.° *La Clef des sciences et des beaux arts, soit la logique*, in-8.°, Paris 1750.

3.° *La Métaphysique qui contient l'ontologie, la théologie naturelle, la pneumatologie et la morale.*

4.° *La Physique expérimentale et raisonnée*, in-8.°, Paris 1756.

5.° *Preuves sommaires de la possibilité de la présence réelle du corps de J. C. dans l'Eucharistie*, in-12, Paris 1764.

Voyez la France littéraire, vol. I, pag. 220.

On lui a attribué mal à propos la *Rhétorique des demoiselles*, qui est un ouvrage publié par M. Gaillard, en 1748.

M. Cochet résigna deux de ses prieurés à M. *Rey*, de Bonneville, docteur de Sorbonne et chanoine de la collégiale d'Annecy, chez le neveu duquel on conserve plusieurs manuscrits dudit M. Cochet.

FIER, rivière de l'arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, prend sa source au village des Tours, dans la commune de Serraval ; elle traverse toute la vallée de Thône, passe sous le pont de S. Clair (a), bâti par les Romains, et ruiné en 1794, sous celui de Brogny, reçoit au-dessous de Cran,

(a) Le passage étroit de *S. Clair* qui est sur la route

Digitized by Google

les eaux du lac d'Annecy et se jette ensuite, après un cours assez long, dans le Rhône, près de Châteaufort en Chautague.

FLUMET, petite ville du haut-Faucigny, habitée par 992 individus, est bâti sur des rochers le long de la rivière d'Arly; c'étoit anciennement un château à plusieurs enceintes, flanqué de quatre tours dont il ne reste plus que des ruines. Les premiers barons de Faucigny résidoient, une partie de l'année, dans ce château et y attirèrent une population qui y établit une bourgade. Aimon II, dernier prince de cette Maison souveraine, lui accorda des franchises, et un code municipal en octobre 1228. Son église consacrée à S. Théodule, évêque de Sion, fut érigée en plébainie et en collégiale, ensuite de la fondation faite par Guillaume de RIDDES, seigneur de Belletour, le 21 novembre 1600; elle fut homologuée le 16 décembre suivant, par François de Chissé, vicaire général du diocèse de Genève, et confirmée par S. François de Sales, le 23 juillet 1606. Flumet fut ensuite érigé en comté en faveur de la Maison de BIEUX; il s'y tient trois foires annuelles et un marché tous les jeudis.

C'est la patrie de:

BESSON (N.), curé de Chapeiry, dans le diocèse de Genève. Cet ecclésiastique actif et laborieux, pendant qu'il étoit aumônier du premier monastère de la visitation d'Annecy, découvrit dans les archives de l'évêché, le manuscrit de Boniface Dumonal de

---

d'Annecy à Thône, s'appelle dans les anciens titres, *Clusæ Sancti Clari*; les Romains le rendirent praticable, comme le prouve l'inscription suivante que l'on y voit gravée sur le rocher: L. TINCIUS PACULUS PERVIUM FECIT.

Cherasson,

Cherasson, chanoine de la cathédrale, intitulé: *Status ecclesiæ, civitatis et diœcesis Genevensis, unà cum indiculo episcoporum, sanctorum, necnon virorum illustrium, maximè ad primas dignitates assumptorum usque ad annum* 1666: il le communiqua aux Bénédictins de S. Germain-des-Prés qui continuoient la *Gallia christiana*. Ces savans engagèrent Besson à perfectionner le travail du chanoine Cherasson, et à joindre à ses recherches, tout ce qui pourroit faire connoître les diocèses de Tarentaise, d'Aoste, de Maurienne et le décanat de Savoie. Besson, muni des instructions des Bénédictins, parcourut toute la Savoie, et se rendit à la Cité d'Aoste; il fut secondé dans son pénible travail, à Moûtiers, à S. Jean de Maurienne et à Chambéry par M. Pralet, professeur de rhétorique. Ses manières peu persuasives et peu insinuantes ne lui permirent point d'avoir accès dans toutes les archives qu'il vouloit visiter; on s'obstina, dans le diocèse de Genève, à lui refuser les renseignemens qu'il demandoit, d'où il est résulté que la partie de son ouvrage qui traite de ce diocèse, est peu exacte, fourmille d'erreurs, et d'omissions essentielles. Quelques phrases indiscrettes sur les reliques de S. François de Sales et sur le chapitre de la cathédrale de Genève, firent censurer son manuscrit, qu'il ne put faire imprimer qu'en secret. Malgré ces contradictions qui naissoient, en grande partie, du caractère peu conciliant de Besson, ses recherches sont très-utiles, et les seules que l'on ait sur l'histoire ecclésiastique de Savoie; elles sont loin d'être complètes, mais elles furent reçues avec reconnoissance par le public, et méritèrent à leur auteur l'éloge que les Bénédictins, en parlant de l'église de Tarentaise, ont inséré dans le vol. XII, *p.* 701, de l'ouvrage intitulé: *Gallia christiana*, in-fol., Paris 1770.

Digitized by Google

Besson a publié :

1.° *Table généalogique de la Maison de Savoie*, in-fol.

2.° *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Maurienne, Aoste, et du décanat de Savoie*, Annecy, sous le nom de Nancy, vol. in-4.°, 1759.

Le chanoine Carel d'Aoste a commenté et corrigé cet ouvrage de Besson, en un volume in-4.°, Mss. que possède M. l'avocat Montréal.

Besson a laissé deux volumes in-fol., manuscrits, qui contiennent :

1.° *Plusieurs chartres non imprimées relatives à l'histoire civile de la Savoie.*

2.° Une copie du *Tableau généalogique de la Maison de Faucigny*, par Dom Hilaire Leyat de S. Jean-Baptiste, prieur d'Abondance, avec le commentaire du Père de Lucinge (a).

3.° *Histoire manuscrite du diocèse de Genève*, par M. Fremin, avec la copie de celle rédigée par le chanoine Dumonal de Cherasson.

4.° *La Généalogie de 120 familles nobles de Savoie;* on y trouve des traits mordans et satyriques, des anecdotes peu connues, dont la publication ne pouvoit manquer d'attirer à l'auteur de très-mauvaises affaires, s'il avoit eu l'imprudence de les livrer à l'impression.

Extrait des Mss. de M. Besson, que j'ai eu en communication pendant deux ans.

(a) Ce même Dom Hilaire Leyat a composé l'histoire de la Maison d'Allinges, vol. in-fol. figures, 1684, Mss.

Digitized by Google

FOCUNATES, nom d'un ancien peuple des Alpes dont fait mention l'inscription du trophée érigé par le sénat, à Auguste, l'an de Rome 748. Le Père Monet, Jésuite de la Bonneville, qui le premier débrouilla la géographie ancienne des Gaules, prétendit retrouver ce peuple dans le Faucigny moderne; il fut suivi par Guichenon et par tous ceux qui n'ont lu que la préface de cet écrivain laborieux, mais inexact.

Louis *Domenichi*, dans ses commentaires sur Pline, *Simler*, *Ranchin*, Louis *Chieza*, dans son abrégé de l'histoire de Piémont, pag. 23, placent les *Focunates* dans la vallée de S. Barthélemi, formée par la rivière de *Tafner* qui se jette dans l'Adige au-dessus de Bolzano dans le Tyrol. Cette opinion rejetée par Guichenon, a cependant des preuves très-convaincantes, car l'on connoit avec certitude la position géographique des *Naunes* et des *Vindelici*, entre lesquels Pline place les Focunates. Il est démontré par des passages du 4.e *liv. des Odes* d'Horace, et par ceux du 4.e *liv.* de Strabon, que les *Naunes* habitoient les environs de Trente, ou la vallée de *Grana* dans le Tyrol; l'on sait également que les quatre nations des *Vindelici* habitoient les quatre vallées principales du *Lecthaal* dont Augsbourg, *Augusta vindelicorum* étoit l'ancienne capitale; en conséquence, les *Focunates* qui confinoient immédiatement avec ces peuples, ne peuvent pas plus se rechercher dans le Faucigny que dans la vallée de Sesia, où il a plu à M. de Lisle et à M. Danville son copiste de les placer.

FRANGY, dont la population est de 814 personnes, est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Genève, département du Léman. Cet

Digitized by Google

endroit, situé dans une vallée formée par les Usses, fut habité par les Romains, ainsi que le prouvent les médailles des empereurs Néron et Antonin que l'on y a trouvées, et l'inscription suivante qu'on lit encore au bas du clocher :

JULII CELATUS LIBERTUS EX VOTO.

Les environs de Frangy présentent des coteaux très bien cultivés, produisant des vins fumeux et délicats qui sont très-estimés. Les grandes routes de Genève à Chambéry et à Seyssel ont fait établir à Frangy où elles se réunissent, plusieurs auberges où les voyageurs s'arrêtent avec plaisir : les habitans sont très-accueillans, laborieux, et tirent bon parti de leurs productions qui sont d'excellente qualité.

Frangy fut saccagé et brûlé par les Genevois, en octobre 1590 ; son église paroissiale dédiée à S. Aquilin, que l'on est occupé à réparer, étoit passée avec celle de S. Jean de *Thiollaz* et de *Chaumont* sous la juridiction du prieur de S. Victor de Genève ; mais par sentence des députés de l'Eglise de Lyon, commissaires délégués par le pape Innocent III, la nomination à ces églises fut adjugée à Nantelin, évêque de Genève, ainsi qu'il en conste par acte de l'an 1198, inséré dans les preuves de Besson, N.° 41.

Frangy est la patrie de :

De Chaumontet (François - Antoine), mort en février 1787, général major au service de Prusse.

G

Gaillard étoit un ancien château près de

Genève, bâti sur Arve, l'an 1305, par Amé II, comte de Genevois, et fortifié, l'an 1314, par son fils Guillaume III. Pendant que Genève fut gouvernée par ses évêques, les syndics de cette ville qui prononçoient les sentences criminelles, étoient obligés de conduire les malfaiteurs condamnés au dernier supplice, à la porte du *Bourg de Four*, pour les consigner au châtelain de Gaillard, qui, en sa qualité d'officier du comte de Genevois, étoit chargé, en vertu des traités, de faire exécuter les sentences de mort à *Champel*.

Les Bernois, par le traité de 1536, fait avec la ville de Genève, se départirent en sa faveur, de cet ancien droit qui embrouilloit singulièrement les prétentions de cette ville, en fait de juridiction criminelle. Quoiqu'il ne reste plus aucun vestige du château de Gaillard, ni du bourg qui lui étoit attigu, il s'y tient cependant chaque année plusieurs foires considérables de bestiaux.

GAROCELLES, peuples des Alpes, voisins d'*Occellum*, soit *Oulx* en Piémont. Ils s'opposèrent avec les *Centrons* et les *Caturiges*, au passage de César, lorsqu'il traversa leur territoire avec cinq légions, pour se rendre dans le pays des Voconces et delà dans celui des Allobroges, afin de combattre les Helvétiens qui ravageoient le voisinage d'Autun. *Cæsar de Bello Gallico, lib. I, cap. X.*

Simler, Del-Bene, Monet et Labbe ont cru que les *Garocelles* avoient habité la Maurienne; d'autres pensent que le pays qu'ils occupèrent étoit la vallée d'*Oulx* au-dessus de Suse, ou le Briançonnois au-delà du Mont-Genèvre, ou la vallée d'*Usseglio* en Piémont, laquelle communique avec

Digitized by Google

celle de Bessans en Maurienne, par le Val-d'Avérole et Rochemelon. M. d'Anville les retrouve à Uxeau.

GENEVE, chef-lieu du département du Léman, est une ville ancienne et célèbre, située au 46.e dégré, 12 minutes de latitude septentrionale, et au 23.e dégré, 45 minutes de longitude. Cette ville, dont la population est de 22759 habitans, est bâtie sur le coteau méridional au pied duquel, en sortant du lac Léman, coule le Rhône qui partage la ville en deux parties inégales. Les délicieuses maisons de campagne qui couvrent les rives de ce beau lac, les coteaux, les plaines fertiles et bien cultivées que l'on observe dans le vaste bassin qui est couronné, d'un côté, par la chaîne du Jura, et de l'autre, par les sommités des Alpes et par le Mont-Salève, font de Genève et de ses environs un des plus beaux sites qu'il y ait en Europe. La situation de cette ville entre l'Allemagne, l'Italie et la France, l'a rendue, de tout tems, riche, commerçante et industrieuse; elle est très-fortifiée du côté de la Savoie; ses édifices publics et particuliers annoncent le goût et la magnificence, et ses promenoirs en rendent le séjour très-agréable et très-salubre.

Il y a peu de villes dont l'histoire présente autant de révolutions que celle de Genève; pour me conformer au plan que j'ai adopté dans la rédaction de cet ouvrage, je me contenterai de retracer d'une manière succincte, autant qu'impartiale, le tableau de celles qui ont un rapport plus direct avec l'histoire de Savoie.

Jules-César est le premier auteur qui parle de Genève, comme d'une cité des Allobroges et d'une place d'armes où il se rendit pour s'opposer au

Digitized by Google

passage des Helvétiens; les Romains y établirent des magistratures, et couvrirent le sol Genevois de leurs inscriptions. A la décadence de leur empire, les Bourguignons s'en emparèrent et la saccagèrent sur la fin du V.e siècle. Godésilge y régna; Gundebaud y convoqua les Etats de son royaume pour la rédaction de la loi *Gombette*, et y fit couronner Sigismond son fils, roi de Bourgogne. Après la mort tragique de ce dernier roi, que l'ancien clergé de Genève vénéra comme un saint, cette ville passa sous la domination des Francs qui y établirent leurs lois et leurs usages dont on trouve des traces dans les franchises de 1387.

Pepin, dont la dynastie succéda en France à celle des Mérovingiens, se rendit à Genève, l'an 752, lorsqu'il alla en Italie, combattre Astolphe, roi des Lombards; Charlemagne son fils prit la même route, en 773, pour y concerter son expédition contre Didier; il y assembla ses Etats et ses troupes, et y tint un conseil de guerre qui décida du sort de l'Italie.

Ce fut sous cet empereur que Genève et son territoire eurent le titre de comté, *comitatus Genevensis*; il fut possédé par ses descendans jusqu'en 888, qu'il passa sous la domination des rois du second royaume de Bourgogne. Après l'extinction de ces rois, Genève appartint à l'empereur Conrard le Salique, qui s'y fit couronner le premier août 1034. Dès l'an 194, que *Paracodus* y établit la Foi chrétienne, on trouve la succession des évêques de Genève dont le vaste diocèse dépendoit de la province ecclésiastique de Vienne; et depuis Charlemagne, Genève et son territoire formèrent un gouvernement particulier. En vertu des concessions libres ou tacites des

Digitized by Google

empereurs qui succédèrent à Conrard le Salique, faites aux évêques et aux comtes, Genève et son comté devinrent un corps de fief, une seigneurie, ensuite une principauté dépendante de l'empire d'Allemagne qui n'y conserva cependant que l'ombre de la souveraineté.

Les comtes du Genevois, dont je parlerai dans l'*art. suivant*, cherchèrent dans tous les tems à se rendre maîtres absolus de la souveraineté de Genève; mais les empereurs préférèrent de remettre l'exercice des droits régaliens à ses évêques qui reconnoissoient leur suprématie : leur autorité spirituelle réunie à la temporelle ne pouvoit leur causer aucun ombrage, ni déplaire au peuple, déjà accoutumé à respecter ses évêques, comme les pasteurs d'une religion de paix et de consolation. C'est dans le traité de Seyssel de l'an 1124 (a), conclu entre l'évêque Humbert de Grammont et Aimon II, comte de Genevois, qu'il faut chercher le code fondamental et primitif du gouvernement épiscopal de Genève, puisque tous les rescrits des empereurs, des papes, et tous les traités subséquens n'en ont été qu'une confirmation.

L'on y voit que les droits de l'évêque consistoient dans la possession de la seigneurie immédiate et universelle de la ville et banlieue de Genève, tant en domaines qu'en justice civile, criminelle et de police, sans aucune distinction de choses ni de personnes; ces prélats jouissoient exclusivement du droit de battre monnoie, non-seulement dans la ville, mais encore dans le diocèse, sans que le comte pût connoître du crime de fausse monnoie, attenter aux

(a) Voyez Spon, preuves N.° 1.

Digitized by Google

biens et à la liberté d'aucun citoyen, sans pouvoir faire arrêter ses propres sujets dans l'intérieur de la ville, qu'au préalable il n'eût obtenu une permission spéciale de l'évêque ou de ses vicaires.

Ensuite de la reconnoissance de ces prérogatives du siége de Genève, Humbert de Grammont, son 50.me évêque, consentit qu'Aimon II gardât l'ancien fief séculier, dépendant de son église, et toléra qu'il pût posséder les deux tiers des dixmes du diocèse, qu'il avoit usurpées sous l'évêque Gui de Faucigny, son frère uterin. Il obligea toutefois le comte de lui rendre hommage et fidélité, et de le reconnoître pour son premier et principal seigneur suzerain, immédiatement après l'empereur.

Ardutius de Faucigny, qui occupa pendant 50 ans le siége de Genève, ensuite de l'élection faite l'an 1135, par le clergé et par le peuple, obtint à Spire (a), l'an 1153, de l'empereur Frédéric Barberousse, non-seulement la confirmation de tous les privilèges et concessions faites à son église, mais encore le titre de *Prince* de l'Empire. Après un jugement contradictoire rendu contre le duc de Zeringhen et le comte de Genevois qui avoit obtenu subrepticement le vicariat de l'Empire sur Genève, le même empereur, par sa bulle d'or du 7 septembre 1162 (b),

(a) Voyez Spon, preuves N.° 2.

(b) *Ibid.* N.° 7; *Bulle d'or du 7 septembre* 1162: « Nec » aliquid possumus ab eo quidquam, seu à suis successoribus » possit imperialis majestas in rebus ecclesiæ Gebennensis sibi » vindicare, sed remanent ipse episcopus (Ardutius) et sui » successores: *supremus dominus et princeps civitatis, subur-* » *biorum et limitum ipsius civitatis et castrorum episcopatûs* » *Gebennensis*, nullum ex his recognoscentes superiorem præter

Digitized by Google

adressée à la commune et à tous les sujets dépendans des châteaux de l'évêché, confirma non-seulement Ardutius dans la souveraineté absolue desdits châteaux (a), mais encore dans celle de la ville, fauxbourgs et banlieue de Genève; il ne se réserva pour lui et pour ses successeurs à l'empire d'Allemagne, d'autres droits et d'autre hommage que le *seul chant des litanies*, pendant trois jours, lorsque les empereurs passeroient dans cette ville.

Après un diplôme aussi formel et aussi circonstancié, dans lequel les droits de la souveraineté et principauté des évêques de Genève sont si clairement établis, il est surprenant que quelques écrivains ayent osé les méconnoître et les contester, sur-tout qu'avant la réformation, cette souveraineté absolue des évêques ne fut jamais mise en doute, comme il est facile de s'en convaincre en examinant, avec impartialité, les lettres d'excommunication de l'évêque Guillaume de Conflans, de l'an 1291, contre le Dauphin, baron de Faucigny, que Gautier a insérées dans ses notes sur Spon, *vol. I, pag.* 126 de l'édition in-8.° (b).

» quàm beatum Petrum apostolum, ob cujus reverentiam nos et » nostri in sacro imperio prædecessores, talia contulimus privi- » legia et gratias. . . . . Mandantes vobis omnibus et firmiter » præcipientes quatenùs eum et successores revereamini et hono- » retis et servitia ea omnia exhibeatis quæ veris episcopis et » *supremis principibus et dominis vestris* exhibere debetis. »

(a) Eum *supremo integralique dominio civitatis et castrorum* vobis remittimus.

(b) « Notorium est omnibus quòd episcopus Gebennensis » *ipse solus et in solidum* DOMINUS *est et* PRINCEPS, *civitatis* » *Gebennensis, non habens in dominatu ejusdem, participem* » *vel consortem*; sed agens et exercens in eâ tàm per se,

Digitized by Google

Les actes du conseil général de Genève de 1420 (a), le traité de combourgeoisie de Genève avec Berne et Fribourg, de l'an 1526 (b), reconnurent formellement l'autorité souveraine de l'évêque. Les ducs de Savoie qui, depuis Félix V, tinrent souvent les États généraux du duché à Genève, n'hésitèrent jamais de reconnoître également la souveraineté des évêques, par des déclarations authentiques, et ils n'exercèrent jamais dans cette ville aucun acte de souveraineté, ni de juridiction sur leurs propres sujets, sans en avoir auparavant demandé et obtenu la permission des évêques ou de leurs vicaires généraux (c).

Les droits du vidomnat soit du tribunal de première instance pour les causes légères, firent d'abord partie de ceux dont jouissoient les anciens comtes de Genevois; ils ne furent inféodés à ceux de Savoie que par le traité d'Asti, du 19 septembre 1290 (d); mais ces droits étoient exercés au nom de l'évêque dont le vidomne n'étoit qu'un officier civil. La ville de Genève, en suivant les lois et les usages des Francs et des Bourguignons, jouissoit cependant d'une certaine liberté et de plusieurs prérogatives

» quàm per vice-domnium suum, et per *alios officiarios et* » *judices suos*, merum et mixtum imperium et omnimodam » jurisdictionem temporalem et spiritualem, et quòd ipsam civi- » tatem Gebennensem, castra, villas et possessiones, homines, » jura, jurisdictiones ac libertates et universa bona temporalia » ad ecclesiam Gebennensem pertinentia, à solo *imperatore* » *Romano*, immediatè dignoscitur obtinere. »

(a) Spon, preuves, N.° 51.

(b) *Ibid.*, N.° 60. — (c) *Ibid.* N.os 44, 45, 58, 59.

(d) *Ibid.*, N.° 24.

Digitized by Google

en matière de juridiction criminelle : on les trouve détaillées dans les franchises rédigées l'an 1387, par Adhémar Fabry, de la Roche ; les évêques en jurèrent constamment l'observation lors de leur intronisation ; mais l'on voit par les actes mêmes qui contiennent ces sermens (a), que les citoyens ne les tenoient que de la pure concession de leurs évêques. Ces privilèges, au reste, différoient très-peu de ceux dont jouissoient les villes et les bourgs murés de l'ancienne Savoie, et l'on n'y trouve, en les comparant, d'autres différences que celles qu'exigeoient les localités et la nature du gouvernement épiscopal.

Il faut cependant convenir que les Genevois firent, l'an 1285, un traité d'alliance avec Amé V, comte de Savoie qui promit de les défendre contre tous, et même contre leurs propres évêques ; d'où il résulte que, malgré les dispositions formelles des empereurs, et la teneur des actes que nous avons indiqués, Genève, comme commune, sut, dès le 13.e siècle, tempérer par ces alliances, l'autorité de ses souverains, et fut administrée par des conseils qui faisoient partie intégrante du gouvernement : de telle manière que, suivant *Bonnivard*, pag. 99 de ses chroniques, les proclamations publiques se faisoient à Genève, avant l'an 1535, au nom de trois autorités distinctes, en la manière suivante :

L'on vous fait à savoir, de la part de très-révérend et de notre très-redouté seigneur Evêque et Prince de Genève, de son Vidomne et des syndics, conseils et prudhommes de cette ville que, etc.

(a) Spon, preuves, N.os 48, 53.

Le même Bonnivard nous apprend qu'avant la réformation, les conseils de Genève étoient au nombre de trois, *savoir :*

1.° Le petit conseil, composé de 4 syndics d'égale puissance, d'un trésorier et de 20 conseillers qui avoient, sur la police de la ville et sur les matières criminelles, une juridiction déterminée par les franchises et par les *concessions postérieures* des évêques.

2.° Le conseil des 50, composé des maîtres jurés des métiers.

3.° Le conseil général, auquel le chapitre de la cathédrale, les 7 curés de la ville, et tous les chefs de famille assistoient. Ce conseil avoit droit de faire des statuts qui n'avoient cependant force de loi, qu'autant qu'ils étoient approuvés par les évêques.

Charles III, duc de Savoie, fidelle au système d'agrandissement de sa Maison, peu content des droits que lui donnoit le vidomnat, et abusant des égards que les Genevois lui prodiguèrent assez imprudemment dans leur ville, jusqu'à l'y recevoir sous un dais porté par les 4 syndics, épuisa toutes les ruses de la politique, pour obtenir de l'évêque et des citoyens, d'être reconnu souverain de leur ville, qu'il se proposoit de rendre la capitale de ses Etats. Pour réussir dans son dessein, il résolut de s'y faire beaucoup de partisans, et de molester tous ceux qui resteroient opposés à son parti. Loin de parvenir à son but, ses violences déterminèrent plusieurs bourgeois attachés à leur patrie, de maintenir leur liberté et leur indépendance en recherchant la combourgeoisie de Berne et de Fribourg, qui fut conclue le 8 février 1526. Les conséquences

Digitized by Google

de ce traité d'alliance furent telles que le duc de Savoie perdit le pays de Vaud, et que la réforme protestante fut établie à Genève, par décret des syndics du 27 août 1535. Le chapitre de la cathédrale, celui des Macabées et les sœurs de S.te Claire se retirèrent à Annecy, où les évêques, depuis Ange-Justinien, fixèrent leur siége, continuèrent à y prendre le titre de Princes de Genève et à être reconnus pour tels par les empereurs d'Allemagne qui les appelèrent plusieurs fois aux diètes de l'empire (a).

Le clergé catholique existant à Genève avant la réformation de 1535, étoit composé: 1.° de la cathédrale; 2.° de la collégiale des Macabées, fondée le 23 mars 1406; des sept cures de la ville et banlieue, dans l'ordre suivant: S. Germain, S. Gervais, la Magdelaine, S.te Croix dans la cathédrale, S. Leger, S.te Marie-la-Neuve et S. Victor. Le clergé régulier y occupoit les églises suivantes: 1.° le prieuré de S. Victor de l'ordre de S. Benoît, fondé l'an 1019; 2.° celui de S. Jean *extrà muros*; 3.° l'église des Antonins; 4.° le couvent de S. Dominique de Palais, fondé par la Maison d'Allinges, l'an 1262; 5.° le couvent des Cordeliers de Rive; 6.° celui des Hermites de S. Augustin; 7.° l'église des sœurs de S.te Claire, fondée l'an 1477. Il y avoit aussi dans la même ville, une église et une commanderie de

(a) S. François de Sales y fut appelé, l'an 1615, par l'empereur Mathias. Jean d'Arenthon-d'Alex fut également sommé de s'y rendre, en 1664, et y députa Charles-Félix *Mallet*, par mandat donné à Rumilly, le 16 avril de la même année, comme le prouvent les documens authentiques qui étoient déposés dans les archives de l'évêché d'Annecy, en 1792.

Digitized by Google

l'ordre de S. Jean du Temple, qui fut ensuite unie à l'ordre de Malthe, et dont les biens situés en Savoie, formèrent, après la réformation, la dotation de la commanderie de Compésières. Outre la presque totalité du clergé séculier et régulier qui abandonna Genève, en 1535, un grand nombre de familles, originaires de Savoie et de Bourgogne, se retirèrent également alors de Genève, et allèrent s'établir dans les petites villes voisines où l'exercice du culte catholique avoit été conservé. La population très-considérable que cette émigration fit perdre à Genève, fut amplement compensée par l'affluence des réformés de France et d'Italie qui vinrent s'y réfugier pour y professer tranquillement le culte qu'ils venoient d'adopter.

Les Bernois dont l'armée occupoit Genève qu'elle regardoit comme sa conquête, s'étant désistés, par le traité du 7 août 1536, d'être mis en possession des droits de l'évêque et du vidomnat, cette ville dont le territoire fut augmenté du côté de Gex et de Gaillard, se gouverna dès-lors en république absolue et indépendante. CALVIN, de concert avec les magistrats, dressa, l'an 1543, le recueil de ses lois civiles et ecclésiastiques; les revenus des églises catholiques furent destinés à la fondation d'un hôpital général, du collége et de la bibliothèque publique. Pour défendre sa liberté contre son évêque et contre le duc de Savoie, Genève se fortifia de l'alliance perpétuelle des cantons de Zurich et de Berne, et sur-tout de celle de la France. Après le mauvais succès de l'escalade tentée en 1602, par le duc Charles-Emmanuël I.er, Genève ayant été reconnue libre et indépendante par ce prince, au traité de S. Julien de l'an 1603, elle devint le centre du

Digitized by Google

protestantisme, le siége des sciences et de presque tous les arts. Ils y furent cultivés avec un tel succès, qu'il est peu de villes qui aient produit autant de savans et d'artistes célèbres, ainsi que le démontre la savante *Histoire littéraire* de cette ville publiée par M. SENÉBIER, l'an 1784, en 3 vol. in-8.° Le bien-être que procurent les richesses et une industrieuse activité, rendirent Genève une des villes les plus florissantes de l'Europe; sa situation entre trois États jaloux de la posséder, assura son indépendance consolidée par les traités faits avec la France, en 1749, et avec le roi Sarde, l'an 1754. Sa tranquilité fut cependant troublée de tems à autre, par des divisions intestines pacifiées par les puissances voisines intéressées à sa conservation. Après la conquête que les Français firent de la Savoie, en 1792, Genève conclud avec le général Montesquiou un traité qui prolongea son indépendance et sa souveraineté jusqu'au 7 floréal de l'an VI, (26 avril 1798), que réunie définitivement à la France, elle devint le chef-lieu d'un nouveau département, composé en grande partie, d'un territoire dont elle avoit été autrefois la capitale, sous l'empire de Charlemagne. L'esprit de tolérance qui caractérise la loi du 18 germinal an X, (18 avril 1802), a fait rétablir à Genève le culte catholique dans l'église de S. Germain. La ville de Genève a contribué, avec libéralité, à cet établissement, en fournissant 4615 francs pour les réparations de cette église, 1200 francs pour l'ameublement du presbytère, et en votant la même somme annuelle pour l'augmentation du traitement de M. le curé et de ses deux vicaires.

L'empereur NAPOLÉON I.er a voulu également contribuer

Digitized by Google

contribuer de ses propres deniers, aux réparations de cette nouvelle église catholique, et a fourni la sacristie, de vases sacrés et d'ornemens précieux.

Genève dont nous avons rapporté succinctement les révolutions politiques, est aujourd'hui le siége de la préfecture et des tribunaux du département du Léman: en vertu de l'art. X du tit. I des lois organiques de l'empire Français, pour les cultes protestans, il y a dans cette ville un séminaire pour l'instruction des ministres des églises réformées.

Dans tous les tems, les Genevois ont été passionnés pour leur indépendance et pour leur liberté; depuis la réformation, le commerce et l'industrie rendirent leur ville une des plus opulentes de l'Europe: l'horlogerie, la bijouterie, la librairie et la banque établirent par tout leurs relations de commerce. Outre l'esprit de spéculation et d'industrie qui caractérise les Genevois, ils sont bienfaisans par inclination naturelle; les malheureux ont toujours trouvé des secours assurés dans leurs libéralités, et plusieurs communes de Savoie réduites à la misère par des grêles ou par des incendies, ont obtenu de leur générosité, les moyens de se relever de leurs pertes. L'intérêt et sur-tout la reconnoissance des particuliers qui habitent les cantons voisins de cette ville, ne peuvent qu'inspirer les vœux les plus sincères pour sa prospérité et pour sa conservation.

GENEVE (Chapitre de S. Pierre de). Le clergé de la cathédrale de Genève étoit un des plus anciens de l'Eglise catholique: on voit dans le nécrologe conservé dans la bibliothèque publique de cette ville, (duquel j'ai extrait la copie que je possède), que le roi Gontram lui fit des donations considérables

Digitized by Google

dès l'an 593. Elles furent successivement augmentées par les princes des Maisons de Genève, de Faucigny et même par l'empereur Frédéric Barberousse, le 5 des ides de mai 1152.

Outre les fondations particulières faites en faveur de ce chapitre, par les papes Clément V, Clément VII (Robert de Genève), et par Félix V, les cardinaux de Brogny, de Menthonay, de Miez, de Varembon, de Gorrevod, de Dencio, et presque toutes les anciennes Maisons de Savoie s'empressèrent d'augmenter ses revenus. Les principales dont il est fait mention dans les titres de cette cathédrale, sont les seigneurs de Faucigny, de Sallenove, de Viry, d'Allinges, de Vosèrié, Ternier, Menthon, Compey, Lucinge, Allamand de S. Joire, la Forest, Tavels, Pontverre, de Chissé, d'Orlié, de Divonne, etc., etc.

Ce chapitre possédoit, avec omnimode juridiction, les seigneuries de Valleiry, Onnex, Bossey et Moëns, et nommoit, pour l'exercice de leurs juridictions contentieuses, un juge qui résidoit à Genève, et des sentences duquel on pouvoit appeler aux tribunaux de Savoie. *Voyez l'art.* 8 *du traité de Bâle entre Berne et Genève, du* 3 *février* 1544.

Le même chapitre cathédral, depuis le 13.e siècle, nommoit son évêque (a), le prévôt, le chantre, le sacristain, les curés de S. Germain, de S.te Croix et de S. Leger dans la ville de Genève, et

(a) Le pape Martin V, par sa bulle du 10 juillet 1418, donnée dans le couvent de Rive, où ce pontife fit sa résidence pendant les trois mois qu'il demeura à Genève, à son retour du concile de Constance, confirma au chapitre de S. Pierre, le droit d'élire son évêque. La dernière élection faite par les

Digitized by Google

jouissoit du droit de patronage ecclésiastique sur 28 cures du diocèse. *Voyez le Pouillé de l'évêché, dressé en* 1457.

Suivant les titres de l'abbaye d'Abondance en Chablais, le chapitre de Genève suivit la règle des chanoines réguliers de S. Augustin, depuis le 10.e siècle et s'aggrégea ensuite avec les chapitres de Tarentaise, de Belley et de S. Maurice d'Agaune, à la congrégation d'Abondance dont le B. Ponce de Faucigny dressa les constitutions. On ignore l'époque de sa sécularisation, et l'on sait seulement par Bonnivard, (*chron. liv. I, chap. III*), que plusieurs années avant la réformation, le cloître de S. Pierre n'étoit plus déstiné qu'à servir de tribunal et de chancelerie à l'official du diocèse et aux autres juges épiscopaux, et à y réunir le conseil général de la bourgeoisie.

La discipline du chapitre de Genève éprouva à différentes époques, des variations considérables; le PRÉVÔT cependant en fut constamment le chef, et la première dignité du diocèse, après la pontificale. Dès l'an 1091, on trouve que les huit doyens ruraux du diocèse étoient membres du chapitre de Genève et qu'ils y avoient rang immédiatement après

---

chanoines, eut lieu à Annecy, le 7 mai 1544, où, après la mort du cardinal Pierre de la Beaume, ils élurent François de Luxembourg, vicomte de Martigues et baron de Thorens, dans l'espérance qu'étant allié aux princes les plus puissans de l'Europe, il lui seroit facile de reprendre Genève et d'y rétablir son siége. Ces vues du chapitre n'eurent aucun succès, et la Maison de Savoie s'étant arrogée le droit de nomination à l'évêché de Genève, les chanoines se trouvèrent privés de leurs anciens droits. *Extrait des archives d'Annecy, où étoient, en* 1792, *tous les titres originaux prouvant tout ce que je viens de dire.*

Digitized by Google

le prévôt et le chantre qui, dans tous les anciens titres, sont appelés : *Majores ecclesiæ*. Ces doyens, dans les assemblées capitulaires et dans les synodes, prenoient séance dans l'ordre suivant : Allinges, Sallanches, Annecy, Vuillonex, Aubonne, Rumilly, Annemasse et Seyserieux. *Voyez le Pouillé de* 1457. Chacun d'eux exerçoit, au nom de l'évêque, la juridiction épiscopale dans son décanat respectif, et y faisoit toutes les fonctions qui furent attribuées, l'an 1217, à l'official et aux vicaires généraux du diocèse (a). L'abbé Fremin, prêtre de Gex, s'est étrangement trompé (b), ainsi que Besson qui l'a suivi, lorsque ces deux écrivains ont avancé qu'il y avoit très-anciennement dans la cathédrale de Genève un doyen qui précédoit le prévôt : une lecture plus réfléchie des titres qu'ils citent, pour étayer leur sentiment particulier, et spécialement celle du Pouillé du diocèse, rédigé en 1457, leur auroient démontré que les doyens de Genève étoient au nombre de 8, et bien différents de celui qu'ils s'étoient imaginé.

Outre le prévôt, le chantre, le sacristain et les 8 doyens du diocèse, le clergé de la cathédrale de Genève se composoit encore, dans le 13.e siècle, de 20 chanoines, de 8 prêtres habitués, de 18 altariens et de 6 enfans de chœur.

(a) Voyez l'enquête faite contre Pierre de Sessons, évêque de Genève, insérée dans les preuves de Spon, *vol. IV*, *pag.* 241 *et suivantes*. Le premier official du diocèse de Genève fut le chanoine Pierre de Seyssel de la Maison d'Aix, qui fonda son anniversaire à la cathédrale, le 14 octobre 1219.

(b) Abrégé de l'histoire ecclésiastique de Genève, depuis le premier siècle de l'église jusqu'en 1707, par l'abbé Fremin, originaire de Genève, prêtre de Gex. Mss. in-4.° qui existoit dans les archives de l'évêché d'Annecy, en 1792.

Digitized by Google

Les chanoines de Genève formoient non-seulement le sénat ecclésiastique de leur évêque, mais ils prenoient également part à l'administration temporelle de sa principauté : ce fut de leur exprès consentement qu'Adhémar Fabry de la Roche accorda à la bourgeoisie genevoise, les franchises et les libertés de 1387. Suivant les mêmes franchises, 2 chanoines de la cathédrale, docteurs ès droits, étoient assesseurs du lieutenant du vidomne, dans les questions difficiles et importantes, ou chaque fois qu'il s'agissoit d'incarcérer quelques citoyens. Ils assistoient en corps à l'évêché, lorsque le vicaire général fixoit le taux du blé et du vin ; et le conseil général de Genève ne statua jamais rien, avant les tems qui précédèrent la réformation, sans que le chapitre de S. Pierre n'eût assisté à ses délibérations.

Les statuts les plus anciennement connus de ce chapitre furent rédigés l'an 1292 ; ils sont relatifs aux rits de l'office divin qui, dans tous les tems, fut conforme à celui de l'église métropolitaine de Vienne. Le 6 octobre 1425, les chanoines de Genève présidés par leur prévôt *Gui d'Albi*, de Cluses, à l'exemple des grands chapitres de Bâle, d'Augsbourg, de Constance, de Ratisbonne et de Passau, ne voulant recevoir pour membres de leurs corps, que des personnages éminens par leur naissance ou par leur savoir, statuèrent que, sans déroger aux qualités requises par les saints canons et par les anciens statuts, aucun chanoine ne seroit dorénavant reçu dans l'église de Genève, qu'il ne fît conster auparavant qu'il étoit né en légitime mariage, d'un père et d'une mère nobles, ou qu'il ne fût licencié en droit civil ou canonique, ou bachelier formé en théologie. Ce statut, à la sollicitation d'Amédée

Digitized by Google

VIII, duc de Savoie, fut approuvé et modifié par Martin V, non point à Genève en 1418, comme le dit Besson, mais par bulle donnée à Rome, le 9 des kal. d'octobre 1430, dans laquelle on lit expressément: *De cætero, nullus cujuscumque statûs, gradûs aut conditionis existat, nisi de nobili genere ex utroque parente procreatus, aut in sacrâ theologiâ, vel in canonico, seu civili juribus graduatus, vel in medicinâ magister fuerit, de quo etiam, antè ipsius receptionem, fidem legitimam facere teneatur, in canonicum dictæ ecclesiæ Genevensis, possit, seu debeat admitti, quovis modo, etc.*

Cet article fut inséré, mot à mot, dans les statuts de 1483, N.° 35; il est ténorisé en entier avec la bulle de Martin V, dans le Nécrologe que l'on conserve à la bibliothèque publique de Genève.

Le 24 septembre 1483, le chapitre de Genève présidé par le prévôt *Guillaume de Fetigny*, fit une nouvelle compilation de ses statuts, en 150 articles qui donnent l'explication de plusieurs usages qui s'observent encore à Genève, sans que l'on en connoisse dans cette ville, ni l'origine ni le but. La discipline ecclésiastique la plus rigoureuse y fut prescrite à tout le clergé; on y défendit, sous les peines les plus graves, tous les jeux de hazard, les repas de luxe, les habits immodestes, verts ou rouges, et toute fréquentation et habitation avec les personnes du sexe. Chaque chanoine devoit avoir son domicile dans la rue *Bornuel* que l'on appelle encore aujourd'hui la rue des chanoines, et tenir un cheval ou une mule du prix de 20 florins pour se rendre en cavalcade à l'évêché, et accompagner ainsi le prince évêque de Genève, lorsqu'il venoit, les jours solennels,

Digitized by Google

officier à la cathédrale (a).

Le chapitre de cette église jouit de la plus grande considération, pendant la célébration du concile de Bâle; il y députa, par mandat du 16 février 1433, deux de ses membres, savoir: *Louis de la Palud-Varembon*, abbé de Tournus et d'Ambronay, ensuite évêque de Maurienne et cardinal du titre de S.te Anastasie, et *Louis Parisi*, doyen d'Annecy. Après l'élection de Félix V qui fixa sa daterie, et vint résider à Genève, les chanoines de cette ville obtinrent les principales dignités de la Cour pontificale, et furent employés, dans les pays qui se soumirent à son obédience, pour y traiter en son nom les affaires les plus importantes. Lorsque Félix eut manifesté le désir sincère de terminer le schisme et de reconnoître Nicolas V, les chanoines de Genève furent employés avantageusement avec les cardinaux d'Arles et de Varembon pour pacifier l'Eglise universelle; ils envoyèrent leurs députés à la conférence de Lyon, du 4 avril 1448, où ceux de Nicolas V promirent aux ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne, de faire remettre au chapitre de Genève, trois bulles, au moyen desquelles ce pape confirmeroit dans leurs dignités et dans leurs bénéfices, tous les ecclésiastiques de l'obédience de Félix V, et déclareroit que tout ce qui avoit été écrit et publié contre les partisans du concile de Bâle, seroit rayé des registres de la chancelerie apostolique, sans jamais en faire aucune mention, ni permettre qu'on les qualifiât de schismatiques.

Le 9 avril 1449, Félix V ayant renoncé à la

(a) Lorsque le chapitre de Genève se fut réfugié à Annecy, il fit une nouvelle compilation de ses statuts, en 1607, sous la présidence du prévôt Louis de Sales.

Digitized by Google

dignité papale dans le concile de Lausane, et les Pères de ce concile, par une nouvelle élection, ayant reconnu Nicolas V pour pape légitime, ce pontife suivant les promesses faites à Lyon par ses ambassadeurs, fit expédier au chapitre de Genève, les trois bulles datées à Spoleto, du 18 juin de la même année, lesquelles après leur fulmination, furent déposées dans les archives de la cathédrale, avec les actes originaux du concile de Bâle dont plusieurs décrets regardant le prévôt et les chanoines de Genève, n'ont jamais été livrés à l'impression.

Voyez le catalogue raisonné des Mss. de la bibliothèque de Genève par M. Sénébier; Labbe, tom. XIII; Fleury, liv. 110, chap. IV.; Dom Novaës, tom. V, pag. 125.

L'histoire particulière de la cathédrale de Genève n'offre plus rien de remarquable depuis cette époque jusqu'aux divisions survenues entre l'évêque, le duc de Savoie et les conseils de Genève, pour la souveraineté de cette ville; les bourgeois jaloux de conserver leur liberté, firent, en 1526, pour la maintenir, un traité de combourgeoisie avec Fribourg et Berne. L'évêque Pierre de la Baume, mécontent de cette alliance faite sans sa participation, quitta Genève, en juillet 1527; et Charles III, duc de Savoie, par le même motif, abandonna le vidomnat et le château de l'Isle, où résidoient son lieutenant et son châtelain qui étoient les juges de première instance en matière civile.

Les idées de réforme qui fermentoient alors dans toutes les têtes, et qui avoient été adoptées par le sénat de Berne, se répandirent par le moyen de ses députés et de ses troupes dans Genève même; et en 1530, on commença à contester aux chanoines de la cathédrale, le payement des dixmes qui leur appartenoient dans la banlieue de la ville.

Digitized by Google

Au mois de septembre 1532, *Farel et Froment* s'étant rendus à Genève avec des *lett. pat.* des seigneurs de Berne qui les autorisoient à prêcher la réforme, non-seulement dans leurs Etats, mais encore dans toutes les terres de leurs alliés et combourgeois, allarmèrent le clergé qui, par l'organe de Guillaume de Vège, plébain de la Roche, official et juge des excès, les obligea de sortir de la ville.

Le conseil de la commune de Genève, composé en grande partie de catholiques, voyant combien l'absence de leur évêque devenoit préjudiciable à leur cause, lui envoya des députés pour le supplier de rentrer au plutôt dans sa ville épiscopale; il s'y rendit avec les envoyés de Fribourg, le premier juillet 1533, mais craintif et inconstant dans ses résolutions, malgré les instances des syndics, il s'en retira pour toujours, 15 jours après son entrée. Le chapitre de Genève considérant alors qu'on avoit déjà imprimé dans la ville la bible en langue vulgaire et que la Cène avoit été administrée par *Jean Guerin*, dans un jardin du *Pré-l'Evêque*, résolut de faire exposer solidement les principes de la Foi catholique par un docteur du plus grand savoir. Il appela dans ce dessein, *Gui Furbity*, docteur de Sorbonne, et Dominicain de Montmélian.

Ce père, dans son sermon sur l'unité de l'Eglise, qu'il prêcha le 2 décembre 1533, s'attira l'animadversion des Bernois qui prétendirent qu'il les avoit outragés. On lui fit son procès, il se vit obligé de défendre seul dans une conférence réglée, la doctrine de l'Eglise romaine; et quoique les actes de cette dispute prouvent qu'il étoit très-versé dans les matières de controverse, n'ayant point voulu se rétracter, il fut mis en prison jusqu'à la fin de 1535, que la

Digitized by Google

réforme étant établie, elle n'eut plus rien à craindre des docteurs catholiques. Farel prêcha ensuite publiquement un dimanche, premier mars 1534, dans la grande salle des cordeliers de Rive, et le 14 du même mois de l'année suivante, dans l'église paroissiale de S. Germain, qui fut la première de Genève où fut établi le culte réformé. Les Fribourgeois renoncèrent alors à l'alliance de Genève; l'évêque, le 2 août, excommunia ceux qui suivoient les nouvelles opinions, et nominativement 200 Genevois dont il déclara les biens confisqués; il transféra à Gex le tribunal de l'official, du vicaire général, tout le conseil épiscopal, malgré l'opposition formelle des syndics, et aigrit ainsi de plus en plus les esprits.

Les conseils de la ville, ayant les syndics à leur tête, se rendirent, le premier octobre 1534, dans la salle capitulaire de la cathédrale, où le chapitre étoit convoqué à cause des kalendes. Ils s'y plaignirent amèrement de la conduite de Pierre de la Baume à leur égard, et dirent que toute sa conduite prouvoit qu'il étoit l'ennemi de Genève et le partisan de la Maison de Savoie; que puisqu'il avoit abandonné son siége, l'évêché de Genève étoit *vacant*, et qu'en conséquence, ils sommoient le chapitre de nommer un autre vicaire général, un official et tous les officiers nécessaires aux tribunaux ecclésiastiques.

Le chapitre de Genève, aussi éclairé le premier octobre 1534, que le 13 février 1793, répondit aux syndics que leur évêque étant vivant, et n'ayant contre lui aucun jugement porté par l'Eglise, un corps de laïques étrangers à toute juridiction ecclésiastique, n'avoit aucun droit de déclarer son siége vacant; qu'en conséquence le chapitre ne pouvoit

Digitized by Google

adhérer à leur sommation, mais qu'il les exhortoit à rejeter les nouvelles opinions et à ne jamais abandonner la Foi de leurs pères. Les conseils peu satisfaits de cette réponse, protestèrent contre les prétentions de leur évêque, et interjetèrent appel au pape pour l'excommunication fulminée contre les principaux bourgeois.

Le chapitre voyant les troubles s'augmenter de plus en plus dans la ville, les principales familles catholiques s'émigrer, et la réforme protégée et ouvertement propagée par la puissance bernoise, avoit résolu, le 3 décembre 1534, de se retirer à Annecy, et d'y faire transporter ses archives, les vases et les ornemens de sa sacristie, mais il fut prévenu par les syndics qui en firent dresser l'inventaire, ainsi que celui de toutes les églises et maisons religieuses de la ville. Après la conclusion de la dispute sur les thèses soutenues aux cordeliers de Rive, et où aucun ecclésiastique n'assista, on appela en conseil, le 12 août 1535, les Cordeliers, les Dominicains, les Augustins et les autres religieux qui persistoient à suivre la Religion catholique: on leur lut le sommaire de la dispute et on leur demanda: *s'ils avoient quelque chose à dire là-dessus;* sur quoi, dit Ruchat, *tom. V, pag.* 197, ils répondirent les uns après les autres: » qu'ils n'avoient rien à dire sur cette dispute; » qu'ils ne se croyoient pas assez capables pour » décider des matières de la Foi: qu'ils s'en rapportoient sur ces articles à la seule autorité de l'Eglise » universelle toujours assistée du S. Esprit, et qu'en » conséquence ils se soumettroient docilement aux » décisions de ses conciles, et qu'en attendant ils » prioient le conseil de les laisser vivre, comme » leurs prédécesseurs avoient vecu, promettant d'être

Digitized by Google

» toujours fidelles au gouvernement, comme ils l'a-» voient été jusqu'alors. »

L'après dîné du même jour 12 août, trois syndics et deux conseillers allèrent en députation de la part du conseil chez Aimon de Gingins de Divonne, abbé de Bonmont, vicaire général de l'évêque, qui avoit convoqué, chez lui, le chapitre de la cathédrale, et les sept curés de la ville: les députés leur repétèrent tout ce qu'ils avoient dit le matin aux religieux, et ils vouloient leur faire la lecture du sommaire des disputes tenues chez les Cordeliers. Le vicaire général et Guillaume de *Grammont*, prévôt de la cathédrale, répondirent au nom du chapitre et des curés: « qu'en » matière de Foi, ils s'en tenoient à l'autorité de » l'Eglise universelle à qui J. C. avoit promis » son assistance jusqu'à la consommation des siècles; » qu'ils n'admettroient jamais aucun changement dans » la discipline, à moins qu'il ne fût décrété et or-» donné par un concile universel; qu'il n'appartenoit » ni aux laïques, ni aux simples particuliers ecclé-» siastiques de disputer, ni de prendre aucune dé-» cision sur les matières de Foi; qu'ils n'avoient » que faire, en conséquence, d'entendre la lecture » de la dispute, puisqu'elle ne s'étoit point faite par » l'autorité de l'évêque; qu'ils ne vouloient pas plus » ouïr que les sermons de Farel; qu'ils étoient » résolu de vivre à l'avenir comme ils avoient vécu; » qu'ils prioient le conseil qui s'étoit arrogé toute » l'autorité de l'évêque et de la ville, de leur laisser » le libre exercice de leur religion, sans les con-» traindre à rien faire contre leur conscience. » Les députés qui étoient du parti des réformés, peu satisfaits de cette réponse, signifièrent au chapitre et aux 7 curés de ne plus célébrer la messe dans leurs

Digitized by Google

églises, ni de porter aucun habit ecclésiastique dans la ville. Le chapitre de la cathédrale voyant qu'on l'empêchoit de s'acquitter de ses fonctions ordinaires, se retira à Annecy, le 25 août, et non le premier de ce mois, comme le dit Besson. On permit à chaque chanoine d'emporter ce qui lui appartenoit en propre, mais il leur fut spécialement défendu d'extraire de la ville, aucun titre, aucun livre d'église, aucun vase sacré, ni ornemens. Les 6 cordeliers restés catholiques se réfugièrent à Chambéry où ils portèrent des Mss. intéressans sur l'histoire de Genève. De neuf religieux bénédictins qu'il y avoit à S. Victor, deux embrassèrent la réforme, et sept se réfugièrent à Contamines sur Arve, et de là vinrent se fixer à Régny.

Sur les instances réitérées de Farel, le conseil de Genève, composé de 25 magistrats laïques très-peu versés dans les matières de religion, décréta, le 27 août 1535, l'abolition du culte catholique, et ordonna que la religion réformée par Farel, Viret et Froment, seroit la seule observée dans la ville et son territoire: le lendemain, 28 août, les religieuses de S.te Claire, à l'exception d'une seule, sortirent en procession de leur couvent; elles se retirèrent d'abord au château de la Perrière, appartenant au baron Michel de VIRY, qui s'empressa de les y recevoir et de leur fournir tout ce qui pouvoit leur être nécessaire; elles passèrent ensuite à Annecy dans le couvent de S.te Croix qu'elles ont occupé jusqu'en février 1793. Les Maccabés, chanoines de la collégiale fondée par le cardinal de Brogny, furent les ecclésiastiques que l'on ne molesta point à Genève; ils avoient rendu des services si importants à la commune, que le conseil leur permit d'emporter leurs reliques, leurs vases

Digitized by Google

sacrés, ornements, livres, titres et tout ce que bon leur sembla : ils se retirèrent d'abord à Rumilly et vinrent ensuite s'établir à Annecy.

Après que le clergé séculier et régulier se fut retiré de Genève, les syndics firent abattre les deux grands autels du chœur de la cathédrale et les 17 chapelles qui décoroient les basses nefs et le cloître de cette église; on en détruisit toutes les images, à l'exception des vitraux du sanctuaire que l'on y voit encore aujourd'hui, et une belle peinture à fresque, représentant la sainte Vierge, dans la chapelle au-dessous du clocher du côté du midi, qui fut seulement effacée l'an 1643.

Le chapitre de Genève, réfugié à Annecy, commença à y célébrer l'office divin dans l'église paroissiale de S. Maurice, depuis les premiers jours de l'an 1536, jusqu'en 1540, que Paul III, qui le prit immédiatement sous sa protection, lui assigna l'église des cordeliers, dont Clément XIV lui donna ensuite la propriété, par bref du 24 août 1771. Ce chapitre, dès lors, fit constamment sa résidence à Annecy (a) jusqu'au 13 fevrier 1793, qu'ayant eu connoissance de la proclamation des 4 commissaires de la convention nationale, en date du 8 du même mois de février, il s'assembla capitulairement, pour faire connoître, dans cette circonstance, au clergé du diocèse et à ses concitoyens, les principes qui le guidoient, et laisser à la postérité, un monument durable de sa croyance, conforme à celle de ses

(a) Le chapitre de Genève résidant à Annecy se retira seulement de cette dernière ville pendant quelques mois pour se réfugier à Duingt, l'an 1589, et à Thorens, l'an 1629, afin de se soustraire à la peste qui ravagea alors Annecy.

Digitized by Google

prédécesseurs, lorsqu'ils se virent également forcés de quitter Genève.

En conséquence, les chanoines résidans à Annecy, présidés par M. DE THIOLLAZ, leur prévôt, déclarèrent :

§ I.er

« Nous faisons profession de croire : 1.° Que c'est » à l'Eglise seule à qui J. C. a confié tous les pou- » voirs nécessaires pour régler sa discipline et se » gouverner elle-même ; 2.° Que J. C. a institué » lui-même l'ordre hiérarchique du gouvernement de » l'Eglise ; 3.° Que le Pape, successeur de S. Pierre, » a, de droit divin, non-seulement une primauté » d'honneur, mais encore de juridiction sur tous les » Evêques, sur toutes les églises particulières, sur » les ministres inférieurs et sur tous les fidelles; » 4.° Que les évêques, en vertu seulement de leur » consécration et du caractère épiscopal, ne peuvent » exercer de juridiction proprement dite ; mais que » pour l'exercer, ils ont besoin d'une mission spé- » ciale et déterminée, et qu'ils ne peuvent tenir » cette mission que de l'Eglise qui ne la confère, » selon la discipline actuelle, que par le Souverain » Pontife; 5.° Que les prêtres reçoivent bien dans leur » ordination, le pouvoir de remettre et de retenir » les péchés, mais qu'ils ne peuvent exercer, même » validement, ce pouvoir, sans une mission spé- » ciale et déterminée que l'Eglise seule peut leur » donner et leur donne par la mission et l'approba- » tion de l'évêque légitime.

§ II.

» Nous déclarons que nul ne pouvant empêcher » l'exercice de la juridiction du successeur de S.

Digitized by Google

» Pierre, ni la relation nécessaire qu'elle suppose » entre le chef et les membres de l'Eglise ; nous » demeurons inviolablement soumis et obéissans à » l'autorité spirituelle du Souverain Pontife PIE VI, » et de ses successeurs légitimes, et que nous ne » reconnoîtrons comme légitimes évêques dans l'Eglise » de J. C., que ceux qu'il aura admis à sa communion.

» Nous déclarons qu'un des plus précieux carac- » tères et une des marques essentielles de la véritable » Eglise, étant l'apostolicité du Ministère, qui con- » siste dans l'exercice de la mission que J. C. avoit » reçue de son père, soit du ministère de J. C., » émanant des Apôtres par une succession non in- » terrompue, nous ne reconnoissons comme successeur » de S. François de Sales, et évêque légitime dans » le diocèse de Genève, que M.gr Joseph-Marie » PAGET que l'Esprit Saint a placé sur cette Eglise » pour la régir : que nous n'en reconnoîtrons aucun » autre, qu'en cas de mort, de jugement canonique, » ou de démission volontaire et acceptée ; et qu'a- » lors nous ne reconnoîtrons pour son successeur que » celui qui nous sera envoyé par le Souverain Pon- » tife, suivant la discipline actuelle de l'Eglise.

» Nous déclarons que nous ne reconnoîtrons comme » pasteurs légitimes et comme ouvriers dans la vigne » du Seigneur, que les ministres qui auront été » institués et envoyés selon les formes canoniques.

§ III.

» Nous protestons que les fonctions saintes dont » l'Eglise nous fait un devoir, seront toujours chères » à nos cœurs. Nous n'oublierons jamais que nous » sommes dévoués à chanter les louanges de Dieu, à solenniser

Digitized by Google

» solenniser ses bienfaits, et à implorer ses miséri-
» cordes, particulièrement pour le peuple de ce
» diocèse; que nous sommes les dépositaires de la
» tradition de cette Eglise, et chargés de remplir les
» pieuses intentions des fondateurs qui la dotèrent
» d'une partie de leurs biens; que nous sommes les
» gardiens des droits du siége et du diocèse, des-
» tinés à former le sénat et le conseil de nos
» pontifes, et enfin revêtus du pouvoir spirituel pour
» le gouvernement du diocèse, pendant la vacance
» du siége.

» En vertu de tous ces titres que nous tenons de
» l'Eglise et dont elle seule peut disposer, nous
» protestons contre toute extinction, suppression et
» innovation dans l'ordre spirituel, et déclarons
» ne pouvoir y donner notre consentement, tandis
» que l'Eglise elle-même n'y aura pas consenti.

» Si nos jours ne s'écoulent pas paisiblement autour
» du Sanctuaire où l'Eglise nous a rassemblés; si
» des lois rigoureuses viennent nous arracher à la
» confiance des habitans d'une ville où notre chapitre
» a résidé pendant 258 ans, nous nous consolerons
» dans la pensée que cette même cité vers laquelle
» nous tournerons souvent nos regards et que nous
» n'oublierons pas plus que notre main droite,
» possédera toujours la protection de S. François de
» Sales qui discernera aux pieds du trône du Tout-
» Puissant, ceux qui envahiront son héritage et ceux
» à qui il appartient. Pour nous, nous irons étudier
» à l'école de la Croix de Jésus-Christ, les leçons
» de patience et de soumission qui sanctifient les
» souffrances. . . . . .

Cette déclaration fut signée par tous les membres

du chapitre, résidans à Annecy, et approuvée ensuite par les chanoines qui, en vertu de l'indult du pape Clément VIII, du 24 mars 1599, étoient pourvus de diverses églises paroissiales dans le diocèse.

Les membres composant le chapitre de Genève, au moment de sa dispersion, en février 1793, étoient par ordre de réception, les suivans :

PRÉVÔT, M. de Thiollaz, docteur de Sorbonne, vicaire général.

CHANTRE, M. Desrippes.

ARCHIDIACRE, M. Roget, de Cevin, curé de Cernex, promoteur du clergé. * (a).

CHANOINES.

* M.gr CONSEIL, premier évêque de Chambéry, ancien vicaire général et official du diocèse.
* De Loys, curé de Brens.
Bardel, docteur de Sorbonne.
* Galley, prieur-curé de Douvaine.
Perrand, vicaire général.
* De Baudry, curé de S. Julien.
Constantin, de Bellecombe.
* Multhier, curé de Confignon.
* Hoquiné, curé de Sales.
* Fernex, curé de Bons.
* Del-Bene, curé de Motz.
* Cohendet, curé de Ponchy.
Chappaz, ancien promoteur du diocèse.
* Despines, curé de Ruffieux.
Dubouloz, professeur de théologie.

(a) L'astérique désigne les non-résidans.

Digitized by Google

Duc, procureur fiscal-épiscopal et promoteur du diocèse.

* De Varicourt, doyen de Gex, official en la partie de France.

Bigex, docteur de la Faculté de Paris, de la Maison et Société royale de Navarre, vicaire général et official du diocèse, partie de Savoie.

Veret.

* Amblet, curé d'Evires.

Cucuat, docteur de Sorbonne.

S. Marcel, curé de Carouge.

Besson, vicaire général.

Montréal.

De la Grave.

De Rolland.

Gazelle, docteur de Sorbonne, nommé chanoine sans avoir encore pris possession.

La dispersion de ce chapitre eut lieu quelques jours après; et ainsi fut séparé ce vénérable corps ecclésiastique qui, pendant tant de siècles, fut un des principaux ornemens de l'Eglise catholique, et une pépinière féconde de savans prélats. Il a eu l'honneur de donner à l'Eglise romaine 5 cardinaux, 5 archevêques aux églises de Tarentaise, de Bourges, de Cantorbéry et de Lyon; 17 évêques à celle de Genève; 20 autres pontifes qui ont occupé les siéges d'Aoste, de Bagnerey, de Belley, de Caserte, de Chambéry, de Grenoble, de Langres, de Marseille, de Montpellier, de Maurienne, de Lausane, de Nice et de Reggio dans le Modénois.

Ce même chapitre, pendant qu'il résidoit à Genève, compta parmi ses membres, quatre princes de la Maison souveraine de Faucigny, et sept de celle de Genève.

Digitized by Google

Voyez Ruchat, histoire de la réformation de la Suisse ; le Nécrologe de la cathédrale de Genève ; Besson ; l'art. ANNECY, *vol. premier, pag.* 302.

MAISON DE GENEVE,

Soit des Princes, Comtes de Genevois.

On trouve des comtes de Genève, depuis l'an 770, que Charlemagne en établit dans son vaste empire pour l'administration de la justice. On nomme *Reinier*, *Olivier et Frumold* qui prirent le titre de comtes de Genève, et qui existoient l'an 840; mais *Rathbert* qui vivoit l'an 880, est regardé comme la souche des princes de la Maison de *Genève*, lesquels portèrent constamment ce surnom depuis l'an 1000, ainsi que les seigneurs qui en descendoient, tels que ceux de *Genève-Lullin* et les *de Genève-de-Boringe*.

Pour éviter les anacronismes si faciles dans l'histoire du moyen âge, à cause de la répétition et de la confusion des mêmes noms, nous plaçons ici une suite chronologique des comtes de Genevois de l'ancienne Maison de Genève, avec les dates les plus propres à prévenir toute erreur historique.

I. RATHBERT vivoit l'an 880, il épousa Richilde dont il eut :

II. ALBITIUS qui succéda à son père, l'an 931 ; il fut aussi appelé Albert, Arybert, et eut d'Odda son épouse :

III. CONRARD I.er qui vivoit l'an 960, et dont les fils furent Aimon qui suit; Renaud, mort l'an 1004; Robert vivant en 1020, etc.

IV. AIMON I.er fit construire l'église de la Roche,

Digitized by Google

l'an 1111, et le château, en 1016; ses enfans furent Gerold I.er qui suit; Antoinette, mariée à Hugues de Viry, enseveli dans l'abbaye de Bonlieu sous Salenove, l'an 1047. Aimon I.er fut présent, en 1110, à l'acte par lequel Gui, évêque de Genève, fit donation au monastère de S. Claude, de l'église de la Magdelaine de Genève, qui, à cette époque, étoit au bas de la ville, et située au bord du lac.

V. Robert I.er étoit fils de Conrard, et les preuves de son existence sont dans une donation faite à Peillonex, l'an 1020, où se trouva présent:

VI. Conrard II son fils, qui approuva de nouveau les donations faites à la même église, en 1019.

VII. Gerold I.er, nommé par *Vippo*, prince des territoires voisins de Genève, s'étant révolté contre l'héritier légitime des derniers rois de Bourgogne, fut vaincu par l'empereur Conrard le Salique, l'an 1034. Il fit ensuite hommage du comté de Genevois, à Henri le Noir, l'an 1045, et épousa Gisette dont il eut:

VIII. Robert II qui, en l'an 1060, inféoda la terre de Thorens, dépendante du mandement de la Roche, à Oddo de Compey; il mourut sans postérité.

IX. Gérold II vivoit l'an 1080, et étoit fils de Gérold I.er; il épousa Tetberge dont il eut Aimon II qui suit; 2.° Burchard, abbé d'Abondance, l'an 1154; Conon qui donna l'église de S. Marcel à Lémenc sur Chambéry. Tetberge épousa en secondes noces, Louis, baron de Faucigny; ce mariage est cause que dans les chartres anciennes, les enfans de Louis sont appelés frères d'Aimon II; cette observation

Digitized by Google

devient nécessaire pour ne pas confondre dans l'histoire, les princes des deux Maisons de Genève et de Faucigny.

X. Aimon II prenoit le titre de *Comes Gebennensis* et de *Genevensium comes*; il fonda à Chamonix, qui faisoit alors partie du Genevois, un prieuré, traita à Seyssel avec l'évêque Humbert de Grammont, l'an 1124, et fut, en 1135, le fondateur de l'abbaye de Bonmont au-dessus de Nyon. Il avoit épousé Ite de Faucigny dont il eut: 1.° Amé I.er qui suit; 2.° Gérold qui ne laissa qu'une fille mariée à Gui Viscomti de Milan; 3.° Alix qui épousa Gui de Valpergue en Piémont.

XI. Amé I.er, comte de Genevois, eut des guerres à soutenir contre le duc de Zeringhen. Ayant voulu s'emparer de la souveraineté de Genève, Ardutius de Faucigny, évêque de cette ville, l'obligea, en 1155, à reconnoître les droits de son église, et le fit condamner, en 1162, par l'empereur Frédéric Barberousse, qui créa les évêques *Princes de Genève.* Amé I.er épousa Mathilde dont il eut Guillaume I.er qui suit: 2.° Amé de Genève, seigneur de Gex, qui eut Amé II; sa fille Lionette épousa Simon de Joinville, dernier seigneur de Gex, dont la succession passa aux barons de Faucigny.

XII. Guillaume ou Wuillelme I.er, comte de Genevois, reconnut à Aix, l'an 1184, les droits de l'évêque de Genève, et lui rendit hommage comme à son seigneur suzerain; il augmenta la fondation de Pomiers l'an 1179, donna à Talloires, l'an 1192, des possessions qu'il avoit *in Annesiaco novo et veteri*; et ayant été dépouillé de ses Etats par Thomas, comte de Maurienne que l'évêque de Genève avoit

Digitized by Google

appelé à son secours, il reprit l'investiture du comté de Genevois, de l'évêque Aimon de Granson à qui il en fit hommage, le 3 des ides d'octobre 1219.

Il avoit épousé Béatrix dont il eut: 1.° Humbert et Guillaume qui suivent; 2.° Aimon, seigneur d'Annecy; 3.° Béatrix, épouse de Thomas I.er, comte de Maurienne et de Savoie, laquelle fonda l'abbaye de S.te Cathérine sus-Annecy, où elle fut ensevelie avec son père, ainsi que presque tous les princes de la Maison de Genève, qui avoient choisi l'église de ce monastère pour le lieu de leur sépulture.

XIII. Humbert, comte de Genevois, avoit épousé Agnès de Savoie, dont il eut Ebal qui mourut sans postérité en Angleterre, l'an 1259, et qui fit Pierre de Savoie, héritier universel de tous ses droits sur la Maison de Genève.

XIV. Guillaume II, comte de Genevois, oncle d'Ebal qu'il força de s'enfuir en Angleterre, testa l'an 1252; il épousa Alix de la Tour du Pin, dont il eut Aimon III et Amé II qui suivent; Amé, évêque de Die; Robert, évêque de Genève; Gui évêque de Langres, et Aimon, prévôt de Lausane. Guillaume II usurpa les Etats de son neveu Ebal; après la mort de ce dernier, il en prit l'investiture des empereurs d'Allemagne, et par ce moyen le Genevois ayant été reconnu fief masculin de l'empire, les comtes de Savoie furent condamnés par la Chambre impériale lorsqu'ils voulurent établir, en 1422, leurs droits sur la succession de la Maison de Genève, en vertu de la cession et du testament d'Ebal, et de la vente faite par Oddo de Thoire de Villars, qui n'avoit aucun titre légitime pour aliéner un fief

Digitized by Google

masculin, reversible à l'empire, après l'extinction de tous les mâles de la Maison de Genève.

XV. Rodolphe, comte de Genevois, mort en 1274, avoit épousé Marie de Coligny dont il eut Aimon qui suit et quatre autres enfans.

XVI. Aimon III mourut en 1290.

XVII. Amé II, comte de Genevois, frère du précédent, prit, en 1291, l'investiture de ses Etats de l'empereur Rodolphe; il fit hommage à l'évêque de Genève, l'an 1305, seulement de quelques fiefs dépendans immédiatement de son église, bâtit le château de Gaillard, et mourut en 1308. Il avoit épousé Agnès de Châlons qui accorda des franchises à Chaumont, l'an 1310; il en eut:

XVIII. Guillaume III, comte de Genevois, qui fit l'hommage accoutumé à l'évêque de Genève, l'an 1313; il fut père de Pierre de *Genève*, souche des marquis de Lullin et des comtes de Genève de Boringe qui actuellement sont les seuls rejetons de cette ancienne Maison souveraine.

XIX. Amé III, comte de Genevois dès l'an 1320, accorda, l'an 1335, des franchises et deux conseils à la ville de la Roche; ce fut le premier prince de sa Maison qui, contre les droits de son évêque, fit battre monnoie à Annecy, l'an 1356. L'empereur Charles IV le créa prince de l'empire; il mourut l'an 1367, laissant dix enfants de Mahaut d'Auvergne.

XX. Amé IV mort sans postérité, à Paris, l'an 1368.

XXI. Pierre, comte de Genevois, frère du précédent, fit battre monnoie à Annecy, dont il con-

Digitized by Google

firma, en 1374, les privilèges et les franchises qu'Amé III son père avoit accordés à cette ville, l'an 1367. Il épousa, le 2 mai 1374, Marguérite de Joinville à qui il assigna pour douaire, Rumilly en Albanais, la Roche, Troches et Ballaison, étant mort sans postérité.

XXII. Robert de Genève, son frère, connu sous le nom de Clément VII, prit le titre de comte de Genevois, en mars 1394; mais étant mort le 16 septembre de la même année, le comté de Genevois passa à Humbert de Thoire de Villars, qui avoit épousé Marie fille d'Amé III, et qui, par la mort de tous ses frères prétendoit être l'héritière universelle des droits allodiaux de la Maison de Genève.

XXIII. Oddo de Villars, oncle d'Humbert, ayant hérité de ses droits, céda ensuite le comté de Genevois et toutes les terres qui en dépendoient à Amédée VIII, comte de Savoie, par le traité de Paris, du 5 août 1401; l'an 1411, ce prince ayant acheté les droits de Marguérite de Joinville, tous les Etats de la Maison de Genève furent réunis à celle de Savoie; elle ne les posséda cependant, sans contestation, qu'après que l'empereur Sigismond lui en eut donné l'investiture, en 1422.

Les officiers de la Cour des comtes de Genevois, suivant le traité de Desingy, du 6 des ides d'octobre 1219, étoient le *Sénéchal*, le *Maréchal*, le *Panetier*, le *Boutillier*, et le *Grand-Bailli*, qui résidoit à Annecy.

Ce dernier étoit le chef de l'administration de la justice qui étoit rendue par les châtelains dans chaque mandement, suivant la jurisprudence romaine, les usages et les statuts contenus dans les franchises des

Digitized by Google

villes et bourgs murés. Les anciens Etats de la Maison de *Genève* s'étendoient depuis les environs d'Aix en Savoie jusqu'à Ballaison, et au château de Troches en Chablais : ils comprenoient les mandemens de Rumilly en Albanais, d'Annecy, de Faverges, de Thônes, de Cruseilles, de Chaumont, de la Roche, de Monetier, de Ternier, de Gaillard, tout le pays de Gex, le mandement d'Aubonne dans le pays de Vaud, et plusieurs terres dans le Dauphiné.

M.r Levrier a écrit l'histoire des comtes de Genevois, en 2 *vol.*, Paris 1787; mais cet ouvrage peu conforme aux titres originaux déposés dans les archives de Turin, est rempli d'erreurs, et doit être lu avec les correctifs que l'on trouvera dans l'article suivant.

GENEVOIS, comté enclavé dans le duché de Savoie, comprenoit, en 1400, les Etats que la Maison de Genève tenoit en fief de l'empire d'Allemagne, et les seigneuries de Rumilly en Albanais, de Ternier, de Gaillard, le château de l'Isle et le vidomnat, pour lesquels elle rendroit hommage à l'évêque de Genève.

Ces Etats furent, dès le 13.e siècle, l'objet des vues d'agrandissement de la Maison de Savoie, qui profita de toutes les occasions que lui fournirent les circonstances pour en devenir la maîtresse absolue. Ses premières prétentions tirèrent leur origine des droits qu'Ebal, fils du comte Humbert de Genève, céda à Pierre de Savoie, dit le petit Charlemagne, par testament du 3 mai, et par cession du 12 du même mois de l'an 1259 (a).

Voyez l'ouvrage Mss. in-4.°, intitulé : *Recherches des titres qui ont acquis à la Maison de Savoie, les Etats qu'elle*

C

Pierre de Savoie ne se prévalut point ouvertement de cette disposition d'Ebal au préjudice de Guillaume II son oncle, mais il se contenta seulement de forcer ce dernier à lui payer 20000 marcs d'argent, à lui céder le château du bourg de Four de Genève, ceux d'Arlod, de Ballaison, de Langin, des Clés, et à lui faire, en outre, hommage pour les châteaux de Cusy, de Charosse, d'Aubonne, et pour le péage que la Maison de Genève percevoit sur le Rhône au pont de S. Maurice en Valais; comme le tout se voit dans l'acte de l'an 1264, déposé dans les archives de Turin.

Après plusieurs guerres ruineuses entre les comtes de Genevois, les dauphins et les barons de Faucigny contre la Maïson de Savoie, Amé III, comte de Genevois, fit un hommage solennel de tous ses Etats, et jura fidélité à Aimon, comte de Savoie, le 13 novembre 1329; Clément VII, dernier mâle de la Maison souveraine de Genève, renouvella par procureur, cét hommage, en 1394: Oddo de Thoire de Villars son héritier en fit de même, le 23 septembre 1400, et ce dernier voyant qu'Amédée VIII, comte de Savoie ne cessoit de lui susciter de nouvelles querelles, et d'alléguer de nouvelles prétentions, il lui céda pour 40000 francs d'or, tous ses droits quelconques sur le comté de Genevois, par contrat de vente faite à Paris dans l'hôtel de Nesle, le 5 août 1401.

---

possédoit en 1792, pag. 16 et suivantes. Ce manuscrit est d'autant plus precieux et véridique, qu'il a été rédigé sur les titres déposés dans les archives royales de Turin, et qu'il étoit destiné à servir d'instructions secrettes aux princes de la Maison de Savoie.

Digitized by Google

Amédée VIII croyant par cet acte, avoir réuni le domaine utile du comté de Genevois, au domaine direct, s'en regardoit comme tranquille possesseur, lorsque l'empereur Sigismond, après l'extinction de la ligne masculine de la Maison de Genève, en réclama les Etats, comme fiefs dévolus à l'empire d'Allemagne. La Chambre impériale ayant débouté Amédée VIII de toutes ses prétentions, l'empereur consentit cependant à lui inféoder de nouveau, le comté de Genevois, par diplôme du 25 avril 1422 ; et la Chambre impériale, par sentence du 29 mai 1424, défendit au prince d'Orange, héritier de Jeanne de Genève, de prendre les armoiries et le titre de comte de Genevois.

Amédée VIII donna cet Etat en apanage à son fils Philippe, l'an 1433 ; le duc Louis en apanagea également Janus de Savoie, en 1460, et Charles III l'inféoda avec le Faucigny et le mandement de Beaufort à Philippe de Savoie, son frère, qui forma la branche des ducs de Némours.

Emmanuël-Philibert érigea en faveur de ces princes, le Genevois en duché, par *lett. pat.* du 31 décembre 1564 : Henri de Savoie, dernier duc de Némours, étant mort sans enfans mâles, l'an 1659, le Genevois fut de nouveau réuni à la couronne de Savoie, et les ducs continuèrent d'en prendre l'investiture, comme d'un fief dépendant de l'empire d'Allemagne. Dans les discussions diplomatiques qui eurent lieu contre les prétentions des rois de France, en 1531 et 1564, la Maison de Savoie n'allégua jamais pour soutenir la légitimité de ses droits sur le Genevois, ni le testament d'Ebal, ni la vente d'Oddo de Villars, qui n'avoient pu aliéner, au pré-

Digitized by Google

judice de l'empire, un fief masculin, mais ils se contentèrent de produire l'investiture de l'empereur Sigismond, et la sentence impériale de 1424.

Extrait des archives de Turin.

GENEVOIS, province de l'ancienne Savoie, qui comprenoit, en 1738, lors de la péréquation générale du duché, les territoires des bailliages de Ternier et de Gaillard, avoit, à cette époque, une population de 80031 personnes, et une étendue territoriale de 503631 journaux de Piémont, dont 409820 en terres cultivables, 75691 en bois et pâturages, et 18120 en lits de rivière, rochers et terres incultes. Après la formation de la province de Carouge, en 1780, celle du Genevois perdit non-seulement les bailliages de Ternier et de Gaillard, mais encore les mandemens de Cruseilles, de Monetier-Mornay, de Chaumont, du Wache et toute la Sémine jusqu'au Regonfle. Les habitans de l'ancienne province du Genevois très-appliqués à l'agriculture, et trouvant à travailler dans les environs de Genève, se répandent peu dans les pays étrangers, à l'exception des montagnards des mandemens de Thônes et de Faverges, et de quelques habitans de la Sémine; ceux-ci, dans les années abondantes en fruits, les transportent sur des radeaux par le Rhône à Lyon, ville où ils fixent ordinairement leur demeure, et où ils apprennent des métiers.

Le commerce actif du Genevois consiste en grains, mulets, cochons, huile de noix, bestiaux, beurres et fromages.

Suivant la consigne pour le sel et le dénombrement de la province du Genevois, déposés au bureau

Digitized by Google

de l'intendance générale de Chambéry, en 1789 et 1790, l'état statistique de cette province étoit le suivant:

Population générale, individus.	77477.
Cabaretiers, boulangers établis dans la province. . .	232.
Cures soit paroisses.	116.
Curés et desservans dans les paroisses.	175.

Revenu du Clergé, en dixmes.	L.	140439.
Idem en biens fonds.		32318.
Idem en casuel.		9270.
Dixmes perçues par les laïques.		13335.
Total des revenus ecclésiastiques, perçus dans le Genevois, suivant les Etats dressés par les châtelains, en 1790.		182037.

Consignes des Bestiaux.

Bœufs, veaux et genisses.	15359.
Vaches.	22150.
Moutons.	7065.
Brebis.	15926.
Cochons, grosses bêtes à saler pour la consommation annuelle de la province.	9749.
Chèvres et menues bêtes à saler.	2666.
Montagnes faisant gruyères.	234.

Impositions Foncières.

	L.	S.	D.
Taille royale.	167724.	3.	5.
Evaluation du prix de l'affranchissement général des droits féodaux de la province du Genevois, en 1790.	1153799.	5.	3.
Sommes déjà payées aux seigneurs par les communes en ladite année.	556569	9.	11.

Digitized by Google

GIFFRE, rivière du Faucigny, dans l'arrondissement de Bonneville, département du Léman. Elle prend sa source à l'extrêmité de la vallée de Siz, traverse celles de Samoëns, de Taninge, passe entre des rochers très-escarpés, près de S. Joire, et se jette dans l'Arve, au-dessous du pont de Marigny. Ses inondations sont fréquentes et considérables; elles causèrent, en novembre 1778, de grands dommages à Siz et à Samoëns. Cette rivière abonde en poissons délicieux, et sur-tout en excellentes truites qui sont les délices ordinaires des tables de la Bonneville. On en pêche auprès de Marigny qui pèsent jusqu'à quinze livres.

H

HABÈRE-POCHE, commune dont la population est de 672 habitans, dans l'arrondissement de Thonon, département du Léman, a vu naître:

VAUDAUX (Pierre), né le 11 juin 1717: à l'âge de 14 ans, il se rendit en Suisse et en Allemagne avec des négocians du Chablais, et entreprit successivement le commerce de toilerie et de draperie. Ayant fait une fortune assez considérable, il s'est fixé à Estavayer dans le canton de Fribourg, où il continue le commerce d'ornemens d'église, il y cultive une propriété où de longues expériences en agriculture l'ont rendu tellement habile dans ce premier art de la Société, qu'il a publié l'ouvrage suivant, intitulé:

Essai sur l'abolition des parcours (soit pâturages communs), Lausane chez A. Fischer, et Luc Vincent, in-8.° 1805.

Digitized by Google

Ce vénérable vieillard sain et robuste, quoiqu'âgé de 90 ans, que j'ai connu aux bains d'Aix, en juillet 1807, m'a appris que plusieurs Maisons respectables de Suisse étoient originaires de Savoie : telles que MM. Perrier, de Beaufort; Granger, de Taninge négocians établis à Estavayer; MM. Petollaz, de Rumilly; Fontaine, de Magland; Ducrest, de Maxilly; Forestier, de S. Laurent; Girard, Chalamelle, familles établies à Fribourg en Suisse, où elles se sont rendues recommandables par leur probité, leur commerce et leur bonne conduite.

HAUTE-COMBE, ancien monastère bâti sur le bord occidental du lac du Bourget, est situé dans une petite langue de terre très-étroite, adossée aux bases du Mont-du-Chat. Suivant M. Abauzit, savant bibliothécaire de Genève, on voyoit à Haute-combe dans le cloître, l'inscription suivante :

AUG. . . . . SACRUM C. FL. VOLTIN-SABINUS.

Haute-combe, avant la révolution de 1793, étoit une abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée l'an 1125, par Amé III, comte de Savoie, qui y appela des moines de l'ordre de S. Basile, dépendans de l'abbaye d'Aulps; ils habitoient la montagne de Sessine près du village des Granges sur la route de Rumilly; à l'invitation de S. Bernard ils embrassèrent la règle de Cîteaux. Haute-combe a donné deux papes à l'Eglise, *savoir* : Célestin IV de la Maison de Châtillon de Chautagne, élevé au pontificat, l'an 1241, et Nicolas III de la famille Cajetan des Ursins, qui obtint la tiare, en 1277. Ce dernier est auteur d'un traité intitulé : *De electione dignitatum.*

L'église d'Haute-combe étoit anciennement destinée à servir

Digitized by Google

à servir de sépulture aux premiers comtes et ducs de Savoie, qui y firent bâtir deux magnifiques chapelles, dans le genre gothique, ornées de peintures et de bas reliefs du 13 siècle. On y voyoit la statue en marbre blanc, d'Humbert III, érigée l'an 1188; le tombeau en bronze de Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, mort en 1270; celui du comte Aimon et de Yolande de Montferrat, son épouse, qui y furent ensevelis, l'an 1314; près de ce dernier tombeau étoit la statue en marbre blanc de Louis de Savoie, baron de Vaud, de son épouse Jeanne de Montfort, et celle d'Humbert, bâtard de Savoie, mort en 1397.

On y voyoit également le tombeau des comtes Thomas I.er, Pierre, Amé V, Amé VI, Amé VII, etc., etc., et plusieurs autres monumens de ce genre dont il ne reste plus que les dessins gravés dans l'histoire de Guichenon; la révolution a fait succéder à ces monumens, les fourneaux, les ateliers et les magasins d'une fabrique de faïence; ensorte qu'on peut appliquer à ce lieu autrefois célèbre, ces vers d'Ausone:

Miremur periisse homines! monumenta fatiscunt,
Mors etiam saxis, nominibusque venit.

Il y avoit autrefois dans l'église d'Haute-combe et dans sa sacristie, plusieurs anciennes peintures, des reliques précieuses dans des châsses d'or et d'argent, des vases sacrés et des ornemens de grand prix. Quiconque étoit curieux d'anciens monumens relatifs à l'histoire de Savoie, visitoit cette église où l'on avoit déposé l'ancienne chronique du pays, et placé une infinité d'inscriptions, de symboles, d'armoiries et d'épitaphes.

Digitized by Google

Voyez le théâtre de Savoie, second vol. in-fol., pag. 37, ouvrage où l'on trouve l'histoire et la vue perspective d'Haute-combe, telle que cette abbaye existoit en 1700.

Au nord O. E. et à 10 minutes de distance du monastère, on trouve la fontaine intermittente, appelée *des merveilles*, sur laquelle le Père de Challes a écrit un petit traité; les phénomènes particuliers de cette fontaine ont été décrits et savamment expliqués par Mess. les professeurs *Pictet* et le *Fort* dans le journal de Genève N.° 2, du 16 janvier 1790.

La quantité d'eau qui sort à chaque émission de cette fontaine, est toujours la même, mais les intermissions varient suivant les saisons. Pendant les ardeurs de l'été, l'eau ne sort souvent qu'après 24 heures révolues: dans les saisons pluvieuses, l'émission se fait de 15 en 15, de 20 en 20 minutes, et quelquefois elle a lieu à chaque 5 minutes, suivant que l'abondance des eaux permet au siphon naturel qui est dans l'intérieur de la montagne, d'épuiser le bassin interne où les eaux se rassemblent.

L'abbaye d'Haute-combe dont le titulaire étoit sénateur né au sénat de Savoie, fut unie à la S.te Chapelle de Chambéry, l'an 1753; outre les deux papes dont nous ayons parlé, les personnages suivans en ont été abbés:

I. D'HAUTERIVE (S. Amédée). Ce saint personnage que l'on doit regarder comme le principal fondateur de l'établissement religieux d'Haute-combe et qui eut tant de part au gouvernement des Etats de Savoie, sous Humbert III, naquit à la Côte de S. André, d'un autre Amédée d'Hauterive et de Pétronille, sœur de Guigues VI, dauphin de Viennois. Après

sa première éducation, reçue à la cour de l'empereur Henri V, incliné à la vie tranquille et solitaire, il se retira à Cîteaux auprès de S. Bernard, qui, ayant reconnu sa piété et son savoir, l'envoya abbé à Haute-combe. Amédée III, comte de Savoie, lui céda, en 1125, plusieurs biens situés en Chautagne auprès du lac du Bourget, qui, dans l'acte de donation, est appelé *lac de Châtillon* (a).

Après l'abdication de l'évêque Gui de Marlanie, le clergé et le peuple de Lausane élurent, l'an 1144, pour remplacer le siége vacant de leur église, notre Amédée qui ne put se déterminer à abandonner sa chère solitude, qu'aux commandemens réitérés du Souverain Pontife.

Mis en possession de son église, dont la souveraineté temporelle étoit assez étendue, ce nouvel évêque eut d'abord une guerre à soutenir contre Amé comte de Genevois, qui avoit construit un fort au-dessus de Lausane pour mieux battre cette ville, avec des machines qu'il y avoit élevées. L'Evêque d'Hauterive plein de courage et de fermeté, fit une si vigoureuse résistance, qu'il obligea le comte de Genevois à lever honteusement le siége, et à raser son fort.

Cette contenance d'Amédée, jointe à la sage administration de son petit état, inspira aux plus grands souverains de son tems, tant de confiance pour sa personne, que les empereurs Conrard II et Frédéric I.er le choisirent pour leur conseiller d'état, et que

(a) Les poissons que l'on pêche en abondance dans ce lac, sont les anguilles, les carpes, les lottes, les brochets, l'*ombre-chevalier*, les truites saumonées, les aloses et les délicieux lavarets.

Digitized by Google

le dernier le créa son grand chancelier. Le comte de Savoie Amé III connoissoit tellement sa capacité pour le gouvernement, qu'avant de mourir à Nicosie en Chypre, à son retour de la terre sainte, il le nomma tuteur de son fils Humbert, et lui confia l'administration de ses états.

L'évêque d'Hauterive s'acquit l'estime et la considération universelle, par la bonne éducation qu'il sut donner à son pupille qui allia constamment la piété la plus solide aux devoirs d'un souverain juste et vigilant.

Ruchat, auteur qui a écrit *l'histoire de la réformation de la Suisse* et qui avoit la connoissance la plus exacte des archives de Lausane, où il fut si long-tems ministre et professeur en belles-lettres, déclare qu'Amédée d'Hauterive *fut un prélat d'un grand savoir, et d'une grande sainteté, qu'étant tombé malade, il préféra la mort, plutôt que de suivre les conseils de ses médecins qui vouloient qu'il enfreignît son vœu de chasteté, pour recouvrer sa santé altérée, disoient-ils, par sa trop rigoureuse continence.* Il mourut, suivant le même auteur, le 26 août 1158, et fut enterré dans sa cathédrale, au-devant de l'autel de la Croix.

La congrégation des Rits permit de célébrer l'office de cet évêque dans l'ordre de Cîteaux, par décret du 28 janvier 1702. On a de S. Amédée d'Hauterive, *huit homélies latines* à la louange de la Vierge mère de J. C., qu'on lisoit dans le chœur de la cathédrale de Lausane, les samedis où se rencontroit un office de neuf leçons, depuis la Purification, jusqu'à la Quinquagésime, et depuis l'octave de la fête de Dieu jusqu'à l'Avent.

Voyez Ruchat, et la Liturgie de l'église de Lausane.

Digitized by Google

Ces huit homélies, dont on a fait tant d'éditions, furent imprimées, pour la première fois, à Bâle l'an 1517, ensuite insérées dans la bibliothèque des Pères, tom. XX. La vie de S. Amédée d'Hauterive a été imprimée à Turin, l'an 1756.

II. Godefroi, ou Géofroi, autre abbé d'Haute-combe, fut dabord disciple d'Abaillard, et ensuite secrétaire de S. Bernard abbé de Clairvaux. Il nous reste de l'abbé Géofroi, qui mourut à Haute-combe :

1.° *Les trois derniers livres de la vie de S. Bernard.*

2.° *La vie de S. Pierre, archevêque de Tarentaise, écrite l'an* 1183.

3.° *Plusieurs Homélies sur l'Ecriture Sainte.*

III. Del-Bene (Alphonse) étoit issu d'une très-ancienne famille de Florence qui vint s'établir en Savoie, au commencement du 16 siècle. Il fut pourvu en 1560 de l'abbaye d'Haute-combe, et en 1588 de l'archevêché d'Alby qu'il gouverna très-sagement dans des tems difficiles. Charles-Emmanuël I.er le nomma son historiographe, et lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs dans l'abbaye d'Hautecombe, le titre de sénateur né du sénat de Savoie.

Del-Bene, à qui Ronsard dédia son *Art poétique*, et Just-Lipse, un recueil d'inscriptions, mourut l'an 1608.

Nous avons d'Alphonse Del-Bene, que le président Favre agrégea à l'Académie Florimontane d'Annecy, les ouvrages suivants :

1.° *Plusieurs poëmes français, dont quelques-uns sur la mort d'Adrien Turnebe*, Paris 1565.

Digitized by Google

2.° *De Familiâ Capeti*, *in*-8.° 1595.

3.° *De regno Burgundiæ et Arelatis*, in-4° Lugduni 1602, et Parisiis 1609. Cet ouvrage, le meilleur et le plus utile de tous ceux qui sont sortis de la plume de Del-Bene, est dédié à Henri IV. On trouve à sa suite une table alphabétique des noms des anciens peuples et des villes de Savoie et d'Italie, très-utile pour l'intelligence des auteurs latins qui parlent de notre patrie.

4.° *De principatu Sabaudiæ et de verâ ducum origine*; Altæcombæ 1581, in-4.° Cet ouvrage, célébré par le président Favre, a été très-critiqué par Guichenon, qui, avec Pingon, a donné à la Maison de Savoie, une origine différente de celle imaginée par Del-Bene. Cet écrivain a laissé en manuscrit :

5.° L'*Amédéide*, poëme sur Amédée VIII, écrit en dialecte savoisien.

6.° *Sabaudiæ gentis*, *ac familiæ series*, in-fol., déposé dans la bibliothèque de Genève, n.° 56 des manuscrits latins.

7.° *De Episcopis Albiensibus*, etc.

Voyez Du Verdier; La Croix du Maine; Moréry; Guichenon; le Nouveau Dictionnaire Historique, et la Bibliothèque patriotique du Baron Vernazza, de Turin.

HERMENCE, commune du canton de Douvaine, arrondissement de Thonon, département du Léman, étoit une très-ancienne petite ville du Chablais, avec un bon port sur le bord oriental du lac Léman, à deux lieues au N. E. de Genève, bâtie environ l'an 1025, par Hermengarde reine de Bourgogne. Elle devint ensuite le chef-lieu d'un mandement qui ap-

Digitized by Google

partenoit aux barons de Faucigny : ces princes y établirent des foires et des marchés, l'entourèrent de murs et de fossés, y firent bâtir un château, dont il reste encore aujourd'hui la tour principale. Beatrix, dame de Faucigny, qui résidoit l'été dans le château d'Hermence, en fit bâtir l'ancienne église, environ l'an 1290, et accorda aux bourgeois de cette petite ville des franchises et des privilèges très-étendus.

Hermence eut beaucoup à souffrir, dans la conquête que les Bernois firent du Chablais, l'an 1536; ses habitans ayant voulu faire résistance en 1589, à l'armée que commandoit Sancy, leur ville fut ruinée, son port comblé, ses murs, ses portes, son église paroissiale et sa maison de ville démolis, et depuis cette époque, cette ville qui étoit très-commerçante et très-peuplée, ne fut plus qu'un village habité par des pêcheurs et où les rois Sardes avoient établi un bureau de douane. La religion catholique y fut solennellement rétablie le 7 octobre 1598; D. Claude de Granier réunit en 1600 à son église paroissiale, celle de Cusy, et Madame Royale Christine de France fit rebâtir l'église actuelle après l'an 1637.

La baronnie d'Hermence, quoique de la souveraineté de Faucigny, n'eut jamais aucun droit d'envoyer des députés aux Etats de Cluses; elle fut successivement inféodée aux seigneurs d'Arlod, De Scaglia de Verrue, et à la Maison de Blonai, d'Evian. Les plus anciens bourgeois d'Hermence étoient les *Boulats* et les *Marets*, et sa population actuelle est de 377 habitans.

HOPITAL (L') sous Conflans est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc. Ce bourg, dont la population

Digitized by Google

est de 662 personnes, doit son accroissement progressif au commerce, à l'industrie active de ses habitans et sur-tout à son heureuse situation sur la grande route, où se réunissent celles qui conduisent à Ugines, en Faucigny, à Beaufort et en Tarentaise.

Victor-Amé III, par ses lettres patt. du 25 août 1786, y établit un marché hebdomadaire et trois foires annuelles. Les habitans y construisirent une hâle au blé, soit *grenette*, une maison commune et une salle, pour y déposer l'armement du second bataillon du régiment provincial de Maurienne, qui y passoit la revue chaque année.

I

ISÈRE, grande rivière du département du Mont-Blanc, que Plancus, écrivant à Cicéron, appelle *maximum flumen quod in finibus est Allobrogum*, prend sa source aux glaciers du Mont-Iseran, situé à l'extrémité de la vallée de Tignes en Tarentaise. Les écrivains grecs, Strabon, Ptolomée nomment cette rivière *Isar* : M. d'Anville dans ses *Notices de la Gaule* pag. 388, pense avec M. de Valois, qu'il convient de lire dans Tite-Live *Isar* et non pas *Arar*, orsqu'il est question de la marche que tint Annibal pour se rendre en Italie. Le nom ancien d'*Isar*, d'*Isara* n'a point reçu d'altération sensible dans celui d'Isère que cette rivière porte aujourd'hui. Elle passe à Séez au pied du petit S. Bernard, au bourg de S. Maurice, à Moûtiers; reçoit l'Arli et le Doron sous Conflans, l'Arcq près de Fréterive; baigne Montmélian, Grenoble, et se jette dans le Rhône

Digitized by Google

près de Valence. César, Pline et Strabon l'appellent *Isara*; Plancus, général romain, la traversa avec son armée et se rendit à Chevron, soit Civaro, d'où il écrivit à Cicéron. *Voyez ses lettres, liv. 3.e epit.* 15, 18 *et* 21.

L'Isère, rivière impétueuse dans ses débordemens, s'est emparée, depuis Conflans à Montmélian, d'environ 30,000 journaux de terrain infiniment précieux que l'agriculture réclame depuis long-temps, et dont 18 m. appartiennent à l'ancienne province de Savoie. Le gouvernement Sarde s'occupoit d'en fixer le lit par des digues; les plans pour cette opération, les devis et les détails estimatifs en avoient été dressés par M. l'ingénieur GARELLAZ, ensuite de l'autorisation portée par billet du roi du 15 mai 1787. Il est à désirer que les motifs exposés dans la topographie du département, par M. *Verneilh*, puissent déterminer le Gouvernement français, grand dans toutes ses entreprises, à mettre en exécution, le projet de diguer l'Isère, de le rattacher à celui d'un canal de navigation, depuis Montmélian jusqu'au Rhône, et en conséquence à la Méditerranée, en le dirigeant par Chambéry, le lac du Bourget et le canal de Savières qui dégorge les eaux de ce dernier dans le Rhône.

L

LANS-LE-BOURG, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Maurienne, département du Mont-Blanc, est habité par 874 individus. Ce bourg est situé sur la rive droite de l'Arcq que l'on traverse

Digitized by Google

sur un pont de bois avant que d'y entrer ; les habitans sont presque tous aubergistes, muletiers ou porteurs ; ils sont honnêtes, robustes et d'une fidélité à toute épreuve. Avant que NAPOLÉON le Grand eut fait exécuter la belle route du Mont-Cenis, aujourd'hui praticable aux voitures, on démontoit à Lans-le-Bourg les carosses de voyage avec beaucoup d'adresse et de dextérité pour en transporter les parties à dos de mulets, à travers le Mont-Cenis jusqu'à la Novalaise en Piémont, où d'autres ouvriers non moins habiles les remontoient avec beaucoup de célérité. Deux directeurs sous le gouvernement Sarde veilloient à l'exécution d'un règlement très-sage qui empêchoit les voyageurs d'être les victimes de la cupidité. Aujourd'hui les habitans de Lans-le-Bourg attellent leurs mulets au-devant des voitures pour aider les voyageurs à faire la montée de la nouvelle route, et transportent également les marchandises qui passent réciproquement de France en Italie, de telle manière qu'il ne paroît point que la nouvelle manière de passer le Mont-Cenis leur ait porté aucun préjudice. Les relations plus multipliées qui existent actuellement entre les nations en-deça et en-delà des Alpes ne peuvent manquer d'engager les habitans de Lans-le-Bourg à élargir les rues de leur bourg, à en alligner les maisons et à en faire disparoître cet air alpestre qui rend cet endroit si triste aux étrangers. Par décret du 11 floréal an 13, l'Empereur NAPOLÉON I.er a déterminé que le ministre de l'intérieur feroit construire dans une bonne situation détachée de Lans-le-Bourg, une auberge avec grange, cour, basse-cour, jardin, remise, une écurie pour 20 chevaux et une vingtaine de chambres pour y loger les voyageurs. Les produits et les bénéfices qui résulteront de cet établissement, sont destinés à l'entretien des routes de la Mau-

Digitized by Google

rienne. Quoique les habitans de Lans-le-Bourg ayent eu beaucoup à souffrir de la pénultième guerre du Piémont, et qu'ils ayent été déportés en masse dans l'intérieur, leur église est une de celles du Mont-Blanc, qui a le moins souffert pendant la révolution. On voit dans cette église, qui est dédiée à l'Assomption, un maître-autel et des tableaux qui annoncent le bon goût, et le voisinage de l'Italie. On observe dans les jours de fêtes, que les femmes du pays s'y rendent en habit de drap bleu ou brun, ayant sur le poignet et autour du cou de larges rubans en forme de galon, qui donnent à cet habillement une tournure élégante et riche.

LÉMAN (Le), département de l'empire Français, a été formé par la loi du 8 fructidor an VI, (25 août 1798), ensuite du traité du 7 floréal de la même année, (26 avril 1798), portant l'union de la ville et république de Genève à la France.

Ce nouveau département a été composé du territoire Genevois, du pays de Gex, démembré du département de l'Ain et des districts de Carouge, Bonneville, Thonon et de quelques communes dépendantes auparavant de l'arrondissement d'Annecy.

Ce département dont la population est d'environ 173167 habitans, est borné au nord, par la Suisse et le Valais; au levant, par la Val-d'Aoste; au midi, par le département du Mont-Blanc: et au couchant, par celui de l'Ain.

Par la même loi du 8 fructidor an VI, art. V, Genève, très-anciennement capitale des territoires qui forment aujourd'hui le Léman, a été déclarée chef-

Digitized by Google

lieu et siége des tribunaux civil et criminel de ce département; la même loi statuoit, en outre, que cette ville auroit un tribunal de commerce, un hôtel des monnoies, un bureau de timbre, d'enregistrement et une école centrale, que le directoire exécutif fut autorisé d'organiser dans les délais et avec les précautions qu'il jugeroit convenables.

Le Léman, dont la Cour d'appel est celle de Lyon, est divisé en trois arrondissemens dont l'organisation des justices de paix et les chefs-lieux de canton ont été définitivement déterminés de la manière suivante, par l'arrêté du 27 brumaire an X:

DIVISION

DU DÉPARTEMENT DU LÉMAN

Par arrondissemens, par cantons, avec la population de chaque commune.

I.er ARRONDISSEMENT DE GENÈVE

Composé de 10 *cantons et de* 140 *communes habitées par* 65718 *individus.*

Ier CANTON DE CAROUGE.

10 Communes toutes de l'ancienne province de ce nom.

Aire-la-ville.	population	151.
Bernex. = Onex. = Confignon.		1263.
Bossey. = Troinex.		471.
CAROUGE, chef-lieu.		3119.
Collonge. = Herchamps.		706.
Compésières.		1382.
Etrambières.		91.
Lancy.		508.

Digitized by Google

Monetier. = Mornex.	425.
Vairier.	358.
Population tolale du canton.	8473.

II.e CANTON DE CHÊNE-THONEX,

23 Communes dont 12 de l'ancienne province de Carouge, 9 du Faucigny, 1 du Genevois et 1 du territoire de Genève.

Ambilly.	161.
Annemasse.	615.
Arthaz, du Faucigny.	464.
Bonne, *idem.*	532.
CHÊNE-THONEX, chef-lieu.	2019.
Collonge sur Bellerive.	444.
Contamine sur Arve, du Faucigny.	534.
Corsier.	563.
Cranves. = Sales.	693.
Esserts (les) du Genevois.	213.
Filinges du Faucigny.	1357.
Jussy, l'évêque de la république de Genève.	990.
Juvigny.	285.
Loëx du Faucigny.	151.
Lucinge, *idem.*	385.
Marcellaz, *idem.*	279.
Meiny. = Choulex.	877.
Monthoux d'Annemasse.	199.
Nangy du Faucigny.	302.
Pont-Notre-Dame, *idem.*	75.
Veigy. = Bans. = Foncenex.	713.
Vettraz.	348.
Villelagrand. = Pressinge.	978.
Population totale du canton.	13177.

Digitized by Google

III.e CANTON DE COLLONGE, dans le pays de Gex,

9 Communes démembrées du département de l'Ain.

Challex.	580.
Chezéry.	1026.
COLLONGE, chef-lieu.	1200.
Farges.	624.
S. Jean de Gonville.	638.
Lancrans.	1299.
Léaz.	518.
Peron.	981.
Thoiry.	1125.
Population totale du canton. . . .	7991.

IV.e CANTON DE FRANGY.

24 Communes de l'ancienne province de Carouge.

Arcine.	139.
Avregny.	116.
Bassy.	378.
Cercier.	468.
Challonge.	475.
Chaumont.	520.
Chavanes (les).	157.
Chêne en Semine.	275.
Chessenaz.	181.
Clarafond.	430.
Contamines sous Marlioz.	355.
Eloïse. = Certoud d'Arlod.	252.
Epagny.	155.
Franklin.	229.
FRANGY, chef-lieu.	887.
Jonzier.	226.
Marlioz.	506.
Minzier.	376.
Musiège.	211.

Digitized by Google

S. Germain.	320.
Salenove.	162.
Savigny.	403.
Usinens.	361.
Vanzy.	294.
Population totale du canton. . . .	7976.

V.e CANTON DE GENÈVE,

Centre et Ville. 21774.

VI.e CANTON DE GENÈVE (EST).

5 Communes toutes de l'ancien territoire de la République de Genève.

Chêne-les-Bougeries.	728.
Collogny.	519.
Eaux-vives (les).	860.
Plein-Palais.	189.
Vand'œuvres.	548.
Population totale du canton. . . .	2844.

VII.e CANTON DE GENÈVE (OUEST).

16 Communes faisant partie de l'ancien territoire de Genève et du pays de Gex.

Céligny.	295.
Collex-Bossy.	624.
Dadargny.	497.
Fernex-Voltaire.	920
Genthoux.	206.
Meyrin.	609.
Moëns.	192.
Ornex.	262.
Pregny.	389.
Prevessin.	236.
Russin.	441.
Sacconex (le grand).	515.

Digitized by Google

Sacconex (le petit).	940.
Sattigny.	734.
Vernier.	566.
Versoix.	640.
Population totale du canton.	8060.

VIII.e CANTON DE GEX.

15 Communes de l'ancien pays de Gex, démembrées du département de l'Ain.

Cessy.	817.
Chevry.	441.
Croset.	612.
Divonne.	1296.
GEX, chef-lieu.	2325.
Grilly.	430.
Lelex.	765,
Pouilly.	614.
S. Genix.	
Sauvergny.	277.
Seigny.	253.
Sergy.	311.
Verlonex.	
Vesancy.	363.
Vesenay.	367.
Population totale du canton. . . .	8867

IX.e CANTON DE S. JULIEN,

Ancien chef-lieu des bailliages de Ternier et de Gaillard.

24 Communes toutes de l'ancienne province de Carouge.

Andilly.	387.
Awully.	376.

Avusy

Digitized by Google

Avusy.	394.
Beaumont,	473.
Cartigny.	470.
Cernex.	641.
Chancy.	336.
Chênex.	159.
Chevrier au Wache,	214.
Copponex.	459.
Cruseilles.	1326.
Dingy au Wache,	291.
Feygères.	564.
S. Blaise.	122.
S. JULIEN, chef-lieu,	806.
Neydens.	386.
Presilly.	359.
Thairy.	883.
Valleiry.	368.
Vers.	230.
Villy-le-Bouveret.	192.
Viry.	1116.
Vovray.	265.
Vulbens au Wache,	318.
Population totale du canton. . . .	11135.

X. CANTON DE REGNY.

14 Communes, dont 12 de l'ancienne province du Genevois.

Arbusigny en Bornes.	806.
Arenthon du Faucigny.	741.
Cornier du Genevois.	440.
Eizery *idem.*	111.
Evires en Bornes.	824.
Groisy *idem.*	1008.

Digitized by Google

Jussy sous Pers du Genevois.		139.
La Muraz	*idem.*	662.
Menthonex en Bornes	*idem.*	609.
Pers	*idem.*	
REIGNY, chef-lieu	*idem.*	1138.
S. Romain du Faucigny.		84.
Sapey en Bornes.		341.
Scintrier du Faucigny.		252.

Population totale du canton. . . . 9176.

Total de l'arrondissement de GENEVE.

Cantons et justices de paix.	10.
Communes.	140.
Population totale.	65718.

II.e ARRONDISSEMENT DE THONON,

Composé de 4 cantons et de 63 communes formant l'ancienne province du Chablais.

I.er CANTON DE DOUVAINE.

15 Communes.

Ballaison.	676.
Bons.	796.
Brens.	326.
Cusy.	313.
DOUVAINE, chef-lieu.	823.
Echevenex.	252.
Hermence.	377.
Loisin.	460.
Machilly.	250.
Massongy.	583.
Messery.	483.
Narnier.	208.

Digitized by Google

S. Cergue.	695.
S. Didier.	359.
Yvoire.	243.
Population totale du canton. . . .	6844.

II.e CANTON d'EVIAN.

19 Communes.

Abondance.	1375.
Bernex.	478.
Chapelle d'Abondance.	580.
Châtel.	88.
Chevenoz.	486.
EVIAN, chef-lieu.	1523.
Féterne.	825.
Larringe.	722.
Lugrin.	986.
Marin.	559.
Maxilly.	324.
Neuveselle.	457.
Novel.	149.
Publier.	662.
S. Gingoulph.	475.
S. Paul.	784
Tholon.	990.
Wacheresse.	1006.
Vinzier.	426.
Population totale du canton. . . .	12905.

III.e CANTON de S. JEAN d'AULPS.

6 Communes.

La Biôt.	1812.
La Forclaz.	232.
La Vernaz.	270.
Montriond.	783.

Digitized by Google

Morzine.	1527.
S. JEAN D'AULPS, chef-lieu.	1932.
Population totale du canton. . . .	6556.

IV.e CANTON DE THONON.

23 Communes.

Anthy.	356.
Allinges.	537.
Armoi-Liaud.	597.
Bellevaux.	1081.
Brenthone-Awully-Vignier.	479.
Cervins.	368.
Draillans.	403.
Fessy.	388
Filly.	205.
Habère-Lullin.	490.
Habère-Poche.	672.
Lullier.	489.
Lully.	346.
Margencel.	571.
Megevette.	749.
Messinges.	171.
Orsières.	335
Perigny.	471.
Reivroz.	364.
Saxel.	188.
Sciez-Chavannes.	929.
THONON, chef-lieu.	3198.
Wally.	498.
Population totale du canton. . . .	13987.

Total de l'arrondissement de THONON.

Cantons et justices de paix.	4.

Digitized by Google

Communes. 63.
Population totale. 40292.

III.e ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE,

Composé de 9 cantons et de 74 communes, toutes de l'ancienne province de Faucigny, excepté les 8 composant le canton de la Roche, qui étoient de l'ancienne province du Genevois.

I.er CANTON DE BONNEVILLE.

15 Communes.

Aïse	646.
BONNEVILLE, chef-lieu.	1038.
Brison.	363.
Côte d'Hyôt.	366.
Etienne (S.)	281.
Faucigny.	257.
Laurent (S.)	417.
Marigny.	1260.
Mont-Saxonex.	1119.
Passeiry.	217.
Petit-Bornand.	1638.
Ponchy.	776.
Rumilly (S. Maurice.)	185.
Rumilly (S. Pierre.)	600.
Vougy.	177.
Population totale du canton. . . .	9340.

II.e CANTON DE CHAMONIX.

4 Communes.

CHAMONIX, chef-lieu.	1925.
Les Ouches.	1368.
Servoz.	430.

Digitized by Google

Vallorsine.	484.
Population totale du canton. . . .	4207.

III.e CANTON DE CLUSES.

8 Communes.

Araches.	422.
Châtillon.	911.
CLUSES, chef-lieu.	1823.
Magland.	1749.
Nancy sur Cluses.	375.
Scionzier.	1713.
S. Sigismond.	946.
Thy.	415.
Population totale du canton. . . .	8354.

IV.e CANTON DE MEGÈVE.

7 Communes.

Bellecombe.	644.
Crest-Volant.	340.
Demi-Quartier de Megève.	478.
Flumet.	991.
La Giettaz.	738.
MEGEVE, chef-lieu.	2519.
S. Nicolas-la-Chapelle.	1012.
Population totale du canton. . . .	6722.

V.e CANTON DE LA ROCHE.

8 Communes démembrées de l'ancienne province du Genevois.

Amancy.	573.
Aviernoz.	490.
Eteaux.	548.

Digitized by Google

Les Ollières.	406.
LA ROCHE, chef-lieu.	2226.
Rambod.	132.
S. Sixt.	158.
Thorens.	2284.
Population totale du canton. . . .	6817.

VI.e CANTON de SALLANCHES.

10 Communes.

Combloux.	954.
Contamines (Les).	879.
Cordon.	745.
Domancy.	523.
Passy.	1543.
S. Gervais.	1756.
S. Martin.	287.
S. Nicolas de Vérosse.	560.
S. Roch.	1556.
SALLANCHES, chef-lieu.	1525.
Population totale du canton. . . .	10328.

VII.e CANTON de SAMOENS.

4 Communes.

Morillon.	830.
SAMOENS, chef-lieu.	3182.
Siz.	1174.
Vallon.	460.
Population totale du canton. . . .	5646.

VIII.e CANTON de TANINGES.

5 Communes.

Côte d'Arbroz.	350.

Digitized by Google

Les Geths.	1307.
Mieucy.	1341.
Rivière-enverse.	850.
TANINGE-Flairier, chef-lieu.	2671.
Population totale du canton. . . .	6719.

IX.e CANTON de VIUZ EN SALAZ.

12 Communes.

André (S.)	247.
Boëge.	1044.
Bogève.	598.
Burdignin.	513.
La Tour.	479.
Ognon.	757.
Peillonex.	381.
S. Jean de Tholome.	652.
S. Joire.	1360.
Villars (Les).	679.
Ville en Salaz.	391.
VIUZ en Salaz, chef-lieu.	1921.
Population totale du canton. . . .	9024.

RECAPITULATION

De la division du département du Léman.

Arrondissement.	Cant.	Commun.	Population.
I.er Genève.	N.o 10.	N.o 140.	65718.
II.e Thonon.	N.o 4.	N.o 63.	40292.
III.e Bonneville.	N.o 9.	N.o 74.	67157.
Total.	N.o 23.	N.o 277.	173167.

Les Préfets à qui l'administration du département

du Léman a été confiée depuis sa formation, en 1798, sont :

1.° D'Eymar, mort à Genève le 11 janvier 1803.

2.° M. De Barante qui, depuis l'an 1803, a manifesté, dans toutes les circonstances, le plus grand zèle pour procurer le bien général du département qui lui est confié, et l'avantage particulier des communes qui le composent.

LEMAN, *Lacus Lemanus*, est ainsi appelé par César, Strabon, Mela, Pline, Ptolomée, Lucain, Ausone, Ammien-Marcellin, etc. : le *Lacus Lausonius* de l'itinéraire d'Antonin, et celui de *Losanette* de la table Théodosienne sont, comme l'observe M.r d'Anville (a), l'indication d'une position particulière, plutôt que celle de tout le lac Léman. Sa figure approche un peu de la forme d'un croissant échancré; elle est représentée, avec la plus grande exactitude, dans la belle carte de ce lac, publiée par M.r Mallet; ce savant estime sa surface de 26 lieues carrées; sa longueur, 18 lieues communes; et sa plus grande largeur, depuis Thonon à Rolle, 7500 toises de France. On a trouvé que la profondeur du lac Léman étoit à Meillerie de 950 pieds de Paris, de 150 entre Hermence et Coppet, et de 80 pieds sous Cologny. Suivant M. de Luc ce lac est élevé de 187 toises au-dessus du niveau de la Méditerranée.

On y a observé, en 1741 et en 1742, des trombles, soit vapeurs épaisses qui s'élèvent de tems à autre, à la hauteur de 15 à 20 toises, sur une

(a) Notices de la Gaule, pag. 405.

Digitized by Google

largeur à peu près égale. Les eaux de ce lac où l'on observe un certain flux et reflux baissent en hiver et s'élèvent en été par la fonte des neiges et des glaciers des hautes Alpes. Le lac Léman, situé presqu'au milieu d'une large vallée qui est entre les basses Alpes et le Jura, est formé par le Rhône qui y entre à trois lieues au-dessous de S. Maurice en Valais, et en ressort à Genève, où il partage la ville en deux parties inégales. La belle situation de ce lac, l'aspect admirable des collines qui l'entourent et qui, du côté de la Suisse, présentent un magnifique amphithéâtre orné de maisons de campagnes, de villes, de bourgs et de villages, le rendent un des plus beaux de l'Europe. L'excellent poisson dont il abonde, l'étendue, la beauté du bassin sur lequel il roule ses eaux pures et argentines a fait dire à Voltaire:

Que le chantre flatteur du tyran des Romains,
L'auteur harmonieux des douces Géorgiques,
Ne vante plus ces lacs et leurs bords magnifiques,
Ces lacs que la Nature a formé de ses mains;
Dans les campagnes Italiques
Le lac Léman est le premier. . . . .

LEMENC, *Lemencum et Lemnicum*, situé au N. E., sur la colline calcaire qui domine Chambéry, étoit, suivant l'itinéraire d'Antonin, et la table Théodosienne, une station de la voie romaine qui, du petit S. Bernard, *Alpes graja*, conduisoit à Vienne en Dauphiné, par la Tarentaise et la Savoie. La distance de la station de Lémenc, entre *Mantala*, que l'on présume être Montmélian, et *Lavisco* que l'on croit un lieu près de Novalaise, sur la montagne d'Epine, est marquée également sur les tables de

Digitized by Google

XIIII milles Romains; mais ces distances étant trop grandes relativement aux situations locales, M. d'Anville, dans sa *Notice des Gaules*, *pag.* 403, présume qu'au lieu de lire XIIII milles, « il seroit plutôt » convenable que l'indication fût VIIII milles, par » le changement du premier chiffre romain, car » on remarque assez souvent de ces méprises dans » les anciens itinéraires qui, pour devenir conformes » au local, ont besoin d'être corrigé de cette ma- » nière. » Lémenc fut donc un lieu très-anciennement habité; les puits taillés dans le roc vif, découverts il y a peu d'années dans les jardins du faubourg de Nezin, et dans l'un desquels on a trouvé une médaille de l'empereur Antonin, ne laissent aucun doute à ce sujet. L'on prétend, sans en citer la preuve, que des moines vinrent y fonder un monastère, l'an 556 de l'E. V.: cependant par la donation que Rodolphe III, roi de Bourgogne, et Hermengarde son épouse firent, en 1029, de toutes leurs possessions royales de Lémenc et de son voisinage, (*Villam Lemensem*), à l'abbé d'Ainai de Lyon, pour y établir une Maison de son ordre, il paroît certain que c'est à cette dernière date seulement qu'il faut rapporter la première institution monastique de Lémenc.

L'église de cet ancien prieuré, devenu abbaye sous les Feuillans, est sans contredit la plus ancienne de Chambéry; les chevaliers du Temple, qui, en 1199, vinrent s'établir dans cette ville, furent obligés d'obtenir du prieur de Lémenc et du chapelain, soit curé de son église baptismale, la permission d'avoir un oratoire dans leur hôpital, et de se soumettre à toutes les conditions qu'il plut aux religieux de leur imposer, comme on le voit dans l'acte publié par Besson, au N.° 42 *des preuves de ses Mémoires.*

Digitized by Google

L'on voit également par la transaction du 3 septembre 1339, et par celle du 26 mai 1422 (a), entre les syndics de Chambéry et les prieurs de Lémenc, que ceux-ci étoient les curés primitifs des paroisses de S. Pierre de Maché et de S. Leger; qu'eux seuls avoient droit d'y officier le jour du patron, d'en percevoir, toute l'année, les offrandes et les oblations, et qu'à la mort de chaque chef de famille de Chambéry et de sa banlieue, leurs héritiers étoient tenus de faire remettre au monastère de Lémenc, le meilleur habit du défunt, ou de le racheter, *savoir*: les nobles en payant 8 florins de Savoie; les bourgeois, 5 florins; les artisans, 2 florins; et les laboureurs, un florin (b).

Dans la bulle du pape Innocent IV, en date du 30 octobre 1250, confirmée par celle de Félix V, donnée à Lausane, le 2 des nones de

(a) Ces actes sont dans les archives de la ville de Chambéry, art. 576 de l'inventaire.

(b) Le droit de *spoglio* que les bénédictins de Lémenc, comme curés primitifs de Chambéry et de sa banlieue exerçoient sur tous les habitans de cette ville, excita plusieurs séditions contre ces religieux, sur-tout lorsqu'outre le meilleur habit des défunts, ils prétendirent encore avoir le lit où chaque chef de famille étoit decedé. Il y eut à ce sujet plusieurs assemblées générales de la bourgeoisie et des conseils dans la salle du chapitre de S. François, le 30 octobre, le 18 novembre 1421, et le 26 mai de l'année suivante, tous les habitans des trois paroisses de Chambéry se soumirent à la transaction dont nous venons de parler.

L'archiprêtre de la cathédrale de Grenoble, comme ayant succédé aux droits des anciens doyens de S. André près des Abymes de Myans, prétendit également avoir le meilleur habit des prêtres qui mouroient dans le décanat de Savoie. Ayant

Digitized by Google

décembre 1448 (a), on trouve la confirmation de tous les droits dont l'abbé d'Ainai jouissoit à Lémenc, à Chambéry et dans son voisinage, exprimée par les paroles suivantes : *in diœcesi Gratianopolitanâ, villam quæ* LEMENCUS *vulgariter nuncupatur, juridictionem temporalem, prioratum, quæ habetis ibidem, cum omnibus pertinentiis eorumdem; de* JACOB, *de* VIVARIIS *et de* SONNACO *ecclesias, ac capellam de* CAMBERIACO (b), *cum omnibus pertinentiis earumdem.*

Les bénédictins d'Ainai possédèrent le prieuré de Lémenc jusqu'en 1612; on leur substitua, le 25 février 1625, les religieux de Cîteaux de la congrégation des Feuillans qui y ont été établis jusqu'à la révolution de 1793. La commanderie de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, formée en partie, des revenus du prieuré de Lémenc, fut érigée par bulle de Clément VIII, en date du 17 juillet 1604.

Le pape Paschal II séjourna quelque tems à Lémenc, en 1107, lors de son retour de France en Italie. *Cornelius*, archevêque d'Armach et primat d'Irlande, y mourut l'an 1176, en revenant de Rome;

---

obtenu un monitoire contre ceux qui lui refusoit ce droit; Guigue de la Ravoire, supérieur des chanoines de S. Antoine de Chambéry, et prieur commendataire de Lémenc s'y opposa avec tant de force et des raisons si légitimes, que les archiprêtres de Grenoble se départirent de leurs prétentions, par contrat du 27 avril 1480, reçu et prononcé dans la rue publique du Reclus, par Pierre Tavin, notaire.

(a) Besson, preuves, N.° 101.

(b) L'on voit par les actes du 13.e siècle, que les recteurs des églises succursales ne prenoient que le modeste titre de *chapelain*, tandisque les curés des églises primitives et baptismales s'appeloient *parochi*.

Digitized by Google

il s'appeloit *Conchoard* en Irlandais, dont on a fait *S. Concors* en dialecte du pays. Ce S. prélat, dont le corps est exposé à la vénération publique dans l'église de Lémenc, étoit le successeur de Gélase dans le siége d'Armach, comme on l'apprend par une lettre du 5 octobre 1730, adressée à M. PETIT, chanoine de la S.te Chapelle, et official du décanat de Savoie.

L'église de Lémenc, conservée pendant la révolution, à l'exception de son clocher surmonté d'une très-haute pyramide gothique, a été rétablie paroissiale lors de la réorganisation du culte; son ancienneté, ses privilèges de cure primitive de Chambéry, confirmés par arrêt du sénat de Savoie, en 1652 (a), ne pouvoient permettre qu'on supprimât ce premier monument de la religion chrétienne dans le voisinage de la capitale de l'ancienne Savoie.

LEYSSE, petite rivière du département du Mont-Blanc, prend sa source aux pieds des montagnes situées au revers occidental de celles des Bauges, dans les communes de la Thuille, de Cruennaz, de la Bâtie et de Thoiry. Après que ses deux branches se sont réunies près de la papeterie du village de Leysse, où elles forment de très-jolies cascades, cette petite rivière coule dans la plaine qui s'étend depuis S.t-Alban jusqu'à Chambéry, où prenant une direction à l'O. N., elle reçoit, à quelques distances de la ville, les eaux de l'Albane et de Hyères, longe les grandes prairies qui s'étendent jusqu'au Bourget, où elle se jette dans le lac de ce nom.

La petite rivière, ou plutôt le torrent de Leysse

(a) Voyez le registre des arrêts de l'an 1652, fol. 291.

Digitized by Google

(a), par des inondations extraordinaires, a menacé, à différentes époques, d'une ruine totale, la ville de Chambéry, qui, depuis le 13.e siècle, s'est vue obligée d'en contenir le lit par des digues très-dispendieuses. Avant que les princes de la Maison de Savoie eussent fait l'acquisition de cette ville, et l'eussent entourée de fortes murailles, Leysse occupoit une partie du sol, où sont actuellement les rues du Reclus, de S.t-Antoine et le promenoir du *Verney*, qui étoit une *Glyère*, lorsqu'Amé VI dit le comte *Vert*, en fit l'acquisition, l'an 1381. Les syndics restreignirent le lit de ce torrent, par des chaussées et par des digues qui permirent d'agrandir la ville, de niveller le Verney, et d'en faire un lieu de délices et de promenade publique.

La première inondation de ce torrent dont fassent mention les registres de la Maison de ville de Chambéry, est celle de 1348, année où les syndics *Guillermet*, *Magnin* et *Guillaume des Clefs* firent réparer les anciennes digues qui garantissoient alors les plaines de la Magdelaine et du Colombier: ces réparations furent également nécessaires en 1397, 1442, 1498 etc., années où Leysse, par ses débordemens, causa les dommages les plus considérables.

Les inondations du 29 août 1550 et du 22 février 1551, sont celles qui allarmèrent le plus la ville de Chambéry; elle fut tout-à-coup inondée; l'Hôpital de S.t-François, une partie des murs, depuis l'étang des Juif jusqu'au pont neuf de la porte Maché, fu-

(a) Leysse, l'*Essa* doit être un mot très-ancien, car la plupart des torrens impétueux qui de l'Appenin coulent dans la Toscane s'appellent *Essa*, *Lessa*.

Digitized by Google

rent renversés, et les plaines de la Magdelaine et du Colombier, couvertes d'eau et de graviers. L'eau coula dans les rues pendant trois jours, et ce ne fut qu'au moyen de quelques radeaux et de plusieurs petites barques faites à la hâte, que l'on put porter des vivres et du secours aux habitans qui se trouvoient dans les lieux les plus en danger. La Savoie étant alors sous l'obéissance d'Henri II, roi de France, on construisit sous les syndics *de Pingon*, *de Villette*, *Marchand* et *Cretet*, les nouvelles digues de la Magdelaine; on releva les murs de l'hôpital abattus, et on nétoya tous les canaux de l'Albane. Le parlement français, alors résidant à Chambéry, ayant obligé tous les habitans des communes du mandement de Chambéry, qui s'étendoit depuis le Bourget jusqu'à Montmélian, de venir avec leurs chevaux et leurs bœufs, travailler à ces réparations urgentes, elles furent exécutées avec tant de célérité et d'intelligence, que la première pierre des digues de la Magdelaine, ayant été placée le 12 février 1552, cet ouvrage se trouva achevé le 5 mai suivant (a).

On se félicita de cette diligence, car les nouveaux murs et les nouvelles digues préservèrent la ville des ravages qui, sans cette précaution, auroient été les suites des innondations de l'an 1553, ainsi que nous l'apprend Emmanuël-Philibert de Pingon, à la page 36 de sa vie, écrite par lui-même, et imprimée à Turin, l'an 1779, vol. in-4.°, où il décrit ainsi ces événemens extraordinaires:

(a) Voyez le livre noir des archives de la ville de Chambéry, depuis le fol. 1 jusqu'au fol. 52, et ce que j'ai déjà dit à la pag. 46 de ce vol., art. CHAMBERY.

Eo tunc

Eo tunc tempore, 22 februarii 1551, *nocte intempestâ, urbs tota Camberiaca turbatur aquarum subitâ inundatione, diruto muro civitatis, qui, à lacu judæorum, ut vocant, ad aream usque nostram, sive ad pontem novum protenditur: fiuntque Urbis vici navigabiles etc. . . . . Eo denique anno, divi Clementis festo die,* (23 *novembris*), *Camberienses cives me syndicum primum elegerunt; collegæ dati, Carolus Viletiæ dominus, Petrus Marcandus Causidicus, Joannes Creteus mercator, quibuscum res urbanæ fœliciùs, eo anno, successerunt quàm tempora minabantur turbulentissima. Urbis Ædes, sive Franciscani Xenodochii reparatæ; ineundi ritè consilii leges stabilitæ; annonæ datus modus; stratæ viæ publicæ et purgatæ; refectus murus qui, ad lacum judæorum, anteriori anno, aquarum impetu corruerat; cœptusque ingens murus alter, ad Magdaleneos campos, idque opportunè, namque die septimâ junii* 1533, *grandior aquarum gurges, Lessiæ fluminis impetus invasit, nova sed nostra mœnia restiterunt. Nunquam tot imbres, tot pluviæ visæ, quàm per eæ tempora, omen arbitror, morituri ducis Caroli III piissimi qui, nescio quo fato,* 16.*â augusti, eo anno* 1553, *Vercellis subitaneâ morte, ab humanis excessit. Nostri, hunc interitum, montes deflevisse visi sunt, quòd,* 6.*â septembris, allato eo die interitûs nuntio, tribus continuis diebus, cœli cataractæ quasi apertæ sunt. Indicata Lyssia, Albanaque flumina conjunctim urbem insulam reddiderunt, quæ illis sine mœnibus, Deique clementiâ protectrice, fortè erat peritura. Eo denique anno,* 3.*â novembris, redierunt aquæ, campique latè mersi visi sunt; pons novus ad lacum judeorum, undis superatus est, sed servata fuit urbs,* muris illis tanquam propugnaculis munita, *sine quibus malum vetus urbi ingruisset, cui finem aliquando dent superi.*

Il y eut d'autres inondations très-fréquentes dans les siècles suivans, mais les canaux de l'Albane, nétoyés de tems à autre, les digues de Leysse souvent réparées et bien entretenues empêchèrent que Chambéry fût exposé aux malheurs qu'il éprouva dans le 16.e siècle.

La dernière inondation de Leysse eut lieu la nuit du 8 au 9 nivôse an X de l'Ere républicaine française, soit la nuit du 29 au 30 décembre 1801: les mois d'octobre, de novembre et les 13 premiers jours de décembre avoient été pluvieux, il étoit tombé pendant ce tems, environ cinq pieds de neige sur les plus hautes montagnes, deux sur les moyennes, et les plaines en étoient recouvertes d'un demi pied.

Le vent qui, dès le 18 au 22 décembre, avoit été constamment celui du N., après quelques variations, s'étoit fixé au S., le jour de Noël; des pluies abondantes et chaudes firent d'abord fondre les neiges de la plaine, et le vent du midi devenu plus actif, les 27 et 28 décembre, accompagné d'une pluie continuelle, occasionna tout-à-coup la fonte subite de celles des hautes montagnes. Leysse crue inopinément par une telle abondance d'eau, ayant d'ailleurs son lit très-resserré entre l'hospice civil et celui de la Charité, s'éleva à 22 pieds au-dessus de son niveau ordinaire, la nuit du 29 décembre; elle renversa d'abord la digue qui est entre les deux hospices, ainsi que le mur de clôture qui étoit au-dessus, se répandit ensuite avec impétuosité dans le rez de chaussée de l'hospice civil où la pharmacie et plusieurs provisions furent endommagées. On fut obligé d'enlever de la salle militaire plusieurs malades moribonds que leurs camarades transportèrent sur leurs épaules, par des échelles dans l'étage su-

Digitized by Google

périeur. Après avoir renversé les murs de clôture du jardin, le torrent impétueux s'écoula au couchant ; partie par la grande porte d'entrée, partie N. N. O., par une ouverture qu'il se pratiqua à côté de l'auberge du *petit Marseille*. La chaussée qu'on appelle *sur les Fossés*, ayant été inondée, et les anciens murs de la ville se trouvant abattus, les eaux se jettèrent avec facilité dans Chambéry par les rues de la Boucherie, de la Vieille Monnoie et de Macornet ; elles inondèrent la place de Lans, les rues de S. Antoine, des Prisons, et y causèrent des dégâts considérables dans les boutiques des particuliers. La plupart des habitans surpris par les eaux, au milieu du sommeil, se réfugièrent à la hâte par des échelles, dans les premiers étages, pour éviter de périr dans l'eau qui s'éleva à la hauteur de 4 pieds dans la rue de S. Antoine. L'irruption arriva entre 11 h. et minuit.

Les eaux de l'Albane également enflées par les pluies et la fonte instantanée des neiges, couvrirent le territoire du Colombier, les jardins du faubourg de Montmélian, du côté du midi, et s'écoulèrent par la rue Croix d'Or et par la place de S. Leger.

Les dégâts causés par cette inondation dans les environs de la ville, furent très-considérables : une partie du mur du jardin Costa fut renversée : la plupart des terrains ensemencés furent couverts de limon et de gravier, les chemins absolument dégradés et surtout celui tendant du Reclus à la fontaine de la Boisse ; les prairies de Bissy, de la Motte et de Voglans furent inondées, et les eaux du lac du Bourget refluèrent jusqu'au-dessous du village de Voglans.

Le préfet du département du Mont-Blanc, M.r Sauzay, vivement affligé de tant de pertes éprouvées

Digitized by Google

par les particuliers, après avoir fait au Ministre de l'Intérieur, la relation de ce malheureux événement, autorisa de suite M.r Philibert BATTALLIARD, Maire de Chambéry, à faire prendre les renseignemens les plus exacts sur les dommages causés aux particuliers par cette inondation, et à nommer 12 commissaires pour faire une cueillette destinée à subvenir aux besoins les plus urgens.

Extrait des registres des délibérations de la Mairie de Chambéry, du 16 nivôse an X.

LEYSSE, village de la commune de S. Alban, a pris son nom du torrent dont nous venons de parler. On observe que l'on y a mis à profit les eaux de cette petite rivière pour des moulins, et sur-tout pour une papeterie qui y fut établie dès l'an 1740, par Claude Rosset, de Lonex en Vivarais. Ayant passé successivement à différens propriétaires, elle fut achetée et améliorée par M.r Augustin Mongolfier, d'Annonai, qui l'a vendue par contrat du 22 juillet 1788, à Augustin *Aussedat*, d'Annonai, qui l'a considérablement augmentée. Il y entretient ordinairement 16 ouvriers qui fabriquent annuellement environ 3000 rames de papier de toutes qualités.

Fin du second Volume.

Digitized by Google

TABLE

DES Articles contenus dans le second Volume.

C

CAROUGE, ancienne province de Savoie. pag. 1
Carouge, ville. 3
Caturiges; ancien peuple des Alpes. 12
Centrons, ancien peuple de Tarentaise et du Faucigny. *ibid.*
Chablais, ancienne province de Savoie. 15
Chalets des Alpes. 29
CHAMBERY, ancienne capitale de la Savoie, chef-lieu du département du Mont-Blanc. 30
Chambre (La). 192
Chamonix. 195
Charbonnières, ancien Fort. 198
Chapitre de Chambéry lors de son institution en 1803. 56
Idem de Genève lors de sa dispersion en 1793. 306
Chaumont. 199
Chautagne. 204
Château-Blanc. 205
Châtellet de Credoz. 206
Châtillon de Chautagne. 207
Châtillon de Faucigny. 209
Chêne-Thonex. *ibid.*
Chevron. 210
Chignin. 218
Clermont. 219

Digitized by Google

Clusaz (La). 220
Cluses. 323
Confignon. 235
Conflans. 236
Contamines (Les). 237
Conzié. 239
Cruseilles. 242

D

Douvaine. 244
Duingt. *ibid.*
Dranse. 245

E

EAUX MINÉRALES de la Savoie. *ibid.*
Echelles (Les). 251
Entremont. 253
Entrevernes. *ibid.*
Evian. *ibid.*

F

Faucigny, château. 258
FAUCIGNY (Maison souveraine de). 258
Faucigny, ancienne province de Savoie. 266
Faverges. 268
Fier, rivière. 271
Flumet. 272
Focunates, ancien peuple du Tyrol. 275
Frangy. *ibid.*

G

Gaillard. 276
Garocelles. 277
GENEVE, chef-lieu du département du Léman. 278
Genève (chapitre de S. Pierre de). 289
Genève (Maison souveraine de) 308
Genevois, ancienne province de Savoie. 317
Giffre, rivière. 319

H

Habère-Poche. *ibid.*

Digitized by Google

Haute-Combe. 320
Hermence. 326
Hôpital (L'). 527

I

Isère , rivière. 328

L

Lans-le-Bourg. 329
LEMAN , département. 331
Division de ce département par arrondissemens, par cantons , avec la population de chaque commune. 332
Léman , lac. 345
Lémenc. 346
Leysse , rivière. 350
Leysse , papeterie. 356

TABLE ALPHABETIQUE

DES Personnes dont il est parlé dans ce second Volume.

A

Albanis - Beaumont (Jean - François) , *art.* Chambéry. 174
Amable d'Antioche, *art.* Cluses. 234
Aubriot de la Palme (Jean-Baptiste-Marie), *art.* Chambéry. 170

B

Ballaloux , horloger , *art.* Cluses. 231
Balland (Maison) , *art.* Chambéry. 110
Bally (Françoise) , marquise de Faverges, *idem.* 62

Digitized by Google

Bally (Gaspard), *art.* Chambéry. 135
Bardel (N.). *art.* Cluses. 235
Baudier (François), *art.* Chambéry. 157
Bavoux (Godefroi), *idem.* 113
Bergera (Claude), *idem.* 124
Bernard (François), *idem.* 136
Bertrand-la-Perrouse (François), *idem.* *ibid.*
Besson (N.), curé de Chapeiry, *art.* Flumet. 272
Blanc (Thomas), *art.* Chambéry. 125
Blonai (Jacques de), *art.* Evian. 257
Blonai (Louis de). *idem.* *ibid.*
Boccon (Théodore), *idem.* 62
Bonda (Louis), *art.* Chambéry. 124
Bonnet (N.), *idem.* 71
Borrée (Vincent), *idem.* 124
Bouvard (Alexis), *art.* Les Contamines. 138
Breuille (Jean-Louis de la), *idem.* 124
Bruel (Humbert), *idem.* 154
Brun (Louis), *idem.* 184
Burdin (Martin), *art.* Conzié. 241
Buttet (Marc-Antoine de), *art.* Chambéry. 112
Buttet (Marc-Claude de), *idem.* 91
Buttet (Louis de), *idem.* 112

C

Camet (Etienne), *art.* Chambéry. 124
Cavat (Balthazard), *art.* Les Echelles. 252
Chalant (Antoine), évêque, *art.* Chambéry. 194
Chambre (Philippe de la), cardinal, *art.* La Chambre. 194
Chambre (Antoine de la), *idem.* *ibid.*
Charpêne (Antoine), *art.* Chambéry. 123
Chaumontet (François-Antoine), *art.* Frangy. 276
Châtillon (Célestin IV), pape, *art.* Châtillon. 208
Chevron-Villette (Maison de), *art.* Chevron. 211

Digitized by Google

Chignin (S. Anthelme), *art.* Chignin. 218
Cochet (Jean), *art.* Faverges. 270
Colomb (Antoine), *art.* Chambéry. 73
Comte (Jean-Philibert), *art.* Faverges. 270
Conzié (Antoine-Marin), *art.* Conzié. 240
Conzié (François), patriarche de Constantinople, *idem.* 239
Conzié (François-Joseph), *idem.* 240
Conzié (Jean), *idem.* *ibid.*
Cornuti (André-Bonaventure), *art.* Chevron. 218
Cornuti (François), *idem.* 217
Cornuti (Jules), *idem.* 218
Costa (Alexis-Barthélemi), *art.* Chambéry, (Maison Costa.). 160
Costa (Joseph-Henri), *idem.* 163
Christin (Joseph), *art.* Conflans. 237

D

D'Alby (Hugues), *art.* Cluses. 233
Daquin (Joseph), *art.* Chambéry. 167
De-Age (Jean), *art.* Châtellet de Credoz. 267
Del-Bene (Alphonse), *art.* Haute-combe. 325
De Solle (Irénée-Yves), *art.* Chambéry. 59
Deville (Charles-Emmanuël), *idem.* 132
Deville (François), *idem.* 133
Doppet (François-Amédée), *idem.* 172
Drouin (Rhéné), *idem.* 154
Ducloz (Maison), *art.* Cluses. 223
Dufrenoy (Jean), *idem.* (Maison de Cluses.) 228
Duingt (Guillaume), *art.* Conflans. 236
Duingt (Jean), *idem.* 237
Duingt (Marguérite), *art.* Duingt. 245
Duingt (Richard), *idem.* *ibid*
Dulac (Joseph), *art.* Chambéry. 147

Digitized by Google

Dumont (Etienne), *art.* Chambéry. 72
Dumont (Jérôme), *idem.* *ibid.*
Dupont (Rhéné), *idem.* 62
Dupuy (Amédée), *idem.* 152
Dussollier (Pierre), *art.* Cluses. 234

F

FAVRE (Antoine), le président, *art.* Chambéry. 113
Favre (Antoine), *idem.* 123
Favre de Vaugelas (Claude), *idem.* 118
Favre (Jean-Claude), *idem.* 122
Favre (Jacqueline), *idem.* 123
Favre (Philibert), *idem.* *ibid.*
Favre (Rhéné), *idem.* 118
Foassa-Friot (Jean-Baptiste), *art.* Carouge. 8
Frézier (Amédée-François), *art.* Chambéry. 144

G

Garin (P. J. F.), *art.* Chambéry. 170
Gazelle (N.). *art.* Cruseilles. 243
Gennand (François), *art.* Chambéry. 111
Geoffroi, abbé d'Haute-combe. 325
Gerbaix - Sonnaz (Aimé), *art.* Chambéry, (Maison de Sonnaz). 86
Gerbaïx-Sonnaz (François), *idem.* 89
Gerbaix-Sonnaz (François-Joseph), *idem.* 91
Girod (Louis), *idem.* 63
Grandat (Antoine), *art.* La Clusaz. 220
Gribaldy (Vespasien), *art.* Evian. 256
Grimaldy-Copponex (Denis), *art.* Chambéry. 142
Guichard d'Arandas (Claude), *idem.* 96
Guillet (Benoît), *idem.* 171

Digitized by Google

H

Hauterive (S. Amédée d'), *art.* Haute-combe. 322
Hugues de S. Cher, cardinal, *art.* Chambéry. 67

J

Jean de Chambéry, *art.* Chambéry. 73
Joly (Alexandre), *idem.* 135
Joudon (François-Etienne), *art.* Evian. 257

L

Lambert (Pierre), *art.* Chambéry. 71
La-Vigne, *idem.* *ibid.*
Lazary (Jean-Baptiste), *idem.* 188
Lescheraine (N.), président, *idem.* 136
Idem, *brouilleries entre les Cours de Rome et de Turin, et censures fulminées contre le Sénat de Savoie.* 137
Lucinge des Alymes (Rhéné), *idem.* 94

M

Marin (Ange-Joseph), *art.* Chambéry. 157
Marin (Anthelme), *idem.* 158
Marin (Joseph), *idem.* *ibid.*
Marmet (Claude), *idem.* 97
Martin-le-Franc, *idem.* 70
Maurice de la Mère de Dieu, *idem.* 124
Mellarède (Pierre), *idem.* 141
Michal (Charles), *idem.* 97
Millet, (Louis), grand chancelier, *idem.* (Maison Millet). 80
Millet d'Arvillars (Joseph), *idem.* 86
Millet d'Arvillars (François-Amédée), *idem.* 85
Millet d'Arvillars (Pierre), *idem.* *ibid.*

Digitized by Google

Millet d'Arvillars (Sylvestre), *idem.* 85
Millet de Challes (Claude-François), *idem.* 125
Millet de Challes (François-Amédée), *idem.* 84
Millet de Challes (Hector), *idem.* *ibid.*
Millet de Challes (Jacques), *idem.* 127
Millet de Faverges (Paul), *idem.* 83
Millet de Faverges (Philibert), *idem.* 82
Millet (Christophe), *art.* Evian. 256
Milliet (Joseph) de S. Alban, *art.* Chambéry. 166
Milliet (Gaspard), *idem.* 165
Montfalcon (Louis-Apollonie), *art.* Carouge. 12
Monstiers de Mérinville (Rhéné des), *art.* Chambéry. 55
Morand (Maison), *idem.* 107
Morel (Pierre), *idem.* 132
Morisetti (Oger), *art.* Conflans. 237

N

NICOLAS II, pape, de la Maison Chevron. 213

O

Officiers Savoisiens qui se sont distingués dans l'artillerie du roi de Sardaigne. 149
Oncieux d' (Maison), *art.* Chambéry. 98
Oncieux d' (Janus), *idem.* 100
Oncieux d' (Joseph-Louis), *idem.* 101
Oncieux d' (Guillaume), *idem.* 97
Orlié-S.-Innocent (Jean-Baptiste), *idem.* 151

P

Paccard (Michel-Gabriel), *art.* Chamonix. 197
Palluel (Joseph), *art.* Chambéry. 185
Perret (Jacques), *idem.* 112
Perrin (N.), *idem.* 60

Digitized by Google

Perrinet-Dupin, *art.* Chambéry. 69
Pignière (Marguérite), *idem.* 132
Pillet (Claude-Marie), *idem.* 187
Pingon (Emmanuël-Philibert), *idem.* 75
Pingon (Jean-Michel), *idem.* 71
Pingon (Pierre), *idem.* 69
Poncet (Louis), *art.* Cluses. 232
Pontverre (Benoît), *art.* Confignon. 235

R

Rambert (Jacques), évêque d'Aoste, *art.* Chambéry. 143
Rambert (Jacques), *idem.* 144
Rannaud (N.), *idem.* 189
Raymond (George-Marie), *idem.* 177
Réal, l'abbé Vichard de S. Réal (César), *idem.* 127
Regard (Gallois), *art.* Clermont. 219
Regnauld-Chaloz-Bissy (Maison de). 104
Regnauld-Lanoi, *idem.* *ibid.*
Riondet (Etienne), *art.* Chambéry. 135
Rochex (Jean-Louis), *idem.* 132
Roissard (Nicolas), *idem.* 149
Rossillon de Bernex (Marie-J.-Bapt.), *idem.* 63
Rossillon de Bernex (M. G.), *art.* Château-Blanc. 205
Royer (Joseph-Nicolas-Pancrace), *art.* Chambéry. 151

S

Sallier de la Tour (Jos.-Fr.), *art.* Chambéry. 139
Sallier (Philibert), *idem.* 138
Sallier de Cordon (Victor-Amédée), *idem.* 140
Sallier (Joseph-Amédée), *idem.* *ibid.*
Salteur de la Serraz (César-Phil.), *idem.* 106
Salteur (Charles-Henri), *idem.* 105
Salteur-Balland (Claude-Marie), *idem.* 108

Digitized by Google

Salteur (Jacques I.er), *idem.* 102
Salteur (Jacques III), *idem.* 108
Salteur-Balland (Jean-Baptiste), *idem.* 110

T

Tabouet (Julien), *art.* Chambéry. 73
Thiollaz de (Claude-François), *art.* Chaumont. 202
Thoire (Maison de), *art.* Faucigny. 260
Treppier (Michel), *art.* Chambéry. 95

V

Valencé (Jean-Baptiste), *art.* Chambéry. 111
Vaudaux (Pierre), *art.* Habère-Poche. 319
Veillet (Humbert), *art.* Chambéry. 71
Vialet (Noël), *idem.* 154
Notice sur la pratique ecclésiastique de Savoie. 155
Vibert (N.), *art.* Chambéry. 135
Vittoz (N.), curé de la Giettaz. 220
Voiron (N.), *art.* Chambéry. 159

Digitized by Google

ERRATA

Et fautes essentielles à corriger dans ce Second Volume.

Page 3, ligne 17, *lisez* : on a découvert le 5 avril 1805.
= 22, = 28, *lisez* : jusqu'à Martigny.
= 31, = 13, *lisez* : naît.
= 60, = 12, *lisez* : par les notaires.
= 76, = 18, *lisez* : 23 novembre.
= 80, = 14, *lisez* : frappée en 1571.
= 145, = 17, *lisez* : l'espérance que donnoient ses talens.
= 161, = 22, *lisez* : Tels furent.
= 167, = 2, *lisez* : et de la ville d'Alexandrie.
= *ibid.*, = 17, *lisez* : 1742.
= 173, = 13, *lisez* : 1786.
= 184, = 8, *lisez* : géographie astronomique et physique.
= 199, = 26, *lisez* : franchises très-étendues.
= 202, = 19, *lisez* : à Lausane.
= 208, = 29, *lisez* : tiare.
= 220, = 27, *effacez* : il.
= 234, = 8, *lisez* : nécrologe.
= 314, = 21, *lisez* : elle rendoit hommage.
= 322, = dern. lig., *lisez* : sœur de Guigues VI.

Il faut ajouter à l'Art. Faverges :

M.r Duport de Faverges connu avantageusement dans le commerce, sous le nom de M.r Duport le jeune, a formé dans sa patrie un établissement de tissage en mousseline, et un de broderie. Ces deux branches d'industrie, nouvelle pour le pays, occupent déjà plus de 150 personnes, et prennent, chaque jour un accroissement qui annonce les plus grands avantages pour la prospérité du bourg de Faverges. *Notice* communiquée par M.r J. Exertier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

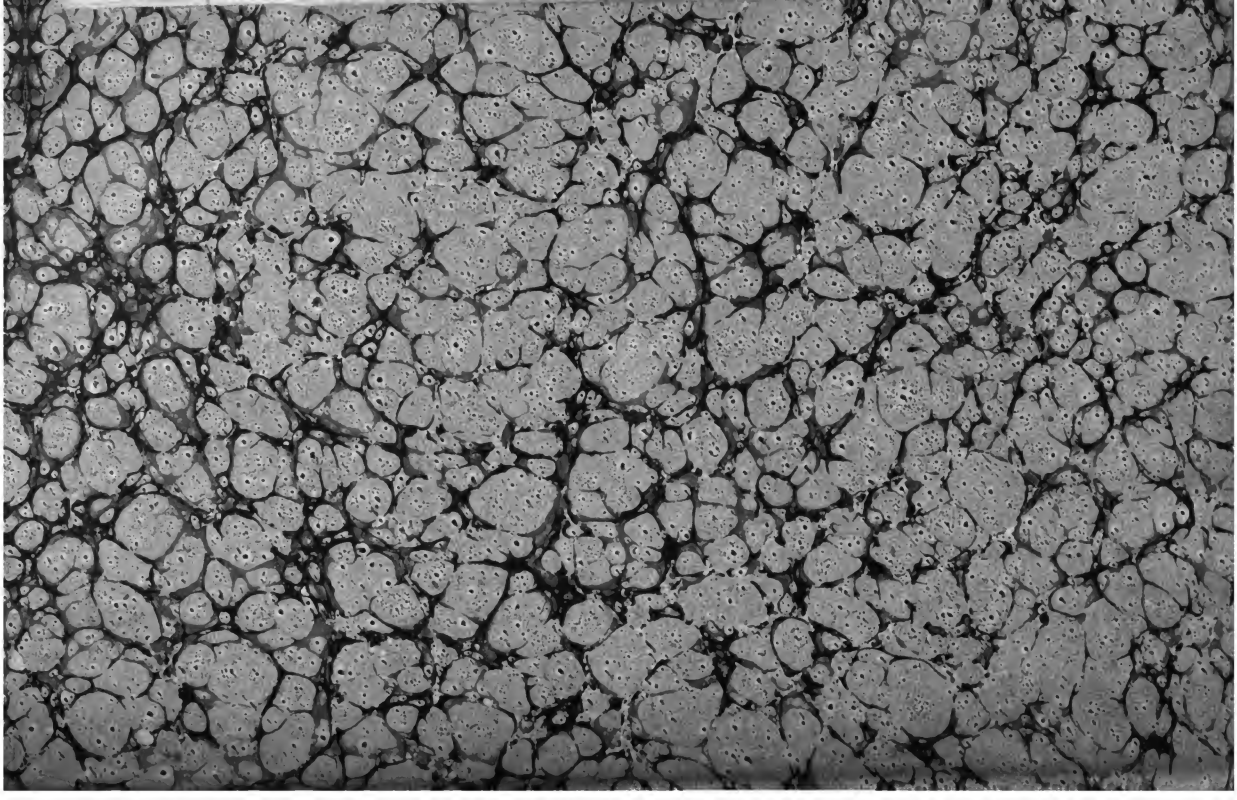

Digitized by the Internet Archive
in 2010
http://www.archive.org/details/cu31924031181124

Digitized by Google